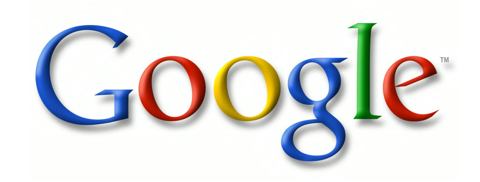
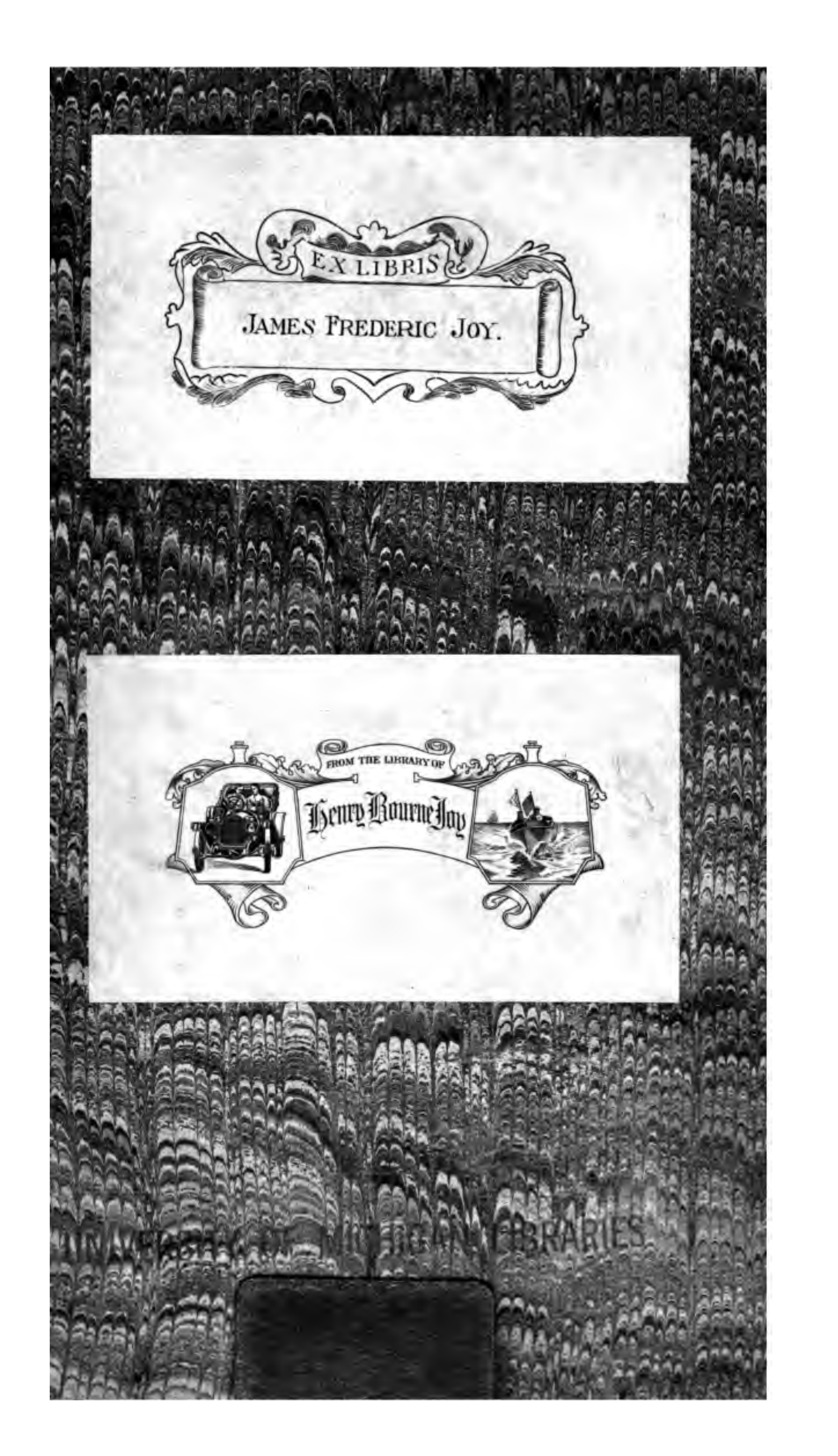





EX LIBRIS
JAMES FREDERIC JOY.
FROM THE LIBRARY OF
Henry Bourne Joy



[illegible]

7.0

2 vols

MEMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS.

TOME Ier.

DE L'IMPRIMERIE DE L.-T. CELLOT.



Ch. Chasselas. del. Forestier sculp.

J.F.PAUL DE GONDI CARDINAL DE RETZ.

Retz, Jean François Paul de Gondi de, 1613-1679.

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

DE GUY JOLI,

ET

DE LA DUCHESSE DE NEMOURS;

CONTENANT CE QUI S'EST PASSÉ DE REMARQUABLE EN FRANCE PENDANT LES PREMIÈRES ANNÉES DU RÈGNE DE LOUIS XIV.

NOUVELLE ÉDITION,

AUGMENTÉE, ORNÉE DU PORTRAIT DU CARDINAL DE RETZ, ET DU FAC SIMILÉ D'UNE DE SES LETTRES.

TOME PREMIER.

A PARIS,
CHEZ ETIENNE LEDOUX, LIBRAIRE,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 9.

1820.

NOTICE

SUR

LE CARDINAL DE RETZ,

ET

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Jean-François-Paul de Gondi, connu sous le nom de *cardinal de Retz*, naquit à Montmirel, en Brie, au mois d'octobre 1614. Son aïeul avait été maréchal de France, et grand-chambellan de Charles IX et de Henri III; son père était général des galères. Gondi avait du goût pour l'état militaire; mais comme il n'était qu'un cadet de famille, on le destina à l'archevêché de Paris, que ses oncles venaient d'occuper, et dont le dernier était titulaire.

Vincent de Paul, que l'église compte au rang des saints, et l'humanité parmi ses plus grands bienfaiteurs, fut chargé de son éducation, et lui fit acquérir des connaissances; mais

il ne put changer ses goûts et ses inclinations, ni corriger son esprit turbulent. Une force irrésistible entraînait le jeune Gondi ; à dix-sept ans il se passionnait à la lecture des *Commentaires de César* et pour la conjuration de Fiesque, il s'identifiait avec ces personnages entreprenans ; et, l'esprit nourri de tout ce qu'ils avaient fait ou voulu faire, il écrivit l'*Histoire de la conjuration de Fiesque*, et, dit-on, même la *Vie de César :* le dernier de ces ouvrages est perdu, on trouvera le second à la suite de ces *Mémoires.* Il y montre tant d'admiration pour Fiesque, que le cardinal de Richelieu, en la lisant, prévit que ce jeune ecclésiastique serait un esprit turbulent et dangereux.

Ce n'était pas en s'occupant de cette sorte, que Gondi pouvait vaincre ses goûts ; il ne chercha pas à le faire, il s'abandonna à la dissipation, qu'il poussa quelquefois trop loin. Les ordres sacrés dont il était déjà revêtu ne mirent aucun frein à ses passions, et ne l'empêchèrent pas de se battre en duel plusieurs fois ; mais il n'en *demeura* pas moins, comme il le dit lui-même, *avec sa soutane.*

Il eut beau ne rien oublier pour faire éclater ces combats, il ne put *forcer le destin ;* il se

remit donc à l'étude, se fit recevoir docteur en Sorbonne, en 1643; et, comme s'il eût voulu s'adonner à la chaire, il prêcha devant la reine et toute la cour. L'avantage qu'il remporta quelque temps après sur un protégé du cardinal de Richelieu, qui en témoigna beaucoup d'humeur, décida la famille de Retz à le faire voyager en Italie. De retour à Paris, il devint le rival de Richelieu auprès d'une de ses maîtresses; il fit plus, il entra dans des conspirations contre son éminence : soit une cause, soit une autre, elles avortèrent toutes, et il essaya encore de vivre dans la retraite, cherchant à concilier ses penchans à la galanterie, avec le titre qu'il avait de coadjuteur de l'archevêque de Paris. Mais dès que le cardinal Mazarin eut été mis à la tête du ministère, il se montra tel qu'il était. Par l'ascendant de sa place, de son nom et de ses talens, il précipita le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. Il leva un régiment qu'on nommait *régiment de Corinthe*, parce que Gondi était archevêque titulaire de Corinthe; on le vit prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevait la poignée. Ce fut alors que le duc de Beaufort dit : *Voilà le bréviaire*

Retz, Jean François Paul de Gondi de, 1613-1679

A PARIS

NOTICE

SUR

LE CARDINAL DE RETZ,

ET

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Jean-François-Paul de Gondi, connu sous le nom de *cardinal de Retz*, naquit à Montmirel, en Brie, au mois d'octobre 1614. Son aïeul avait été maréchal de France, et grand-chambellan de Charles IX et de Henri III; son père était général des galères. Gondi avait du goût pour l'état militaire; mais comme il n'était qu'un cadet de famille, on le destina à l'archevêché de Paris, que ses oncles venaient d'occuper, et dont le dernier était titulaire.

Vincent de Paul, que l'église compte au rang des saints, et l'humanité parmi ses plus grands bienfaiteurs, fut chargé de son éducation, et lui fit acquérir des connaissances; mais

il ne put changer ses goûts et ses inclinations, ni corriger son esprit turbulent. Une force irrésistible entraînait le jeune Gondi ; à dix-sept ans il se passionnait à la lecture des *Commentaires de César* et pour la conjuration de Fiesque, il s'identifiait avec ces personnages entreprenans ; et, l'esprit nourri de tout ce qu'ils avaient fait ou voulu faire, il écrivit l'*Histoire de la conjuration de Fiesque*, et, dit-on, même la *Vie de César* : le dernier de ces ouvrages est perdu, on trouvera le second à la suite de ces *Mémoires*. Il y montre tant d'admiration pour Fiesque, que le cardinal de Richelieu, en la lisant, prévit que ce jeune ecclésiastique serait un esprit turbulent et dangereux.

Ce n'était pas en s'occupant de cette sorte, que Gondi pouvait vaincre ses goûts ; il ne chercha pas à le faire, il s'abandonna à la dissipation, qu'il poussa quelquefois trop loin. Les ordres sacrés dont il était déjà revêtu ne mirent aucun frein à ses passions, et ne l'empêchèrent pas de se battre en duel plusieurs fois ; mais il n'en *demeura* pas moins, comme il le dit lui-même, *avec sa soutane*.

Il eut beau ne rien oublier pour faire éclater ces combats, il ne put *forcer le destin ;* il se

remit donc à l'étude, se fit recevoir docteur en Sorbonne, en 1643; et, comme s'il eût voulu s'adonner à la chaire, il prêcha devant la reine et toute la cour. L'avantage qu'il remporta quelque temps après sur un protégé du cardinal de Richelieu, qui en témoigna beaucoup d'humeur, décida la famille de Retz à le faire voyager en Italie. De retour à Paris, il devint le rival de Richelieu auprès d'une de ses maîtresses; il fit plus, il entra dans des conspirations contre son éminence : soit une cause, soit une autre, elles avortèrent toutes, et il essaya encore de vivre dans la retraite, cherchant à concilier ses penchans à la galanterie, avec le titre qu'il avait de coadjuteur de l'archevêque de Paris. Mais dès que le cardinal Mazarin eut été mis à la tête du ministère, il se montra tel qu'il était. Par l'ascendant de sa place, de son nom et de ses talens, il précipita le parlement dans les cabales, et le peuple dans les séditions. Il leva un régiment qu'on nommait *régiment de Corinthe*, parce que Gondi était archevêque titulaire de Corinthe; on le vit prendre séance au parlement avec un poignard dans sa poche, dont on apercevait la poignée. Ce fut alors que le duc de Beaufort dit : *Voilà le bréviaire*

de notre archevêque. Le cardinal dit dans ses *Mémoires* que ce fut à la prière de M. de Brissac qu'il s'était muni de ce poignard, que *ces sortes d'armes lui convenaient peu, et qu'elles lui causèrent un chagrin qui fut des plus sensibles*. L'ambition lui fit souffler le feu de la guerre civile; l'ambition lui fit faire la paix. Il se réunit secrètement avec la cour pour avoir un chapeau de cardinal. Elle obtint pour lui la pourpre en 1651. Le nouveau cardinal ne cabala pas moins, et il nous raconte lui-même, dans ses *Mémoires*, la part qu'il eut dans tous les troubles de la fronde. Les détails qu'il y donne de ce qu'il fit, et de ce qui arriva jusqu'en 1655, nous permettent de glisser rapidement sur cette époque de sa vie. Il avait été arrêté et mis en prison à Vincennes, puis transféré à Nantes, d'où il se sauva le 8 août 1653; il était cardinal depuis 1652. Après plusieurs aventures il arriva à Rome, puis alla dans les Pays-Bas. Au bout de six ans il se réconcilia avec la cour; mais on fit de sa démission de l'archevêché de Paris, qu'il possédait, une des conditions de la réconciliation; il y souscrivit, et revint en France en 1661. Il obtint l'abbaye de Saint-Denis en dédommagement de son archevêché, et lorsqu'il vint se

jeter aux pieds du roi : « M. le cardinal, lui dit Louis XIV en le relevant, vous avez les cheveux blancs. — Sire, lui répondit le cardinal, on blanchit aisément lorsqu'on a le malheur d'être dans la disgrâce de votre majesté ». Le cardinal de Retz se réconcilia pareillement avec le prince de Condé. Il fut voir ce héros dans sa retraite à Chantilly. Condé avait donné dans un coin de son parc, à don Lopin, un petit ermitage où ce religieux cultivait des fleurs. Feignant d'être occupés sérieusement, ils foulèrent aux pieds les fleurs, pour éprouver la patience du solitaire. Mais celui-ci devinant, à un sourire, le complot formé contre lui : « Eh! messeigneurs, leur dit-il, c'est bien le temps d'être d'accord contre un pauvre religieux : il fallait l'être autrefois pour le repos de la France et pour le vôtre. » Ses dettes s'élevaient à plus de trois millions ; il prit la résolution de les payer en faisant des économies, et il vécut assez pour en venir à bout. *Il n'a reçu cet exemple de personne*, dit à cette occasion Mme de Sévigné, *et personne ne le suivra*. Sur la fin de ses jours il se vit en état de faire des pensions à ses amis. Dans le temps de sa vie turbulente et ambitieuse, on lui avait reproché de faire une dépense excessive : « Bon, dit-il,

César à mon âge devait six fois plus que moi. »
Cependant, par une conduite toute différente de celle de plusieurs grands seigneurs, s'il empruntait beaucoup, il rendait bien. La dernière fois qu'il partit pour Rome, il fit assembler tous ses créanciers, et leur offrit à partager une certaine somme. Tous se récrièrent, et lui dirent de concert qu'ils ne venaient point lui demander de l'argent, et quelques-uns même lui en offrirent. Une dame entre autres le pria d'accepter cinquante mille écus, et un pauvre chapelier à qui il devait, lui présenta trois chapeaux rouges, pour qu'il les emportât avec lui. La vie retirée du cardinal de Retz parut admirable à certaines gens, dit d'Avrigny, parce que la rareté des choses est ce qui en fait le prix. Comme il n'avait plus d'envieux, il n'avait plus d'ennemis. Ainsi la médisance n'attaqua point la pureté de ses intentions. On regarda comme un triomphe de la grâce ce qui, dans un autre, ou dans un autre temps, aurait pu être regardé comme un raffinement d'amour-propre. Il quittait pourtant quelquefois sa retraite pour passer quelques jours à Paris. C'est dans cette dernière ville qu'il mourut, le 24 août 1679, chez sa nièce, Mme de Lesdiguières, d'une fièvre qui ne dura que huit

jours, et fut enterré à Saint-Denis. On lui fit cette épitaphe : *Ille inquietus hic quiescit Gondius*. Mais il ne méritait plus, long-temps avant sa mort, l'épithète d'*inquietus*. Mme de Sévigné écrivait de Nantes, le 13 mai 1680, à l'occasion de la mort du cardinal : « Je ne puis passer au pied d'une certaine tour, que je ne me souvienne de ce pauvre cardinal et de sa funeste mort, encore plus funeste que vous ne sauriez le penser. Je passe entièrement cet article sur quoi il y aurait trop à *dire*. Il vaut mieux se taire mille fois ; peut-être que la Providence voudra quelque jour que nous en parlions à fond. » On ne peut disconvenir, dit Voltaire à ce sujet, que la manière dont Mme de Sévigné parle de la mort du cardinal ne soit énigmatique. S'était-il détruit ? Ce serait plus croyable, si sa mort fût arrivée quelques années plus tôt ; mais il achevait de payer ses dettes, et touchait au moment de jouir de sa fortune. L'expression de Mme de Sévigné n'a-t-elle de rapport qu'aux sentimens chrétiens du cardinal ? *Suicide* ou *impiété*, l'un ou l'autre, ou tous les deux, méritaient une attention. Du reste, il est possible que l'expression de Mme. de Sévigné répondît à son idée. La mort de M. le cardinal de Retz était *funeste à Corbinelli*, qu'elle aimait beau-

coup ; à Mme de Grignan, à qui le cardinal voulait faire du bien ; et, en y réfléchissant, je pense que c'est le sens que l'on doit donner à la phrase de Mme de Sévigné, dont la fille héritait pour une portion considérable du cardinal de Retz ; mais il fallait que celui-ci vécût encore plusieurs années, et jouît de toute s fortune pour en laisser à sa parente.

En 1675 il avait renvoyé au pape Clément X son chapeau de cardinal, dans la pensée de se détacher entièrement du monde ; mais ce pontife lui ordonna de le garder. « Quittons-nous Dieu pour le monde, dit Saint-Evremont à ce sujet, nous sommes traités d'impies ; quittons-nous le monde pour Dieu, nous sommes traités d'imbéciles, et on nous pardonne aussi peu de sacrifier la religion à la fortune, que la fortune à la religion. L'exemple du cardinal de Retz suffira seul à justifier ce que je dis. Quand il s'est fait cardinal, on a crié contre un ambitieux, qui sacrifiait, disait-on, le public, la conscience, la religion à la fortune. Quand il quitte les soins de la terre pour ceux du ciel, on dit que la tête lui tourne, et on lui fait une faiblesse honteuse de ce qui nous est proposé pour la plus grande vertu ».

Le cardinal de Retz avait reçu de la nature tous

les dons de l'esprit qui peuvent faire un homme célèbre. D'une grande pénétration, il voyait toujours le meilleur côté dans une discussion ; d'un caractère prompt à se décider, il avait la fermeté nécessaire pour agir sans commettre de faute ; d'une finesse extrême, il devinait, ménageait, flattait et savait concilier; enfin, d'une instruction profonde, d'une mémoire heureuse et ornée, et d'un jugement sain, il avait réfléchi sur le passé, et les leçons de l'expérience n'étaient point perdues pour lui ; et, joignant à une grande connaissance du cœur humain, une présence d'esprit admirable, une éloquence naturelle, il profitait de toutes les circonstances, trouvait des ressources là où il n'en paraissait aucune, et étonnait par la sagesse de ses observations. Il avait à un degré éminent le sentiment des convenances; il jugeait que l'état dans lequel on l'avait fait entrer malgré lui, la dignité dont il était revêtu, et qui devait le rendre un ministre de paix et de concorde, étaient incompatibles avec le rôle qu'on le forçait de jouer. Ses goûts, ses désirs, les circonstances où il se trouva, furent sans cesse en contradiction avec son devoir. Il finit par tout sacrifier à ce devoir, et fut la victime de ce sacrifice : destinée d'autant plus

bizarre, qu'on l'a blâmé de n'avoir pas lutté avec plus de force contre Mazarin. Il avait refusé les propositions de Cromwel, qui se connaissait en hommes (1); rejeté les offres plus brillantes que lui firent les Espagnols dans le temps de sa popularité, et les secours qu'ils lui présentèrent dans sa détresse.

C'est à tort que quelques écrivains ont avancé que le cardinal de Retz fut l'auteur de la guerre de la fronde; il ne commença à s'y montrer comme un des principaux acteurs que lorsque Anne d'Autriche, au lieu de reconnaître les services qu'il lui avait rendus, l'accusa d'avoir fait naître les troubles, et se permit sur son compte des plaisanteries mordantes et déplacées. Joli raconte dans ses Mémoires que l'abbé Fouquet offrit à la reine de tuer le coadjuteur. Au lieu de rejeter cette proposition, elle entra dans les détails sur l'impunité de ce crime, et sur la manière de l'ensevelir dans l'oubli. Fouquet l'assura qu'elle pouvait s'en reposer sur lui, qu'il se chargerait de le faire expédier de sorte que rien ne serait découvert, *après quoi il le*

(1) Cromwel disait : « Il n'y a qu'un homme en Europe » qui me méprise; c'est le cardinal de Retz. » Celui-ci en avait le droit, ayant refusé les offres du protecteur.

ferait saler. La reine eut horreur d'un pareil projet, et sans doute de la scélératesse et du sang-froid d'un homme qui s'exprimait avec une telle effronterie. Rien ne fut arrêté. Lorsque le cardinal fut mis en prison, la duchesse de Lesdiguières, sa nièce, imaginant que la reine et Mazarin en voulaient à sa vie, lui fit passer du contre-poison. Villequier, capitaine des gardes, remit la boîte à la régente. Servien fut d'avis d'en ôter l'antidote pour y mettre du poison. Le Tellier opina pour jeter le tout. Anne d'Autriche suivit cet avis, et Mme de Lesdiguières, qui l'avait crue capable de prêter les mains à l'empoisonnement de son oncle, perdit ses bonnes grâces.

Le cardinal de Retz eut un grand nombre d'amis distingués. Turenne était du nombre, ainsi que la marquise de Sévigné. La manière dont elle s'explique sur son illustre ami, prouve combien elle avait pour lui d'estime et de vénération. Voltaire et ceux qui l'ont copié, ont dit que le libertinage avait altéré la santé du cardinal. Voltaire a parlé d'après Joli ; et dans un autre endroit il dit qu'il faut se défier de ce que dit cet homme, devenu l'ennemi du coadjuteur, après n'avoir vécu, pendant long-temps, que de ses bienfaits. Tous ceux qui ont parlé du

cardinal conviennent que, sur la fin de sa vie, il fut doux, paisible, sans intrigue, d'un commerce aimable et sûr, recherché pour l'agrément de son esprit. La plupart l'ont représenté sous des couleurs très-défavorables pendant les deux tiers de sa vie, et tous, sans exception, s'accordent à le combler d'éloges pour la conduite qu'il a tenue dans ses dernières années. En vérifiant les faits avec une scrupuleuse attention, on trouve que, sans aucun motif religieux, il a vécu en sage jusqu'à la fin de sa carrière. Il avait accordé toute sa confiance à Malclerc, qui avait été un des commensaux de sa maison, au temps de sa puissance, et qui lui était resté fidèle. C'est vainement que Guy Joli tenta de reconquérir sur l'esprit du cardinal, un crédit qu'il avait perdu par sa faute. Le cardinal qui avait de bonnes raisons de se défier de lui, s'enfermait avec Malclerc à Commercy, et travaillait à ses Mémoires. Pour donner le change à Guy Joli, il s'entourait de dictionnaires généalogiques, et feignait d'écrire l'histoire de sa maison. Joli, dans les Mémoires qu'il a laissés, ne manque pas de présenter cet isolement sous des couleurs odieuses, et ne perd pas l'occasion de jeter, selon sa coutume, du ridicule sur l'oc-

cupation du cardinal faisant sa généalogie. Mme de Sévigné dit, dans une de ses lettres, qu'hormis le quart d'heure qu'il donnait du pain à ses truites, il passait le reste avec dom Robert, dans les distillations et les distinctions de métaphysique. Mais comment concilier ce que dit ici Mme de Sévigné avec ce passage d'une lettre du comte de Bussy-Rabutin, son cousin? « On mande, dit-il, que le cardinal de Retz achève sa pénitence avec Mme de Bracciano (depuis la célèbre princesse des Ursins). Cela étant, je ne désespère pas de voir l'abbé de la Trappe revenir soupirer pour quelque dame de la cour; et, si l'on va en paradis par le chemin que tient le cardinal, l'abbé est bien sot de ne pas quitter celui qu'il a pris pour y aller. »

On a été très-prodigue de comparaisons envers le cardinal de Retz. Les uns ont voulu reconnaître en lui César, d'autres les Gracques, ceux-ci Catilina, ceux-là le comte de Fiesque. On n'a pas craint de le comparer même à Cromwel. S'il y a quelque analogie entre ces grands personnages et le coadjuteur, ce n'est tout au plus que dans quelques nuances du caractère, et non dans le but que chacun se proposa. César eût été digne du sceptre du monde, s'il ne l'avait arraché des mains de la liberté ro-

maine; les Gracques périrent pour avoir voulu défendre les droits de tous contre les privi-léges du petit nombre. Le génie de l'audace aux prises avec le génie de l'éloquence, conduisit Catilina à sa perte; Fiesque périt victime de la même ambition; et Cromwel, se frayant une route sanglante au travers des révolutions, mourut avec le pouvoir qu'il avait conquis sur les franchises nationales. Il est facile de voir combien le cardinal de Retz différait de ces hommes célèbres : aussi tous ces parallèles n'ont-ils entre-eux aucune justesse. Il est singulier que la postérité ait porté sur le coadjuteur un jugement plus défavorable que celui de ses contemporains. C'est à tort, dit l'auteur des Mémoires de la Palatine, qu'on l'a regardé comme un homme turbulent, qui cabalait sans but, pour le plaisir de cabaler. Il était plus épris de la gloire que du pouvoir, et moins sensible à la faveur, qui s'acquiert si souvent par des moyens obscurs et vils, qu'aux succès populaires qui ont enivré tant de grands hommes. Il dit dans ses Mémoires que le ministériat était encore moins à son goût qu'à sa portée. Il avait un génie supérieur, de la grandeur d'âme, et une générosité qui allait jusqu'à la profusion. Il avait l'art de se faire des

créatures, et d'inspirer de l'enthousiasme aux uns par son esprit, et aux autres par son entier dévouement aux intérêts de ses amis. Il avait de la popularité, de l'éloquence, enfin toutes les qualités propres à faire jouer un grand rôle dans un temps de trouble. Son génie était au-dessus des affaires, et sa trempe était telle qu'il ne pouvait avoir tout son essor dans une monarchie : aussi se plaisait-il davantage à régner sur les esprits, à les opposer les uns aux autres, à dominer par son éloquence, à diriger par son habileté, qu'il n'aurait été satisfait dans la place de premier ministre, où l'autorité semble tout aplanir et laisser moins d'action au génie. Il ne concevait jamais rien qui ne fût grand, et se perdait quelquefois dans le vaste. Les crimes ne lui auraient rien coûté dans un moment décisif; la grandeur et l'éclat de l'objet l'auraient emporté sur tout principe, auraient fait taire en lui tout sentiment. Sa tête était remplie d'une grande érudition en matière de conjuration. Il avait étudié les ressorts des anciennes conspirations, savait par où chacune avait réussi ou manqué. Enfin cette partie de l'histoire, si chère à son cœur, lui était familière, comme les détails de la guerre à un homme qui se destine au commandement

des troupes, comme les lois à un magistrat éclairé. Il aurait pu professer les conjurations. Son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés, en trouvant le nœud secret par où l'on pouvait les réunir. Il se plaisait encore, sur ses vieux jours, à se rappeler le bruit qu'il avait fait dans sa jeunesse. Comme il avait une prodigieuse mémoire, il contait avec satisfaction les détails de sa vie turbulente et agitée. S'il en faut croire Guy Joli, le cardinal de Retz lui disait : Vous êtes deux ou trois à qui je n'ai pu me dérober ; mais j'ai si bien établi ma réputation, qu'il vous serait impossible de me nuire quand vous le voudriez.

Pendant les dix-huit dernières années de sa vie, il demeura à Commercy, puis à Saint-Denis, avec une très-petite pension, qu'il prenait sur les revenus immenses des bénéfices dont il était titulaire.

C'était dans sa retraite de Commercy qu'il avait composé ses *Mémoires*. Il en confia le manuscrit à l'abbé de Saint-Mihiel (1), son confesseur, en lui laissant la liberté d'en supprimer ce qu'il jugerait à propos. L'abbé pro-

---

(1) C'était l'abbé Ennesson, le même dont il est question dans les *Lettres de madame de Sévigné*.

fita de la permission, et employa l'encre de la Chine pour effacer les passages qu'il crut devoir retrancher. Comme c'est surtout dans le premier livre, où le cardinal raconte les égaremens de sa jeunesse, que les ratures indéchiffrables sont plus fréquentes, on en a conclu, avec assez de probabilité, qu'elles portaient sur les passages licencieux ou indécens. Cette version, qui est celle du père Griffet, est la plus vraisemblable. Quelques autres personnes ont avancé que c'était à des religieuses que l'auteur avait confié le manuscrit de ses *Mémoires*, et que ces bonnes filles, en conservant tout ce qui regardait les affaires d'état, supprimèrent tout ce qui concernait les aventures galantes : elles auraient peut-être poussé le scrupule plus loin qu'on ne l'a fait, si, comme le prétendent les personnes de cet avis, le cardinal eût commis l'inconvenance de prendre des religieuses pour juges d'un ouvrage peu fait pour les édifier. Tout le monde, au reste, paraît d'accord sur la nature des passages raturés, et dès lors, comme le remarque Griffet, « on ne peut pas dire que ce soit une grande » perte pour la littérature ; les débauches d'un » jeune homme, engagé malgré lui dans l'é» tat ecclésiastique, etc., ne sont pas des

» objets fort utiles et fort intéressans pour » l'histoire. »

Malgré leurs lacunes, ces *Mémoires* n'en sont pas moins très-curieux et très-attachans; ils sont écrits de main de maître. « Pour la » connaissance des hommes et des affaires, » dit Laharpe, pour le talent d'écrire, rien » ne peut se comparer, même de fort loin, » aux Mémoires du fameux cardinal de Retz; » c'est le monument le plus précieux en ce » genre qui nous reste du siècle passé. » « Et » si, dit Chénier, quelque auteur français » rappelle la manière brillante et ferme de » Salluste, c'est assurément le cardinal de Retz » lorsque son style s'élève; et dans les récits » d'anecdotes, Mme de Sévigné n'est pas plus » naturelle, Hamilton n'est pas plus plai» sant. »

Les *Mémoires de Guy Joli*, conseiller au Châtelet de Paris, commencent à la même époque que les *Mémoires de Retz*, mais ils vont dix ans plus loin, et servent ainsi de suite, quelquefois même de correctif, à l'ouvrage du cardinal. Guy Joli ne lui est pas toujours favorable, quoiqu'il lui eût été attaché, ce qui l'a fait qualifier d'ingrat. Ces *Mémoires et ceux de la duchesse de Nemours* étant réunis aux

Mémoires de Retz dans plusieurs éditions, nous les avons également donnés, ainsi que les opuscules suivans : le *Procès verbal de la conférence de Ruel*, la *Lettre présentée au sacré Collége*, le *Courrier burlesque de la guerre de Paris*, le *Sermon de saint Louis, roi de France*, la *Conjuration de Fiesque*, et l'*Avis au cardinal Mazarin*.

Nous avons enfin profité des travaux de nos prédécesseurs, et nous avons conservé leurs notes sur les personnages qui paraissent sur la scène dans ces trois Mémoires; et, sans parler de quelques améliorations que nous avons faites à cette nouvelle édition, nous y avons ajouté une table des matières pour la facilité des recherches.

PORTRAIT

DU CARDINAL DE RETZ,

PAR SAINT-ÉVREMONT.

« Le cardinal de Retz était vif, intrépide, et capable de commander, quoique éloigné, par son état, de la profession des armes. Il était ambitieux, et son ambition lui a attiré des disgrâces; mais sa fierté n'en était que plus irritée, et alors il a renversé des obstacles qui, dans un autre temps, lui auraient paru invincibles. Ses ennemis, pour le rendre odieux, ont souvent fait passer pour hauteur, la noble élévation qu'il avait dans l'âme. Jamais ami n'a été plus chaud : il exposa pour les siens sa fortune et sa vie. Personne n'a plus aimé la magnificence, et il donnait si noblement qu'il paraissait être obligé à ceux qui recevaient ses profusions.

» Il était agréable et complaisant. Il découvrait le fond de son âme à ses amis, sans penser qu'aucun d'eux pût ou osât abuser de sa confiance. Personne n'était plus honnête avec ses

égaux et ses inférieurs; mais quand il se croyait blessé par les procédés de gens plus élevés que lui, aucune considération ne pouvait arrêter ni modérer ses hauteurs et ses ressentimens.

» Jamais courtisan n'a été moins dissimulé et plus sincère. Il écrivit à Innocent XI contre le népotisme, et sa franchise plut fort au pape, qui l'en remercia par un bref.

» L'éloquence lui était naturelle.

» Il se reproche plusieurs fautes, et fait de ces aveux qui conviennent si bien aux grands hommes, parce qu'ils ne se croient pas exempts de faiblesses.

» Revenu de la fougue de la jeunesse, il admirait combien les divers âges font penser différemment sur les mêmes choses, et combien sont frivoles les projets où les jeunes gens placent leur gloire et leur ambition. Il faisait si peu de cas des grandeurs qu'il renvoya deux fois son chapeau de cardinal. Le pape refusa de le reprendre.

» Quand il pouvait découvrir que des personnes qu'il considérait, manquaient des choses nécessaires, il trouvait mille moyens ingénieux pour soulager leur besoin et pour ménager leur amour-propre. Les dernières années de sa vie, il leur distribuait, le premier jour de

chaque mois, une somme assez considérable, qu'il prenait sur son entretien. Il a payé plus de trois millions de dettes contractées à une époque qu'il appelait le temps de sa jeunesse et de ses égaremens.

» Pendant la guerre de Flandre, étant à Commercy, et se promenant un matin dans la campagne, suivi de deux ou trois de ses gentilshommes, il se vit entouré d'un parti espagnol. Le chef l'entendant nommer, lui fit des excuses. Le cardinal le pria de faire ses complimens au gouverneur de Luxembourg, et tirant un diamant de son doigt il le pria de l'accepter, afin, lui dit-il en souriant, que votre course ne vous soit point inutile. Quelque temps après, étant à Paris, il tomba malade. La fièvre augmentant, il fut saigné plusieurs fois, et peut-être trop pour son âge. Le 28 d'août il mourut à deux heures après midi. »

PORTRAIT

DU CARDINAL DE RETZ,

PAR LA ROCHEFOUCAULT.

« Paul de Gondi, cardinal de Retz, a beaucoup d'élévation, d'étendue d'esprit, et plus d'ostentation que de vrai courage.

» Il a une mémoire extraordinaire, plus de force que de politesse dans ses paroles, l'humeur facile, de la docilité et de la faiblesse à souffrir les plaintes et les reproches de ses amis; peu de piété, quelque apparence de religion. Il paraît ambitieux sans l'être; la vanité et ceux qui l'ont conduit lui ont fait entreprendre de grandes choses, presque toutes opposées à sa profession. Il a suscité les plus grands désordres de l'état, sans avoir un dessein formé de s'en prévaloir; et bien loin de se déclarer ennemi du cardinal Mazarin pour occuper sa place, il n'a pensé qu'à lui paraître redoutable et à se flatter de la fausse vanité de lui être opposé. Il a su néanmoins profiter avec habileté des malheurs publics pour se faire cardi-

nal. Il a souffert sa prison avec fermeté, et n'a dû sa liberté qu'à sa hardiesse. La paresse l'a soutenu avec gloire, durant plusieurs années, dans l'obscurité d'une vie errante et cachée. Il a conservé l'archevêché de Paris contre la puissance du cardinal Mazarin. Mais après la mort de ce ministre il s'en est démis, sans connaître ce qu'il faisait, et sans prendre cette conjoncture pour ménager les intérêts de ses amis et les siens propres. Il est entré dans divers conclaves, et sa conduite a toujours augmenté sa réputation. Sa pente naturelle est l'oisiveté. Il travaille néanmoins avec activité dans les affaires qui le pressent, et il se repose avec nonchalance quand elles sont finies. Il a une grande présence d'esprit, et il sait tellement tourner à son avantage les occasions que la fortune lui offre, qu'il semble qu'il les ait prévues et désirées. Il aime à raconter : il veut éblouir indifféremment tous ceux qui l'écoutent par des aventures extraordinaires, et souvent son imagination lui fournit plus que sa mémoire. Il est faux dans la plupart de ses qualités, et ce qui a le plus contribué à sa réputation, est de savoir donner un beau jour à ses défauts. Il est insensible à la haine et à l'amitié, quelques soins qu'il ait pris de paraître occupé de l'une et de l'autre. Il est

incapable d'envie et d'avarice, soit par vertu, soit par inapplication. Il a plus emprunté de ses amis qu'un particulier ne pouvait espérer de pouvoir leur rendre; il a senti de la vanité trouver tant de crédit et à entreprendre de s'acquitter. Il n'a point de goût ni de délicatesse. Il s'amuse à tout et ne se plaît à rien. Il évite avec adresse de laisser pénétrer qu'il n'a qu'une légère connaissance de toutes choses. La retraite qu'il vient de faire est la plus éclatante et la plus fausse action de sa vie. C'est un sacrifice qu'il fait à son orgueil sous prétexte de dévotion. Il quitte la cour, où il ne peut s'attacher. Il s'éloigne du monde, qui s'éloigne de lui. »

Madame

Le plus sensible desplaisir que iaye eu
pendant toutes les persecutions que iay souffertes
depuis deux ans a esté celuy de me voir privé de
lhonneur des bonnes graces de vre M. et les moyens
de luy pouvoir donner des preuves de mon innocence
et du zele que ie conservois dans mes liens pour
son service Jen ay tenté toutes les voyes possibles
des quil a pleu a Dieu me delivrer de ma captivité
et ie continue malgré leffort de mes ennemis dans
ce mesme desir et dans les esperances que la iustice
et la pieté de V. M. seront enfin touchées des
maux de son Evesque et les miseres continuelles
de ses peuples les anciennes obligaons que iay a
vre M. me font pareillement croire quapres les
tesmoignages de S. S. vous ne refuserez pas a mon
innocence vre protection aupres du Roy Jattends
Madame cette grace de la bonté de V. M. apres
tant de bien faits que iay receu de sa main et
ie luy proteste que les asseurances quelle donnera
au Roy de ma fidelité et de mon obeissance seront
confirmées par toutes les actions de ma vie qui feront
aussy voir la passion avec laquelle ie suis

Madame

de V. M.

De Rome ce 14e
Decemb 1654

Le tres humble tres obeissant
et fidelle serviteur et suiet
le Cardinal de Retz

Gravé par Ambroise Tardieu rue du Battoir N

MÉMOIRES

DU CARDINAL DE RETZ,

ÉCRITS PAR LUI-MÊME,

A MADAME DE ****.

LIVRE PREMIER.

MADAME, quelque répugnance que je puisse avoir à vous donner l'histoire de ma vie, qui a été agitée de tant d'aventures différentes, néanmoins, comme vous me l'avez commandé, je vous obéis, même aux dépens de ma réputation. Le caprice de la fortune m'a fait honneur de beaucoup de fautes, et je doute qu'il soit judicieux de lever le voile qui en cache une partie. Je vais cependant vous instruire nûment et sans détour des plus petites particularités, depuis le moment où j'ai commencé à connaître mon état, et je ne vous celerai aucune des démarches que j'ai faites en tous les temps de

ma vie. Je vous supplie très-humblement de ne pas être surprise de trouver si peu d'art, et, au contraire, tant de désordre en toute ma narration, et de considérer que si, en récitant les diverses parties qui la composent, j'interromps quelquefois le fil de l'histoire, néanmoins je ne vous dirai rien qu'avec toute la sincérité que demande l'estime que je sens pour vous. Je mets mon nom à la tête de cet ouvrage, pour m'obliger davantage moi-même à ne diminuer et à ne grossir en rien la vérité. La fausse gloire et la fausse modestie sont les deux écueils que la plupart de ceux qui ont écrit leur propre vie n'ont pu éviter. Le président de Thou l'a fait avec succès dans le dernier siècle, et, dans l'antiquité, César n'y a pas échoué. Vous me faites sans doute la justice d'être persuadée que je n'alléguerais pas ces grands noms sur un sujet qui me regarde, si la sincérité n'était une vertu dans laquelle il est permis, et même commandé, de s'égaler aux héros.

Je sors d'une maison illustre en France, et ancienne en Italie. Le jour de ma naissance on prit un esturgeon monstrueux dans une petite rivière qui passe sur la terre de Montmirel, en Brie, où ma mère accoucha de moi. Comme je ne m'estime pas assez pour me croire un homme

à augures, je ne rapporterais pas cette circonstance, si les libelles qui ont depuis été faits contre moi, et qui en ont parlé comme d'un prétendu présage de l'agitation dont ils ont voulu me faire l'auteur, ne me donnaient lieu de craindre qu'il n'y eût de l'affectation à l'omettre (1). . . . .

. . . .

Je communiquai à Attichi, frère de la comtesse de Maure, et je le priai de se servir de moi la première fois qu'il tirerait l'épée. Il la tirait souvent, et je n'attendis pas long-temps. Il me pria d'appeler pour lui Melbeville, enseigne-colonel des gardes, qui se servit de Bassompierre, celui qui est mort avec beaucoup de réputation major-général de bataille dans l'armée de l'Empire. Nous nous battîmes à l'épée et au pistolet, derrière les Minimes du bois de Vincennes. Je blessai Bassompierre d'un coup d'épée dans la cuisse, et d'un coup de pistolet dans le bras. Il ne laissa pas de me désarmer, parce qu'il passa sur moi, et qu'il était plus âgé et plus fort. Nous allâmes séparer nos

(1) La raison de cette lacune, et de quelques autres semblables que l'on trouvera encore, est expliquée dans la notice.

amis, qui étaient tous deux fort blessés. Ce combat fit assez de bruit, mais il ne produisit pas l'effet que j'attendais. Le procureur-général commença des poursuites, mais il les discontinua à la prière de nos proches, et ainsi je demeurai avec ma soutane et un duel. . . .

. . . .

La mère s'en aperçut, elle avertit mon père, et l'on me ramena à Paris assez brusquement. Il ne tint pas à moi de me consoler de son absence avec madame du Châtelet; mais comme elle était engagée avec le comte d'Harcourt, elle me traita d'écolier, et elle me joua même assez publiquement sous ce titre, en présence de M. le comte d'Harcourt. Je m'en pris à lui; je lui fis un appel à la comédie. Nous nous battîmes le lendemain au matin au delà du faubourg Saint-Marcel. Il passa sur moi après m'avoir donné un coup d'épée qui ne faisait qu'effleurer l'estomac; il me porta par terre, et il eût eu infailliblement tout l'avantage, si son épée ne lui fût tombée de la main en nous colletant. Je voulus raccourcir la mienne pour lui en donner dans les reins; mais comme il était beaucoup plus fort et plus âgé que moi, il me tenait le bras si serré sous lui, que je ne pus exécuter mon dessein. Nous demeurions ainsi sans

pouvoir nous faire de mal, quand il me dit : Levons-nous, il n'est pas honnête de se gourmer ; vous êtes un joli garçon, je vous estime, et je ne fais aucune difficulté, dans l'état où nous sommes, de dire que je ne vous ai donné aucun sujet de me quereller. Nous convînmes de dire au marquis de Poissi, qui était son neveu et mon ami, comment le combat s'était passé, mais de le tenir secret à l'égard du monde, à la considération de madame du Châtelet. Ce n'était pas mon compte ; mais quel moyen honnête de le refuser ? On ne parla que peu de cette affaire, et encore fut-ce par l'indiscrétion de Noirmoutier, qui, l'ayant apprise du marquis de Poissi, la mit un peu dans le monde : mais enfin il n'y eut point de procédures, et je demeurai encore là avec ma soutane et deux duels.

Permettez-moi, je vous supplie, de faire un peu de réflexion sur la nature de l'esprit de l'homme. Je ne crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père (1), et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant, et ces duels et ces galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses

(1) Philippe-Emmanuel de Gondi.

efforts pour attacher à l'église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. La prédilection pour son aîné, et la vue de l'archevêché de Paris, qui était dans sa maison, produisirent cet effet. Il ne le crut pas, et je jurerais même que, dans l'intérieur de son cœur, il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire exposerait mon âme; tant il est vrai qu'il n'y a rien qui soit si sujet à l'illusion que la piété. Toutes sortes d'erreurs se glissent et se cachent sous son voile. Elle consacre toutes sortes d'imaginations, et la meilleure intention ne suffit pas pour y faire éviter les travers. Enfin, après tout ce que je viens de vous raconter, je demeurai homme d'église; mais ce n'eût pas été assurément pour long-temps, sans un incident dont je vais vous rendre compte.

M. le duc de Retz, aîné de notre maison, rompit dans ce temps-là, par le commandement du roi, le traité de mariage qui avait été accordé quelques années auparavant entre M. le duc de Mercœur (1) et sa fille. Il vint trouver mon père dès le lendemain, et le surprit très-agréable-

(1) Louis, duc de Mercœur, depuis cardinal de Vendôme,

ment, en lui disant qu'il était résolu de la donner à son cousin pour réunir la maison. Comme je savais qu'elle avait une sœur qui possédait plus de quatre-vingt mille livres de rente, je songeai au même moment à la double alliance. Je n'espérais pas que l'on y pensât pour moi, connaissant le terrain comme je le connaissais, et je pris le parti de me pourvoir de moi-même. Comme j'eus quelque lumière que mon père n'était pas dans le dessein de me mener aux noces, peut-être en vue de ce qui en arriva, je fis semblant de me radoucir à l'égard de ma profession; je feignis d'être touché de ce que l'on m'avait représenté tant de fois sur ce sujet, et je jouai si bien mon personnage, que l'on crut que j'étais absolument changé. Mon père se résolut de me mener en Bretagne, d'autant plus facilement que je n'en avais témoigné aucun désir. Nous trouvâmes mademoiselle de Retz à Beaupreau en Anjou. Je ne regardai l'aînée que comme ma sœur; je considérai d'abord mademoiselle de Scepaux (c'est ainsi qu'on appelait la cadette) comme ma maîtresse. Je la trouvai très-belle, le teint du plus grand éclat du monde, des lis et

---

père de M. le duc de Vendôme et de M. le grand-prieur, mort en 1667.

des roses en abondance, les yeux admirables, la bouche très-belle, du défaut à la taille, mais peu remarquable, et qui était beaucoup couvert par la vue de quatre-vingt mille livres de rente, par l'espérance du duché de Beaupreau, et par mille chimères que je formais sur ces fondemens qui étaient réels.

Je couvris très-bien mon jeu dans les commencemens; j'avais fait l'ecclésiastique et le dévot dans tout le voyage, je continuai dans le séjour; je soupirais toutefois devant la belle; elle s'en aperçut : je parlai ensuite; elle m'écouta, mais d'un air un peu sévère. Comme j'avais observé qu'elle aimait extrêmement une vieille fille de chambre qui était sœur d'un de mes moines de Busay, je n'oubliai rien pour la gagner, et j'y réussis par le moyen de cent pistoles, et par des promesses immenses que je lui fis. Elle mit dans l'esprit de sa maîtresse que l'on ne songeait qu'à la faire religieuse, et je lui disais de mon côté que l'on ne pensait qu'à me faire moine. Elle haïssait cruellement sa sœur, parce qu'elle était beaucoup plus aimée de son père; et je n'aimais pas trop mon frère (1) pour la même raison. Cette conformité de nos fortunes con-

(1) Pierre de Gondi, duc de Retz, mort en 1676.

tribua beaucoup à notre liaison. Je me persuadai qu'elle était réciproque, et je me résolus de la mener en Hollande. Dans la vérité, il n'y avait rien de si facile, Machecoul, où nous étions venus de Beaupreau, n'étant qu'à une demi-lieue de la mer; mais il fallait de l'argent pour cette expédition, et mon trésor étant épuisé par le don des cent pistoles, je ne me trouvais pas un sou. J'en trouvai suffisamment en témoignant à mon père que l'économat de mes abbayes étant censé tenu de la plus grande rigueur des lois, je croyais être obligé en conscience d'en prendre l'administration. La proposition ne plut pas; mais on ne put la refuser, et parce qu'elle était dans l'ordre, et parce qu'elle faisait en quelque façon juger que je voulais au moins retenir mes bénéfices, puisque j'en voulais prendre soin.

Je partis dès le lendemain pour aller affermer Busay, qui n'est qu'à cinq lieues de Machecoul. Je traitai avec un marchand de Nantes, appelé Jucatières, qui prit avantage de ma précipitation, et qui, moyennant quatre mille écus comptant qu'il me donna, conclut un marché qui a fait sa fortune. Je crus avoir quatre millions. J'étais sur le point de m'assurer d'une de ces flûtes hollandaises qui sont toujours à la rade

de Retz, lorsqu'il arriva un accident qui rompit toutes mes mesures.

Mademoiselle de Retz (car elle avait pris ce nom depuis le mariage de sa sœur) avait les plus beaux yeux du monde; mais ils n'étaient jamais si beaux que quand ils mouraient, et je n'en ai jamais vu à qui la langueur donnât tant de grâces. Un jour que nous dînions chez une dame du pays, à une lieue de Machecoul, en se regardant dans un miroir qui était dans la ruelle, elle montra tout ce que la *morbidezza* des Italiens a de plus tendre, de plus animé, de plus touchant: mais, par malheur, elle ne prit pas garde que Palluau (1), qui a depuis été le maréchal de Clérambaut, était au point de vue du miroir. Il le remarqua; et comme il était fort attaché à madame de Retz, avec laquelle, étant fille, il avait eu beaucoup de commerce, il ne manqua pas de lui en rendre un compte fidèle; et il m'assura même, à ce qu'il m'a dit depuis, que ce qu'il avait vu ne pouvait pas être un original.

Madame de Retz, qui haïssait mortellement sa sœur, en avertit, dès le soir même, M. son père, qui ne manqua pas d'en faire part au mien.

(1) Philippe de Clérambaut, comte de Palluau, mort le 24 juillet 1665, âgé de 59 ans.

Le lendemain l'ordinaire de Paris arriva; l'on feignit d'avoir reçu des lettres bien pressantes: l'on dit un adieu aux dames, fort léger et fort public. Mon père me mena coucher à Nantes. Je fus, comme vous pouvez juger, et fort surpris et fort touché; je ne savais pas à quoi attribuer la promptitude de ce départ; je ne pouvais me reprocher aucune imprudence; je n'avais pas le moindre doute que Palluau eût pu avoir rien vu. Je fus un peu éclairci à Orléans, où mon frère, appréhendant que je ne m'échappasse, ce que j'avais vainement tenté plusieurs fois dès Tours, se saisit de ma cassette où était mon argent. Je connus, par ce procédé, que j'avais été pénétré, et j'arrivai à Paris avec la douleur que vous pouvez vous imaginer.

J'y trouvai Equilli, oncle de Vassé et mon cousin germain, que j'ose assurer avoir été le plus honnête homme de son siècle. Il avait vingt ans plus que moi, mais il ne laissait pas de m'aimer chèrement. Je lui avais communiqué, avant mon départ, la pensée que j'avais d'enlever mademoiselle de Retz, et il l'avait fort approuvée, non-seulement parce qu'il la trouvait fort avantageuse pour moi, mais encore parce qu'il était persuadé que la double alliance était nécessaire pour assurer l'établissement de la maison. L'évé-

nement, qui porte aujourd'hui notre nom dans une famille étrangère, marque qu'il était assez bien fondé. Il me promit de nouveau de me servir de tout son pouvoir en cette occasion. Il me prêta douze cents écus, qui était tout ce qu'il avait d'argent comptant. J'en pris trois mille du président Barillon. Equilli manda, de Provence, le pilote de sa galère, qui était homme de main et de sens. Je m'ouvris de mon dessein à madame la comtesse de Saux, qui a été depuis madame Lesdiguières . . . .

. . . .

Ce nom m'oblige à interrompre le fil de mon discours, et vous en verrez les raisons dans la suite.

Je querellai Praslin à propos de rien : nous nous battîmes dans le bois de Boulogne, après avoir eu des peines incroyables à nous échapper de ceux qui voulaient nous arrêter. Il me donna un très-grand coup d'épée dans la gorge ; je lui en donnai un pareil dans le bras. Meillaincour, écuyer de mon frère, qui me servait de second, et qui avait été blessé dans le bas-ventre et désarmé, et le chevalier du Plessis, second de Praslin, vinrent nous séparer. Je n'oubliai rien pour faire éclater ce combat, jusqu'au point d'avoir aposté des témoins : mais on ne peut forcer le

destin, et l'on ne songea pas seulement à en informer. . . . .

. . . .

Dans ce cas, croyez-vous, me dit-il, qu'un attachement pour une fille de cette sorte puisse vous empêcher de tomber dans un inconvénient où M. de Paris votre oncle est tombé, beaucoup plus par la bassesse de ses inclinations que par le déréglement de ses mœurs? Il en est des ecclésiastiques comme des femmes, qui ne peuvent jamais conserver de dignité dans la galanterie que par le mérite de leurs amans. Où est celui de mademoiselle de Roche, excepté sa beauté? Est-ce une excuse suffisante pour un abbé dont la première prétention est l'archevêché de Paris? Si vous prenez l'épée, comme je le crois, à quoi vous exposez-vous? Pouvez-vous répondre de vous-même à l'égard d'une personne aussi brillante et aussi belle qu'elle est? Dans six semaines elle ne sera plus enfant; elle sera sifflée par Epineville qui est un vieux renard, et par sa mère qui paraît avoir de l'entendement. Que savez-vous ce qu'une beauté comme celle-là, qui sera bien instruite, vous pourra mettre dans l'esprit? . . . .

. . . .

. . . .

M. le cardinal de Richelieu (1) haïssait au dernier point madame la princesse de Guimené, parce qu'il était persuadé qu'elle avait traversé l'inclination qu'il avait pour la reine (2), et qu'elle avait même pris part au tour que lui avait joué madame du Fargis, dame d'atour, quand elle porta à la reine-mère, Marie de Médicis, une lettre d'amour qu'il avait écrite à la reine sa belle-fille. Cette haine de M. le cardinal de Richelieu avait été poussée au point d'avoir voulu obliger, pour se venger, M. le maréchal de Brézé, son beau-frère et capitaine des gardes du corps, à rendre pubilques les lettres de madame de Guimené, qui avaient été trouvées dans la cassette de M. de Montmorenci (3), lorsqu'il fut pris à Castelnaudari; mais le maréchal de Brézé eut, ou l'honnêteté, ou la franchise de les rendre à madame de Guimené. Il était pourtant fort extravagant; mais comme M. le cardinal de Richelieu s'était trouvé au-

(1) Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, naquit en 1585, et mourut en 1642.

(2) Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III, roi d'Espagne, et épouse de Louis XIII, morte en 1666.

(3) Henri, duc de Montmorenci, fut pris le 1er septembre 1632, et décapité à Toulouse au mois de novembre de la même année.

trefois honoré en quelque façon de son alliance, et qu'il craignait même ses emportemens et ses discours auprès du roi, qui avait quelque sorte d'inclination pour lui, il le souffrait, dans la vue de se donner à lui-même quelque repos dans sa famille, qu'il souhaitait avec passion d'établir et d'unir : il pouvait tout en France à la réserve de ce dernier point; car M. le maréchal de Brézé avait pris une si forte aversion pour M. de la Meilleraye (1), qui était en ce temps-là grand-maître de l'artillerie, et qui a été depuis le maréchal de la Meilleraye, qu'il ne pouvait le souffrir. Il ne pouvait se mettre dans l'esprit que M. le cardinal de Richelieu dût seulement songer à un homme qui était vraiment son cousin germain, mais qui n'avait apporté dans son alliance qu'une roture fort connue, la plus petite mine du monde, et un mérite, à ce qu'il publiait, fort commun.

M. le cardinal de Richelieu n'était pas de ce sentiment; il croyait, et avec raison, beaucoup de cœur à M. de la Meilleraye; il estimait même sa capacité dans la guerre infiniment au-dessus de ce qu'elle méritait, quoiqu'en effet elle ne

(1) Charles de la Porte, maréchal de la Meilleraye, mourut en 1664.

fût pas méprisable. Enfin il le destinait à la place que nous avons vu avoir été si glorieusement tenue depuis par M. de Turenne.

Vous jugez assez, par ce que je viens de vous dire, de la brouillerie du dedans de la maison de M. le cardinal de Richelieu, et de l'intérêt qu'il avait à la démêler. Il y travailla avec application, et il ne crut pas pouvoir mieux réussir qu'en réunissant ces deux chefs de cabale dans une confiance qu'il n'eut pour personne, et qu'il eut uniquement pour eux deux. Il les mit pour cet effet en commun et par indivis dans la confidence de ses galanteries, qui en vérité ne répondaient en rien à la grandeur de ses actions, ni à l'éclat de sa vie; car Marion de Lorme, qui était un peu moins qu'une prostituée, fut un des objets de son amour, et elle le sacrifia à des Barreaux. Madame de Fruges, que vous voyez traînant dans les cabinets, sous le nom de vieille femme, en fut une autre. La première venait chez lui la nuit: il allait aussi la nuit chez la seconde, qui avait été abandonnée par Buckingham et de l'Epienne. Ces deux confidens, qui avaient fait entre eux une paix fourrée, l'y menaient en habit de couleur, et madame de Guimené faillit être victime de cette fausse paix.

M. de la Meilleraye, que l'on appelait le grand-

maître, en était devenu amoureux; mais elle ne l'était nullement de lui. Comme il était, et par son naturel et par sa faveur, l'homme du monde le plus impérieux, il trouva fort mauvais que l'on ne l'aimât pas. Il s'en plaignit; l'on n'en fut point touché : il menaça; l'on s'en moqua. Il crut le pouvoir, parce que M. le cardinal, qu'il avait animé contre madame de Guimené, avait enfin obligé M. de Brézé à lui remettre entre les mains les lettres écrites à M. de Montmorenci, desquelles je vous ai parlé tantôt, et il les avait données au grand-maître, qui, dans les secondes menaces, en laissa échapper quelque chose à madame de Guimené. Pour lors elle ne s'en moqua plus, mais elle faillit à en enrager. Elle tomba dans une mélancolie qui n'est pas imaginable; tellement que l'on ne la reconnaissait point. Elle s'en alla à Couperai, où elle ne voulut voir personne.

. . . .

Dès que j'eus pris la résolution de me mettre à l'étude, je pris aussi celle de reprendre les erremens de M. le cardinal de Richelieu; et quoique mes proches mêmes s'y opposassent, dans l'opinion que cette matière n'était bonne que pour des pédans, je suivis mon dessein, j'entrepris la carrière, et je l'ouvris avec succès. Elle

a été remplie depuis par toutes les personnes de qualité de la même profession. Mais comme je fus le premier depuis M. le cardinal de Richelieu, ma pensée lui plut; et cela, joint aux bons offices que M. le grand-maître me rendait tous les jours auprès de lui, fit qu'il parla avantageusement de moi en deux ou trois occasions; qu'il témoigna un étonnement obligeant de ce que je ne lui avais jamais fait la cour; et qu'il ordonna même à M. de Lingendes, qui a été depuis évêque de Mâcon, de me mener chez lui.

Voilà la source de ma première disgrâce: car, au lieu de répondre à ses avances et aux instances que M. le grand-maître me fit pour m'obliger à lui aller faire ma cour, je ne les payai toutes que de très-méchantes excuses. Je fis le malade; j'allai à la campagne; enfin j'en fis assez pour laisser voir que je ne voulais point m'attacher à M. le cardinal de Richelieu, qui était un très-grand homme, mais qui avait au souverain degré le faible de ne point mépriser les petites choses. Il le témoigna en ma personne: car l'histoire de la conjuration de Jean-Louis de Fiesque (1), que j'avais faite à dix-huit

(1) Jean-Louis de Fiesque, auteur de la conjuration de Gênes. Il se noya le 1er janvier 1557.

ans, ayant échappé en ce temps-là des mains de Lauzières, à qui je l'avais confiée seulement pour la lire, et ayant été portée à M. le cardinal de Richelieu par Boisrobert (1), il dit tout haut, en présence du maréchal d'Étrées et de Senneterre : Voilà un dangereux esprit. Ce dernier le dit dès le soir même à mon père, et je me le tins comme dit à moi-même.

Je continuai cependant, par ma propre considération, la conduite que je n'avais prise jusque-là que par celle de la haine personnelle que madame de Guimené avait contre M. le cardinal.

Le succès que j'eus dans les actes de Sorbonne, me donna du goût pour ce genre de réputation. Je voulus la pousser plus loin, et je m'imaginai que je pourrais réussir dans les sermons. On me conseillait de commencer par de petits couvens, où je m'accoutumerais peu à peu. Je fis tout le contraire. Je prêchai l'Ascension, la Pentecôte, la Fête-Dieu, dans les petites Carmelites, en présence de la reine et de toute la cour ; et cette audace m'attira un second éloge de la part de M. le cardinal de Richelieu. Car, comme on lui eut dit

(1) François Metel de Boisrobert, de l'académie française, mort en 1662.

que j'avais bien fait, il répondit : Il ne faut pas juger des choses par l'événement ; c'est un téméraire. J'étais, comme vous voyez, assez occupé pour un homme de vingt-deux ans.

. . . .

M. le comte (1), qui avait pris une très-grande amitié pour moi, et pour le service et la personne duquel j'avais pris un très-grand attachement, partit de Paris la nuit pour s'aller jeter dans Sedan, dans la crainte qu'il eut d'être arrêté. Il m'envoya querir sur les dix heures du soir, et me dit son dessein. Je le suppliai avec instance qu'il me permît d'avoir l'honneur de l'accompagner. Il me le défendit expressément ; mais il me confia Vanbroc, un joueur de luth flamand, et qui était l'homme du monde à qui il se confiait le plus. Il me dit qu'il me le donnait en garde, que je le cachasse chez moi, et que je ne le laissasse sortir que la nuit. J'exécutai fort bien de ma part tout ce qui m'avait été ordonné, car je mis Vanbroc dans une soupente, où il eût fallu être sorcier pour le trouver. Il ne fit pas si bien de son côté ; car il fut découvert par le concierge de l'hôtel de Sois-

(1) Louis de Bourbon, comte de Soissons, tué à la bataille de Marfée, près de Sedan, en 1641.

sons, au moins à ce que j'ai toujours soupçonné; et je fus bien étonné, un matin à six heures, de voir toute ma chambre pleine de gens armés, qui m'éveillèrent en jetant la porte en dedans. Le prevôt de l'île s'avança, et il me dit, en jurant: Où est Vanbroc? A Sedan, je crois, lui répondis-je. Il redoubla ses juremens, et il chercha dans la paillasse de tous les lits. Il menaça tous mes gens de la question. Aucun d'eux, à la réserve d'un seul, ne lui en put dire des nouvelles. Ils ne s'avisèrent pas de la soupente, qui dans la vérité n'était pas reconnaissable, et ils sortirent très-peu satisfaits. Vous pouvez croire qu'une note de cette nature se pouvait appeler pour moi, à l'égard de la cour, une nouvelle confusion. En voici une autre. La licence de Sorbonne expira; il fut question de donner les lieux, c'est-à-dire de déclarer publiquement, au nom de tous les corps, lesquels ont le mieux fait dans leurs actes; et cette déclaration se fait avec de grandes cérémonies. J'eus la vanité de prétendre le premier lieu, et je ne crus pas devoir le céder à l'abbé de la Motte Houdancourt, qui est présentement l'archevêque d'Auch, et sur lequel il est vrai que j'avais eu quelques avantages dans les disputes.

M. le cardinal de Richelieu, qui faisait l'hon-

neur à cet abbé de le reconnaître pour son parent, envoya en Sorbonne le grand-prieur de la Porte, son oncle, pour le recommander. Je me conduisis dans cette occasion mieux qu'il n'appartenait à mon âge; car, aussitôt que je le sus, j'allai trouver M. de Raconis, évêque de Lavaur, pour le prier de dire à M. le cardinal que, comme je savais le respect que je lui devais, je m'étais désisté de ma prétention aussitôt que j'avais appris qu'il y prenait part. M. de Lavaur me vint retrouver, dès le lendemain matin, pour me dire que M. le cardinal ne prétendait point que M. l'abbé de la Motte eût l'obligation du lieu à ma cession, mais à son mérite, auquel on ne pouvait le refuser. La réponse m'outra; je ne répondis que par un souris et une profonde révérence. Je suivis ma pointe, et j'emportai le premier lieu de quatre-vingt-quatre voix. M. le cardinal de Richelieu, qui voulait être maître partout et en toutes choses, s'emporta jusqu'à la puérilité; il menaça les députés de la Sorbonne de raser ce qu'il avait commencé d'y bâtir, et il fit mon éloge tout de nouveau avec une aigreur incroyable.

Toute ma famille s'épouvanta. Mon père et ma tante de Maignelai, qui se joignaient ensemble, la Sorbonne, Remebroc, M. le comte,

mon frère, qui était parti la même nuit, madame de Guimené, à laquelle ils voyaient bien que j'étais fort attaché, souhaitaient avec passion de m'éloigner et de m'envoyer en Italie. J'y allai, et je demeurai à Venise jusqu'à la mi-août, et il ne tint pas à moi de m'y faire assassiner. Je m'amusais à vouloir faire galanterie à la *signora Vendramina*, noble vénitienne, et qui était une des personnes du monde les plus jolies. Le président de Maillé, ambassadeur pour le roi, qui savait le péril qu'il y a en ce pays-là pour ces sortes d'aventures, me commanda d'en sortir. Je fis le tour de la Lombardie, et je me rendis à Rome sur la fin de septembre. M. le maréchal d'Étrées y était ambassadeur. Il me fit des leçons sur la manière dont je devais vivre, et ces leçons me persuadèrent. Quoique je n'eusse aucun dessein d'être d'église, je me résolus, à tout hasard, d'acquérir de la réputation dans une cour ecclésiastique où l'on me verrait avec la soutane. J'exécutai fort bien ma résolution; je ne laissai pas la moindre ombre de débauche ou de galanterie: je fus modeste au dernier point dans mes habits; et cette modestie qui paraissait dans ma personne, était relevée par une très-grande dépense, par de belles livrées, par un équipage fort leste, et par une suite de sept ou huit gentilshommes, dont

il y en avait quatre chevaliers de Malte. Je disputai dans les écoles de sapience, qui ne sont pas, à beaucoup près, si savantes que celles de Sorbonne; et la fortune contribua encore à me relever. Le prince de Schomberg, ambassadeur d'obédience de l'Empire, m'envoya dire un jour que je jouais au ballon dans les Thermes de l'empereur Antonin, de lui quitter la place. Je lui fis répondre qu'il n'y avait rien que je n'eusse rendu à son excellence si elle me l'eût demandé par civilité; mais puisque c'était un ordre, j'étais obligé de lui dire que je n'en pouvais recevoir d'aucun ambassadeur que de celui de mon maître. Comme il insista, et qu'il m'eût fait dire, pour la seconde fois, par un de ses estafiers, de sortir du jeu, je me mis sur la défensive; et les Allemands, plus par mépris, à mon sens, du peu de gens que j'avais avec moi, que par une autre considération, ne poussèrent pas l'affaire. Ce coup porté par un abbé tout modeste, à un ambassadeur qui marchait toujours avec cent mousquetaires à cheval, fit un très-grand éclat à Rome; et si grand, que Roze, que vous voyez secrétaire du cabinet, et qui était ce jour-là dans le jeu du ballon, dit que feu M. le cardinal Mazarin en eut dès ce jour l'imagination saisie, et qu'il lui en a parlé depuis plusieurs fois . . . .

La santé de M. le cardinal de Richelieu commençait à s'affaiblir, et à laisser par conséquent quelques vues de possibilité à prétendre à l'archevêché de Paris. M. le comte, qui avait pris quelque teinture de dévotion dans la retraite de Sedan, et qui sentait du scrupule de posséder, sous le nom de *custodi-nos*, plus de cent mille livres de rente en bénéfices, avait écrit à mon père qu'aussitôt qu'il serait en état d'en faire agréer à la cour sa démission en ma faveur, il me les remettrait entre les mains. Toutes ces considérations jointes ensemble, ne me firent pas tout-à-fait perdre la résolution de quitter la soutane, mais elles la suspendirent. Elles firent plus, elles me firent prendre celle de ne la quitter qu'à bonnes enseignes et par quelques grandes actions; et comme je ne les voyais ni proches ni certaines, je résolus de me signaler dans ma profession, et de toutes les manières. Je commençai par une très-grande retraite ; j'étudiais presque tout le jour; je ne voyais que fort peu de monde; je n'avais presque plus d'habitude avec toutes les femmes, hors madame de Guimené (1). . . . .

. . . .

Le diable avait apparu justement quinze jours

---

(1) La princesse de Guimené était Anne de Rohan, fille de

avant cette aventure à madame la princesse de Guimené, et il lui apparaissait souvent, évoqué par les conjurations de M. d'Andilli (1), qui le forçait, je crois, de faire peur à sa dévote, de laquelle il était encore plus amoureux que moi, mais en Dieu, purement et spirituellement. J'évoquai, de mon côté, un démon qui lui apparut sous une forme plus bénigne et plus agréable. Je la retirai au bout de six semaines de Port-Royal, où elle faisait de temps en temps des escapades plutôt que des retraites. Je continuai de lui rendre mes respects avec beaucoup d'assiduité, et je charmai par-là et par d'autres divertissemens, le chagrin que ma profession ne laissait pas de nourrir dans le fond de mon âme. Il s'en fallut peu qu'il ne sortît de cet enchantement une tempête qui eût fait changer de face à l'Europe, pour peu qu'il eût plu à la destinée d'être de mon avis.

M. le cardinal de Richelieu aimait la raillerie, mais il ne pouvait la souffrir; et toutes les per-

---

Pierre de Rohan, prince de Guimené, et de Madelaine de Rieux de Châteauneuf.

(1) Robert-Arnauld, sieur d'Andilli, né en 1589, célèbre par ses ouvrages et par sa retraite à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs. Il est mort en 1674.

sonnes de cette humeur ne l'ont jamais que fort aigre. Il en fit une de cette nature, en plein cercle, à madame de Guimené, et tout le monde remarqua qu'il voulait me désigner. Elle en fut outrée, et moi plus qu'elle; car enfin il s'était contracté une certaine espèce de manége entre elle et moi, qui avait souvent du mauvais ménagement, quoique cependant nos intérêts ne fussent pas séparés.

Au même temps madame de la Meilleraye (1), de qui, toute sotte qu'elle était, j'étais devenu amoureux, plut à M. le cardinal, au point que le maréchal s'en était aperçu avant même de partir pour l'armée. Il en avait fait la guerre à sa femme, et d'un air qui lui fit croire d'abord qu'il était encore plus jaloux qu'ambitieux. Elle le craignait terriblement, et elle n'aimait pas le cardinal, qui, en la mariant avec son cousin, avait à la vérité dépouillé sa maison, de laquelle il était idolâtre. Le cardinal était d'ailleurs encore plus vieux par ses incommodités que par son âge, et il est vrai, de plus, que n'étant pédant en rien, il l'était tout-à-fait en galanterie. On m'avait fait

(1) Madame de la Meilleraye était Marie de Cossé, fille de François de Cossé, duc de Brissac.

le détail des avances qu'il lui avait faites, qui étaient effectivement ridicules; mais comme il les continua jusqu'au point de lui faire faire des séjours de temps même considérables à Ruel, où il faisait le sien ordinaire, je m'aperçus que la petite cervelle de la dame ne résisterait pas long-temps au brillant de la faveur, et que la jalousie du maréchal céderait bientôt un peu à son intérêt, qui ne lui était pas indifférent, et pleinement à sa faiblesse pour la cour, faiblesse qui n'a jamais eu d'égale.

J'étais dans le premier feu de cette nouvelle passion, et je me figurais tant de plaisir à triompher du cardinal de Richelieu en un aussi beau champ de bataille que celui de l'Arsenal, que la rage se coula dans l'intérieur de mon âme aussitôt que je reconnus qu'il y avait du changement dans toute la famille. Le mari consentait que l'on allât souvent à Ruel; sa femme ne me faisait plus que des confidences qui me paraissaient assez souvent fausses. Enfin la colère de madame de Guimené, dont je vous ai dit le sujet ci-dessus, la jalousie que j'eus pour madame de la Meilleraye, mon aversion pour ma profession, s'unirent ensemble dans un moment fatal, et faillirent à produire un des plus grands et des plus fameux événemens de notre siècle.

La Rochepot (1), mon cousin et mon ami intime, était domestique de feu M. le duc d'Orléans (2), et extrêmement dans sa confidence. Il haïssait cordialement M. le cardinal de Richelieu, et parce qu'il était fils de madame du Fargis, persécutée et mise en effigie par le ministre, et parce que, tout de nouveau, M. le cardinal, qui tenait encore son père prisonnier à la Bastille, avait refusé l'agrément du régiment de Champagne pour lui à M. le maréchal de la Meilleraye, qui avait une estime particulière pour sa valeur. Vous pouvez croire que nous faisions souvent ensemble le panégyrique du cardinal, et des invectives contre la faiblesse de Monsieur, qui, après avoir engagé M. le comte à sortir du royaume, et à se retirer à Sedan, sous la parole qu'il lui donna de l'y venir joindre, était revenu de Blois honteusement à la cour.

Comme j'étais aussi plein des sentimens que je viens de vous marquer, que la Rochepot l'était de ceux que l'état de sa maison et de sa personne devait lui donner, nous entrâmes aisément dans

---

(1) Fils d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot.

(2) Gaston-Jean-Baptiste de France, né l'an 1608, et mort à Blois l'an 1660.

les mêmes pensées, qui furent de nous servir de la faiblesse de Monsieur, pour exécuter ce que la hardiesse de ses domestiques fut sur le point de lui faire exécuter à Corbie, dont il faut, pour plus d'éclaircissement, vous entretenir un moment.

Les ennemis étant entrés en Picardie l'année 1635, sous le commandement de M. le prince Thomas de Savoie (1) et de M. Picolomini, le roi y alla en personne, et y mena Monsieur, son frère, pour général de son armée, et M. le comte pour lieutenant-général. Ils étaient l'un et l'autre très-mal avec M. le cardinal de Richelieu, qui ne leur donna cet emploi que par la pure nécessité des affaires, et parce que les Espagnols, qui menaçaient le cœur du royaume, avaient déjà pris Corbie, la Capelle et le Catelet. Aussitôt qu'ils se furent retirés dans les Pays-Bas, et que le roi eut repris Corbie, on ne douta point que l'on ne cherchât les moyens de perdre M. le comte, qui avait donné beaucoup de jalousie au ministre par son courage, par ses manières gracieuses et par sa dépense ; qui, de plus, était intimement bien avec Monsieur, et qui avait

(1) Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, fils de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, mort en 1656.

surtout commis le crime capital de refuser le mariage de madame d'Aiguillon (1). L'Épinai, Moutresor et Rochepot n'oublièrent rien pour donner à Monsieur, par l'appréhension, le courage de se défaire du cardinal. Saint-Ibal, Varicarville, Bardouville et Beauregard, père de celui qui est à moi, le persuadèrent à M. le comte. La chose fut résolue, mais elle ne fut pas exécutée. Ils eurent le cardinal dans leurs mains à Amiens, et ils ne lui firent rien. Je n'ai jamais su pourquoi. Je leur en ai ouï parler à tous, et chacun rejetait la faute sur son compagnon. Je ne sais dans la vérité ce qui en est. Ce qui est vrai, c'est qu'aussitôt qu'ils furent à Paris, la frayeur les saisit tous. M. le comte se retira à Sedan, qui était en ce temps-là en souveraineté à M. de Bouillon (2); Monsieur alla à Blois; et M. de Retz (3), qui n'était pas de l'entreprise d'Amiens, mais qui était fort attaché à M. le comte, partit la nuit en poste de Paris, et se jeta dans Belle-Ile.

(1) Marie de Vignerod, morte en 1675.

(2) Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, prince de Sedan, duc de Bouillon, né en 1605, et mort en 1652.

(3) Pierre de Gondi, frère aîné du cardinal de Retz, mort en 1676.

Le roi envoya à Blois M. le comte de Guiche (1), qui est présentement M. le maréchal de Grammont, et M. de Chavigny (2), secrétaire d'état et confidentissime du cardinal. Ils firent peur à Monsieur, et le ramenèrent à Paris, où il avait encore plus de peur ; car ceux qui étaient à lui dans sa maison, c'est-à-dire ceux de ses domestiques qui n'étaient point gagnés par la cour, ne manquaient pas de le prendre par cet endroit, qui était son faible, pour l'obliger de penser à sa sûreté, ou plutôt à la leur. Ce fut de ce penchant à la peur que nous crûmes, la Rochèpot et moi, que nous pourrions le précipiter dans nos pensées. L'expression est bien irrégulière ; mais je n'en trouve point qui marque mieux le caractère d'un esprit comme le sien. Il pensait tout et il ne voulait rien ; et quand, par hasard, il voulait quelque chose, il fallait l'y pousser en même temps, ou plutôt l'y jeter, pour le lui faire exécuter.

La Rochepot fit tous les efforts possibles, et comme il vit que l'on ne répondait que par des

(1) Antoine de Grammont, troisième du nom, né en 1604, et mort en 1678.

(2) Léon Bouthilier, fils de Claude Bouthilier, et de Marie de Bragelonne, mort en 1652, aussi-bien que son père.

remises et par les impossibilités que l'on trouvait à tous les expédiens qu'il proposait, il s'avisa d'un moyen qui était assurément hasardeux, et qui, par un sort assez commun aux actions extraordinaires, l'était beaucoup moins qu'il ne le paraissait. M. le cardinal de Richelieu devait tenir sur les fonts Mademoiselle (1), qui, comme vous pouvez juger, était baptisée il y avait fort long-temps; mais les cérémonies du baptême n'avaient pas été faites. Il devait venir pour cet effet au Dôme, où Mademoiselle logeait, et le baptême devait se faire dans la chapelle. La proposition de M. de la Rochepot fut de continuer de faire voir à Monsieur, à tous les momens du jour, la nécessité de se défaire du cardinal; de lui parler moins qu'à l'ordinaire du détail de l'action, afin d'en moins hasarder le secret; de se contenter de l'en entretenir en général, et pour l'y accoutumer, et pour pouvoir lui dire en temps et lieu, qu'on ne la lui avait pas cédée; que l'on avait plusieurs expériences qu'il ne pouvait lui-même être servi qu'en cette manière; qu'il l'avait lui-même avoué maintes

(1) Anne-Marie-Louise d'Orléans, fille de Gaston-Jean-Baptiste de France, et de Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, née en 1627, et morte en 1693.

fois à lui la Rochepot; qu'il n'y avait donc qu'à s'associer de braves gens qui fussent capables d'une action déterminée; qu'à poster des relais sous prétexte d'un enlèvement sur le chemin de Sedan; qu'à exécuter la chose au nom de Monsieur et en sa présence, dans la chapelle, le jour de la cérémonie; que Monsieur l'avouerait de tout son cœur dès qu'elle serait exécutée, et que nous le menerions de ce pas sur nos relais, à Sedan, dans un intervalle où l'abattement des sous-ministres, joint à la joie que le roi aurait d'être délivré de son tyran, aurait laissé la cour en état de songer plutôt à le rechercher qu'à le poursuivre. Voilà la vue de la Rochepot, qui n'était nullement impraticable, et je le sentis par l'effet que la possibilité prochaine fit dans mon esprit, tout différent de celui que la simple spéculation y avait produit.

J'avais blâmé peut-être cent fois, avec la Rochepot, l'inaction de Monsieur et celle de M. le comte à Amiens. Aussitôt que je me vis sur le point de la pratique, c'est-à-dire, sur le point de l'exécution de la même action, dont j'avais réveillé l'idée moi-même dans l'esprit de la Rochepot, je sentis je ne sais quoi qui pouvait être une peur. Je le pris pour un scrupule. Je ne sais si je me trompai; mais enfin la pensée de

l'assassinat d'un prêtre, d'un cardinal, me vint à l'esprit. La Rochepot se moqua de moi, et me dit ces propres paroles : *Quand vous serez à la guerre, vous n'enleverez point de quartiers, de peur d'y assassiner des gens endormis.* J'eus honte de ma réflexion : j'embrassai le crime qui me parut consacré par de grands exemples, justifié et honoré par de grands périls. Nous prîmes et nous concertâmes notre résolution. J'engageai dès le soir Launoi, que vous voyez à la cour sous le nom de marquis de Piennes. La Rochepot s'assura de la Frette, du marquis de Boisi et de l'Étourville, qu'il savait être attaché à Monsieur, et l'ennemi juré du cardinal. Nous fîmes nos préparatifs : le péril était grand pour nous ; mais nous pouvions raisonnablement en sortir, parce que la garde de Monsieur, qui était dans le logis, nous eût infailliblement soutenus contre celle du cardinal, qui ne pouvait être qu'à la porte. La fortune, plus forte que sa garde, le tira de ce pas. Il tomba malade, ou lui, ou Mademoiselle, je ne m'en souviens pas précisément : la cérémonie fut différée : il n'y eut point d'occasion. Monsieur s'en retourna à Blois, et le marquis de Boisi nous déclara qu'il ne nous découvrirait jamais, mais qu'il ne pouvait plus être de cette partie, parce

qu'il venait de recevoir je ne sais quelle grâce du cardinal.

Je vous confesse que cette entreprise, qui nous eût comblés de gloire si elle nous eût réussi, ne m'a jamais plu. Je n'en ai pas le même scrupule que des deux fautes que je vous ai marqué ci-dessus avoir commises contre la morale ; mais je voudrais de tout mon cœur n'avoir jamais été de cette entreprise. L'ancienne Rome l'aurait estimée, mais ce n'est pas par cet endroit que j'estime l'ancienne Rome. Je ressens avec tant de reconnaissance et avec tant de tendresse la bonté que vous avez de vouloir bien être informée de mes actions, que je ne puis m'empêcher de vous rendre compte de toutes mes pensées, et je trouve un plaisir incroyable à les aller chercher dans le fond de mon âme, à vous les apporter et à vous les soumettre.

Il y a assez souvent de la folie à conjurer ; mais il n'y a rien de pareil pour faire des gens sages dans la suite, au moins pour quelque temps. Comme le péril, dans ces sortes d'affaires, dure même après les occasions, l'on est prudent et circonspect dans les momens qui les suivent.

Le comte de la Rochepot voyant que notre coup était manqué, se retira à Commerci, qui était à lui, pour sept ou huit mois. Le marquis

de Boisi alla trouver M. le duc de Rouanez son père, en Poitou; Piennes, la Frette et l'Étourville prirent le chemin de leurs maisons : mes attachemens me retinrent à Paris, mais si serré et si modéré, que j'étudiais tout le jour, et que le peu que je paraissais, laissait toutes les apparences d'un bon ecclésiastique. Nous gardâmes si bien le secret les uns et les autres que l'on n'eut jamais le moindre vent de cette entreprise pendant le temps de M. le cardinal de Richelieu, qui a été le ministre du monde le mieux averti. L'imprudence de la Frette et de l'Étourville fit qu'elle ne fut pas secrète après sa mort : je dis leur imprudence, car il n'y a rien de plus maladroit que de se faire croire capable de choses dont les exemples sont à craindre.

La déclaration de M. le comte nous tira, quelque temps après, hors de nos retraites, et nous nous réveillâmes au bruit de ses trompettes. Il faut reprendre son histoire d'un peu plus loin.

J'ai remarqué ci-dessus qu'il s'était retiré à Sedan par la seule raison de sa sûreté, qu'il ne pouvait trouver à la cour. Il écrivit au roi en y arrivant, il l'assura de sa fidélité, et il lui promit de ne rien entreprendre dans le temps de son séjour en ce lieu, contre son service. Il est certain qu'il lui tint très-fidèlement sa parole;

que toutes les offres de l'Espagne et de l'Empire ne le touchèrent point, et qu'il rebuta même avec colère les conseils de Saint-Ibal et de Bardouville, qui voulaient le porter au mouvement. Campion, qui était son domestique, et qu'il avait laissé à Paris pour y faire les affaires qu'il pouvait avoir à la cour, me disait tout ce détail par son ordre ; et je me souviens entre autres d'une lettre qu'il lui écrivait un jour, dans laquelle je lus ces propres paroles : « Les gens que » vous connaissez n'oublient rien pour m'obli- » ger à traiter avec les ennemis. Ils m'accusent » de faiblesse, parce que je redoute les exem- » ples de Charles de Bourbon et de Robert » d'Artois. » Campion avait ordre de me faire voir cette lettre, et de m'en demander mon sentiment. Je pris la plume au même instant, et j'écrivis à un petit endroit de la réponse qu'il avait commencée : *Et moi je les accuse de folie.* Ce fût le propre jour que je partis pour aller en Italie. Voici la raison de mon sentiment :

M. le comte avait toute la hardiesse de cœur que l'on appelle communément vaillance, au plus haut point qu'un homme puisse l'avoir, et il n'avait pas même dans le degré le plus commun, la hardiesse de l'esprit, qui est ce que l'on nomme résolution. La première est ordi-

naire et même vulgaire; la seconde est même plus rare que l'on ne peut se l'imaginer. Elle est toutefois encore plus nécessaire que l'autre pour les grandes actions : et y a-t-il une action au monde plus grande que celle d'un parti ? Celle d'une armée a sans comparaison moins de ressorts. Celle d'un état en a davantage, mais les ressorts n'en sont pas à beaucoup près si fragiles ni si délicats. Enfin je suis persuadé qu'il faut de plus grandes qualités pour former un bon chef de parti que pour faire un bon empereur de l'univers, et que dans le rang des qualités qui le composent, la résolution marche de pair avec le jugement : je dis avec le jugement héroïque, dont le principal usage est de distinguer l'extraordinaire de l'impossible.

M. le comte n'avait pas un grain de cette sorte de jugement qui ne se rencontre même que très-rarement dans un grand esprit. Le sien était médiocre, et susceptible par conséquent des injustes défiances, qui est de tous les caractères celui qui est le plus opposé à un bon chef de parti, dont la qualité la plus souvent et la plus indispensablement praticable, est de supprimer en beaucoup d'occasions et de cacher en toutes, les soupçons même les plus légitimes.

Voilà ce qui m'obligea à n'être pas de l'avis

de ceux qui voulaient que M. le comte fît la guerre civile. Varicarville, qui était le plus sensé et le moins emporté de toutes les personnes de qualité qui étaient auprès de M. le comte, m'a dit depuis que quand il vit ce que j'avais écrit dans la lettre de Campion le jour que je partis pour aller en Italie, il ne douta pas des motifs qui m'avaient porté contre mon inclination à ce sentiment.

M. le comte se défendit, toute cette année et toute la suivante, des instances des Espagnols, et des importunités des siens, beaucoup plus par les sages conseils de Varicarville que par sa propre force; mais rien ne put le défendre des inquiétudes de M. le cardinal de Richelieu, qui lui faisait faire tous les jours, sous le nom du roi, des éclaircissemens fâcheux. Ce détail serait trop long à vous déduire, et je me contenterai de vous marquer que le ministre, contre ses intérêts, précipita M. le comte dans la guerre civile, par des chicaneries que ceux qui sont favorisés à un certain point par la fortune, ne manquent jamais de faire aux malheureux.

Comme les esprits commencèrent à s'aigrir plus qu'à l'ordinaire, M. le comte me commanda de faire un voyage secret à Sedan. Je le vis la nuit dans le château où il logeait; je lui

parlai en présence de M. de Bouillon, de Saint-Ibal, de Bardouville et de Varicarville, et je trouvai que la véritable raison pour laquelle il m'avait mandé, était le désir qu'il avait d'être éclairci de bouche, et plus en détail que l'on ne le peut être par une lettre, de l'état de Paris. Le compte que je lui en rendis ne put que lui être très-agréable : je lui dis, et il était vrai, qu'il y était aimé, honoré, et que son ennemi y était redouté et abhorré. M. de Bouillon, qui voulait en toutes façons la rupture, prit cette occasion pour en exagérer les avantages: Saint-Ibal l'appuya avec force ; Varicarville les combattit avec vigueur.

Je me sentais trop jeune pour dire mon avis. M. le comte m'y força; et je pris la liberté de lui représenter qu'un prince du sang doit plutôt faire la guerre civile que de remettre rien, ou de sa réputation ou de sa dignité; mais aussi qu'il n'y avait que ces deux considérations qui l'y pussent judicieusement obliger, parce qu'il hasarde l'une et l'autre par le mouvement, toutes les fois que l'une ou l'autre ne le rend pas nécessaire; qu'il me paraissait bien éloigné de cette nécessité ; que sa retraite à Sedan le défendait des bassesses auxquelles la cour avait prétendu l'obliger; par exemple, à celle de recevoir la

main gauche dans la maison même du cardinal; que la haine que l'on avait pour le ministre attachait même à cette retraite la faveur publique, qui est toujours beaucoup plus assurée par l'inaction que par l'action, parce que la gloire de l'action dépend du succès dont personne ne peut répondre, et que celle que l'on rencontre en ces matières dans l'inaction est toujours sûre, étant fondée sur la haine, dont le public ne se dément jamais à l'égard du ministre; qu'il serait, à mon avis, plus glorieux à M. le comte de se soutenir par son propre poids, c'est-à-dire par celui de sa vertu, à la vue de toute l'Europe, contre l'artifice d'un ministre aussi puissant que le cardinal de Richelieu; qu'il lui serait, dis-je, plus glorieux de se soutenir par une conduite sage et réglée que d'allumer un feu dont les suites étaient fort incertaines; qu'il était vrai que le ministre était en exécration, mais que je ne voyais pourtant pas encore que l'exécration fût au période qu'il est nécessaire de prendre bien justement pour les grandes révolutions; que la santé de M. le cardinal commençait à recevoir beaucoup d'atteintes; que s'il périssait d'une maladie, M. le comte aurait l'avantage d'avoir fait voir au roi et au public, qu'étant aussi considérable qu'il était, et par sa personne et par l'important

poste de Sedan, il n'aurait sacrifié qu'au bien et au repos de l'état ses propres ressentimens; et que si la santé de M. le cardinal se rétablissait, sa puissance deviendrait odieuse de plus en plus, et fournirait infailliblement, par l'abus qu'il ne manquerait pas d'en faire, des occasions plus favorables aux mouvemens que celles qui s'y voyaient présentement.

Voilà à peu près ce que je dis à M. le comte : il en parut touché. M. de Bouillon se mit en colère, et me dit même d'un ton de raillerie : *Vous avez le sang bien froid pour un homme de votre âge.* A quoi je répondis ces propres mots: *Tous les serviteurs de M. le comte vous sont si obligés, monsieur, qu'ils doivent tout souffrir de vous; mais il n'y a que cette considération qui m'empêche de penser, à l'heure qu'il est, que vous pouvez n'être pas toujours dans vos bastions.* M. de Bouillon revint à lui : il me fit toutes les honnêtetés imaginables, et telles qu'elles furent les commencemens de notre amitié. Je demeurai encore deux jours à Sedan, dans lesquels M. le comte changea cinq fois de résolution; et Saint-Ibal me confessa à deux reprises différentes, qu'il était difficile de rien espérer d'un homme de cette humeur. M. de Bouillon le détermina à la fin. L'on manda don Miguel de Sala-

manque, ministre d'Espagne. L'on me chargea de travailler à gagner des gens à Paris; l'on me donna un ordre pour toucher de l'argent, et pour l'employer à cet effet; et je revins de Sedan chargé de plus de lettres qu'il n'en fallait pour faire le procès à deux cents hommes.

Comme je ne pouvais me reprocher de n'avoir pas parlé à M. le comte dans ses véritables intérêts, qui n'étaient point assurément d'entreprendre une affaire dont il n'était pas capable, je crus que j'avais toute la liberté de songer à ce qui était des miens, que je trouvais même sensiblement dans cette guerre. Je haïssais ma profession plus que jamais; j'y avais été jeté d'abord par l'entêtement de mes proches; le destin m'y avait retenu par toutes les chaînes et du plaisir et du devoir; je m'y trouvais et m'y sentais lié d'une manière à laquelle je ne voyais plus d'issue. J'avais vingt-cinq ans passés, et je concevais aisément que cet âge était bien avancé pour commencer à porter un mousquet, et ce qui me faisait le plus de peine était la réflexion que je faisais qu'il y avait eu des momens dans lesquels j'avais, par un trop grand attachement à mes plaisirs, serré moi-même les chaînes par lesquelles il semblait que la fortune eût pris plaisir de m'attacher malgré moi à l'église. Jugez

par l'état où ces pensées devaient me mettre, de la satisfaction que je trouvais dans une occasion qui me donnait lieu d'espérer que je pourrais trouver dans cet embarras une issue non-seulement honnête, mais illustre. Je pensai aux moyens de m'y distinguer; je les imaginai, je les suivis. Vous conviendrez qu'il n'y eut que la destinée qui rompit mes mesures.

MM. les maréchaux de Vitri (1) et de Bassompierre (2), M. le comte de Cramail, M. du Fargis et M. du Coudrai-Montpensier, étaient en ce temps-là prisonniers à la Bastille pour différens sujets; mais comme la longueur adoucit toujours les prisons, ils y étaient traités avec beaucoup d'honnêteté, et même avec beaucoup de liberté. Leurs amis les allaient voir, et l'on dînait même quelquefois avec eux. L'occasion de M. du Fargis, qui avait épousé une sœur de ma mère, m'avait donné habitude avec les autres, et j'avais reconnu dans la conversation de quelques-uns d'entre eux des mouvemens qui m'obligèrent à y faire réflexion. M. le maréchal de Vitri avait peu de

---

(1) Nicolas de l'Hôpital, duc de Vitri, mort en 1644 le 28 septembre.

(2) François de Bassompierre, né en 1559, et mort en 1646.

sens, mais il était hardi jusqu'à la témérité; et l'emploi qu'il avait eu de tuer le maréchal d'Ancre, lui avait donné dans le monde, quoique fort injustement à mon avis, un certain air d'affaire et d'exécution. Il m'avait paru fort animé contre le cardinal, et je crus qu'il ne pourrait pas être inutile dans la conjoncture présente. Je ne m'adressai pas néanmoins directement à lui; je crus qu'il serait plus à propos de sonder M. le comte de Cramail, qui avait de l'entendement et tout pouvoir sur son esprit. Il m'entendit à demi-mot, et me demanda d'abord si je m'étais ouvert à quelqu'un dans la Bastille. Je lui répondis sans balancer : « Non, monsieur, et je vous en dirai » la raison en peu de mots. M. le maréchal de » Bassompierre est trop causeur; je ne compte » rien sur M. le maréchal de Vitri que par vous. » La fidélité de du Coudrai m'est un peu sus» pecte, et mon bon oncle du Fargis est un » bon et brave homme, mais il a le crâne » étroit. » A qui vous fiez-vous dans Paris? me dit d'un même fil M. le comte de Cramail. A personne, monsieur, lui repartis-je, qu'à vous seul. Bon, reprit-il brusquement, vous êtes mon homme. J'ai quatre-vingts ans passés, vous n'en avez que vingt-cinq; je vous tempérerai, et vous m'échaufferez. Nous entrâmes en matière :

nous fîmes notre plan ; et lorsque je le quittai, il me dit ces propres paroles : « Laissez-moi huit » jours, je vous parlerai après plus décisi- » vement, et j'espère que je ferai voir au car- » dinal que je suis bon à autre chose qu'à faire » le *jeu de l'inconnu.* » Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ce *jeu de l'inconnu* était un livre, à la vérité très-mal fait, que le comte de Cramail avait mis au jour, et duquel M. le cardinal de Richelieu s'était fort moqué. Vous vous étonnerez sans doute de ce que, pour une affaire de cette nature, je jetai les yeux sur des prisonniers; mais je me justifierai même par la nature de l'affaire, qui ne pouvait être en de meilleures mains, comme vous l'allez voir.

J'allai dîner justement le huitième jour avec M. le maréchal de Bassompierre, qui, s'étant mis au jeu sur les trois heures avec madame de Gravelle, aussi prisonnière, et avec le bon homme du Tremblai, gouverneur de la Bastille, nous laissa très-naturellement, M. de Cramail et moi, ensemble. Nous allâmes sur la terrasse, et là M. le comte de Cramail, après m'avoir fait mille remercîmens de la confiance que j'avais prise en lui, et mille protestations de service pour M. le comte, me tint ce propre discours : « Il n'y a qu'un coup d'épée, ou Paris, qui

» nous puisse défaire du cardinal. Si j'avais été
» de l'entreprise d'Amiens, je n'aurais pas fait,
» au moins à ce que je crois, comme ceux qui
» ont manqué leur coup. Je suis de celle de
» Paris; elle est immanquable; j'y ai bien pensé.
» Voilà ce que j'ai ajouté à notre plan. » En finissant ce mot, il me coula dans la main un papier écrit des deux côtés, dont voici la substance:
« Qu'il avait parlé à M. le maréchal de Vitri,
» qui était dans toutes les dispositions du monde
» de servir M. le comte; qu'ils répondaient
» l'un et l'autre de se rendre maîtres de la Bas-
» tille, où toute la garnison était à eux; qu'ils
» répondaient aussi de l'Arsenal; qu'ils se dé-
» clareraient aussitôt que M. le comte aurait ga-
» gné une bataille, à condition que je leur fisse
» voir au préalable, comme je l'avais avancé
» à lui comte de Cramail, qu'ils seraient sou-
» tenus par un nombre considérable d'officiers
» des colonelles de Paris. » Cet écrit contenait ensuite beaucoup d'observations sur le détail de la conduite de l'entreprise, et même beaucoup de conseils qui regardaient celle de M. le comte. Ce que j'y ai admiré le plus, fut la facilité que ces messieurs eussent trouvée à l'exécution.

Il fallait bien que la connaissance que j'avais du dedans de la Bastille, par l'habitude que j'a-

vais avec eux, me l'eût fait croire possible, puisqu'il m'était venu dans l'esprit de la leur proposer. Mais je vous confesse que quand j'eus examiné le plan de M. le comte du Cramail, qui était un homme d'une grande expérience et de très-bon sens, je faillis à tomber de mon haut, en voyant que des prisonniers disposaient de la Bastille avec la même liberté qu'eût pu prendre le gouverneur le plus autorisé dans sa place.

Comme toutes les circonstances extraordinaires sont d'un merveilleux poids dans les révolutions populaires, je fis réflexion que celle-ci, qui l'était au dernier point, ferait un effet admirable dans la ville, aussitôt qu'elle y éclaterait; et comme rien n'anime et n'appuie plus un mouvement que le ridicule de ceux contre lesquels on le fait, je connus qu'il nous serait aisé d'y tourner de tout point la conduite d'un ministre capable de souffrir que des prisonniers fussent en état de l'accabler, pour ainsi dire, de leurs propres chaînes. Je ne perdis pas le temps dans les suites. Je m'ouvris à feu M. d'Étampes, président du grand conseil, et à M. l'Écuyer, présentement doyen de la chambre des comptes, tous deux colonels, et fort autorisés parmi les bourgeois, et je les trouvai tels que M. le comte me l'avait dit, c'est-à-dire passionnés pour ses

intérêts, et persuadés que le mouvement n'était pas seulement possible, mais qu'il était même facile. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ces deux génies, très-médiocres même dans leur profession, étaient d'ailleurs peut-être les plus pacifiques qui fussent dans le royaume; mais il y a des feux qui embrasent tout, l'importance est d'en connaître et d'en prendre le moment.

M. le comte m'avait ordonné de ne me découvrir qu'à ces deux hommes dans Paris. J'y en ajoutai de moi-même deux autres, dont l'un fut Parmentier, substitut du procureur-général, et l'autre l'Epinai, auditeur à la chambre des comptes. Parmentier était capitaine du quartier Saint-Eustache, qui regarde la rue des Prouvaires, considérable par le voisinage des halles. L'Epinai commandait, comme lieutenant, la compagnie qui les joignait du côté de Montmartre, et y avait beaucoup plus de crédit que le capitaine, qui d'ailleurs était son beau-frère. Parmentier, qui, par l'esprit et par le cœur, était aussi capable d'une grande action qu'homme que j'aie jamais connu, m'assura qu'il disposerait à coup sûr de Brigadier, conseiller à la cour des aides, capitaine de son quartier, et très-puissant dans le peuple; mais il m'ajouta en même temps

qu'il ne fallait lui parler de rien, parce qu'il était léger et sans secret.

M. le comte m'avait fait toucher douze mille écus par les mains de Duneau, l'un de ses secrétaires, sous je ne sais quel prétexte. Je les portai à ma tante de Maignelai (1), en lui disant que c'était une restitution qui m'avait été confiée par un de mes amis à sa mort, à condition de l'employer moi-même au soulagement des pauvres qui ne mendiaient pas: que, comme j'avait fait serment, sur l'évangile, de distribuer moi-même cette somme, je m'en trouvais extrêmement embarrassé, parce que je ne connaissais pas les gens, et que je la suppliais de vouloir bien en prendre le soin. Elle en fut ravie. Elle me dit qu'elle le ferait très-volontiers, mais que, comme j'avais promis de faire moi-même cette distribution, elle voulait absolument que j'y fusse présent, et pour demeurer fidèlement dans ma parole, et pour m'accoutumer aux œuvres de charité. C'était justement ce que je demandais, pour avoir lieu de me faire connaître à tous les nécessiteux de Paris : ainsi je me laissais tous les jours comme traîner par ma

(1) Marguerite-Claude de Gondi, femme de Phorimond d'Halluin, marquis de Maignelai, morte en 1650.

tante dans les faubourgs et dans les greniers, et je voyais très-souvent chez elle des gens bien vêtus et connus même quelquefois, qui venaient à l'aumône sècrète ; mais la bonne femme ne manquait presque jamais de leur dire : Priez Dieu pour mon neveu ; c'est lui de qui il lui a plu se servir pour cette bonne œuvre. Jugez de l'état où cela me mettait parmi des gens qui sont sans comparaison plus considérables que tous les autres dans les émotions populaires. Les riches n'y viennent que par force ; les mendians y nuisent plus qu'ils n'y servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires, pour désirer du changement dans le public, et dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusqu'à la mendicité publique. Je me fis donc connaître à cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant, avec une application particulière, et il n'y avait pas d'enfant au coin de leur feu à qui je ne donnasse toujours en mon particulier quelques bagatelles. Je connaissais Nanon et Babet. Le voile de madame de Maignelai, qui n'avait jamais été employé à autre chose, couvrait tout. Je faisais même un peu le dévot, et j'allais aux conférences de Saint-Lazare.

Mes deux correspondans de Sedan, qui étaient

Varicarville et Beauregard, me mandaient de temps en temps que M. le comte était le mieux intentionné du monde; qu'il n'avait plus balancé depuis qu'il avait pris son parti, et je me souviens entre autres, qu'un jour Varicarville m'écrivit que lui et moi lui avions fait autrefois une horrible injustice, et que cela était si vrai, qu'il fallait présentement le retenir, et qu'il faisait même paraître trop d'empressement aux conseils de l'Empire et de l'Espagne. Vous observerez, s'il vous plaît, que ces deux cours, qui lui avaient fait des instances incroyables quand il balançait, commencèrent à tenir bride en main dès qu'elles le virent résolu; par une fatalité que le flegme naturel au climat d'Espagne attache sous le titre de prudence à la politique de la maison d'Autriche; et vous pouvez remarquer en même temps que M. le comte, qui avait témoigné une fermeté inébranlable trois mois durant, changea tout d'un coup de sentiment, dès que les ennemis lui eurent accordé ce qu'il leur avait demandé. Tel est le sort de l'irrésolution : elle n'a jamais plus d'incertitude que dans la conclusion.

Je fus averti de cette *convulsion* par un courrier que Varicarville me dépêcha exprès. Je partis la nuit même, et j'arrivai à Sedan une

heure après Antonville, négociateur en titre d'office, que M. de Longueville (1), beau-frère de M. le comte, avait envoyé. Il y portait des ouvertures d'accommodement, plausibles, mais captieuses. Nous nous joignîmes tous pour les combattre. Ceux qui avaient toujours été avec M. le comte représentèrent avec force tout ce qu'il avait cru et dit depuis qu'il s'était résolu à la guerre. Saint-Ibal, qui avait négocié pour lui à Bruxelles, le pressait sur ses engagemens, sur ses avances, sur ses instances; insistait sur les pas que j'avais faits par son ordre dans Paris; sur les paroles données à MM. de Vitri et de Cramail; sur le secret confié à deux personnes par son commandement, et à quatre autres pour son service et par son aveu. La matière était belle, et depuis ses engagemens n'était plus problématique. Nous persuadâmes à la fin, ou plutôt nous emportâmes après quatre jours de conflit. Antonville fut renvoyé avec une réponse très-fière. M. de Guise, qui s'était joint avec M. le comte, et qui avait fort souhaité la rupture, alla à Liége donner ordre à des levées. Saint-Ibal retourna à Bruxelles pour conclure le traité. Varicarville prit la poste pour Vienne,

(1) Henri d'Orléans, second du nom, mort en 1663.

et je revins à Paris, où j'oubliai de dire à nos conjurés les irrésolutions de notre chef. Il y en eut encore depuis quelques nuages, mais légers ; et comme je sus que du côté des Espagnols tout était en état, je fis à Sedan mon dernier voyage pour y prendre mes dernières mesures.

J'y trouvai Meternich, colonel d'un des plus vieux régimens de l'Empire, envoyé par le général Lamboy qui s'avançait avec une armée fort leste, et presque toute composée de vieilles troupes. Le colonel assura M. le comte qu'il avait ordre de faire absolument tout ce qu'il lui commanderait, et même de donner bataille au maréchal de Chatillon (1), qui commandait les armées de France qui étaient sur la Meuse. Comme toute l'entreprise de Paris dépendait de ce succès, je fus bien-aise de m'éclaircir de ce détail le plus que je pourrais par moi-même. M. le comte trouva bon que j'allasse à Givet avec Meternich. J'y trouvai l'armée belle et en bon état : j'y vis dom Miguel de Salamanque, qui me confirma ce que Meternich m'avait dit, et je revins à Paris avec trente-deux blancs-signés de M. le comte. Je rendis compte de tout à M. le

---

(1) Gaspard de Coligny, troisième du nom, né en 1584, et mort en 1646.

maréchal de Vitri, qui fit l'ordre de l'entreprise, qui l'écrivit de sa main, et qui le porta cinq ou six jours dans sa poche; ce qui est assez rare dans les prisons. Voici la substance de cet ordre:

Aussitôt que nous aurions reçu la nouvelle du gain de la bataille, nous devions la publier dans Paris avec toute sorte d'appareil. MM. de Vitri et de Cramail devaient s'ouvrir en même temps aux autres prisonniers, se rendre maîtres de la Bastille, arrêter le gouverneur, sortir dans la rue Saint-Antoine avec une troupe de noblesse dont M. le maréchal de Vitri était assuré; crier *vive le roi et M. le comte.* M. d'Étampes devait, à l'heure donnée, faire battre le tambour par toute sa colonelle, joindre le maréchal de Vitri au cimetière Saint-Jean, et marcher au Palais pour rendre des lettres de M. le comte au parlement, et l'obliger de donner arrèt en sa faveur. Je devais de mon côté me mettre à la tête des compagnies de Parmentier et de Guérin, desquelles l'Epinai me répondait, avec vingt-cinq gentilshommes que j'avais engagés sous différens prétextes, sans qu'ils sussent eux-mêmes précisément ce que c'était. Mon bonhomme de gouverneur, qui croyait lui-même que je voulais enlever

mademoiselle de Rohan, m'en avait amené douze de son pays. Je faisais état de me saisir du Pont-Neuf, de donner la main par les quais à ceux qui marchaient au Palais, et de pousser ensuite les barricades dans les lieux qui nous paraîtraient les plus soulevés. La disposition de Paris nous faisait croire le succès infaillible. Le secret y fut gardé jusqu'au prodige. M. le comte donna la bataille et il la gagna. Vous croyez sans doute l'affaire bien avancée. Rien moins : M. le comte est tué dans le moment de sa victoire; et il est tué au milieu des siens, sans qu'il y en ait jamais eu un seul qui ait pu dire comment la chose est arrivée. Cela est incroyable, et cela est pourtant vrai.

Jugez de l'état où je fus quand j'appris cette nouvelle. M. le comte de Cramail, le plus sage assurément de toute notre troupe, ne songea plus qu'à couvrir le secret, qui du côté de Paris n'était qu'entre six personnes. C'était toujours beaucoup; mais le manquement de secret était encore plus à craindre de celui de Sedan, où il y avait des gens beaucoup moins intéressés à le garder; parce que ne revenant pas en France, ils avaient moins de lieu d'en appréhender le châtiment. Tout le monde fut cependant également religieux. MM. de Vitri et de Cramail, qui

avaient au commencement balancé à se sauver, se rassurèrent. Personne du monde ne parla; et cette occasion, jointe à une autre dont je vous parlerai dans la suite de ce discours, m'a obligé de penser et de dire souvent, que le secret n'est pas si rare qu'on le croit, entre des gens qui ont accoutumé de se mêler de grandes affaires.

La mort de M. le comte me fixa dans ma profession, parce que je crus qu'il n'y avait plus rien de considérable à faire, et je me croyais trop âgé pour en sortir par quelque chose qui ne fût pas considérable. D'ailleurs la santé de M. le cardinal de Richelieu s'affaiblissait, et l'archevêché de Paris commençait à flatter mon ambition. Je me résolus donc, non pas seulement à suivre, mais encore à faire ma profession. Madame de Guimené s'était retirée depuis six semaines dans sa maison de Port-Royal; M. d'Andilly me l'avait enlevée. Elle ne mettait plus de poudre, elle ne se frisait plus, et elle m'avait donné mon congé dans la forme la plus authentique que l'ordre de la pénitence pouvait demander.

Si Dieu m'avait ôté la Place royale, le diable m'avait laissé l'Arsenal, où j'avais découvert par le moyen du valet de chambre, mon confi-

dent, que j'avais absolument gagné, que.... capitaine des gardes du maréchal était pour le moins aussi bien que moi avec la maréchale de la Meilleraye. Voilà de quoi devenir un saint. La vérité est que j'en devins beaucoup plus réglé, au moins pour l'apparence. Je vécus fort retiré, je ne laissai plus rien de problématique pour le choix de ma profession. J'étudiai beaucoup, je pris habitude avec tout ce qu'il y avait de gens de science et de piété. Je fis presque de mon logis une académie. J'observai avec application de ne pas ériger l'académie en tribunal. Je commençai à ménager sans affectation les chanoines et les curés que je trouvais très-naturellement chez mon oncle. Je ne faisais pas le dévot, parce que je ne pouvais pas m'assurer que je pusse continuer à le contrefaire; mais j'estimais beaucoup les dévots, et à leur égard c'est un des plus grands points de piété! J'accommodais même mes plaisirs au reste de ma pratique. Je ne pouvais me passer de galanterie, mais je la fis avec madame de Pommereux, jeune et coquette, de la manière qui me convenait; parce qu'ayant toute la jeunesse, non-seulement chez elle, mais à ses oreilles, les affaires apparentes des autres couvraient la mienne, qui était, ou du moins qui

fut quelque temps après plus effective. Enfin ma conduite me réussit, et au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession, et que les dévots même disaient, après M. Vincent, qui m'avait appliqué ce mot de l'évangile, que je n'avais pas assez de piété, mais que je n'étais pas trop éloigné du royaume de Dieu.

La fortune me favorisa en cette occasion plus qu'elle n'avait accoutumé. Je trouvai par hasard Mestrezat, fameux ministre de Charenton, chez madame de Rambure, huguenote précieuse et savante. Elle me mit aux mains avec lui par curiosité. La dispute s'engagea, et au point qu'elle eut neuf conférences de suite en neuf jours différens. M. le maréchal de la Force et M. de Turenne (1) se trouvèrent à trois ou quatre. Un gentilhomme de Poitou qui fut présent à toutes se convertit. Comme je n'avais pas encore vingt-six ans, cette conversion fit grand bruit, et entre autres effets, elle en produisit un qui n'avait guère de rapport à sa cause. Je vous le raconterai après que j'aurai rendu justice à une honnêteté

---

(1) Henri de la Tour d'Auvergne, né en 1611, et tué en 1675.

que je reçus de Mestrezat dans une de ces conférences.

J'avais eu quelque avantage sur lui, dans la cinquième ; la question de la vocation y fut traitée. Il m'embarrassa dans la sixième, où l'on traitait de l'autorité du pape, parce que, ne voulant pas me brouiller avec Rome, je lui répondais sur des principes qui ne sont pas si aisés à défendre que ceux de Sorbonne. Le ministre s'aperçut de ma peine, il m'épargna les endroits qui eussent pu m'obliger à m'expliquer d'une manière qui eût choqué le nonce. Je remarquai son procédé, je l'en remerciai au sortir de la conférence, en présence de M. de Turenne, et il me répondit : Il n'est pas juste d'empêcher M. l'abbé de Retz d'être cardinal. Cette délicatesse, comme vous voyez, n'est pas d'un pédant de Genève. Je vous ai dit ci-dessus que cette conférence produisit un effet bien différent de sa cause. Le voici.

Madame de Vendôme (1), dont vous avez ouï parler, prit une affection pour moi, depuis cette conférence, qui allait jusqu'à la tendresse d'une

(1) Françoise de Lorraine, fille de Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, morte en 1669.

mère. Elle y avait assisté, quoiqu'assurément elle n'y entendît rien ; mais ce qui la confirma encore plus dans son sentiment, fut celui de M. de Lisieux, qui était son directeur, et qui logeait toujours chez elle, quand il était à Paris. Il revint en ce temps-là de son diocèse ; et comme il avait beaucoup d'amitié pour moi, et qu'il me trouva dans les dispositions de m'attacher à ma profession, ce qu'il avait souhaité passionnément, il prit tous les soins imaginables de faire valoir dans le monde le peu de qualités qu'il pouvait excuser en moi. Il est constant que ce fut à lui que je dus le peu d'éclat que j'eus en ce temps-là, et il n'y avait personne en France dont l'approbation en pût donner autant. Ses sermons l'avaient élevé, quoique d'une naissance fort basse et étrangère (il était Flamand), à l'épiscopat ; il l'avait soutenu avec une piété sans faste et sans fard. Son désintéressement était au delà de celui des anachorètes ; il avait la vigueur de saint Ambroise, et il conservait dans la cour et auprès du roi une liberté, que M. le cardinal de Richelieu, qui avait été son écolier en théologie, craignait et révérait. Ce bonhomme, qui avait tant d'amitié pour moi, qu'il me faisait, trois fois par semaine, des leçons sur les Épîtres de saint Paul, se mit en tête de con-

vertir M. de Turenne, et de m'en donner l'honneur.

M. de Turenne avait beaucoup de respect pour lui, mais il lui en donna encore beaucoup plus de marques par une raison qu'il m'a dite lui-même, mais que je ne sus que plus de dix ans après. M. le comte de Brion (1), que vous pouvez, je crois, avoir vu dans votre enfance, sous le nom de duc d'Amville, était fort amoureux de mademoiselle de Vendôme, qui depuis a été madame de Nemours ; et il était aussi fort ami de M. de Turenne, qui, pour lui faire plaisir et lui donner lieu de voir plus souvent mademoiselle de Vendôme, affectait d'écouter les exhortations de M. de Lisieux, et de lui rendre même beaucoup de devoirs. Le comte de Brion, qui avait été deux fois capucin, et qui faisait un salmigondis perpétuel de dévotion et de péchés, prenait une sensible part à sa conversion prétendue, et il ne bougeait des conférences qui se faisaient très-souvent, et qui se tenaient toujours dans la chambre de mademoiselle de Vendôme. Brion avait fort peu d'esprit, mais il avait beaucoup de routine, qui en beaucoup de

(1) François-Christophe de Levi, de Vantadour, mort en 1661.

choses supplée à l'esprit ; et cette routine, jointe à la manière que vous connaissez de M. de Turenne, et à la mine indolente de mademoiselle de Vendôme, fit que je pris le tout pour bon, et que je ne m'aperçus jamais de quoi que ce soit. Vous me permettrez, s'il vous plaît, de faire ici une petite digression, avant que j'entre plus avant dans la suite de cette histoire. . . . . . .

. . . .

Les conférences dont je vous ai parlé ci-dessus, se terminaient assez souvent par des promenades dans les jardins. Feu madame de Choisi en proposa une à Saint-Cloud, et dit en badinant à madame de Vendôme, qu'il fallait y donner la comédie à M. de Lisieux. Le bonhomme, qui admirait les pièces de Corneille, répondit qu'il ne ferait aucune difficulté, pourvu que ce fût à la campagne, et qu'il y eût peu de monde. La partie se fit; l'on convint qu'il n'y aurait que madame et mademoiselle de Vendôme, madame de Choisi, M. de Turenne, M. de Brion, Voiture et moi. Brion se chargea de la comédie et des violons; je me chargeai de la collation. Nous allâmes à Saint-Cloud chez M. l'archevêque ; mais les comédiens, qui jouaient le soir à Ruel chez M. le cardinal, n'arrivèrent qu'extrêmement tard. M. de Lisieux prit plaisir aux violons;

madame de Vendôme ne se lassait point de voir danser mademoiselle sa fille, qui dansait pourtant toute seule; enfin l'on s'amusa tant que la petite pointe du jour (c'était dans les plus grands jours de l'été) commençait à paraître quand on fut au bas de la descente des *Bons-Hommes*. Justement au pied, le carrosse arrêta tout court. Comme j'étais à l'une des portières avec mademoiselle de Vendôme, je demandai au cocher pourquoi il arrêtait, et il me répondit avec une voix fort étonnée : Voulez-vous que je passe par-dessus tous les diables qui sont là devant moi ? Je mis la tête hors de la portière, et comme j'ai toujours eu la vue fort basse, je ne vis rien. Madame de Choisi, qui était à l'autre portière avec M. de Turenne, fut la première qui aperçut du carrosse la cause de la frayeur du cocher ; je dis du carrosse, car cinq ou six laquais, qui étaient derrière, criaient *Jésus Maria*, et tremblaient déjà de peur. M. de Turenne se jeta en bas du carrosse aux cris de madame de Choisi. Je crus que c'étaient des voleurs ; je sautai aussitôt hors du carrosse, je pris l'épée d'un laquais, je la tirai, et j'allai joindre de l'autre côté M. de Turenne, que je trouvai regardant fixement quelque chose que je ne voyais point. Je lui demandai ce qu'il

regardait, et il me répondit, en me poussant du bras et assez bas : Je vous le dirai ; mais il ne faut pas épouvanter ces dames, qui, dans la vérité, hurlaient plutôt qu'elles ne criaient. Voiture commença un *orémus*. Vous connaissiez peut-être les cris aigus de madame de Choisi ; mademoiselle de Vendôme disait son chapelet ; madame de Vendôme voulait se confesser à M. de Lisieux, qui lui disait : Ma fille, n'ayez point de peur, vous êtes en la main de Dieu. Le comte de Brion avait entonné bien dévotement à genoux, avec tous nos laquais, les litanies de la Vierge. Tout cela se passa, comme vous pouvez vous imaginer, en même temps et en moins de rien. M. de Turenne, qui avait une petite épée à son côté, l'avait aussi tirée, et après avoir regardé un peu, comme je vous ai déjà dit, il se tourna vers moi, de l'air dont il eût demandé son dîner, et de l'air dont il eût donné une bataille, et me dit ces paroles : Allons voir ces gens-là. Quels gens, lui repartis-je ? et dans la vérité je croyais que tout le monde avait perdu le sens. Il me répondit : Effectivement je crois que ce pourraient bien être des diables. Comme nous avions déjà fait cinq à six pas du côté de la *Savonnerie*, et que nous étions par conséquent plus proches

du spectacle, je commençai à entrevoir quelque chose ; et ce qui m'en parut, fut une longue procession de fantômes noirs, qui me donna d'abord plus d'émotion qu'elle n'en avait donnée à M. de Turenne, mais qui, par la réflexion que je fis, que j'avais long-temps cherché des esprits, et qu'apparemment j'en trouvais en ce lieu, me fit faire un mouvement plus vif que ses manières ne lui permettaient de faire. Je fis deux ou trois sauts vers la procession. Les gens du carrosse, qui croyaient que nous étions aux mains avec tous les diables, firent un grand cri, et ce ne furent pourtant pas eux qui eurent le plus de peur. Les pauvres augustins réformés et déchaussés, que l'on appelle capucins noirs, qui étaient nos diables d'imagination, voyant venir à eux deux hommes qui avaient l'épée à la main, l'eurent très-grande, et l'un d'eux se détachant de la troupe, nous cria : Messieurs, nous sommes de pauvres religieux qui ne faisons point de mal à personne, et qui venons nous rafraîchir un peu dans la rivière pour notre santé. Nous retournâmes au carrosse, M. de Turenne et moi, avec des éclats de rire que vous pouvez vous imaginer, et nous fîmes lui et moi dans le moment même deux réflexions que nous nous communiquâmes dès le lende-

main matin. Il me jura que la première apparition de ces fantômes imaginaires lui avait donné de la joie, quoiqu'il eût toujours cru auparavant qu'il aurait peur s'il voyait quelque chose d'extraordinaire; et je lui avouai que la première vue m'avait ému, quoique j'eusse souhaité toute ma vie de voir des esprits. La seconde observation que nous fîmes, fut que tout ce que nous lisons dans la vie de la plupart des hommes est faux. M. de Turenne me jura qu'il n'avait pas senti la moindre émotion, et il convint que j'avais eu sujet de croire, par son regard fixe et son mouvement si lent, qu'il en avait eu beaucoup. Je lui confessai que j'en avais eu d'abord, et il me protesta qu'il aurait juré sur son salut que je n'avais eu que du courage et de la gaieté. Qui peut donc écrire la vérité, que ceux qui l'ont sentie? Le président de Thou a eu raison de dire qu'il n'y a de véritables histoires que celles qui ont été écrites par des hommes qui ont été assez sincères pour parler véritablement d'eux-mêmes. Ma morale ne tire aucun mérite de cette sincérité; car je trouve une satisfaction si sensible à vous rendre compte de tous les replis de mon âme et de ceux de mon cœur, que la raison à mon égard a beaucoup moins de part que le plaisir

dans la religion et l'exactitude que j'ai pour la vérité.

Mademoiselle de Vendôme conçut un mépris inconcevable pour le pauvre Brion, qui en effet avait fait voir aussi de son côté, dans cette ridicule aventure, une faiblesse inimaginable. Elle s'en moqua avec moi dès que nous fûmes remontés en carrosse, et me dit : Je sens à l'estime que je fais de la valeur, que je suis petite-fille de Henri-le-Grand. Il faut que vous ne craigniez rien, puisque vous n'avez pas eu peur en cette occasion. J'ai eu peur, lui répondis-je, mademoiselle ; mais comme je ne suis pas si dévot que Brion, ma peur n'a pas tourné du côté des litanies. Vous n'en avez point eu, me dit-elle ; et je pense que vous ne croyez pas aux diables ; car M. de Turenne, qui est bien brave, a été bien ému lui-même, et il n'allait pas si vite que vous. Je vous confesse que cette distinction qu'elle mit entre M. de Turenne et moi, me plut et me fit naître la pensée de hasarder quelques douceurs. Je lui dis donc : On peut croire le diable et ne le pas craindre ; il y a des choses plus terribles au monde. Et quoi ? reprit-elle. Elles le sont si fort que l'on n'oserait même les nommer, lui répondis-je. Elle m'entendit bien, à ce qu'elle m'a confessé depuis, mais elle

n'en fit pas semblant. Elle se remit dans la conversation publique : l'on descendit à l'hôtel de Vendôme, et chacun s'en alla chez soi.

Mademoiselle de Vendôme n'était pas ce que l'on appelle une grande beauté, mais elle en avait pourtant beaucoup ; et l'on avait approuvé ce que j'avais dit d'elle et de mademoiselle de Guise, qu'elles étaient des beautés de qualité ; on n'était point étonné en les voyant de les trouver princesses. Mademoiselle de Vendôme avait très-peu d'esprit ; mais il est certain qu'au temps dont je vous parle, sa sottise n'était pas encore bien développée. Elle avait un sérieux qui n'était pas de sens, mais de langueur, avec un petit grain de hauteur; et cette sorte de sérieux cache bien des défauts. Enfin elle était aimable, à tout prendre. Je suivis ma pointe, et je trouvais des commodités merveilleuses : je m'attirais des éloges de tout le monde, en ne bougeant de chez M. de Lisieux, qui logeait à l'hôtel de Vendôme. Les conférences pour M. de Turenne furent suivies de l'explication des Épîtres de saint Paul, que le bon homme était ravi de me faire répéter en français, sous le prétexte de les faire entendre à madame de Vendôme et à ma tante de Maignelai qui s'y trouvaient presque toujours. L'on fit deux voyages à Anet ; l'un fut de quinze jours

et l'autre de six semaines, et dans le dernier voyage j'allai avec. . . . . . à Anet. Je n'allai pourtant pas à tout, et je n'y ai jamais été : l'on s'était fait des bornes desquelles on ne voulut jamais sortir. J'allai toutefois très-loin et très-long-temps ; mais je fus arrêté dans ma course par son mariage, qui ne se fit qu'un peu après la mort du feu roi. Elle se mit dans la dévotion ; elle me prêcha ; je lui répliquai..... Je demeurai son serviteur, et je fus assez heureux pour lui en donner de bonnes marques dans les suites de la guerre civile.

Permettez, je vous prie, à mon scrupule, de vous supplier encore très-humblement de vous ressouvenir en ce lieu du commandement que vous m'avez fait l'avant-veille de votre départ de Paris, chez une de vos amies, de ne vous celer dans ce récit quoi que ce soit de tout ce qui m'est jamais arrivé.

Vous voyez par ce que je viens de vous dire que mes occupations ecclésiastiques étaient diversifiées et égayées par d'autres qui étaient un peu plus divertissantes ; mais elles n'en étaient pas assurément déparées. La bienséance y était observée en tout, et le peu qui y manquait était suppléé par mon bonheur, qui fut tel que tous les ecclésiastiques du diocèse me souhaitaient

pour successeur de mon oncle, avec une passion qu'ils ne pouvaient cacher. M. le cardinal de Richelieu était bien éloigné de cette pensée; ma maison lui était fort odieuse, et ma personne ne lui plaisait pas, par les raisons que je vous ai touchées ci-dessus. Voici deux occasions qui l'aigrirent encore bien davantage.

Je dis à feu M. le président de Mesmes, dans la conversation, une chose assez vraisemblable, quoique contraire à ce que je vous ai dit quelquefois, qui est, que je connais une personne qui n'a que de petits défauts, mais qu'il n'y a aucun de ces défauts qui ne soit l'effet ou la cause de quelques bonnes qualités. Je disais donc au contraire à M. le président de Mesmes, que M. le cardinal de Richelieu n'avait aucune grande qualité qui ne fût l'effet ou la cause de quelque grand défaut. Ce mot, qui avait été dit tête à tête dans un cabinet, fut redit, je ne sais par qui, à M. le cardinal, et il fut redit sous mon nom : jugez de l'effet. L'autre chose qui le fâcha fut que j'allai voir M. le président Barillon (1), qui était prisonnier à Amboise pour des remontrances qui s'étaient faites au parle-

(1) Jean-Jacques Barillon président aux enquêtes, mort prisonnier à Amboise.

ment, et que j'allai voir dans une circonstance qui fit remarquer mon voyage. Deux misérables ermites et faux-monnayeurs qui avaient eu quelque communication secrète avec M. de Vendôme (1), peut-être touchant leur second métier, et qui n'étaient point satisfaits de lui, l'accusèrent très-faussement de leur avoir proposé de tuer M. le cardinal; et pour donner plus de croyance à leurs dépositions, ils nommèrent tous ceux qu'ils crurent notés en ce pays-là. Montresor et M. Barillon furent du nombre; je le sus des premiers par Bergeron, commis de M. des Noyers; et comme j'aimais extrêmement le président Barillon, je pris la poste le soir même pour l'aller avertir et le tirer d'Amboise, ce qui était très-faisable. Comme il était tout-à-fait innocent, il ne voulut pas seulement écouter la proposition que je lui en fis, et il demeura dans Amboise, méprisant et les accusateurs et l'accusation. M. le cardinal dit à M. de Lisieux, à propos de ce voyage, que j'étais ami de tous ses ennemis; et M. de Lisieux lui répondit : Il est vrai, et vous l'en devez estimer; vous n'avez nul sujet de vous en plaindre. J'ai

---

(1) César de Vendôme, fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, mort en 1667.

observé que ceux dont vous entendez parler étaient tous ses amis avant que d'être vos ennemis. Si cela est vrai, dit M. le cardinal, on a tort de me faire les contes que l'on m'en fait. M. de Lisieux me rendit en cela tous les bons offices imaginables, et tels qu'il me dit le lendemain, et qu'il me l'a dit encore plusieurs fois depuis, que si M. le cardinal eût vécu, il m'eût rétabli infailliblement dans son esprit. Ce qui y mettait le plus de disposition, était que M. de Lisieux l'avait assuré que, quoique j'eusse lieu de me croire perdu à la cour, je n'avais jamais voulu être des amis de M. le Grand (1); et il est vrai que M. de Thou, avec lequel j'avais habitude et amitié particulière, m'en avait pressé, et que je n'y donnai point, parce que je n'y crus d'abord rien de solide; et l'événement a fait voir que je ne m'y étais pas trompé.

M. le cardinal de Richelieu mourut en 1642, avant que M. de Lisieux eût pu achever ce qu'il avait commencé pour mon raccommodement, et je demeurai ainsi dans la foule de ceux qui avaient été notés dans le ministère. Ce caractère

(1) M. de Cinq-Mars, Henri Coëffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France. Il eut la tête tranchée le 12 septembre 1642.

ne fut pas favorable les premières semaines qui suivirent la mort de M. le cardinal. Quoique le roi en eût une joie incroyable, il voulut conserver toutes les apparences; il ratifia les legs que ce ministre avait faits des charges et des gouvernemens; il caressa tous ses proches; il maintint dans le ministère toutes ses créatures, et il affecta de recevoir assez mal tous ceux qui avaient été mal avec lui. Je fus le seul privilégié. Lorsque M. l'archevêque de Paris (1) me présenta au roi, il me traita, je ne dis pas seulement honnêtement, mais avec une distinction qui étonna tout le monde. Il me parla de mes études, de mes sermons, il me fit même des railleries douces et obligeantes; il me commanda de lui faire ma cour toutes les semaines. Voici les deux raisons de ce bon traitement, raisons que nous ne sûmes nous-mêmes que la veille de sa mort. Il les dit à la reine.

Ces deux raisons sont deux aventures qui m'arrivèrent au sortir du collége, et desquelles je ne vous ai point parlé, parce que je n'ai pas cru que, n'ayant aucun rapport à rien par elles-mêmes, elles méritassent seulement votre réflexion: je suis obligé de les y exposer en ce lieu,

---

(1) Jean-François de Gondi, mort en 1654.

parce que je trouve que la fortune leur a donné plus de suite, sans comparaison, qu'elles n'en devaient avoir naturellement. Je dois vous dire de plus, pour la vérité, que je ne m'en suis pas souvenu dans le commencement de ce discours, et qu'il n'y a que leur suite qui les ait remises dans ma mémoire.

Un peu après que je fus sorti du collége, le valet de chambre de mon gouverneur, qui était Montercero, trouva chez une misérable épinglière une nièce de quatorze ans qui était d'une beauté surprenante. Il l'acheta pour moi 150 pistoles, après me l'avoir fait voir; il lui loua une petite maison à Issi : il mit sa sœur auprès d'elle, et j'y allai le lendemain qu'elle y fut logée. Je la trouvai dans un abattement extrême, et je n'en fus pas surpris, parce que je l'attribuai à sa pudeur. J'y trouvai quelque chose de plus le lendemain, qui fut une raison encore plus surprenante et plus extraordinaire que sa beauté, et c'était beaucoup dire! Elle me parla sagement, saintement, et toutefois sans emportement. Elle ne pleura qu'autant qu'elle ne put s'en empêcher. Elle craignait sa tante à un point qui me fit pitié. J'admirai son esprit, et après cela j'admirai sa vertu. Je la pressai autant qu'il le fallut pour l'éprouver. J'eus honte pour moi-

même. J'attendis la nuit pour la mettre dans mon carrosse ; je la menai à ma tante de Maignelai, qui la mit dans une religion, où elle mourut huit ou dix ans après en réputation de sainteté.

Ma tante, à qui cette fille avoua que les menaces de l'épinglière l'avaient si fort intimidée qu'elle aurait fait tout ce que j'aurais voulu, fut si touchée de mon procédé, qu'elle alla le lendemain le conter à M. de Lisieux, qui le dit le jour même au roi à son dîner. Voilà la première de ces deux aventures. La seconde ne fut pas de même nature, mais elle ne fit pas un moindre effet dans l'esprit du roi.

Un an avant cette première aventure, j'étais allé courre le cerf à Fontainebleau avec la meute de M. de Souvré (1), et comme mes chevaux étaient fort las, je pris la poste pour revenir à Paris. Comme j'étais mieux monté que mon gouverneur et qu'un valet de chambre qui courait avec moi, j'arrivai le premier à Juvisi, et je fis mettre ma selle sur le meilleur cheval que j'y trouvai. Coutenau, capitaine de la petite compagnie des chevau-légers du roi, brave,

(1) Jean de Souvré, marquis de Courtenvaux, premier gentilhomme de la chambre, etc., mort en 1656.

mais extravagant, qui venait de Paris aussi en poste, commanda à un palefrenier d'ôter ma selle et d'y mettre la sienne. Je m'avançai en lui disant que j'avais retenu le cheval, et comme il me voyait avec un petit collet uni et un habit noir tout simple, il me prit pour ce que j'étais en effet, c'est-à-dire pour un écolier, et il ne me répondit que par un soufflet, qu'il me donna à tour de bras, et qui me mit tout en sang. Je mis l'épée à la main, et lui aussitôt. Dès le premier coup que nous nous portâmes, le pied lui glissa; il tomba; et comme il donna de la main, en voulant se soutenir, contre un morceau de bois un peu pointu, son épée s'en alla aussi d'un autre côté. Je me reculai deux pas, et je lui dis de reprendre son épée; il le fit, mais ce fut par la pointe, car il me présenta la garde, en me demandant un million de pardons. Il les redoubla bien quand mon gouverneur fut arrivé, qui lui dit qui j'étais. Il retourna sur ses pas; il alla conter au roi, avec lequel il avait une très-grande liberté, toute cette petite histoire. Elle lui plut, et il s'en souvint en temps et lieu, comme vous le verrez encore plus particulièrement à sa mort. Je reprends le fil de mon discours.

Le bon traitement que je recevais du roi fit

croire à mes proches que l'on pourrait trouver quelque ouverture pour moi à la coadjutorerie de Paris. Ils y trouvèrent d'abord beaucoup de difficultés dans l'esprit de mon oncle, très-petit, et par conséquent jaloux et difficile. Ils le gagnèrent par le moyen de Défita, son avocat, et de Couret, son aumônier; mais ils firent en même temps une faute qui rompit au moins pour le coup leurs mesures. Ils firent éclater, contre mon sentiment, le consentement de M. de Paris, et ils souffrirent même que la Sorbonne, les curés et le chapitre lui en fissent des remercîmens. Cette conduite eut beaucoup d'éclat, mais elle en eut trop; et M. le cardinal Mazarin, des Noyers et Chavigni en prirent sujet de me traverser, en disant au roi qu'il ne fallait point accoutumer les corps à se désigner eux-mêmes des archevêques : de sorte que M. le maréchal de Schomberg (1), qui avait épousé en premières noces ma cousine germaine, ayant voulu sonder le gué, n'y trouva aucun jour. Le roi lui répondit, avec beaucoup de bonté pour moi, que j'étais encore trop jeune.

Nous découvrîmes, quelque temps après, un obstacle plus sourd, mais aussi plus dangereux.

---

(1) Charles de Schomberg, mort en 1656.

M. des Noyers, secrétaire d'état, et celui des trois ministres qui paraissait le mieux à la cour, était dévot de profession, et même jésuite secret, à ce que l'on a cru. Il se mit en tête d'être archevêque de Paris, et comme l'on croyait compter sûrement tous les mois sur la mort de mon oncle, qui était dans la vérité fort infirme, il crut qu'il fallait à tout hasard m'éloigner de Paris, où il voyait que j'étais extrêmement aimé, et me donner une place qui me parût belle et raisonnable pour un homme de mon âge. Il me fit proposer au roi, par le P. Sirmond, jésuite et son confesseur, pour l'évêché d'Agde, qui n'a que vingt-deux paroisses, et qui vaut plus de 30 mille livres de rente. Le roi agréa la proposition avec joie, et il m'envoya le brevet le jour même. Je vous confesse que je fus embarrassé au delà de tout ce que je puis vous exprimer. Ma dévotion ne me portait nullement en Languedoc. Vous voyez les inconvéniens d'un refus si grand, que je n'eusse pas trouvé un homme qui eût osé me le conseiller. Je pris mon parti de moi-même. J'allai trouver le roi. Je lui dis, après l'avoir remercié, que j'appréhendais extrêmement le poids d'un évêché éloigné ; que mon âge avait besoin d'avis et de conseils, qui ne se rencontrent jamais que

fort imparfaitement dans les provinces. J'ajoutai à cela tout ce que vous pouvez imaginer. Je fus plus heureux que sage. Le roi ne se fâcha point de mon refus, et il continua à me très-bien traiter. Cette circonstance, jointe à la retraite de M. des Noyers, qui donna dans le panneau que M. de Chavigni lui avait tendu, réveilla mes espérances de la coadjutorerie de Paris. Comme le roi avait pris des engagemens assez publics de n'en point admettre depuis celles qu'il avait accordées à M. d'Arles, l'on balançait, et l'on se donnait du temps avec d'autant moins de peine que sa santé s'affaiblissait tous les jours, et que j'avais lieu de tout espérer de la régence. Le roi mourut en 1643. M. de Beaufort (1), qui était de tout temps à la reine, et qui en faisait même le galant, se mit en tête de gouverner, ce dont il était moins capable que son valet de chambre. M. l'évêque de Beauvais (2), plus idiot que tous les idiots de votre connaissance, prit la figure de premier ministre, et il demanda, dès le premier jour, aux Hollandais qu'ils se convertissent

(1) François, fils de César de Vendôme ; il fut tué à Candie en 1669.

(2) Augustin Potier, oncle de René Potier, sieur de Blancménil, président au parlement.

à la religion catholique, s'ils voulaient demeurer dans l'alliance de la France. La reine eut honte de cette momerie du ministre. Elle me commanda d'aller offrir de sa part la première place à mon père (1); et voyant qu'il refusait obstinément de sortir de sa cellule des Pères de l'Oratoire, elle se mit entre les mains du cardinal Mazarin.

Vous pouvez juger qu'il ne me fut plus difficile de trouver ma place dans ces momens, dans lesquels d'ailleurs on ne refusait rien; et la Feuillade, frère de celui que vous voyez à la cour, disait qu'il n'y avait plus que quatre petits mots dans la langue française : *La reine est si bonne!*

Madame de Maignelai et M. de Lisieux demandèrent la coadjutorerie pour moi, et la reine la leur refusa, en leur disant qu'elle ne l'accorderait qu'à mon père, qui ne voulait point du tout paraître au Louvre. Il y vint enfin une unique fois. La reine lui dit publiquement qu'elle avait reçu ordre du feu roi, la veille de sa mort, de me la faire expédier, et qu'il lui avait dit,

(1) Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigni. Il se retira chez les Pères de l'Oratoire, où il se fit prêtre, et y mourut l'an 1662, âgé de 81 ans.

en présence de M. de Lisieux, qu'il m'avait toujours eu dans l'esprit depuis les deux aventures de l'épinglière et de Coutenau. Quel rapport de ces deux bagatelles à l'archevêché de Paris ! Et voilà toutefois comme la plupart des choses se font.

Tous les corps vinrent remercier la reine. L'Hosière, maître des requêtes et mon ami particulier, m'apporta seize mille écus pour mes bulles. Je les envoyai à Rome par un courrier, avec ordre de ne point demander de grâces, pour ne point différer l'expédition, et pour ne laisser aucun temps aux ministres de la traverser. Je la reçus la veille de la Toussaint. Je montai le lendemain en chaire dans Saint-Jean, pour y commencer l'avent que je prêchai ; mais il est temps de prendre un peu d'haleine.

Il me semble que je n'ai été jusqu'ici que dans le parterre, ou tout au plus dans l'orchestre, à jouer et à badiner avec les violons. Je vais monter sur le théâtre, où vous verrez des scènes, non pas dignes de vous, mais un peu moins indignes de votre attention.

LIVRE II.

Je commençai mes sermons de l'avent dans Saint-Jean en Grève, le jour de la Toussaint 1643, avec le concours naturel à une ville aussi peu accoutumée que l'était Paris à voir ses archevêques en chaire. Le grand secret de ceux qui entrent dans les emplois est de saisir d'abord l'imagination des hommes par une action que quelques circonstances leur rendent particulière.

Comme j'étais obligé de prendre les ordres, je fis une retraite à Saint-Lazare, où je donnai à l'extérieur toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon intérieur fut une grande et profonde réflexion sur la manière que je devais prendre pour ma conduite. Elle était très-difficile. Je trouvais l'archevêché de Paris dégradé à l'égard du monde, par les bassesses de mon oncle, et désolé à l'égard de Dieu, par sa négligence et son incapacité. Je prévoyais des oppositions infinies à son rétablissement, et je n'étais pas si aveugle que je ne connusse que la plus grande et la plus insurmontable était dans

moi-même. Je n'ignorais pas de quelle nécessité est la règle des mœurs à un évêque. Je sentais que le désordre scandaleux de celles de mon oncle me l'imposait encore plus étroite et plus indispensable qu'aux autres ; et je sentais en même temps que je n'en étais pas capable, et que tous les obstacles de conscience et de gloire que j'opposerais au déréglement, ne seraient que des digues fort mal assurées. Je pris, après six jours de réflexion, le parti de faire le mal par dessein, ce qui est, sans comparaison, le plus criminel devant Dieu; mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde, parce qu'en le faisant ainsi, l'on y met toujours des préalables qui en couvrent une partie, et parce que l'on évite par ce moyen le plus dangereux ridicule qui puisse se rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler à contre-temps le péché dans la dévotion.

Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de Saint-Lazare. Elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaise ; car j'avais pris une ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession, et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres, que je pourrais être méchant pour moi-même.

M. l'archevêque de Paris, qui était le plus fai-

ble de tous les hommes, en était, par une suite assez commune, le plus glorieux. Il s'était laissé précéder partout par les moindres officiers de la couronne, et il ne donnait pas la main, dans sa propre maison, aux gens de qualité qui avaient affaire à lui. Je pris le chemin tout contraire; je donnai la main chez moi à tout le monde jusqu'au carrosse, et j'acquis par ce moyen la réputation de civilité à l'égard de beaucoup de gens, et même d'humilité à l'égard des autres. J'évitai sans affectation de me trouver en lieu de cérémonie avec les personnes d'une condition fort relevée, jusqu'à ce que je me fusse tout-à-fait confirmé dans cette réputation; et quand je crus l'avoir établie, je pris l'occasion d'un contrat de mariage pour disputer le rang de la signature à M. de Guise. J'avais bien étudié et bien fait étudier mon droit, qui était incontestable dans les limites du diocèse. La préséance me fut adjugée par arrêt du conseil, et j'éprouvai en cette rencontre, par le grand nombre de gens qui se déclarèrent pour moi, que *descendre jusqu'aux petits est le plus sûr moyen pour s'égaler aux grands*. Je faisais ma cour une fois la semaine à la messe de la reine, après laquelle j'allais presque toujours dîner chez M. le cardinal Mazarin, qui me traitait fort bien, et qui était dans la vérité

très-content de moi, parce que je n'avais voulu prendre aucune part dans la cabale que l'on appelait des *importans*, quoiqu'il y en eût d'entre eux qui fussent extrêmement de mes amis. Peut-être ne serez-vous pas fâchée que je vous explique ce que c'était que cette cabale.

M. de Beaufort, qui avait le sens beaucoup au-dessous du médiocre, voyant que la reine avait donné sa confiance à M. le cardinal Mazarin, s'emporta de la manière du monde la plus imprudente. Il refusa tous les avantages qu'elle lui offrait avec profusion : il fit vanité de donner au monde toutes les démonstrations d'un amant irrité; il ne ménagea en rien Monsieur. Il brava, dès les premiers jours de la régence, feu M. le Prince (1) ; il l'outra ensuite par la déclaration publique qu'il fit contre madame de Longueville (2) en faveur de madame de Montbazon (3), qui véritablement n'avait offensé la première qu'en contrefaisant ou montrant cinq de ses lettres que l'on prétendait qu'elle avait écrites à

(1) Henri de Bourbon, deuxième du nom, mort en 1645.

(2) Anne-Geneviève de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, morte en 1679.

(3) Marie de Bretagne, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Catherine Fouquet de la Varenne ; elle est morte en 1657.

Coligni (1). M. de Beaufort, pour soutenir ce qu'il faisait contre la régente, contre le ministre et contre tous les princes du sang, forma une cabale de gens qui sont tous morts fous, mais qui, dès ce temps-là, ne me paraissaient guère sages; tels que Beaupré, Fontrailles, Fiesque (2). Montresor, qui avait la mine de Caton, mais qui n'en avait pas le jeu, s'y joignit avec Béthune. Le premier était mon proche parent, et le second était assez de mes amis. Ils obligèrent M. de Beaufort à me faire beaucoup d'avances, et je les reçus avec beaucoup de respect; mais je n'entrai en rien : je m'en expliquai même à Montresor, en lui disant que je devais la coadjutorerie de Paris à la reine, et que la grâce était assez considérable pour m'empêcher de prendre aucune liaison qui pût ne pas lui être agréable. Montresor m'ayant répondu que je n'en avais nulle obligation à la reine, puisqu'elle n'avait rien fait en cela que ce qui lui avait été ordonné publiquement par le feu roi, et que d'ailleurs la grâce m'avait été faite dans un temps où la

(1) Gaspard de Coligni, duc de Châtillon, mort d'une blessure qu'il reçut à Charenton, durant les guerres civiles, le 9 février 1649, à l'âge de 29 ans.

(2) Charles Léon, comte de Fiesque.

reine ne donnait rien à force de ne rien refuser, je lui dis ces propres paroles : « Vous me per- » mettrez d'oublier tout ce qui pourrait dimi- » nuer ma reconnaissance, et de ne me ressou- » venir que de ce qui peut l'augmenter. » Ces paroles, qui furent rapportées à M. le cardinal Mazarin par Coulas, à ce que lui-même m'a dit depuis, lui plurent : il les dit à la reine le jour que M. de Beaufort fut arrêté. Cette prison fit beaucoup d'éclat, mais elle n'eut pas celui qu'elle devait produire ; et comme elle fut le commencement de l'établissement du ministre que vous verrez, dans toute la suite de cette histoire, jouer le plus considérable rôle de la comédie, il est nécessaire, à mon sens, de vous en parler un peu plus en détail.

Vous avez vu ci-dessus que le parti formé dans la cour par M. de Beaufort n'était composé que par quatre ou cinq mélancoliques qui avaient la mine de penser creux. Cette mine, ou fit peur à M. le cardinal Mazarin, ou lui donna lieu de feindre qu'il avait peur. Il y a eu des raisons de douter de part et d'autre. Ce qui est certain, c'est que la Rivière (1), qui avait déjà

(1) Louis Barbier, abbé de la Rivière, favori du duc d'Orléans, mort en 1670, évêque et duc de Langres.

beaucoup de pouvoir sur l'esprit de Monsieur, essaya de la donner au ministre par toute sorte d'avis, pour l'obliger de le défaire de Montresor, qui était sa bête ; et que M. le Prince n'oublia rien aussi pour la lui faire prendre, par l'appréhension qu'il avait que M. le duc, qui est M. le Prince d'aujourd'hui, ne se commît, par quelque combat, avec M. de Beaufort, comme il avait été sur le point de le faire dans le démêlé de mesdames de Longueville et de Montbazon. Le palais d'Orléans et l'hôtel de Condé, étant unis ensemble par ces intérêts, tournèrent, en moins de rien, en ridicule la morgue qui avait donné aux amis de M. de Beaufort le nom d'*importans*, et ils se servirent en même temps très-habilement des grandes apparences que M. de Beaufort, suivant le style de tous ceux qui ont plus de vanité que de sens, ne manqua pas de donner en toutes sortes d'occasions aux moindres bagatelles. On tenait cabinet mal à propos, l'on donnait des rendez-vous sans sujet, les chasses même paraissaient mystérieuses. Enfin l'on fit si bien que l'on le fit (1) arrêter au Louvre par Guitaut, capitaine

(1) M. de Beaufort fut arrêté et mené à Vincennes le 2 septembre 1643, d'où il se sauva le 31 mai 1648.

des gardes de la reine. Ces *importans* furent chassés et dispersés, et l'on publia par tout le royaume qu'ils avaient fait une entreprise contre la vie de M. le cardinal. Ce qui a fait que je ne l'ai jamais cru, c'est que l'on n'en a jamais vu ni déposition ni indice, quoique la plupart des domestiques de la maison de Vendôme aient été long-temps en prison. Vaumorin et Ganseville, auxquels j'en ai parlé cent fois dans la Fronde, m'ont juré qu'il n'y avait rien au monde de plus faux; l'un était capitaine des gardes, l'autre écuyer de M. de Beaufort. Le marquis de Nangis, mestre de camp du régiment de Navarre ou de Picardie (je ne m'en ressouviens pas précisément), et enragé contre la reine et contre le cardinal pour un sujet que je vous dirai incontinent, fut fort tenté d'entrer dans la cabale des *importans* cinq ou six jours avant que M. de Beaufort fût arrêté, et je le détournai de cette pensée, en lui disant que *la mode*, *qui a du pouvoir en toutes choses*, *ne l'a si sensible en aucune qu'à être ou bien ou mal à la cour. Il y a des temps où la disgrâce est une manière de feu qui purifie toutes les mauvaises qualités et qui illumine toutes les bonnes; il y a des temps où il ne sied pas bien à un honnête homme d'être disgracié.* Je soutins à Nangis que le parti des

importans était de cette nature; et je vous marque cette circonstance, pour avoir lieu de vous faire le plan de l'état où les choses se trouvèrent à la mort du feu roi. C'est par où je devais commencer, mais le fil de mon discours m'a emporté.

Il faut confesser, à la louange de M. le cardinal de Richelieu, qu'il avait conçu deux desseins que je trouve presque aussi vastes que ceux des César et des Alexandre. Celui d'abattre le parti de la religion avait été projeté par M. le cardinal de Retz (1) mon oncle; celui d'attaquer la formidable maison d'Autriche n'avait été imaginé de personne. Il a consommé le premier, et à sa mort il avait bien avancé le second. La valeur de M. le Prince, qui était monsieur le duc en ce temps-là, fit que celle du roi n'altéra pas les choses. La fameuse bataille de Rocroi (2) donna autant de sûreté au royaume qu'elle lui apporta de gloire, et ces lauriers couvrirent le berceau du roi qui règne aujourd'hui. Le roi son père, qui n'aimait ni n'estimait la reine sa femme, lui donna en mourant un conseil nécessaire pour limiter l'autorité de sa régence,

(1) Henri de Gondi, mort en 1622.

(2) En 1643.

et il nomma M. le cardinal Mazarin, M. Seguier (1), M. Bouthillier et M. de Chavigni. Comme tous ces sujets étaient extrêmement odieux au public, parce qu'ils étaient tous créatures de M. le cardinal de Richelieu, ils furent sifflés par tous les laquais dans les cours de Saint-Germain, aussitôt que le roi fut expiré; et si M. de Beaufort eût eu le sens commun, ou si M. de Beauvais n'eût pas été une bête mitrée, ou s'il eût plu à mon père d'entrer dans les affaires, ces collatéraux de la régence auraient été infailliblement chassés avec honte, et la mémoire du cardinal de Richelieu aurait été sûrement condamnée par le parlement avec une joie publique.

La reine était adorée beaucoup plus par ses disgrâces que par son mérite. On ne l'avait vue que persécutée; et la souffrance, aux personnes de ce rang, tient lieu d'une grande vertu. On voulait s'imaginer qu'elle avait eu de la patience, qui est très-souvent figurée par l'indolence. Enfin il est constant que l'on en espérait des merveilles, et Bautru (2) disait qu'elle faisait déjà

(1) Pierre Seguier, mort en 1672.

(2) Guillaume de Bautru, comte de Serrant.

des miracles, parce que les plus dévots avaient déjà oublié ses coquetteries.

M. le duc d'Orléans fit quelque mine de vouloir disputer la régence ; et la Frette, qui était à lui, donna de l'ombrage, parce qu'il arriva une heure après la mort du roi à Saint-Germain avec deux cents gentilshommes qu'il avait amenés de son pays. J'obligeai Nangis dans le moment à offrir à la reine le régiment qu'il commandait, qui était en garnison à Mantes. Il le fit marcher à Saint-Germain; tout le régiment des gardes s'y rendit ; l'on amena le roi à Paris. Monsieur se contenta d'être lieutenant-général de l'état ; M. le Prince fut déclaré chef du conseil. Le parlement confirma la régence à la reine, mais sans limitation. Tous les exilés furent rappelés, tous les prisonniers remis en liberté, tous les criminels furent justifiés, tous ceux qui avaient perdu des charges y rentrèrent : on donnait tout, on ne refusait rien ; et madame de Beauvais entre autres eut permission de bâtir dans la place Royale. Je ne me souviens plus du nom de celui à qui on expédia un brevet pour un impôt sur les messes.

La félicité des particuliers paraissait pleinement assurée par le bonheur public : l'union très-parfaite de la maison royale fixait le repos

en dedans. La bataille de Rocroi avait anéanti pour des siècles la vigueur de l'infanterie d'Espagne : la cavalerie de l'Empire ne tenait pas devant les Weymariens. L'on voyait sur les degrés du trône, d'où l'âpre et redoutable Richelieu avait foudroyé plutôt que gouverné les humains, un successeur doux et benin (1), qui ne voulait rien, qui était au désespoir que sa dignité de cardinal ne lui permettait pas de s'humilier, autant qu'il l'eût souhaité, devant tout le monde; qui marchait dans les rues avec deux petits laquais derrière son carrosse, N'ai-je pas eu raison de vous dire qu'il ne seyait pas à un honnête homme d'être mal avec la cour en ce temps-là, et n'eus-je pas encore raison de conseiller à Nangis de ne pas s'y brouiller, quoique, nonobstant le service qu'il avait rendu à Saint-Germain, il fût le premier homme à qui l'on eût refusé une gratification de rien qu'il demanda ? Je la lui fis obtenir.

Vous ne serez pas surprise de ce qu'on le fut de la prison de M. de Beaufort, dans une cour où l'on venait d'ouvrir les prisons à tout le monde sans exception ; mais vous le serez sans

---

(1) Jules Mazarin, cardinal, ministre d'état, mort à Vincennes en 1661.

doute de ce que personne ne s'aperçut des suites. Ce coup de vigueur, fait dans un temps où l'autorité était si douce qu'elle était comme imperceptible, fit un très-grand effet. Il n'y avait rien de si facile par toutes les circonstances que vous avez vues, mais il paraissait grand; et tout ce qui est de cette nature est heureux, parce qu'il a de la dignité et n'a rien d'odieux. Ce qui attire assez souvent je ne sais quoi d'odieux sur les actions des ministres, même les plus nécessaires, c'est que pour les faire, ils sont presque toujours obligés de surmonter des obstacles, dont la victoire ne manque jamais de porter avec elle de l'envie et de la haine. Quand il se présente une occasion considérable, dans laquelle il n'y a rien à vaincre, parce qu'il n'y a rien à combattre, ce qui est fort rare, elle donne à leur autorité un éclat pur, innocent, non mélangé, qui ne l'établit pas seulement, mais qui leur fait même tirer dans la suite du mérite de tout ce qu'ils ne font pas, presque également que de tout ce qu'ils font.

Quand on vit que le cardinal avait arrêté celui qui, cinq ou six semaines auparavant, avait ramené le roi à Paris avec un faste inconcevable, l'imagination de tous les hommes fut saisie

d'un étonnement respectueux; et je me souviens que Chapelain, qui enfin avait de l'esprit, ne pouvait se lasser d'admirer ce grand événement. On se croyait bien obligé au ministre de ce que toutes les semaines il ne faisait pas mettre quelqu'un en prison, et l'on attribuait à la douceur de son naturel les occasions qu'il n'avait pas de mal faire. Il faut avouer qu'il seconda fort habilement son bonheur. Il donna toutes les apparences nécessaires pour faire croire qu'on l'avait forcé à cette résolution : que les conseils de Monsieur et de M. le Prince l'avaient emporté dans l'esprit de la reine sur son avis. Il parut encore plus modéré, plus civil et plus ouvert le lendemain de l'action. L'accès était tout-à-fait libre, les audiences étaient aisées, on dînait avec lui comme avec un particulier; il relâcha même beaucoup de la morgue des cardinaux les plus ordinaires; enfin il fit si bien, qu'il se trouva sur la tête de tout le monde, dans le temps que tout le monde croyait l'avoir encore à ses côtés. Ce qui me surprend, c'est que les princes et les grands du royaume, qui pour leurs intérêts doivent être plus clairvoyans que le vulgaire, furent les plus aveugles. Monsieur se crut au-dessus de l'exemple; M. le Prince, attaché à la cour par son avarice, voulut aussi s'y croire; M. le

duc (1) était d'un âge à s'endormir aisément à l'ombre des lauriers; M. de Longueville ouvrit les yeux, mais ce ne fut que pour les refermer; M. de Vendôme était trop heureux de n'avoir été que chassé; M. de Nemours (2) n'était qu'un enfant. M. de Guise, revenu tout nouvellement de Bruxelles, était gouverné par madame de Pons (3), et croyait gouverner toute la cour; M. de Bouillon croyait qu'on lui rendrait Sedan de jour en jour; M. de Turenne était plus que satisfait de commander les armées d'Allemagne; M. d'Espernon (4) était ravi d'être rentré dans son gouvernement et dans sa charge; M. de Schomberg avait été toute sa vie inséparable de tout ce qui était bien à la cour; M. de Grammont (5) en était esclave, et MM. de Retz, de

(1) Louis de Bourbon, duc d'Enghien, prince de Condé en 1646, mort en 1686. C'est de lui qu'il sera toujours parlé dans la suite de ces Mémoires.

(2) Charles-Amédée de Savoie, tué en duel par M. de Beaufort en 1650.

(3) Anne Poussart du Fort du Vigean, sœur puînée de la belle mademoiselle de Vigean, veuve de François-Alexandre d'Albret, sire de Pons. Elle épousa, en 1649, Armand-Jean de Wignerod, duc de Richelieu.

(4) Bernard de Nogaret, mort le 25 juillet 1661.

(5) Antoine de Grammont, troisième du nom, créé maréchal de France le 22 septembre 1641, mort en 1678.

Vitri et de Bassompierre se croyaient, au pied de la lettre, en faveur, parce qu'ils n'étaient plus ni prisonniers ni exilés. Le parlement, délivré du cardinal de Richelieu, qui l'avait tenu fort bas, s'imaginait que le siècle d'or serait celui d'un ministre qui leur disait tous les jours que la reine ne voulait se conduire que par leurs conseils. Le clergé, qui donne toujours l'exemple de la servitude, la prêchait aux autres sous le titre d'obéissance. Voilà comme tout le monde se trouva en un instant Mazarin.

Ce plan vous paraîtra peut-être avoir été bien long ; mais je vous prie de considérer qu'il contient les quatre premières années de la régence, dans lesquelles la rapidité du mouvement donné à l'autorité royale par M. le cardinal de Richelieu, soutenue par les circonstances que je viens de vous marquer, et par les avantages continuels remportés sur les ennemis, maintint toutes les choses dans l'état où vous les voyez. Il y eut, la troisième et la quatrième année, quelques petits nuages entre Monsieur et M. le duc pour des bagatelles ; il y en eut entre M. le duc et M. le cardinal Mazarin pour la charge d'amiral, que le premier prétendit par la mort de M. le duc de Brézé (1) son beau-frère. Je ne parle point

(1) Armand de Maillé, marquis de Brézé, duc de Fron-

ici de ce détail, parce qu'il n'altéra en rien la face des affaires, et parce qu'il n'y a point de mémoires de ce temps-là où vous ne le trouviez imprimé.

M. de Paris partit de Paris deux mois après mon sacre pour aller passer l'été à Angers, dans une abbaye qu'il y avait, appelée Saint-Aubin, et il m'ordonna, quoique avec beaucoup de peine, de prendre soin de son diocèse. Ma première fonction fut la visite des religieuses de la Conception, que la reine me força de faire. Comme je n'ignorais pas qu'il y avait dans ce monastère plus de quatre-vingts filles, dont il y en avait plusieurs de belles et quelques-unes de coquettes, j'avais peine à me résoudre à y exposer ma vertu. Il le fallut toutefois; et je la conservai avec l'édification du prochain, parce que je n'en vis jamais une seule au visage. Je ne leur parlai jamais qu'elles n'eussent le voile baissé; et cette conduite, qui dura six semaines, donna un merveilleux lustre à ma chasteté. . . .

. . . .

La dame eût été bien fâchée qu'on ne les eût

---

sac, tué sur mer d'un coup de canon, âgé de 27 ans et deux mois. Louis de Bourbon, prince de Condé, épousa en 1641 Claire-Clémence de Maillé Brézé.

pas sues : mais elle les mêlait, et à ma prière, et parce qu'elle-même y était assez portée, de tant de diverses apparences, où il n'y avait pourtant rien de réel que notre affaire, en beaucoup de choses, avait l'air de n'être pas publique, quoiqu'elle ne fût pas cachée. Cela paraît galimatias; mais ce galimatias est de ceux que la pratique fait connaître quelquefois, et que la spéculation ne fait jamais entendre. J'en ai remarqué de cette sorte en tous genres d'affaires.

Je continuai à faire dans le diocèse tout ce que la jalousie de mon oncle me permit d'y entreprendre sans le fâcher ; mais comme, de l'humeur dont il était, il y avait peu de choses qui ne pussent le fâcher, je m'appliquai bien davantage à tirer du mérite de ce que je n'y faisais pas que de ce que j'y faisais; et ainsi je trouvai le moyen de prendre même des avantages de la jalousie de M. de Paris, en ce que je pouvais à jeu sûr faire paraître ma bonne intention en tout : au lieu que si j'eusse été le maître, la bonne conduite m'eût obligé à me réduire purement à ce qui eût été praticable.

M. le cardinal Mazarin m'avoua long-temps après, dans l'intervalle de l'une de ces paix fourrées que nous faisions quelquefois ensemble, que la première cause de l'ombrage qu'il prit

de mon pouvoir à Paris, fut l'observation qu'il fit de cette manœuvre, qui était pourtant à son égard très-innocente. Une autre rencontre lui en donna avec aussi peu de sujet. J'entrepris d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèse ; ce qui était, dans la vérité, d'une utilité incontestable. Je fis, pour cet effet, trois tribunaux composés de chanoines, de curés et de religieux, qui devaient réduire tous les prêtres en trois classes, dont la première était des capables, que l'on laissait dans l'exercice de leurs fonctions ; la seconde, de ceux qui ne l'étaient pas, mais qui le pouvaient devenir ; et la troisième, de ceux qui ne l'étaient pas et ne le pouvaient jamais être. On séparait ceux de ces deux dernières classes, on les interdisait de leurs fonctions, on les mettait dans des maisons distinctes ; l'on instruisait les uns, et l'on se contentait d'apprendre purement aux autres les règles de la piété. Vous jugez bien que ces établissemens devaient être d'une dépense immense ; mais l'on m'apportait des sommes considérables de tous côtés. Toutes les bourses des gens de bien s'ouvrirent avec profusion. Cet éclat fâcha le ministre, et il fit que la reine manda, sous un prétexte frivole, M. de Paris, qui, deux jours après qu'il fut arrivé, me com-

manda, sous un prétexte encore plus frivole, de ne pas continuer l'exécution de mon dessein. Quoique je fusse très-bien averti par mon ami l'aumônier que le coup venait de la cour, je le souffris avec bien plus de flegme qu'il n'appartenait à ma vivacité. Je n'en témoignai quoi que ce soit, et je demeurai dans ma conduite ordinaire à l'égard de M. le cardinal. Je ne parlai pas si judicieusement sur un autre sujet quelques jours après, que j'avais agi sur celui-là. Le bon homme M. de Morangis, me disant, dans la cellule du prieur de la Chartreuse, que je faisais trop de dépense, ce qui n'était que trop vrai, car je la faisais excessive, je lui répondis fort étourdiment : *J'ai bien supputé; César, à mon âge, devait six fois plus que moi.* Cette parole, très-imprudente en tous sens, fut rapportée par un malheureux docteur, qui se trouva là, à M. Servien (1), qui la dit malicieusement à M. le cardinal. Il s'en moqua, et il avait raison ; mais il la remarqua, et il n'avait pas tort.

L'assemblée du clergé se tint en 1645. J'y fus invité comme diocésain, et elle se peut dire le véritable écueil de ma médiocre faveur.

---

(1) Abel de Servien, marquis de Sablé, mort en 1659.

M. le cardinal de Richelieu avait donné une atteinte cruelle à la dignité et à la liberté du clergé dans l'assemblée de Mantes, et il avait exilé, avec des circonstances atroces, six de ses prélats les plus considérables. On résolut, en celle de 1645, de leur faire quelque sorte de réparation, ou plutôt de donner quelques récompenses d'honneur à leur fermeté, en les priant de venir prendre place dans la compagnie, quoiqu'ils n'y fussent pas députés. Cette résolution, qui fut prise d'un consentement général dans les conversations particulières, fut portée innocemment et sans aucun mystère dans l'assemblée, où l'on ne songea pas seulement que la cour y pût faire réflexion; et il arriva par hasard que lorsqu'on y délibéra, le tour, qui tomba ce jour-là sur la province de Paris, m'obligea à parler le premier. J'ouvris donc l'avis, suivant que nous l'avions concerté, et il fut suivi de toutes les voix. A mon retour chez moi, je trouvai l'argentier de la reine, qui me portait ordre de l'aller trouver à l'heure même. Elle était sur son lit dans sa petite chambre grise; et elle me dit, avec un ton de voix fort aigre, qui lui était assez naturel, qu'elle n'eût jamais cru que j'eusse été capable de lui manquer au point que je venais de le

faire dans une occasion qui blessait la mémoire du feu roi son seigneur. Il ne me fut pas difficile de la mettre en état de ne pouvoir que me dire sur mes raisons. Elle sortit d'embarras par le commandement qu'elle me fit de les aller faire connaître à M. le cardinal; mais je trouvai qu'il les entendait aussi peu qu'elle. Il me parla de l'air du monde le plus haut; il ne voulut point écouter mes justifications, et il me déclara qu'il me commandait, de la part du roi, que je me rétractasse le lendemain en pleine assemblée. Vous croyez bien qu'il eût été difficile de m'y résoudre : je ne m'emportai toutefois nullement, je ne sortis point du respect; et comme je vis que ma soumission ne gagnait rien sur son esprit, je pris le parti d'aller trouver M. d'Arles, sage et modéré, et de le prier de vouloir bien se joindre à moi pour faire entendre ensemble nos raisons à M. le cardinal. Nous y allâmes, nous lui parlâmes, et nous conclûmes en revenant de chez lui, qu'il était l'homme du monde le moins entendu dans les affaires du clergé. Je ne me souviens pas précisément de la manière dont cette affaire s'accommoda; je crois de plus que vous n'en avez pas une grande curiosité, et je ne vous en ai parlé un peu au long que pour vous faire connaître

que je n'ai eu aucun tort dans le premier démêlé que j'ai eu avec la cour, et que le respect que j'eus pour M. le cardinal Mazarin, à la considération de la reine, alla jusqu'à la patience.

J'en eus encore plus de besoin trois ou quatre mois après, dans une occasion que son ignorance lui fournit d'abord, mais que sa malice envenima. L'évêque de Warmie, l'un des ambassadeurs qui venaient querir la reine de Pologne, prit en gré de vouloir faire la cérémonie du mariage dans Notre-Dame. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que les évêques et archevêques de Paris n'ont jamais cédé ces sortes de fonctions dans leurs églises qu'aux cardinaux de la maison royale, et que mon oncle avait été blâmé au dernier point par tout son clergé, parce qu'il avait souffert que M. le cardinal de La Rochefoucault mariât la reine d'Angleterre (1). Il était parti justement pour son second voyage d'Anjou la veille de la Saint-Denis, et, le jour de la fête, Sainctot, lieutenant des cérémonies, m'apporta, dans Notre-Dame même, une lettre de cachet qui m'ordonnait de préparer l'église pour M. l'évêque de Warmie, et qui me l'ordonnait

(1) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, morte en 1669.

dans les mêmes termes dans lesquels on commande au prevôt des marchands de préparer l'hôtel de ville pour un ballet. Je fis voir la lettre de cachet au doyen et aux chanoines qui étaient avec moi, et je leur dis en même temps que je ne doutais pas que ce ne fût une entreprise de quelque commis du secrétaire d'état; que je partirais dès le lendemain pour Fontainebleau, où était la cour, pour éclaircir moi-même ce malentendu. Ils étaient fort émus, et ils voulaient venir avec moi à Fontainebleau : je les en empêchai, en leur promettant de les mander s'il en était besoin. J'allai descendre chez M. le cardinal ; je lui représentai les raisons et les exemples ; je lui dis qu'étant son serviteur aussi particulièrement que je l'étais, j'espérais qu'il me ferait la grâce de les faire entendre à la reine, et j'ajoutai assurément tout ce qui pouvait l'y obliger. C'est en cette occasion où je connus qu'il affectait de me brouiller avec elle ; car, quoique je visse clairement que les raisons que je lui alléguais le touchaient au point d'être certainement fâché d'avoir donné cet ordre avant que d'en savoir la conséquence, il se remit, après un moment de réflexion, et il s'opiniâtra de la manière du monde la plus extravagante. Comme je parlais au nom de M. l'ar-

chevêque et de toute l'église de Paris, il éclata comme il eût pu faire si un particulier, de son autorité privée, l'eût voulu haranguer à la tête de cinquante séditieux. Je lui en voulus faire voir avec respect la différence; mais il était si ignorant de nos manières et de nos mœurs, qu'il prenait tout de travers le peu qu'on lui en voulut faire entendre. Il finit brusquement et incivilement la conversation, et il me renvoya à la reine. Je la trouvai sifflée et aigrie; et tout ce que j'en pus tirer, fut qu'elle donnerait audience au chapitre, sans lequel je déclarai que je ne pouvais ni ne devais rien conclure.

Je le mandai à l'heure même. Le doyen arriva avec seize députés. Je les présentai; ils parlèrent, et ils parlèrent très-sagement et très-fortement. La reine nous renvoya à M. le cardinal, qui, pour vous dire le vrai, ne nous dit que des impertinences; et comme il ne savait encore que très-imparfaitement la force des mots français, il finit sa réponse en me disant que je lui avais parlé la veille fort insolemment. Vous pouvez juger que cette parole me choqua. Comme toutefois j'avais pris une ferme résolution de faire paraître de la modération, je ne lui répondis qu'en souriant, et je me tournai vers les députés en leur disant :

Messieurs, le mot est gai. Il se fâcha de mon souris, et il me dit d'un ton très-haut : *A qui croyez-vous parler? Je vous apprendrai à vivre.* Je vous confesse que ma bile s'échauffa. Je lui répondis que je savais fort bien que j'étais le coadjuteur de Paris, parlant à M. le cardinal Mazarin ; mais que je croyais qu'il pensait être le cardinal de Lorraine (1), parlant au suffragant de Metz. Cette expression, que la chaleur me mit à la bouche, réjouit les assistans, qui étaient en grand nombre. Je ramenai les députés du chapitre dîner chez moi, et nous nous préparions pour retourner aussitôt à Paris, quand nous vîmes entrer M. le maréchal d'Étrées (2), qui venait pour m'exhorter à ne point rompre, et pour me dire que les choses pouvaient s'accommoder. Comme il vit que je ne me rendais pas à son conseil, il s'expliqua nettement, et m'avoua qu'il avait ordre de la reine de m'obliger à aller chez elle. Je ne balançai point ; j'y menai les députés. Nous la trouvâmes radoucie, bonne, changée à un point que je ne peux

(1) Charles de Lorraine, évêque de Metz.

(2) François Annibal d'Étrées, mort en 1670, âgé de 98 ans.

vous exprimer. Elle me dit en présence des députés, qu'elle avait voulu me voir, non pas pour la substance de l'affaire, pour laquelle il serait aisé de trouver des expédiens; mais pour me faire une réprimande de la manière dont j'avais parlé à ce pauvre M. le cardinal, qui était doux comme un agneau, et qui m'aimait comme son fils. Elle ajouta à cela toutes les bontés possibles, et elle finit par un commandement qu'elle fit au doyen et aux députés de me mener chez M. le cardinal et d'aviser ensemble à ce qu'il y aurait à faire. J'eus un peu de peine à faire ce pas, et je marquai à la reine qu'il n'y avait qu'elle au monde qui pût m'y obliger.

Nous trouvâmes le ministre encore plus doux que la maîtresse; il me fit un million d'excuses du terme *insolemment*. Il me dit, et il pouvait être vrai, qu'il avait cru qu'il signifiait *insolito*. Il me fit toutes les honnêtetés imaginables; mais il ne conclut rien, et il nous remit à un petit voyage qu'il croyait faire au premier jour à Paris. Nous y revînmes pour y attendre ses ordres. Quatre ou cinq jours après, Sainctot, lieutenant des cérémonies, entra chez moi à minuit, et il me présenta une lettre de M. l'archevêque, qui m'ordonnait de ne point m'opposer en rien aux prétentions de M. l'évêque

de Warmie, et de lui laisser faire la cérémonie du mariage.

Si j'eusse été bien sage, je me serais contenté de ce que j'avais fait jusque-là, parce qu'il est toujours judicieux de prendre toutes les issues que l'honneur permet, pour sortir des affaires que l'on a avec la cour ; mais j'étais jeune, et j'étais de plus en colère, parce que je voyais que l'on m'avait joué à Fontainebleau, comme il était vrai, et que l'on ne m'avait bien traité en apparence que pour se donner le temps de dépêcher à Angers un courrier à mon oncle. Je ne fis toutefois rien connaître de ma disposition à Sainctot : au contraire, je lui témoignai de la joie de ce que M. de Paris m'avait tiré d'embarras.

J'envoyai chercher un quart d'heure après les principaux du chapitre, qui étaient tous dans ma disposition. Je leur expliquai mes intentions, et Sainctot, qui le lendemain au matin les fit assembler pour leur donner aussi, selon la coutume, leur lettre de cachet, s'en retourna à la cour avec cette réponse : que M. l'archevêque pouvait disposer comme il lui plairait de la nef ; mais que comme le chœur était au chapitre, il ne le céderait jamais qu'à son archevêque ou à son coadjuteur. Le cardinal entendit bien ce jar-

gon, et il prit le parti de faire la cérémonie dans la chapelle du Palais-Royal, dont il disait que le grand-aumônier était évêque. Comme cette question était encore plus importante que l'autre, je lui écrivis pour lui en représenter les inconvéniens. Il était piqué, et il tourna ma lettre en raillerie. Je fis voir à la reine de Pologne que si elle se mariait ainsi, je serais forcé malgré moi de déclarer son mariage nul; mais qu'il y avait un expédient, qui était qu'elle se mariât véritablement dans le Palais-Royal, mais que l'évêque de Warmie vînt chez moi en recevoir la permission par écrit. La chose pressait; il n'y avait pas de temps pour attendre une nouvelle permission d'Angers. La reine de Pologne ne voulait rien laisser de problématique dans son mariage; et la cour fut obligée de plier, et de consentir à ma proposition, qui fut exécutée.

Voilà un récit bien long, bien sec et bien ennuyeux; mais comme ces trois ou quatre petites brouilleries que j'eus en ce temps-là ont eu beaucoup de rapport aux plus grandes qui sont arrivées dans la suite, je crois qu'il est comme nécessaire de vous en parler; et je vous supplie par cette raison d'avoir la bonté d'essuyer encore deux ou trois historiettes de cette nature, après lesquelles je fais état d'entrer dans des

matières et plus importantes et plus agréables.

Quelque temps après le mariage de la reine de Pologne, M. le duc d'Orléans vint le jour de Pâques à Notre-Dame à vêpres, et un officier de ses gardes ayant trouvé, avant qu'il y fût arrivé, mon drap de pied à ma place ordinaire, qui était immédiatement au-dessous de la chaire de M. l'archevêque, l'ôta, et y mit celui de Monsieur. On m'en avertit aussitôt; et comme la moindre ombre de compétence avec un fils de France a un grand air de ridicule, je répondis et même assez aigrement à ceux du chapitre qui me voulaient faire faire réflexion. Le théologal, qui était un homme de doctrine et de sens, me tira à part. Il m'apprit là-dessus un détail que je ne savais pas. Il me fit voir la conséquence qu'il y avait à séparer, pour quelque cause que ce pût être, le coadjuteur de l'archevêque. Il me fit honte; et j'attendis Monsieur à la porte de l'église, où je lui représentai ce que, pour vous dire le vrai, je ne venais que d'apprendre. Il le reçut fort bien. Il commanda que l'on ôtât son drap de pied, il fit mettre le mien, et on me donna l'encens avant lui; et comme vêpres furent finies, je me moquai de moi-même avec lui, et je lui dis ces propres paroles : *Je serais bien honteux, Monsieur, de ce qui vient de se*

faire, si l'on ne m'avait assuré que le dernier frère des Carmes qui adora avant-hier la croix avant V. A. R. le fit sans aucune peine. Je savais que Monsieur avait été aux Carmes à l'office du vendredi saint, et je n'ignorais pas que tous ceux du clergé vont à l'adoration les premiers. Le mot plut à Monsieur, et il le redit le soir au cercle, comme une politesse.

Il alla le lendemain à Petit-Bourg, chez la Rivière, qui lui tourna la tête, et qui lui fit croire que je lui avais fait un outrage public ; de sorte que le jour même il revint. Il demanda tout haut à M. le maréchal d'Étrées, qui avait passé les fêtes à Cœuvres, si son curé lui avait disputé la préséance. Vous voyez l'air qui fut donné à la conversation. Les courtisans commencèrent par le ridicule, et Monsieur finit par un serment qu'il m'obligerait d'aller à Notre-Dame prendre ma place et recevoir l'encens après lui. M. de Rohan-Chabot (1), qui se trouva à ce discours, vint me le raconter tout effaré; et une demi-heure après un aumônier de la reine vint me

(1) Henri Chabot, qui épousa, en 1645, Marguerite, duchesse de Rohan, fille et héritière du grand-duc de Rohan. Elle porta le duché de Rohan, etc., à Henri Chabot, à condition que les enfans nés de ce mariage porteraient le nom et les armes de la maison de Rohan. Il mourut en 1655.

commander de sa part de l'aller trouver. Elle me dit d'abord que Monsieur était dans une colère terrible ; qu'elle en était très-fâchée ; mais qu'enfin c'était Monsieur, et qu'elle ne pouvait n'être pas dans ses sentimens ; qu'elle voulait absolument que je le satisfisse, et que j'allasse le dimanche suivant faire dans Notre-Dame la réparation dont je viens de parler. Je lui répondis ce que vous pouvez vous figurer ; et elle me renvoya à son ordinaire à M. le cardinal, qui me témoigna d'abord qu'il prenait une part très-sensible à la peine dans laquelle il me voyait ; qui blâma l'abbé de la Rivière d'avoir engagé Monsieur, et qui, par cette voie douce et obligeante en apparence, n'oublia rien pour me conduire à la dégradation que l'on prétendait. Comme il vit que je ne donnais pas dans le panneau, il voulut m'y pousser ; il prit un ton haut et d'autorité. Il me dit qu'il m'avait parlé comme mon ami, mais que je le forçais de parler en ministre. Il mêla des menaces indirectes dans ses réflexions ; et la conversation s'échauffant, il passa jusqu'à la picoterie tout ouverte, en me disant que quand on affectait de faire des actions de saint Ambroise, il en fallait faire la vie. Comme il affecta d'élever sa voix en cet endroit, pour se faire entendre de deux ou trois

prélats qui étaient au bout de la chambre, j'affectai aussi de ne pas baisser la mienne pour lui repartir. « J'essaierai, monsieur, lui dis-je, » de profiter de l'avis que votre éminence me » donne ; mais je vous dirai qu'en attendant je » fais état d'imiter saint Ambroise dans l'occa- » sion dont il s'agit, afin qu'il obtienne pour » moi la grâce de le pouvoir imiter en toutes » les autres. » Le discours finit assez aigrement, et je sortis ainsi du Palais-Royal.

M. le maréchal d'Étrées et M. de Senneterre (1) vinrent chez moi au sortir de table, munis de toutes les figures de rhétorique, pour me persuader que la dégradation était honorable. Comme ils n'y réussirent pas, ils m'insinuèrent que Monsieur pourrait bien venir aux voies de fait, et me faire enlever par ses gardes, pour me faire mettre à Notre-Dame au-dessous de lui. La pensée m'en parut si ridicule que je n'y fis pas d'abord beaucoup de réflexion. L'avis m'en étant donné le soir par M. de Choisi, chancelier de Monsieur, je me mis de mon côté très-ridiculement sur la défensive ; car vous pouvez croire qu'elle ne pouvait être en aucun

(1) Henri de Saint-Nectaire, deuxième du nom, dit Senneterre, duc de la Ferté-Nabert, maréchal de France en 1651, mort en 1681.

sens judicieuse contre un fils de France, dans un temps calme, et où il n'y avait pas seulement apparence de mouvement. Cette sottise est, à mon avis, la plus grande que j'aie faite en ma vie ; elle me réussit néanmoins. Mon audace plut à M. le duc, de qui j'avais l'honneur d'être parent, et qui haïssait l'abbé de la Rivière, parce qu'il avait eu l'insolence de trouver mauvais, quelques jours auparavant, qu'on lui eût préféré M. le prince de Conti (1) pour la nomination au cardinalat. De plus, M. le duc était très-persuadé de mon bon droit, qui était dans la vérité fort clair, et justifié pleinement par un petit écrit que j'avais jeté dans le monde. Il le dit à M. le cardinal, et il ajouta qu'il ne souffrirait en façon quelconque que l'on usât de violence ; que j'étais son parent et son serviteur, et qu'il ne partirait point pour l'armée qu'il ne vît cette affaire finie.

La cour ne craignait rien tant au monde que la rupture entre Monsieur et M. le duc ; M. le Prince l'appréhendait encore davantage. Il faillit à transir de frayeur, lorsque la reine lui dit le discours de M. son fils. Il vint tout courant chez moi, et y trouva soixante ou

(1) Armand de Bourbon, mort en 1666.

quatre-vingts gentilshommes : il crut qu'il y avait quelque partie liée avec M. le duc ; ce qui n'était nullement vrai. Il jura, il menaça, il pria, il caressa, et, dans son emportement, il lâcha des mots qui me firent connaître que M. le duc prenait plus de part à mes intérêts qu'il ne me l'avait témoigné à moi-même. Je ne balançai pas à me rendre à cet instant, et je dis à M. le Prince que je ferais toutes choses sans exception, plutôt que de souffrir que la maison royale se brouillât à mon occasion. M. le Prince, qui m'avait trouvé jusque-là inébranlable, fut si touché de voir que je me radoucissais à la considération de M. son fils, précisément dans l'instant qu'il me venait d'apprendre lui-même que j'en pourrais espérer une puissante protection, qu'il changea aussi de son côté, et qu'au lieu que dans l'abord il ne trouvait point de satisfaction assez grande pour Monsieur, il décida nettement en faveur de celle que j'avais toujours offerte, qui était d'aller lui dire, en présence de toute la cour, que je n'avais jamais prétendu manquer au respect que je lui devais ; et que ce qui m'avait obligé de faire ce que j'avais fait à Notre-Dame, était l'ordre de l'église, duquel je lui venais rendre compte. La chose fut ainsi exécutée, quoique

M. le cardinal et l'abbé de la Rivière en enrageassent du meilleur de leur cœur. Mais M. le Prince leur fit une telle frayeur de M. le duc, qu'il fallut plier. Il me mena chez Monsieur, où toute la cour se trouva par curiosité. Je ne lui dis précisément que ce que je viens de vous marquer. Il trouva mes raisons admirables; il me mena voir ses médailles : et ainsi finit l'histoire, dont le fond était très-bon, mais qu'il ne tint pas à moi de gâter par mes manières.

Comme cette affaire et le mariage de la reine de Pologne m'avaient fort brouillé à la cour, vous pouvez bien vous imaginer le tour que les courtisans y voulurent donner; mais j'éprouvai en cette occasion que toutes les puissances ne peuvent rien contre la réputation d'un homme qui la conserve dans son corps. Tout ce qu'il y eut de savans dans le clergé se déclara pour moi; et au bout de six semaines je m'aperçus même que la plupart de ceux qui m'avaient blâmé, croyaient ne m'avoir que plaint. J'ai fait cette observation en mille autres rencontres.

Je forçai même la cour à se louer de moi quelque temps après. Comme la fin de l'assemblée du clergé approchait, et que l'on était sur

le point de délibérer sur le don que l'on a accoutumé de donner au roi, je fus bien aise de témoigner à la reine, par la complaisance que je me résolus d'avoir pour elle en cette rencontre, que la résistance à laquelle ma dignité m'avait obligé dans les deux précédentes, ne venait d'aucun principe de méconnaissance. Je me séparai de la bande des zélés, à la tête desquels était M. de Sens; je me joignis à M. d'Arles et de Châlons, qui ne l'étaient pas moins en effet, mais qui étaient aussi plus sages. Je vis même avec le premier M. le cardinal, qui demeura très-satisfait de moi, et qui dit publiquement le lendemain qu'il ne me trouvait pas moins ferme pour le service du roi que pour l'honneur de mon caractère. L'on me chargea de la harangue qui se fait toujours à la fin de l'assemblée, et de laquelle je ne vous dis pas le détail, parce qu'elle est imprimée. Le clergé en fut content, la cour s'en loua, et M. le cardinal Mazarin me mena au sortir souper tête à tête avec lui. Il me parut pleinement désabusé des impressions que l'on avait voulu lui donner contre moi; et je crois dans la vérité qu'il croyait l'être. Mais j'étais trop bien à Paris pour être long-temps bien à la cour. C'était là mon crime dans l'esprit d'un Italien politique par

livre ; et ce crime était d'autant plus dangereux, que je n'oubliais rien pour l'aggraver, par une dépense naturelle, non affectée, et à laquelle la négligence même donnait du lustre ; par de grandes aumônes et par des libéralités fort souvent sourdes, mais dont l'écho n'en était quelquefois que plus résonnant. Ce qui est vrai, c'est que je ne pris d'abord cette conduite que par la pente de mon inclination et par la pure vue de mon devoir. La nécessité de me soutenir contre la cour m'obligea de la suivre et même de la renforcer. Mais nous n'en sommes pas encore à ce détail, et ce que j'en marque en ce lieu n'est que pour vous faire voir que la cour prit ombrage de moi dans le temps même où je n'avais pas seulement fait réflexion que je pusse lui en donner. Cette considération est une de celles qui m'ont obligé de vous dire quelquefois que l'on est plus souvent dupe par la défiance que par la confiance. Enfin celle que le ministre prit de l'état où il me voyait à Paris, et qui l'avait déjà porté à me faire les pièces que vous avez vues ci-dessus, l'obligea encore, après les radoucissemens de Fontainebleau, à m'en faire une nouvelle trois mois après.

M. le cardinal de Richelieu avait dépossédé

M. l'évêque de Léon (1), de la maison de Rieux, avec des formalités tout-à-fait injurieuses à la dignité et à la liberté de l'église de France. L'assemblée de 1645 entreprit de le rétablir; la contestation fut grande. M. le cardinal Mazarin, selon sa coutume, céda après avoir beaucoup disputé; il vint lui-même dans l'assemblée porter parole de la restitution, et l'on se sépara sur celle qu'il donna publiquement de l'exécuter dans trois mois. Je fus nommé, en sa présence, pour solliciter l'expédition, comme celui de qui le séjour était le plus assuré dans Paris. Il donna dans la suite toutes sortes de démonstrations qu'il tiendrait fidèlement sa parole; il me fit écrire deux ou trois fois aux provinces qu'il n'y avait rien de plus assuré. Sur le point de la décision il changea tout à coup, et il me fit presser par la reine de tourner l'affaire d'un biais qui m'aurait infailliblement déshonoré. Je n'oubliai rien pour le faire rentrer dans lui-même; je me conduisis avec une patience qui n'était pas de mon âge; je la perdis au bout d'un mois, et je me résolus de rendre compte aux provinces de tout ce procédé, avec toute la vérité que je de-

(1) Réné de Rieux, rétabli dans sa dignité, et mort peu de temps après, le 8 mars 1651.

vais à ma conscience et à mon honneur. Comme j'étais sur le point de fermer la lettre circulaire que j'écrivais pour cet effet, M. le duc entra chez moi. Il la lut, il me l'arracha, et me dit qu'il voulait finir cette affaire. Il alla trouver à l'heure même M. le cardinal; il lui en fit voir les conséquences, et j'eus mon expédition. . .

. . . .

Il me semble que je vous ai déjà dit en quelque endroit de ce discours, que les quatre premières années de la régence furent comme emportées par le mouvement de rapidité que M. le cardinal de Richelieu avait donné à l'autorité royale. M. le cardinal Mazarin, son disciple, et de plus né et nourri dans un pays où celle du pape n'a point de bornes, crut que le mouvement de rapidité était le naturel; et cette méprise fut l'occasion de la guerre civile : je dis l'occasion, car il en faut, à mon avis, rechercher et reprendre la cause de bien plus loin.

Il y a plus de douze cents ans que la France a des rois; mais ces rois n'ont pas toujours été absolus au point qu'ils le sont aujourd'hui. Leur autorité n'a jamais été réglée, comme celle des rois d'Angleterre et d'Arragon, par des lois écrites; elle a été seulement tempérée par des coutumes reçues, et comme mises en dépôt au

commencement dans les mains des états-généraux, et depuis dans celles des parlemens. Les enregistremens des traités faits entre les couronnes, et les vérifications des édits pour les levées d'argent, sont des images presque effacées de ce sage milieu que nos pères avaient trouvé entre la licence des rois et le libertinage des peuples. Ce milieu a été considéré par les sages et les bons princes, comme un assaisonnement de leur pouvoir, très-utile même pour le faire goûter aux sujets; il a été regardé par les malhabiles et les malintentionnés, comme un obstacle à leurs dérèglemens et à leurs caprices. L'histoire du sire de Joinville nous fait voir clairement que saint Louis l'a connu et estimé; et les ouvrages d'Oresme, évêque de Lisieux, et du fameux Jouvenel des Ursins, nous convainquent que Charles V, qui a mérité le titre de sage, n'a jamais cru que sa puissance fût au-dessus des lois et de son devoir. Louis XI, plus artificieux que prudent, donna sur ce chef, aussi-bien que sur tous les autres, atteinte à la bonne foi. Louis XII l'eût rétabli, si l'ambition du cardinal d'Amboise (1), maître absolu de son

(1) George d'Amboise, premier du nom, cardinal en 1498, premier ministre d'état de Louis XII, mort en 1510.

esprit, ne s'y fût opposé. L'avarice insatiable du connétable de Montmorenci (1) lui donna bien plus de mouvement à étendre l'autorité de François Ier qu'à la régler. Les vastes et lointains desseins de MM. de Guise ne leur permirent pas, sous François II, de penser à lui donner des bornes. Sous Charles IX et sous Henri III la cour fut si fatiguée des troubles, que l'on y prit pour révolte ce qui n'était pas soumission. Henri IV, qui ne se défiait pas des lois, parce qu'il se fiait en lui-même, marqua combien il les estimait, par la considération qu'il eut pour les remontrances très-hardies de Miron, prevôt des marchands, touchant les rentes de l'hôtel de ville. M. de Rohan disait que Louis XIII n'était jaloux de son autorité qu'à force de ne pas la connaître. Le maréchal d'Ancre (2) et M. de Luynes (3) n'étaient que des ignorans qui n'étaient pas capables de l'en informer. Le cardinal de Richelieu, qui leur succéda, fit, pour parler ainsi, un fonds de toutes les mauvaises intentions

---

(1) Anne de Montmorenci, connétable en 1538, mort en 1567.

(2) Concino Concini, tué au Louvre en 1617.

(3) Charles d'Albert, duc de Luynes, connétable en 1621, mort la même année.

et de toutes les ignorances des deux derniers siècles, pour s'en servir selon ses intérêts. Il les déguisa en maximes utiles et nécessaires pour établir l'autorité royale; et la fortune secondant ses desseins, par le désarmement du parti protestant en France, par les victoires des Suédois, par la faiblesse de l'Empire, par l'incapacité de l'Espagne, il forma dans la plus légitime des monarchies, la plus scandaleuse et la plus dangereuse tyrannie qui ait peut-être jamais asservi un état. L'habitude qui a eu la force en quelques pays d'accoutumer les hommes au feu, nous a endurcis à des choses que nos pères ont appréhendées plus que le feu même. Nous ne sentons plus la servitude qu'ils ont détestée, moins pour leur propre intérêt que pour celui de leurs maîtres; et le cardinal de Richelieu a fait des crimes de ce qui faisait autrefois des vertus. Les Miron, les Harlay, les Marillac, les Pibrac et les Faye, ces martyrs de l'état, qui ont le plus dissipé de factions par leurs bonnes et saines maximes que l'or d'Espagne et d'Angleterre n'en a fait naître, ont été les défenseurs de la doctrine pour la conservation de laquelle le cardinal de Richelieu confina M. le président de Barillon à Amboise; et c'est lui qui a commencé à punir les magistrats pour avoir avancé des vérités pour

lesquelles leur serment les obligeait d'exposer leur propre vie.

Les rois qui ont été sages et qui ont connu leurs véritables intérêts, ont rendu les parlemens dépositaires de leurs ordonnances; mais particulièrement pour se décharger d'une partie de l'envie et de la haine que l'exécution des plus saintes et même des plus nécessaires produit quelquefois. Ils n'ont pas cru s'abaisser en s'y liant eux-mêmes; semblables à Dieu, qui obéit toujours à ce qu'il a commandé une fois. Les ministres, qui sont toujours assez aveuglés par leur fortune pour ne pas se contenter de ce que les ordonnances permettent, ne s'appliquent qu'à les renverser; et le cardinal de Richelieu, plus qu'aucun autre, y a travaillé avec autant d'imprudence que d'application.

Il n'y a que Dieu qui puisse subsister par lui seul: les monarchies les mieux établies et les monarques les plus autorisés ne se soutiennent que par l'assemblage des hommes et des lois; et cet assemblage est si nécessaire, que les unes ne peuvent se maintenir sans les autres. Les lois sans le secours des armes tombent dans le mépris; les armes qui ne sont point modérées par les lois tombent bientôt dans l'anarchie. La république romaine ayant été anéantie par Jules César, la

puissance dévolue, par la force de ses armes, à ses successeurs, subsista autant de temps qu'ils purent eux-mêmes conserver l'autorité des lois. Aussitôt qu'elles perdirent leur force, celle des empereurs s'évanouit par le moyen de ceux-mêmes qui, s'étant rendus maîtres de leurs sceaux et de leurs armes par la faveur qu'ils avaient auprès d'eux, convertirent à leur propre substance celle de leurs maîtres, qu'ils sucèrent, pour parler ainsi, à l'abri de ces lois anéanties. L'empire romain mis à l'encan, et celui des Ottomans exposé tous les jours au cordeau, nous marquent, par des caractères bien sanglans, l'aveuglement de ceux qui ne font consister l'autorité que dans la force.

Mais pourquoi chercher des exemples étrangers où nous en avons tant de domestiques? Pepin n'employa pour détrôner les Mérovingiens, et Capet ne se servit pour déposséder les Carlovingiens, que de la même puissance que les ministres prédécesseurs de l'un et de l'autre s'étaient acquise sous le nom de leurs maîtres: et il est à observer que les maires du palais et que les comtes de Paris se placèrent sur le trône des rois, justement et également par la même voie par laquelle ils s'étaient insinués dans leur esprit, c'est-à-dire par l'affaiblissement et le change-

ment des lois de l'état, qui plaît toujours d'abord aux princes peu éclairés, parce qu'ils s'imaginent y voir l'agrandissement de leur autorité, et qui, dans les suites, servent de prétexte aux grands, et de motif aux peuples pour se soulever.

Le cardinal de Richelieu était trop habile pour ne pas avoir toutes ces vues; mais il les sacrifia à son intérêt. Il voulut régner selon son inclination, qui ne se donnait point de règles, même dans les choses où il ne lui eût rien coûté de s'en donner; et il fit si bien, que, si le destin lui eût donné un successeur de son mérite, je ne sais si la qualité de premier ministre qu'il a prise le premier, n'aurait pas pu être, avec un peu de temps, aussi odieuse en France, que l'ont été par l'événement celles de maire du palais et de comte de Paris. La Providence y pourvut au moins en un sens, le cardinal Mazarin, qui prit sa place, n'ayant donné ni pu donner aucun ombrage à l'état, du côté de l'usurpation. Comme ces deux ministres ont beaucoup contribué, quoique différemment, à la guerre civile, je crois qu'il est nécessaire que je vous en fasse le portrait et le parallèle.

Le cardinal de Richelieu avait de la naissance. Sa jeunesse jeta des étincelles de son mérite. Il se distingua en Sorbonne : on remar-

qua de fort bonne heure qu'il avait de la force et de la vivacité dans l'esprit. Il prenait d'ordinaire très-bien son parti. Il était homme de parole où un grand intérêt ne l'obligeait au contraire; et en cela il n'oubliait rien pour sauver les apparences de la bonne foi. Il n'était pas libéral, mais il donnait plus qu'il ne promettait, et il assaisonnait admirablement ses bienfaits. Il aimait la gloire beaucoup plus que la morale ne le permet; mais il faut avouer qu'il n'abusait qu'à proportion de son mérite, de la dispense qu'il avait prise sur le point de l'excès de son ambition. Il n'avait ni l'esprit ni le cœur au-dessus des périls; il n'avait ni l'un ni l'autre au-dessous; et l'on peut dire qu'il en prévint davantage par sa sagacité qu'il n'en surmonta par sa fermeté. Il était bon ami; il eût même souhaité d'être aimé du public; mais quoiqu'il eût la civilité, l'extérieur et d'autres parties propres à cet effet, il n'en eut jamais ce je ne sais quoi qui est encore en cette matière plus requis qu'en toute autre. Il anéantissait par son pouvoir et par son faste royal, la majesté personnelle du roi; mais il remplissait avec tant de dignité les fonctions de la royauté, qu'il fallait n'être pas du vulgaire pour ne pas confondre le bien et le mal en ce fait.

Il distinguait plus judicieusement qu'homme du monde, entre le mal et le pis, entre le bien et le mieux; ce qui est une grande qualité à un ministre. Il s'impatientait trop facilement dans les petites choses, qui étaient les préalables des grandes; mais ce défaut, qui vient de la sublimité de l'esprit, est toujours joint à des lumières qui le suppléent. Il avait assez de religion pour ce monde; il allait au bien, ou par inclination ou par bon sens, toutes les fois que son intérêt ne le portait point au mal, qu'il connaissait parfaitement quand il le faisait. Il ne considérait l'état que pour sa vie; mais jamais ministre n'a eu plusd 'application à faire croire qu'il en ménageait l'avenir. Enfin il faut confesser que tous ses vices ont été de ceux qui ne peuvent avoir pour instrumens que de grandes vertus.

Vous jugez facilement qu'un homme qui a d'aussi grandes qualités, et autant d'apparence de celles même qu'il n'avait pas, se conserve assez aisément dans le monde cette sorte de respect qui démêle le mépris d'avec la haine, et qui, dans un état où il n'y a plus de lois, supplée, au moins pour quelque temps, à leur défaut.

Le cardinal Mazarin était d'un caractère tout

contraire. Sa naissance était basse, et son enfance honteuse. Au sortir du Colisée il apprit à piper, ce qui lui attira des coups de bâton d'un orfévre de Rome, appelé Moreto. Il fut capitaine d'infanterie en Valteline; et Bagni, qui était son général, m'a dit qu'il ne passa dans sa guerre, qui ne fut que de trois mois, que pour un escroc. Il eut la nonciature extraordinaire en France, par la faveur du cardinal Antoine Barbarini, qui ne s'acquérait pas en ce temps-là par de bons moyens. Il plut à Chavigni par les contes libertins d'Italie, et par Chavigni à Richelieu, qui le fit cardinal, par le même esprit, à ce que l'on a cru, qui obligea Auguste à laisser à Tibère la succession de l'empire. La pourpre ne l'empêcha pas de demeurer valet sous Richelieu. La reine l'ayant choisi, faute d'autre, ce qui est vrai, quoi qu'on en dise, il parut d'abord l'original de *Trivelino principe.* La fortune l'ayant ébloui et tous les autres, il s'érigea et on l'érigea en Richelieu; mais il n'en eut que l'impudence de l'imitation. Il se fit de la honte de tout ce que l'autre s'était fait de l'honneur. Il se moqua de la religion. Il promit tout parce qu'il ne voulut rien tenir. Il ne fut ni doux ni cruel, parce qu'il ne se souvenait ni des bienfaits ni des in-

jures. Il s'aimait trop, ce qui est le naturel des âmes lâches; il se craignait trop peu, ce qui est le caractère de ceux qui n'ont pas le soin de leur réputation. Il prévoyait assez bien le mal, parce qu'il avait souvent peur; mais il n'y remédiait pas à proportion, parce qu'il n'avait pas tant de prudence que de peur. Il avait de l'esprit, de l'insinuation, de l'enjouement, des manières; mais le vilain cœur paraissait toujours au travers, et au point que ces qualités eurent dans l'adversité tout l'air du ridicule, et ne perdirent pas dans la prospérité celui de fourberie. Il porta le filoutage dans le ministère, ce qui n'est arrivé qu'à lui, et le filoutage faisait que le ministère, même heureux et absolu, ne lui seyait pas bien, et que le mépris s'y glissa, qui est la maladie la plus dangereuse d'un état, et dont la contagion se répand le plus aisément et le plus promptement du chef dans les membres.

Il n'est pas malaisé de concevoir par ce que je viens de vous dire, qu'il peut et qu'il doit y avoir eu beaucoup de contre-temps fâcheux dans une administration qui suivait d'aussi près celle du cardinal de Richelieu, et qui en était aussi différente.

Vous avez vu ci-devant tout l'extérieur des

quatre premières années de la régence, et je vous ai déjà même expliqué l'effet que la prison de M. de Beaufort fit d'abord dans les esprits. Il est certain qu'elle y imprima du respect pour un homme pour qui l'éclat de la pourpre n'en avait pu donner aux particuliers. Ondedei, depuis évêque de Fréjus, m'a dit que le cardinal s'était moqué avec lui à ce propos de la légèreté des Français; mais il m'ajouta en même temps qu'au bout de quatre mois il s'admira lui-même, qu'il s'érigea dans son opinion en Richelieu, et qu'il se crut même plus habile que lui. Il faudrait des volumes pour vous raconter toutes ses fautes, dont les moindres étaient d'une importance extrême par une considération qui mérite une observation particulière.

Comme il marchait sur les pas du cardinal de Richelieu, qui avait achevé de détruire toutes les anciennes maximes de l'état, il suivait son chemin, qui était de tous côtés bordé de précipices, que le cardinal de Richelieu n'avait pas ignorés; mais il ne se servait pas des appuis par lesquels le cardinal de Richelieu avait assuré sa marche. J'expliquerai ce jeu de paroles, qui comprend beaucoup de choses, par un exemple. Le cardinal de Richelieu avait affecté d'abaisser

les corps, mais il n'avait pas oublié de ménager les particuliers. Cette idée suffit pour vous faire concevoir tout le reste. Ce qu'il y eut de merveilleux, fut que tout contribua à le tromper lui-même. Il y eut toutefois des raisons naturelles de cette illusion; et vous en avez vu quelques-unes dans la disposition où je vous ai marqué ci-dessus qu'il avait trouvé les affaires, les corps et les particuliers du royaume. Mais il faut avouer que cette illusion fut très-extraordinaire, et qu'elle passa jusqu'à un grand excès.

Le dernier point de l'illusion en matière d'état, est une espèce de léthargie qui n'arrive jamais qu'après de grands symptômes. Le renversement des anciennes lois, l'anéantissement de ce milieu qu'elles ont posé entre les rois et les peuples, l'établissement de l'autorité purement et absolument despotique, sont ceux qui ont jeté originairement la France dans ces convulsions dans lesquelles nos pères l'ont vue. Le cardinal de Richelieu la traita, comme empirique, avec des remèdes violens, qui lui firent paraître de la force, mais une force d'agitation qui en épuisa le corps et les parties. Le cardinal Mazarin, comme un médecin très-inexpérimenté, ne connut point son abattement, il ne le soutint point par les secrets chimiques

de son prédécesseur, il continua de l'affaiblir par des saignées; elle tomba en léthargie, et il fut assez malhabile pour prendre ce faux repos pour une véritable santé. Les provinces, abandonnées à la rapine des surintendans, demeuraient abattues et assoupies sous la pesanteur de leurs maux, que les secousses qu'elles s'étaient données de temps en temps sous le cardinal de Richelieu n'avaient fait qu'augmenter et aigrir. Les parlemens, qui avaient tout nouvellement gémi sous la tyrannie, étaient comme insensibles aux misères présentes, par la mémoire encore trop vive et trop récente des misères passées. Les grands, qui la plupart avaient été chassés du royaume, s'endormaient paresseusement dans leurs lits, qu'ils avaient été ravis de retrouver. Si cette indolence générale eût été ménagée, l'assoupissement eût peut-être duré plus long-temps. Mais comme le médecin ne le prenait que pour un doux sommeil, il n'y fit aucun remède. Le mal s'aigrit, la tête s'éveilla, Paris se sentit, il poussa des soupirs, et l'on n'en fit point de cas. Il tomba en frénésie. Venons au détail.

Emery, surintendant des finances, et à mon sens l'esprit le plus corrompu de son siècle, ne cherchait que des noms pour trouver des édits.

Je ne puis mieux vous exprimer le fond de l'âme du personnage, qui disait en plein conseil (je l'ai ouï) que la foi n'était que pour les marchands, et que les maîtres des requêtes qui l'alléguaient pour raison dans les affaires qui regardaient le roi méritaient d'être punis; je ne puis mieux vous exprimer le défaut de son jugement. Cet homme, qui avait été condamné à Lyon, dans sa jeunesse, à être pendu, gouvernait, même avec empire, le cardinal Mazarin en tout ce qui regardait le dedans du royaume. Je choisis cette remarque entre douze ou quinze que je pourrais vous faire de même nature, pour vous donner à entendre l'extrémité du mal, qui n'est jamais à son période que quand ceux qui commandent ont perdu la honte, parce que c'est justement le moment dans lequel ceux qui obéissent perdent le respect; et c'est dans ce même moment que l'on revient de la léthargie, mais par des convulsions.

Les Suisses paraissaient, pour parler ainsi, si étouffés sous la pesanteur de leurs chaînes, qu'ils ne respiraient plus, quand la révolte de trois de leurs puissans cantons forma des ligues. Les Hollandais se croyaient subjugués par le duc d'Albe, quand le prince d'Orange, par le sort réservé aux grands génies, qui voient avant

tous les autres le point de la possibilité, conçut et enfanta leur liberté. Voilà des exemples; la raison y est. Ce qui cause l'assoupissement dans les états qui souffrent, est la durée du mal, qui saisit l'imagination des hommes et qui leur fait croire qu'il ne finira jamais. Aussitôt qu'ils trouvent jour à en sortir, ce qui ne manque jamais lorsqu'il est venu jusqu'à un certain point, ils sont si surpris, si aises et si emportés, qu'ils passent tout d'un coup à l'autre extrémité, et que, bien loin de considérer les révolutions comme impossibles, ils les croient faciles; et cette disposition toute seule est quelquefois capable de les faire. Nous avons éprouvé et senti toutes ces vérités dans notre dernière révolution. Qui eût dit, trois mois avant la petite pointe des troubles, qu'il y en eût pu naître dans un état où la maison royale était parfaitement unie, où la cour était esclave du ministre, où les provinces et la capitale lui étaient soumises, où les armées étaient victorieuses, où les compagnies paraissaient de tout point impuissantes? qui l'eût dit eût passé pour un insensé, je ne dis pas dans l'esprit du vulgaire, mais je dis entre les d'Étrées et les Senneterre. Il paraît un peu de sentiment, une lueur ou plutôt une étincelle de vie. Ce signe de vie, dans les

commencemens presque imperceptible, ne se donne point par Monsieur, il ne se donne point par M. le Prince, il ne se donne point par les grands du royaume, il ne se donne point par les provinces; il se donne par le parlement, qui, jusqu'à notre siècle, n'avait jamais commencé de révolution, et qui certainement aurait condamné par des arrêts sanglans celle qu'il faisait lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée. Il gronda sur l'édit du tarif; et aussitôt qu'il eut seulement murmuré, tout le monde s'éveilla. On chercha en s'éveillant, comme à tâtons, les lois; on ne les trouva plus: l'on s'effara, l'on cria, l'on se les demanda, et, dans cette agitation, les questions que leurs explications firent naître, d'obscures qu'elles étaient, et vénérables par leur obscurité, devinrent problématiques, et de là, à l'égard de la moitié du monde, odieuses. Le peuple entra dans le sanctuaire, il leva le voile qui doit toujours couvrir tout ce que l'on peut dire et tout ce que l'on peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. La salle du Palais profana ces mystères. Venons aux faits particuliers qui vous feront voir à l'œil ce détail.

Je n'en choisirai d'une infinité que deux, et pour ne pas vous ennuyer, et parce que l'un est le premier qui a ouvert la plaie, et que l'autre l'a envenimée ; je ne toucherai les autres qu'en courant.

Le parlement, qui avait souffert et même vérifié une très-grande quantité d'édits ruineux et pour les particuliers et pour le public, éclata enfin au mois d'août de l'année 1647 contre celui du tarif, qui portait une imposition générale sur toutes les denrées qui entraient dans la ville de Paris. Comme il avait été vérifié en la cour des aides, il y avait plus d'un an, et exécuté en vertu de cette vérification, messieurs du conseil s'opiniâtrèrent beaucoup à le soutenir. Connaissant que le parlement était sur le point de faire défense de l'exécuter, ou plutôt d'en continuer l'exécution, ils souffrirent qu'il fût porté au parlement pour l'examiner, dans l'espérance d'éluder, comme ils avaient fait en tant d'autres rencontres, les résolutions de la compagnie. Ils se trompèrent ; la mesure était comble, les esprits étaient échauffés, et tout allait à rejeter l'édit. La reine manda le parlement ; il fut par députés au Palais-Royal. Le chancelier prétendit que la vérification appartenait à la cour des aides ; le premier prési-

dent (1) la contesta pour le parlement. Le cardinal Mazarin, ignorantissime en toutes ces matières, dit qu'il s'étonnait qu'un corps aussi considérable s'amusât à des bagatelles ; et vous pouvez juger si cette parole fut relevée.

Emery ayant proposé une conférence particulière pour aviser aux expédiens d'accommoder l'affaire, elle fut proposée le lendemain dans les chambres assemblées. Après une grande diversité d'avis, dont plusieurs allaient à la refuser, comme inutile et même captieuse, elle fut accordée, mais vainement; l'on ne put convenir : ce que voyant le conseil, et craignant que le parlement ne donnât arrêt de défense, qui aurait infailliblement été exécuté par le peuple, il envoya une déclaration pour supprimer le tarif, afin de sauver au moins l'apparence de l'autorité du roi. L'on envoya quelques jours après cinq édits encore plus onéreux que celui du tarif, non pas en espérance de les faire recevoir, mais en vue d'obliger le parlement à revenir à celui du tarif. Il y revint effectivement en refusant les autres, mais avec tant de modifications, que la cour

(1) Mathieu Molé, seigneur de Lassy et de Champlâtreux, né en 1584, et mort en 1656.

ne crut pas pouvoir s'en accommoder, et qu'elle donna, étant à Fontainebleau au mois de septembre, un arrêt du conseil d'en haut, qui cassa l'arrêt du parlement, et qui leva toutes les modifications. La chambre des vacations y répondit par un autre, qui ordonna que celui du parlement serait exécuté.

Le conseil, voyant qu'il ne pouvait tirer aucun argent de ce côté-là, témoigna au parlement que, puisqu'il ne voulait point de nouveaux édits, il ne devait pas du moins s'opposer à l'exécution de ceux qui avaient été vérifiés autrefois dans la compagnie; et, sur ce fondement, il remit sur le tapis une déclaration qui avait été enregistrée, il y avait deux ans, pour l'établissement de la chambre du domaine, qui était d'une charge terrible pour le peuple, et d'une conséquence encore plus grande. Le parlement l'avait accordée ou par surprise ou par faiblesse. Le peuple se mutina, alla en troupe au Palais, maltraita de paroles le président Thoré, fils d'Emery. Le parlement fut obligé de décréter contre les séditieux. La cour, ravie de le commettre avec le peuple, appuya le décret par les régimens des gardes françaises et suisses. Le bourgeois s'alarma, monta dans les clochers des trois églises

de la rue Saint-Denis, où les gardes avaient paru. Le prevôt des marchands avertit le Palais-Royal que tout est sur le point de prendre les armes. L'on fait retirer les gardes, en disant qu'on ne les avait posées que pour accompagner le roi qui devait aller en cérémonie à Notre-Dame. Il y alla effectivement en grande pompe dès le lendemain, pour couvrir le jeu; et, le jour suivant, il monta au parlement, sans l'avoir averti que la veille extrêmement tard. Il y porta cinq ou six édits, tous plus ruineux les uns que les autres, qui ne furent communiqués aux gens du roi qu'à l'audience. Le premier président parla fort hardiment contre cette manière de mener le roi au Palais pour surprendre et pour forcer la liberté des suffrages.

Dès le lendemain les maîtres des requêtes, auxquels un de ces édits vérifiés par la présence du roi avait donné douze collègues, s'assemblent dans le lieu où ils tiennent la justice, que l'on appelle des requêtes du Palais, et prennent une résolution très-ferme de ne pas souffrir cette création nouvelle. La reine les mande, les appelle de belles gens pour s'opposer à la volonté du roi; elle les interdit des conseils. Ils s'animent au lieu de s'étonner; ils

entrent dans la grand'chambre, et ils demandent qu'ils soient reçus opposans à l'édit de création de leurs confrères. On leur donna acte de leur opposition.

Les chambres s'assemblent le même jour pour examiner les édits que le roi avait fait vérifier en sa présence. La reine commanda à la compagnie de l'aller trouver par députés au Palais-Royal, et elle leur témoigna être surprise de ce qu'ils prétendaient toucher à ce que la présence du roi avait consacré; ce furent les propres paroles du chancelier. Le premier président répondit que telle était la pratique du parlement; et il [illegible] allégua les raisons tirées de la nécessité de la liberté des suffrages. La reine témoigna être satisfaite des exemples qu'on lui apporta; mais comme elle vit quelques jours après que les délibérations allaient à mettre des modifications aux édits, qui les rendaient presque infructueux, elle défendit, par la bouche des gens du roi, au parlement de continuer à prendre connaissance des édits jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme, s'il prétendait donner des bornes à l'autorité royale. Ceux qui étaient pour l'intérêt de la cour dans la compagnie se servirent adroitement de l'embarras où elle se trouva, pour répondre à cette

question; ils s'en servirent, dis-je, adroitement pour porter les choses à la douceur, et pour faire ajouter aux arrêts qui portaient les modifications, que le tout serait exécuté sous le bon plaisir du roi. La clause plut pour un moment à la reine ; mais quand elle connut qu'elle n'empêchait pas que presque tous les édits ne fussent rejetés par le commun suffrage du parlement, elle s'emporta, et elle leur déclara qu'elle voulait que tous les édits, sans exception, fussent exécutés pleinement et sans aucunes modifications.

Dès le lendemain, M. le duc d'Orléans alla à la chambre des comptes, où il porta ceux qui la regardaient; et M. le Prince de Conti, en l'absence de M. le Prince, qui était déjà parti pour l'armée, alla à la cour des aides, pour y porter ceux qui la concernaient.

J'ai couru jusqu'ici sur ces matières à perte d'haleine, quoique nécessaires à ce récit, pour me trouver plutôt sur une autre matière sans comparaison plus importante, et qui, comme je vous ai déjà dit ci-dessus, envenima toutes les autres. Ces deux compagnies que je viens de vous nommer, ne se contentèrent pas seulement de répondre à Monsieur et M. le prince de Conti avec beaucoup de vigueur, par la

bouche de leur premier président, mais aussitôt après la cour des aides députa vers la chambre des comptes, pour lui demander union avec elle pour la réformation de l'état. La chambre des comptes l'accepta. L'une et l'autre s'assurèrent du grand conseil; et les trois ensemble demandèrent la jonction au parlement, qui leur fut accordée avec joie, et exécutée à l'heure même au Palais, dans la salle que l'on appelle de Saint-Louis.

La vérité est que cette union, qui prenait pour son motif la réformation de l'état, pouvait avoir fort naturellement celui de l'intérêt particulier des officiers; parce que l'un des édits dont il s'agissait portait un retranchement considérable de leurs gages; et la cour, qui se trouva étonnée et embarrassée au dernier point de l'arrêt d'union, affecta de lui donner autant qu'elle put cette couleur, pour la décréditer dans l'esprit du peuple.

La reine ayant fait dire au parlement par les gens du roi, que comme cette union n'était faite que pour l'intérêt particulier des compagnies, et non pas pour la réformation de l'état, comme on le lui avait voulu d'abord faire croire, elle n'y trouvait rien à dire, parce qu'il est toujours permis à tout le monde de repré-

senter au roi ses intérêts, et qu'il n'est jamais permis à personne de s'ingérer du gouvernement de l'état. Le parlement ne donna point dans ce panneau : et parce qu'il était aigri par l'enlèvement de Turcan et d'Argouges, conseillers au grand conseil, que la cour fit prendre la nuit de l'avant-veille de la Pentecôte, et par celui de Lotin, Dreux et Guérin, que l'on arrêta aussi incontinent après, il ne songea qu'à justifier et à soutenir son arrêt d'union par des exemples. Le président de Novion (1) en trouva dans les registres; et l'on était sur le point de délibérer sur l'exécution, quand le Plessis-Guénégaud (2), secrétaire d'état, entra dans le parquet, et mit entre les mains des gens du roi un arrêt du conseil d'en haut qui portait en termes même injurieux, cassation de celui d'union des quatre compagnies. Le parlement ayant délibéré, ne répondit à cet arrêt du conseil que par un avis donné solennellement aux députés des trois autres compagnies, de se trouver le lendemain, à deux heures de relevée, dans la salle de Saint-Louis.

---

(1) Nicolas Potier, sieur de Novion, président à mortier, et puis premier président.

(2) Henri de Guénégaud, mort en 1676.

La cour, outrée de ce procédé, s'avisa de l'expédient du monde le plus bas et le plus ridicule, qui fut d'avoir la feuille de l'arrêt. Du Tillet, greffier en chef, auquel elle l'avait demandée, ayant répondu qu'elle était entre les mains du greffier commis, le Plessis-Guénégaud et Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, le mirent dans un carrosse et l'amenèrent au greffe pour la chercher. Les marchands s'en aperçurent, le peuple se souleva, et le secrétaire et le lieutenant furent très-heureux de se sauver. Le lendemain, à sept heures du matin, le parlement eut ordre d'aller au Palais-Royal, et d'y porter l'arrêt du jour précédent, qui était celui par lequel le parlement avait ordonné que les autres compagnies seraient priées de se trouver à deux heures dans la chambre de Saint-Louis. Comme ils furent arrivés au Palais-Royal, M. le Tellier (1) demanda à M. le premier président s'il avait apporté la feuille; et le premier président lui ayant répondu que non, et qu'il en dirait les raisons à la reine, il y eut dans le conseil des avis différens. L'on prétend que la reine était assez portée à arrêter

(1) Michel le Tellier, mort chancelier de France en 1685.

le parlement: mais personne ne fut de cet avis, qui à la vérité n'était pas soutenable, vu la disposition du peuple. L'on prit un parti plus modéré; le chancelier fit à la compagnie une forte réprimande, en présence du roi et de toute la cour, et il fit lire en même temps un second arrêt du conseil, portant cassation du dernier arrêt, défense de s'assembler, sous peine de rébellion, et ordre d'insérer dans les registres cet arrêt en la place de celui d'union.

Cela se passa le matin. Dès l'après-dînée les députés des quatre compagnies se trouvèrent dans la salle de Saint-Louis, au très-grand mépris de l'arrêt du conseil d'en haut. Le parlement s'assembla de son côté à l'heure ordinaire, pour délibérer de ce qui était à faire à l'égard de l'arrêt du conseil d'en haut, qui avait cassé celui d'union, et qui avait défendu la continuation des assemblées. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'ils y désobéissaient même en y délibérant, parce qu'il leur avait été très-expressément enjoint de n'y pas délibérer. Comme tout le monde voulait opiner avec pompe et avec éclat sur une matière de cette importance, quelques jours se passèrent avant que la délibération pût être achevée; ce qui donna lieu à Monsieur, qui connut infailliblement que le

parlement n'obéirait pas, de proposer un accommodement.

Les présidens à mortier et le doyen de la grand'chambre se trouvèrent au palais d'Orléans avec le cardinal Mazarin et le chancelier. L'on y fit quelques propositions, qui furent rapportées au parlement, et rejetées avec d'autant plus d'emportement, que la première, qui concernait le droit annuel, accordait aux compagnies tout ce qu'elles pouvaient souhaiter pour leur intérêt particulier. Le parlement affecta de marquer qu'il ne songeait qu'au public, et il donna enfin un arrêt, par lequel il fut dit que la compagnie demeurerait assemblée, et que de très-humbles remontrances seraient faites au roi pour lui demander la cassation des arrêts du conseil.

Les gens du roi demandèrent audience à la reine, pour le parlement, dès le soir même. Elle les manda le lendemain par une lettre de cachet. Le premier président parla avec une grande force; il exagéra la nécessité de ne point ébranler le milieu qui est entre les peuples et les rois. Il justifia, par des exemples illustres et fameux, la possession où les compagnies avaient été depuis si long-temps de s'unir et de s'assembler. Il se plaignit hautement de la cassation

de l'arrêt d'union, et il conclut, par une instance très-ferme et très-vigoureuse, à ce que les arrêts contraires donnés par le conseil d'en haut fussent supprimés. La cour, beaucoup plus émue par la disposition du peuple que par les remontrances du parlement, plia tout d'un coup, et fit dire, par les gens du roi, à la compagnie, que le roi lui permettait d'exécuter l'arrêt d'union, de s'assembler, de travailler avec les autres compagnies à ce qu'elles jugeraient à propos pour le bien de l'état.

Jugez de l'abattement du cabinet; mais vous n'en jugerez pas assurément comme le vulgaire, qui crut que la faiblesse du cardinal Mazarin en cette occasion donnait le dernier coup à l'autorité royale. Il ne pouvait, en cette rencontre, faire que ce qu'il fit : mais il est juste de rejeter sur son imprudence ce que nous n'attribuons pas à sa faiblesse ; et il est excusable de n'avoir pas prévu et de n'avoir pas prévenu les conjonctures dans lesquelles on ne peut plus faire que des fautes. J'ai observé que la fortune ne met jamais les hommes en cet état, qui est de tous le plus malheureux, et que personne n'y tombe que ceux qui s'y précipitent par leur faute. J'en ai recherché la raison, et je ne l'ai point trouvée ; mais j'en suis convaincu par

les exemples. Si le cardinal Mazarin eût tenu ferme dans l'occasion dont je viens de vous parler, il se serait sûrement attiré des barricades, et la réputation d'un téméraire et d'un forcené; il a cédé au torrent, j'ai vu peu de gens qui ne l'aient accusé de faiblesse. Ce qui est constant, c'est que l'on en conçut beaucoup de mépris pour le ministre, et que, bien qu'il eût essayé d'adoucir les esprits par l'exil d'Emery, à qui il ôta la surintendance, le parlement, aussi persuadé de sa propre force que de l'impuissance de la cour, la poussa par toutes les voies qui peuvent anéantir le gouvernement d'un favori.

La chambre de Saint-Louis fit sept propositions, dont la moins forte était de cette nature. La première sur laquelle le parlement délibéra fut la révocation des intendans. La cour, qui se sentit touchée à la prunelle de l'œil, obligea M. le duc d'Orléans d'aller au Palais, pour en représenter à la compagnie les conséquences, et la prier de surseoir seulement pour trois mois l'exécution de son arrêt, pendant lesquels il avait des propositions à faire, qui seraient très-avantageuses au public. On lui accorda trois jours de délai, à condition qu'il n'en fût rien écrit dans le registre, et que la conférence

se fît incessamment. Les députés des quatre compagnies se trouvèrent au palais d'Orléans. Le chancelier insista fort sur la nécessité de conserver les intendans dans les provinces, et sur l'inconvénient qu'il y aurait de faire le procès, comme l'arrêt le portait, à ceux qui auraient malversé; parce qu'il serait impossible que les partisans ne se trouvassent engagés dans les procédures; ce qui serait ruiner les affaires du roi, en obligeant à des banqueroutes ceux qui les soutenaient par leurs avances et leur crédit. Le parlement ne se rendant point à cette raison, le chancelier se réduisit à demander que les intendans ne fussent pas révoqués par arrêt du parlement, mais par une déclaration du roi, afin que le peuple eût au moins l'obligation de son soulagement à sa majesté. On eut peine à consentir à cette proposition; elle passa toutefois au plus de voix. Mais lorsque la déclaration fut portée au parlement, elle fut trouvée défectueuse, en ce que, révoquant les intendans, elle n'ajoutait pas que l'on recherchât leur gestion.

M. le duc d'Orléans, qui l'était venu porter au parlement, n'ayant pu la faire passer, la cour s'avisa d'un expédient, qui fut d'en envoyer une autre, qui portait l'établissement

d'une chambre de justice, pour faire le procès aux délinquans. La compagnie s'aperçut bien facilement que la proposition de cette chambre de justice, dont les officiers et l'exécution seraient toujours à la disposition des ministres, ne tendait qu'à tirer les voleurs des mains du parlement. Elle passa toutefois encore au plus de voix, en présence de M. d'Orléans, qui en fit vérifier une autre le même jour, par laquelle le peuple était déchargé du huitième des tailles, quoique l'on eût promis au parlement de le décharger du quart.

M. d'Orléans y vint encore, quelques jours après, porter une troisième déclaration, par laquelle le roi voulait qu'il ne se fît plus aucunes levées d'argent qu'en vertu des déclarations vérifiées au parlement. Rien ne paraissait plus spécieux; mais comme la compagnie savait que l'on ne pensait qu'à l'amuser et qu'à autoriser par le passé toutes celles qui n'y avaient pas été vérifiées, elle ajouta la clause de défense que l'on ne leverait rien en vertu de celles qui se trouveraient de cette nature. Le ministre, désespéré du peu de succès de ses artifices, de l'inutilité des efforts qu'il avait faits pour semer de la jalousie entre les quatre compagnies, et d'une proposition sur laquelle on

était prêt de délibérer, qui allait à la radiation de tous les prêts faits au roi, sous des usures immenses, le ministre, dis-je, outré de rage et de douleur, et poussé par les courtisans, qui avaient mis presque tous leurs biens dans ces prêts, se résolut à un expédient qu'il crut décisif, et qui lui réussit aussi peu que les autres. Il fit monter le roi à cheval, pour aller au parlement en grande pompe, et il y porta une déclaration remplie des plus belles paroles du monde, de quelques articles utiles au public, et de beaucoup d'autres très-obscurs et très-ambigus. La défiance que le peuple avait de toutes les démarches de la cour, fit que cette entrée ne fut pas accompagnée de l'applaudissement ni même des cris accoutumés; les suites n'en furent pas plus heureuses. La compagnie commença dès le lendemain à examiner la déclaration, et à la contrôler presque en tous ses points, mais particulièrement en celui qui défendait aux compagnies de continuer leurs assemblées de la chambre de Saint-Louis. Elle n'eut pas plus de succès dans la chambre des comptes et dans la cour des aides, dont les premiers présidens firent des harangues très-fortes à Monsieur et à M. le prince de Conti. Le premier vint quelques jours de suite au parle-

ment, pour l'exhorter à ne point toucher à la déclaration. Il menaça, il pria; enfin, après des efforts incroyables, il obtint que l'on surseoirait à délibérer jusqu'au 17 du mois, après quoi l'on continuerait incessamment à le faire, tant sur la déclaration que sur les propositions de la chambre de Saint-Louis. L'on n'y manqua pas; on examina, article par article; et l'arrêt donné par le parlement, sur le troisième, désespéra la cour. Il portait, en modifiant la déclaration, que toutes les levées d'argent ordonnées par déclarations non vérifiées, n'auraient point lieu. M. le duc d'Orléans, ayant encore été au parlement, pour l'obliger à adoucir cette clause, et n'y ayant rien gagné, la cour se résolut à en venir aux extrémités, et à se servir de l'éclat que la bataille de Lens fit justement dans ce temps-là, pour éblouir le peuple et pour l'obliger de consentir à l'oppression du parlement.

Voilà un crayon très-léger d'un portrait bien sombre et bien désagréable, qui vous a représenté, comme dans un nuage et comme en raccourci, les figures si différentes et les postures bizarres des principaux corps de l'état. Ce que vous allez voir est d'une peinture plus égayée; les factions et les intrigues y donneront du coloris.

La nouvelle de la victoire de M. le Prince à Lens arriva à la cour le 24 août 1648. Châtillon l'apporta, et il me dit, un quart d'heure après qu'il fut sorti du Palais-Royal, que M. le cardinal lui avait témoigné beaucoup moins de joie de la victoire, qu'il ne lui avait fait paraître de chagrin de ce qu'une partie de la cavalerie espagnole s'était sauvée. Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il parlait à un homme qui était entièrement à M. le Prince, et qu'il lui parlait d'une des plus belles actions qui se soient jamais faites dans la guerre. Elle est imprimée en tant de lieux qu'il serait inutile de vous en rapporter ici le détail. Je ne puis m'empêcher de vous dire que le combat étant presque perdu, M. le Prince le rétablit et le gagna par un seul coup de cet œil d'aigle que vous lui connaissez, qui voit tout dans la guerre, et qui ne s'y éblouit jamais.

Le jour que la nouvelle en arriva à Paris, je trouvai M. de Chavigni à l'hôtel de Lesdiguières qui me l'apprit, et qui me demanda si je ne gagerais pas que le cardinal serait assez innocent pour ne pas se servir de cette occasion pour remonter sur sa bête. Ce furent ses propres paroles; elles me touchèrent, parce que connaissant comme je faisais, l'humeur et les maxi-

mes violentes de Chavigni, et sachant d'ailleurs qu'il était très-mal satisfait du cardinal, ingrat au dernier point envers son bienfaiteur, je ne doutai pas qu'il ne fût très-capable d'aigrir les choses par de mauvais conseils. Je le dis à M. de Lesdiguières (1), et je lui ajoutai que j'allais de ce pas au Palais-Royal, dans la résolution d'y continuer ce que j'y avais commencé. Il est nécessaire, pour l'intelligence de ces deux dernières paroles, que je vous rende compte d'un petit détail qui me regarde en mon particulier.

Dans le cours de cette année d'agitation que je viens de toucher, je me trouvai moi-même dans un mouvement intérieur qui n'était connu que de fort peu de personnes. Toutes les humeurs de l'état étaient si émues par la chaleur de Paris, qui en est le chef, que je jugeais bien que l'ignorance du médecin ne préviendrait pas la fièvre qui en était comme la suite nécessaire. Je ne pouvais ignorer que je ne fusse très-mal dans l'esprit du cardinal. Je voyais la carrière ouverte, même pour la pratique, aux grandes choses, dont la spéculation m'avait beaucoup touché dès mon enfance; mon imagination me fournissait toutes les idées du possible; mon esprit ne les

(1) François de Créqui, mort en 1677.

désavouait pas, et je me reprochais à moi-même la contrariété que je trouvais dans mon cœur à les entreprendre. Je m'en remerciai, après en avoir examiné à fond l'intérieur, et je connus que cette opposition ne venait que d'un bon principe.

Je tenais la coadjutorerie de la reine; je ne savais pas diminuer mes obligations par les circonstances : je crus que je devais sacrifier à la reconnaissance mes ressentimens, et même les apparences de ma gloire; et quelques instances que me fissent Montresor et Laigues, je me résolus de m'attacher purement à mon devoir, et de n'entrer en rien de tout ce qui se disait et de tout ce qui se faisait dans ce temps-là contre la cour. Le premier de ces deux hommes, que je viens de vous nommer, avait été toute sa vie nourri dans les factions de Monsieur, et il était d'autant plus dangereux pour conseiller les grandes choses, qu'il les avait beaucoup plus dans l'esprit que dans le cœur. Les gens de ce caractère n'exécutent rien, et par cette raison ils conseillent tout. Laigues n'avait qu'un fort petit sens; mais il était très-brave et très-présomptueux; les esprits de cette nature osent tout ce que ceux en qui ils ont confiance leur persuadent. Ce dernier, qui était absolument

entre les mains de Montresor, s'échauffa, comme il arrive toujours, après en avoir été persuadé ; et ces deux hommes joints ensemble ne me laissaient pas un jour de repos, pour me faire voir, s'imaginaient-ils, ce que sans vanité j'avais vu six mois et plus avant eux.

Je demeurais ferme dans ma résolution; mais comme je n'ignorais pas que l'innocence et la droiture me brouilleraient dans les suites presque autant avec la cour, qu'aurait pu faire le contraire, je pris en même temps celle de me précautionner contre les mauvaises intentions du ministre, et du côté de la cour même, en y agissant avec autant de sincérité et de zèle que de liberté; et du côté de la ville en y ménageant avec soin tous mes amis, et en n'oubliant rien de tout ce qui pouvait être nécessaire pour m'attirer, ou plutôt pour me conserver l'amitié du peuple. Je ne puis mieux vous exprimer le second, qu'en vous disant que depuis le 28 mars jusqu'au 25 août 1648, je dépensai trente-six mille écus en aumônes et en libéralités. Je ne crus pas mieux exécuter le premier, qu'en disant à la reine et au cardinal la vérité des dispositions que je voyais dans Paris, dans lesquelles la flatterie et la préoccupation ne leur permirent jamais de pénétrer. Comme un troi-

sième voyage de M. l'archevêque en Anjou m'avait remis en fonction, je pris cette occasion pour leur témoigner que je me croyais obligé à leur en rendre compte, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec assez de mépris; et je leur en rendis compte effectivement, ce qu'ils reçurent l'un et l'autre avec beaucoup de colère. Celle du cardinal s'adoucit au bout de quelques jours; mais ce ne fut qu'en apparence : elle ne fit que se déguiser. J'en connus l'art, et j'y remédiai; car comme je vis qu'il ne se servait des avis que je lui donnais que pour faire croire dans le monde que j'étais intimement avec lui pour lui rapporter ce que je découvrais, même au préjudice des particuliers, je ne lui parlais plus de rien que je ne disse publiquement à table, en revenant chez moi. Je me plaignis même à la reine de l'artifice du cardinal, que je lui démontrai par deux circonstances particulières; et ainsi, sans discontinuer ce que le poste où j'étais m'obligeait de faire pour le service du roi, je me servis des mêmes avis que je donnais à la cour, pour faire voir au parlement que je n'oubliais rien pour éclairer le ministère, et pour dissiper les nuages dont les intérêts des subalternes et la flatterie des courtisans ne manquent jamais de l'offusquer.

Comme le cardinal eut aperçu que j'avais tourné son arc contre lui-même ; il ne garda presque plus de mesures avec moi ; et un jour entre autres que je disais à la reine, devant lui, que la chaleur des esprits était telle, qu'il n'y avait plus que la douceur qui les pût ramener, il ne me répondit que par un apologue italien, qui porte qu'au temps que les bêtes parlaient, le loup assura avec serment à un troupeau de brebis qu'il les protégerait contre tous ses camarades, pourvu que l'une d'entre elles allât tous les matins lécher une blessure qu'il avait reçue d'un chien. Voilà le moins désobligeant des apophthegmes dont il m'honora trois ou quatre mois durant; ce qui m'obligea de dire un jour, en sortant du Palais-Royal, à M. le maréchal de Villeroy (1), que j'avais fait deux réflexions ; l'une, qu'il sied plus mal à un ministre de dire des sottises que d'en faire ; et l'autre, que les avis qu'on lui donne passent pour des crimes, toutes les fois qu'on ne lui est point agréable.

Voilà l'état où j'étais à la cour, quand je sortis de l'hôtel de Lesdiguières, pour remé-

(1) Nicolas de Neufville, gouverneur de Louis XIV, mort en 1685.

dier, autant que je pourrais, au mauvais effet que la nouvelle de la victoire de Lens, et la réflexion de M. de Chavigni, m'avaient fait appréhender. Je trouvai la reine dans un emportement de joie inconcevable ; le cardinal me parut plus modéré. L'un et l'autre affectèrent une douceur extraordinaire, et le cardinal particulièrement me dit qu'il voulait se servir de l'occasion présente pour faire connaître aux compagnies qu'il était bien éloigné des sentimens de vengeance qu'on lui attribuait, et qu'il prétendait que tout le monde confessât dans peu de jours que les avantages remportés par les armes du roi avaient bien plus adouci qu'élevé l'esprit de la cour. J'avoue que j'y fus dupé ; je le crus ; j'en eus de la joie. Je prêchai le lendemain à Saint-Louis des jésuites, devant le roi et la reine. Le cardinal, qui y était, me remercia au sortir du sermon, de ce qu'en expliquant au roi le testament de saint Louis (c'était le jour de sa fête), je lui avais recommandé, comme il est porté par le même testament, le soin de ses grandes villes. Vous allez voir la sincérité de toutes ces confidences.

Le lendemain de la fête, c'est-à-dire le 26 août 1648, le roi alla au *Te Deum*. L'on borda, selon la coutume, depuis le Palais-Royal jus-

qu'à Notre-Dame, toutes les rues de soldats du régiment des gardes. Aussitôt que le roi fut revenu au Palais-Royal, l'on forma de tous ces soldats trois bataillons qui demeurèrent sur le Pont-Neuf et à la place Dauphine. Cominges, lieutenant des gardes de la reine, enleva, dans un carrosse fermé, le bon homme Broussel (1), conseiller de la grand'chambre, et le mena à Saint-Germain. Blancménil (2), président des enquêtes, fut pris en même temps aussi chez lui, et conduit au bois de Vincennes. Vous vous étonnerez du choix de ce dernier; et si vous aviez connu le bon homme Broussel, vous ne seriez pas moins surprise du sien. Je vous expliquerai ce détail en temps et lieu; mais je ne puis vous exprimer la consternation qui parut dans Paris le premier quart d'heure de l'enlèvement de Broussel, et le mouvement qui s'y fit dès le second. La tristesse, ou plutôt l'abattement, saisit jusqu'aux enfans. L'on se regardait et l'on ne se disait rien. On éclata tout d'un coup, on s'émut, on courut, on cria, et l'on ferma les boutiques. J'en fus averti; et quoique je ne fusse pas insensible à la manière dont

(1) Pierre Broussel.

(2) Réné Potier, sieur de Blancménil.

j'avais été joué la veille au Palais-Royal, où l'on m'avait même prié de faire savoir à ceux qui étaient de mes amis dans le parlement, que la bataille de Lens n'y avait causé que des sentimens de modération et de douceur, quoique, dis-je, je fusse très-piqué, je ne laissai pas de prendre le parti, sans balancer, d'aller trouver la reine, et de m'attacher à mon devoir préférablement à toutes choses. Je le dis en ces propres termes à Chapelain, à Gomberville et à Plot, chanoine de Notre-Dame, et présentement chartreux, qui avaient dîné chez moi. Je sortis en rochet et en camail, et je ne fus pas arrivé au Marché-Neuf, que je fus accablé d'une foule de peuple qui hurlait plutôt qu'il ne criait. Je m'en démêlai en leur disant que la reine leur ferait justice. Je trouvai sur le Pont-Neuf le maréchal de la Meilleraye à la tête des gardes, qui, bien qu'il n'eût encore en tête que quelques enfans qui disaient des injures et qui jetaient des pierres aux soldats, ne laissait pas d'être fort embarrassé, parce qu'il voyait que les nuages commençaient à se grossir de tous côtés. Il fut très-aise de me voir; il m'exhorta de dire à la reine la vérité; il s'offrit d'en venir lui-même rendre témoignage. J'en fus très-aise à mon tour, et nous

allâmes ensemble au Palais-Royal, suivis d'un nombre infini de peuple qui criait : *Broussel ! Broussel !* Nous trouvâmes la reine dans le grand cabinet, accompagnée de Monsieur, du cardinal Mazarin, de M. de Longueville, du maréchal de Villeroy, de l'abbé de la Rivière, de Beautru (1), de Guitaut, capitaine des gardes, et de Nogent (2). Elle ne me reçut ni bien ni mal ; elle était trop fière et trop aigrie pour avoir de la honte de ce qu'elle m'avait dit la veille, et le cardinal n'était pas assez honnête homme pour en avoir. Il me parut toutefois un peu embarrassé ; et il me fit une espèce de galimatias par lequel, sans me l'oser toutefois dire, il eût été bien aise que j'eusse conçu qu'il y avait eu des raisons toutes nouvelles qui avaient obligé la reine à se porter à la résolution que l'on avait prise. Je feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire, et je lui répondis simplement que j'étais venu là pour me rendre à mon devoir, pour recevoir les commandemens de la reine, et pour contribuer de tout ce qui serait en mon pouvoir au repos

(1) Guillaume Beautru, comte de Serrant.

(2) Nicolas, comte de Beautru-Nogent.

et à la tranquillité. La reine me fit un petit signe de la tête, comme pour me remercier; mais je sus depuis qu'elle avait remarqué, et remarqué en mal, cette dernière parole, qui était pourtant fort innocente, et même fort dans l'ordre d'un coadjuteur de Paris : mais il est vrai de dire qu'*auprès des princes, il est aussi dangereux et presque aussi criminel de pouvoir le bien que de vouloir le mal.* Le maréchal de la Meilleraye, qui vit que la Rivière, Beautru et Nogent traitaient l'émotion de bagatelle, et qu'ils la tournaient même en ridicule, s'emporta beaucoup; il parla avec force; il s'en rapporta à mon témoignage. Je le rendis avec liberté, et je confirmai ce qu'il avait dit et prédit du mouvement. Le cardinal sourit malignement, et la reine se mit en colère, proférant de son ton de fausset aigre et élevé ces propres paroles : « Il y a de la révolte à imaginer que l'on puisse » se révolter : voilà les contes ridicules de ceux » qui la veulent; l'autorité du roi y donnera » bon ordre. » Le cardinal, qui s'aperçut à mon visage que j'étais un peu ému de ce discours, prit la parole, et, avec un ton doux, répondit à la reine : « Plût à Dieu, madame, » que tout le monde parlât avec autant de sin» cérité que parle M. le coadjuteur ! Il craint

» pour son troupeau, il craint pour la ville;
» il craint pour l'autorité de votre majesté. Je
» suis persuadé que le péril n'est pas au point
» qu'il se l'imagine; mais le scrupule sur cette
» matière est en lui une religion louable. » La reine, qui entendit le jargon du cardinal, se remit tout d'un coup; elle me fit des honnêtetés, et je répondis par un profond respect et par une mine si niaise, que la Rivière dit à l'oreille à Beautru, de qui je le sus quatre jours après : « Voyez ce que c'est que de n'être pas
» jour et nuit en ce pays-ci! Le coadjuteur
» est homme du monde, il a de l'esprit, il
» prend pour bon ce que la reine vient de lui
» dire. » La vérité est que tout ce qui était dans ce cabinet jouait la comédie. Je faisais l'innocent, et je ne l'étais pas, au moins en ce fait. Le cardinal faisait l'assuré, et il ne l'était pas autant qu'il le paraissait. Il y eut quelques momens où la reine contrefit la douce, et elle ne fut jamais plus aigre. M. de Longueville témoignait de la tristesse, et il était dans une joie sensible, parce que c'était l'homme du monde qui aimait le plus le commencement de toutes les affaires. M. d'Orléans faisait l'empressé et le passionné en parlant à la reine : je ne l'ai jamais vu siffler avec plus d'indolence

qu'il siffla une demi-heure en entretenant Guerchi dans la petite chambre grise. Le maréchal de Villeroy faisait le gai pour faire sa cour au ministre, et il m'avouait en particulier, les larmes aux yeux, que l'état était sur le bord du précipice. Beautru et Nogent bouffonnaient et représentaient, pour plaire à la reine, la nourrice du vieux Broussel (remarquez, je vous prie, qu'il avait quatre-vingts ans) qui animait le peuple à la sédition, quoiqu'ils connussent très-bien l'un et l'autre que la tragédie ne serait peut-être pas fort éloignée de la farce. Le seul et unique abbé de la Rivière était convaincu que l'émotion du peuple n'était qu'une fumée ; il le soutenait à la reine, qui l'eût voulu croire quand même elle aurait été persuadée du contraire ; et je remarquai dans un même instant, et par la disposition de la reine, qui était la personne du monde la plus hardie, et par celle de la Rivière, qui était le poltron le plus signalé de son siècle, que *l'aveugle témérité et la peur outrée produisent les mêmes effets lorsque le péril n'est pas connu.* Afin qu'il ne manquât aucun personnage au théâtre, le maréchal de la Meilleraye, qui jusque-là était demeuré très-ferme avec moi à représenter la conséquence du tumulte, prit

celui de capitan. Il changea tout d'un coup et de ton et de sentiment, sur ce que le bon homme Vannes, lieutenant-colonel aux gardes, vint dire à la reine que les bourgeois menaçaient de forcer les gardes. Comme il était tout pétri de bile et de contre-temps, il se mit en colère jusqu'à l'emportement, et même jusqu'à la fureur. Il s'écria qu'il fallait plutôt périr que de souffrir cette insolence, et il pressa qu'on lui permît de prendre les gardes, les officiers de la maison, et tous les courtisans qui étaient dans les antichambres, en assurant qu'il terrasserait toute la canaille. La reine même donna avec ardeur dans son sens; mais ce sens ne fut appuyé de personne; et vous verrez par l'événement qu'il n'y en a jamais eu de plus réprouvé. Le chancelier entra dans le cabinet en ce moment. Il était si faible de son naturel, qu'il n'y avait jamais dit, jusqu'à cette occasion, aucune parole de vérité; mais en celle-là, la complaisance céda à la peur; il parla, et il parla selon ce que lui dictait ce qu'il avait vu dans les rues. J'observai que le cardinal parut fort touché de la liberté d'un homme en qui il n'en avait jamais vu; mais Senneterre, qui entra presque en ce même temps, effaça en moins de rien les premières idées, en assurant que la chaleur du

peuple commençait à se ralentir, qu'on ne prenait point les armes, et qu'avec un peu de patience tout irait bien.

Il n'y a rien de si dangereux que la flatterie, dans les conjectures où celui que l'on flatte peut avoir peur. L'envie qu'il a de ne la pas prendre, fait qu'il croit tout ce qui l'empêche d'y remédier. Les avis qui arrivaient de moment à autre faisaient perdre inutilement ceux dans lesquels on peut dire que le salut de l'état était enfermé. Le vieux Guitaut, homme de peu de sens, mais très-affectionné, s'en impatienta plus que les autres, et il dit d'un ton de voix encore plus rauque qu'à son ordinaire, qu'il ne comprenait pas comment il était possible de s'endormir en l'état où étaient les choses. Il ajouta je ne sais quoi entre les dents, que je n'entendis pas, mais qui apparemment piqua le cardinal, qui d'ailleurs ne l'aimait pas. Le cardinal lui répondit : « Hé bien, M. de Guitaut, quel est votre avis ? » *Mon avis est*, lui répondit brusquement Guitaut, *de rendre le vieux coquin de Broussel mort ou vif*. Je pris la parole, et je lui dis : « Le premier ne serait ni de la piété ni de la prudence » de la reine : le second pourrait faire cesser » le tumulte. » La reine rougit à ce mot, et s'écria : « Je vous entends, M. le coadjuteur,

» vous voudriez que je donnasse la liberté à
» Broussel; je l'étranglerais plutôt avec les deux
» mains ; » et achevant cette dernière syllabe, elle me les porta presque au visage, en ajoutant: « Et ceux qui.... » Le cardinal, qui ne douta point qu'elle ne m'allât dire tout ce que la rage peut inspirer, s'avança et lui parla à l'oreille. Elle se composa à un point que, si je ne l'eusse connue, elle m'eût paru bien radoucie.

Le lieutenant civil entra en ce moment dans le cabinet avec une pâleur mortelle sur le visage: je n'ai jamais vu à la comédie italienne de peur si naïvement et si ridiculement représentée que celle qu'il fit voir à la reine, en lui racontant des aventures de rien qui lui étaient arrivées depuis son logis jusqu'au Palais-Royal. Admirez, je vous prie, la sympathie des âmes timides: le cardinal Mazarin n'avait été jusque-là que médiocrement touché de ce que M. de la Meilleraye et moi lui avions dit avec assez de vigueur, et la reine n'en avait pas seulement été émue. La frayeur du lieutenant se glissa, je crois, par contagion, dans leur imagination, dans leur esprit et dans leur cœur; ils me parurent tout à coup métamorphosés; ils ne me traitèrent plus de ridicule; ils avouèrent que l'affaire méritait de la réflexion. Ils consultèrent et souffrirent que

Monsieur, M. de Longueville, le chancelier, le maréchal de Villeroy, celui de la Meilleraye et le coadjuteur, prouvassent, par de bonnes raisons, qu'il fallait rendre Broussel, avant que le peuple, qui menaçait de prendre les armes, les eût prises effectivement. Nous éprouvâmes en cette rencontre, *qu'il est bien plus naturel à la peur de consulter que de décider.* Le cardinal, après une douzaine de galimatias qui se contredisaient les uns les autres, conclut à se donner encore du temps jusqu'au lendemain, et à faire connaître, en attendant, au peuple, que la reine lui accordait la liberté de Broussel, pourvu qu'il se séparât, et qu'il ne continuât pas à la demander en foule. Le cardinal ajouta que personne ne pouvait plus agréablement et plus efficacement que moi porter cette parole. Je vis le piége, mais je ne pus m'en défendre, et d'autant moins que le maréchal de la Meilleraye, qui n'avait point de vue, y donna même avec impétuosité et m'y entraîna, pour parler ainsi, avec lui. Il dit à la reine qu'il sortirait avec moi dans les rues, et que nous y ferions des merveilles. Je n'en doute point, lui répondis-je, pourvu qu'il plaise à la reine de nous faire expédier en bonne forme la promesse de la liberté des prisonniers; car je n'ai pas assez de crédit parmi le peuple pour

m'en faire croire sans cela. On me loua de ma modestie ; le maréchal ne se douta de rien ; la parole de la reine valait mieux que tous les écrits; en un mot l'on se moqua de moi, et je me trouvai tout d'un coup dans la cruelle nécessité de jouer le plus méchant personnage que jamais peut-être particulier ait rencontré. Je voulus répliquer, mais la reine entra brusquement dans sa chambre grise. Monsieur me poussa, mais tendrement, avec ses deux mains, en me disant : Rendez le repos à l'état. Le maréchal m'entraîna, et tous les gardes du corps me portaient amoureusement sur leurs bras, en me criant : Il n'y a que vous qui puissiez remédier au mal. Je sortis ainsi avec mon rochet et mon camail, en donnant des bénédictions à droite et à gauche, et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchait pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvais. Je pris toutefois, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance et de faire mes efforts pour empêcher le tumulte. La seule mesure que je me résolus de garder, fut celle de ne rien promettre en mon nom au peuple, et de lui dire simplement que la reine m'avait assuré qu'elle rendrait Broussel, pourvu que l'on fît cesser l'émotion.

L'impétuosité du maréchal de la Meilleraye ne me laissa pas lieu de mesurer mes expressions ; car au lieu de venir avec moi, comme il m'avait dit, il se mit à la tête des chevau-légers de la garde, et il s'avança l'épée à la main, en criant de toute sa force : *Vive le roi! liberté à Broussel!* Comme il était vu de beaucoup plus de gens qu'il n'y en avait qui l'entendissent, il échauffa beaucoup plus de monde par son épée qu'il n'en apaisa par sa voix. On cria aux armes. Un crocheteur mit le sabre à la main vis-à-vis des Quinze-Vingts; le maréchal le tua d'un coup de pistolet. Les cris redoublèrent, on courut de tous côtés aux armes; une foule de peuple qui m'avait suivi depuis le Palais-Royal, me porta, plutôt qu'elle ne me poussa, jusqu'à la croix du Trahoir, et j'y trouvai le maréchal de la Meilleraye aux mains avec une foule de bourgeois qui avaient pris les armes dans la rue de l'Arbre-Sec. Je me jetai dans la foule pour essayer de les séparer, et je crus que les uns et les autres porteraient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument; car le maréchal, qui était fort embarrassé, prit avec joie ce prétexte pour commander aux chevau-légers de ne plus tirer. Les bourgeois s'arrêtèrent et se contentèrent de faire ferme dans le car-

refour. Mais il y en eut vingt ou trente qui sortirent avec des hallebardes et avec des mousquetons de la rue des Prouvaires, qui ne furent pas si modérés, et qui, ne me voyant pas, ou ne me voulant pas voir, firent une décharge fort brusque sur les chevau-légers, cassèrent d'un coup de pistolet le bras à Fontrailles qui était auprès du maréchal, l'épée à la main, blessèrent un de mes pages qui portait le derrière de ma soutane, et me donnèrent à moi-même un coup de pierre au-dessous de l'oreille, qui me porta par terre. Je ne fus pas plutôt relevé qu'un bourgeois m'appuya un mousqueton sur la tête. Quoique je ne le connusse point du tout, je crus qu'il était bon de ne pas le lui témoigner dans ce moment, et je lui dis au contraire : *Ah, malheureux! si ton père te voyait......* Il s'imagina que j'étais le meilleur ami de son père, que je n'avais pourtant jamais vu. Je crois que cette pensée lui donna celle de me regarder plus attentivement ; mon habit lui frappa les yeux ; il me demanda si j'étais M. le coadjuteur? Tout le monde fit le même cri, l'on courut à moi ; et le maréchal de la Meilleraye se retira avec plus de liberté au Palais-Royal, parce que j'affectai, pour lui en donner le temps, de marcher du côté des halles. Tout le monde m'y

suivit, et j'en eus besoin; car je trouvai une fourmilière de fripiers tous en armes. Je les flattai, je les caressai, je les menaçai, enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris, parce que s'ils les eussent encore eues à la main à l'entrée de la nuit qui s'approchait, la ville eût été infailliblement pillée. Je n'ai guère eu en ma vie de satisfaction plus sensible que celle-là, et elle fut si grande que je ne fis pas seulement de réflexion sur l'effet que le service que je venais de rendre devait produire au Palais-Royal. Je dis *devait*, car vous allez voir qu'il y en produisit un tout contraire.

J'y allai avec trente ou quarante mille hommes qui m'y suivirent, mais sans armes; et je trouvai à la barrière le maréchal de la Meilleraye qui, transporté de la manière dont j'en avais usé à son égard, m'embrassa jusqu'à m'étouffer, et il me dit ces propres paroles : « Je suis un fol et » un brutal : j'ai failli à perdre l'état, et vous » l'avez sauvé. Venez, parlons à la reine en » véritables Français et en gens de bien; et pre» nons des dates, pour faire pendre à notre » témoignage, à la majorité du roi, ces pestes » d'état, ces flatteurs infâmes qui font accroire » à la reine que cette affaire n'est rien. » Il fit

une apostrophe aux officiers des gardes, en achevant cette dernière parole, la plus touchante, la plus pathétique et la plus éloquente qui soit jamais sortie de la bouche d'un homme de guerre; et il me porta plutôt qu'il ne me mena chez la reine. Il lui dit en entrant, et en me montrant de la main : « Voilà celui, ma-» dame, à qui je dois la vie, mais à qui votre » majesté doit le salut de sa garde, et peut-être » celui du Palais-Royal. » La reine se mit à sourire, mais d'une sorte de souris ambigu. J'y pris garde, mais je n'en fis pas semblant; et pour empêcher M. le maréchal de la Meilleraye de continuer mon éloge, je pris la parole : Non, madame, il ne s'agit pas de moi, mais de Paris soumis et désarmé, qui vient se jeter aux pieds de votre majesté. Il est bien coupable et peu soumis, repartit la reine avec un visage plein de feu. S'il a été aussi furieux que l'on a voulu me le faire croire, comment se serait-il pu radoucir en si peu de temps? Le maréchal, qui remarqua, aussi-bien que moi, le ton de la reine, se mit en colère, et lui dit en jurant: Madame, un homme de bien ne peut vous flatter en l'extrémité où sont les choses. Si vous ne mettez aujourd'hui Broussel en liberté, il n'y aura pas demain pierre sur pierre dans

Paris. Je voulus prendre la parole pour appuyer ce que disait le maréchal; la reine me la ferma, en me disant d'un air de moquerie : Allez vous reposer, monsieur, vous avez bien travaillé.

Je sortis ainsi du Palais-Royal, et, quoique je fusse ce que l'on appelle enragé, je ne dis pas un mot, de là jusqu'à mon logis, qui pût aigrir le peuple. J'en trouvai une foule innombrable qui m'attendait, et qui me força de monter sur l'impériale de mon carrosse pour lui rendre compte de ce que j'avais fait au Palais-Royal. Je lui dis que j'avais témoigné à la reine l'obéissance que l'on avait rendue à sa volonté, en posant les armes dans les lieux où on les avait prises, et en ne les prenant point dans ceux où on était sur le point de les prendre; que la reine m'avait fait paraître de la satisfaction de cette soumission, et qu'elle m'avait dit que c'était l'unique voie par laquelle on pouvait obtenir d'elle la liberté des prisonniers. J'ajoutai tout ce que je crus pouvoir adoucir cette commune, et je n'y eus pas beaucoup de peine, parce que l'heure du souper s'approchait. Cette circonstance vous paraîtra ridicule, mais elle est fondée, et j'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne veulent pas ce qu'ils appellent se désheurer.

Je me fis saigner en arrivant chez moi, car la contusion que j'avais eue au-dessous de l'oreille était fort augmentée ; mais vous croyez bien que ce n'était pas là mon plus grand mal. J'avais fort hasardé mon crédit dans le peuple, en lui donnant des espérances de la liberté de Broussel, quoique j'eusse observé fort soigneusement de ne pas lui en donner ma parole ; mais avais-je lieu moi-même d'espérer qu'un peuple pût distinguer entre les paroles et les espérances ? D'ailleurs, avais-je lieu de croire, après ce que j'avais connu du passé, après ce que je venais de voir du présent, que la cour fît seulement réflexion à ce qu'elle nous avait fait dire à M. de la Meilleraye et à moi ? ou plutôt n'avais-je pas tout sujet d'être persuadé qu'elle ne manquerait pas cette occasion de me perdre absolument dans le public, en lui faisant croire que je m'étais entendu avec elle pour l'amuser et pour le jouer ? Ces vues, que j'eus dans toute leur étendue, m'affligèrent, mais elles ne me tentèrent point. Je ne me repentis pas un moment de ce que j'avais fait, parce que je fus persuadé que le devoir et la bonne conduite m'y avaient obligé. Je m'enveloppai, pour ainsi dire, dans mon devoir ; j'eus honte d'avoir fait réflexion sur l'événement ; et

Montresor étant entré là-dessus, et m'ayant dit que je me trompais si je croyais avoir beaucoup gagné à mon expédition, je lui répondis ces propres paroles: J'y ai beaucoup gagné, en ce qu'au moins je me suis épargné une apologie en explication de bienfaits, qui est toujours une chose insupportable à un homme de bien. Si je fusse demeuré chez moi dans une conjoncture comme celle-ci, la reine, dont enfin je tiens ma dignité, aurait-elle sujet d'être contente de moi? Elle ne l'est nullement, reprit Montresor. Madame de Noailles et madame de Motteville viennent de dire au prince de Guimené que l'on était persuadé, au Palais-Royal, qu'il n'avait pas tenu à vous d'émouvoir le peuple.

J'avoue que je n'ajoutai aucune foi à ce discours de Montresor; car quoique j'eusse vu dans le cabinet de la reine que l'on s'y moquait de moi, je m'étais imaginé que cette malignité n'allait pas à diminuer le mérite du service que j'avais rendu, et je ne pouvais me figurer que l'on fût capable de me le tourner à crime. Montresor persistant à me tourmenter, et me disant que mon ami Jean-Louis de Fiesque n'aurait pas été de mon avis, je lui répondis que j'avais toute ma vie estimé les hommes plus par ce qu'ils ne faisaient pas en de certaines

occasions, que par tout ce qu'ils y eussent pu faire. J'étais sur le point de m'endormir sur ces pensées, lorsque Laigues arriva, qui venait du souper de la reine, et qui me dit que l'on m'avait tourné publiquement en ridicule ; que l'on m'y avait traité d'homme qui n'avait rien oublié pour soulever le peuple, sous prétexte de l'apaiser ; que l'on avait sifflé dans les rues ; que j'avais fait semblant d'être blessé, quoique je ne le fusse point ; enfin que j'avais été exposé deux heures entières à la raillerie fine de Beautru, à la bouffonnerie de Nogent, à l'enjouement de la Rivière, à la fausse compassion du cardinal, et aux éclats de rire de la reine. Vous ne doutez pas que je ne fusse un peu ému, mais à la vérité je ne le fus pas au point que vous devez croire ; je me sentis plutôt de la tentation légère que de l'emportement ; tout me vint dans l'esprit, mais rien n'y demeura, et je sacrifiai, presque sans balancer, les idées les plus douces et les plus brillantes que les conjurations passées présentèrent en foule à mon esprit, aussitôt que le mauvais traitement, que je voyais public et connu, me donna lieu de croire que je pourrais entrer avec honneur dans les nouvelles. Je rejetai, par le principe de l'obligation que j'avais à la reine, toutes ces pensées, quoiqu'à vous

dire vrai, je m'y fusse nourri dès mon enfance, et Laigues et Montresor n'eussent certainement rien gagné sur mon esprit, ni par leurs exhortations, ni par leurs reproches, si Argenteuil, qui depuis la mort de M. le comte, dont il avait été premier gentilhomme de la chambre, qui s'était fort attaché à moi, ne fût venu. Il entra dans ma chambre avec un visage fort effaré, et il me dit : Vous êtes perdu ; le maréchal de la Meilleraye m'a chargé de vous dire que le diable possède le Palais-Royal ; qu'il leur a mis dans l'esprit que vous aviez fait ce que vous aviez pu pour exciter la sédition ; que lui, maréchal de la Meilleraye, n'a rien oublié pour témoigner à la reine et au cardinal la vérité ; mais que l'un et l'autre se sont moqués de lui : qu'il ne peut les excuser dans cette injustice, mais qu'aussi il ne peut assez les admirer du mépris qu'ils ont toujours eu pour le tumulte ; qu'ils en ont vu la suite comme des prophètes ; qu'ils ont toujours dit que la nuit ferait évanouir cette fumée ; que lui maréchal ne l'avait pas cru, mais que présentement il en était convaincu, parce qu'il s'était promené dans les rues où il n'avait pas seulement trouvé un homme ; que ces feux ne se rallumaient plus quand ils s'étaient éteints aussi subitement que celui-là ; qu'il me

conjurait de penser à ma sûreté ; que l'autorité du roi paraîtrait le lendemain avec tout l'éclat imaginable ; qu'il voyait la cour très-disposée à ne pas perdre le moment fatal ; que je serais le premier sur qui l'on ferait un grand exemple ; que l'on avait même déjà parlé de m'envoyer à Quimpercorentin ; que Broussel serait envoyé au Havre-de-Grâce, et que l'on avait résolu d'envoyer à la pointe du jour le chancelier au Palais, pour interdire le parlement, et pour lui commander de se retirer à Montargis. Argenteuil finit son discours par ces paroles : Voilà ce que le maréchal de la Meilleraye vous mande. Celui de Villeroy n'en dit pas tant, car il n'ose ; mais il m'a serré la main en passant, d'une manière qui m'a fait juger qu'il en sait peut-être davantage ; et moi je vous dis, ajouta Argenteuil, qu'ils ont tous deux raison, car il n'y a pas une âme dans les rues, tout y est calme et l'on prendra demain qui l'on voudra. Montresor, qui est de ces gens qui veulent toujours avoir tout deviné, s'écria qu'il n'en doutait point, et qu'il l'avait bien prédit. Laigues se mit sur les lamentations de ma conduite qui faisait pitié à mes amis, quoiqu'elle les perdît. Je leur répondis que s'il leur plaisait de me laisser un petit quart d'heure en repos, je leur

ferais voir que nous n'étions pas réduits à la pitié, et il était vrai. Comme ils m'eurent laissé tout seul le quart d'heure que je leur avais demandé, je ne fis pas seulement réflexion sur ce que je pouvais, car j'en étais très-assuré; je pensai seulement à ce que je devais, et je fus embarrassé. Comme la manière dont j'étais poussé, et celle dont le public était menacé, eurent dissipé mon scrupule, et que je crus pouvoir entreprendre avec honneur et sans être blâmé, je m'abandonnai à toutes mes pensées; je rappelai tout ce que mon imagination m'avait jamais fourni de plus éclatant et de plus proportionné aux vastes desseins; je permis à mes sens de se laisser chatouiller par le titre de chef de parti, que j'avais toujours honoré dans les Vies de Plutarque. Mais ce qui acheva d'étouffer tous mes scrupules, fut l'avantage que je m'imaginai à me distinguer de ceux de ma profession par un état de vie qui les confond toutes. Le déréglement des mœurs, très-peu convenable à la mienne, me faisait peur; j'appréhendais le sort de M. de Sens; je me soutenais par la Sorbonne, par des sermons, par la faveur du peuple; mais enfin cet appui n'a qu'un temps, et ce temps même n'est pas fort long, par mille accidens qui peu-

vent arriver dans le désordre. Les affaires brouillent les espèces; elles honorent même ce qu'elles ne justifient pas; et les vices d'un archevêque peuvent être, dans une infinité de rencontres, les vertus d'un chef de parti. J'avais eu mille fois cette vue, mais elle avait toujours cédé à ce que je croyais devoir à la reine. Le souper du Palais-Royal et la résolution de me perdre avec le public l'ayant purifiée, je la pris avec joie, et j'abandonnai mon destin à tous les mouvemens de la gloire.

Minuit sonnant, je fis rentrer dans ma chambre Laigues et Montresor, et je leur dis : Vous savez que je crains les apologies; mais vous allez voir que je ne crains pas les manifestes. Toute la cour me sera témoin de la manière dont on m'a traité depuis plus d'un an au Palais-Royal. C'est au public à défendre mon honneur; mais on veut perdre le public, et c'est à moi à le défendre de l'oppression. Nous ne sommes pas si mal que vous vous le persuadez, messieurs, et je serai demain, avant qu'il soit midi, maître de Paris. Mes deux amis crurent que j'avais perdu l'esprit, et eux qui m'avaient, je crois, cinquante fois en leur vie persécuté pour entreprendre, me firent en cet instant des leçons de modération. Je ne les écoutai pas, et

j'envoyai querir à l'heure même Miron, maître des comptes, colonel du quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois, homme de bien et de cœur, et qui avait beaucoup de crédit parmi le peuple. Je lui exposai l'état des choses; il entra dans mon sentiment; il me promit d'exécuter tout ce que je désirerais. Nous convînmes de ce qu'il y avait à faire, et il sortit de chez moi en résolution de faire battre le tambour et de faire prendre les armes au premier ordre qu'il recevrait de moi.

Il trouva en descendant mon degré un frère de son cuisinier, qui, ayant été condamné à être pendu, et n'osant marcher de jour par la ville, y rôdait assez souvent la nuit. Cet homme venait de rencontrer par hasard auprès du logis de Miron deux espèces d'officiers qui parlaient ensemble, et qui nommaient souvent le maître de son frère : il les écouta, s'étant caché derrière une porte, et il ouït que ces gens-là (nous sûmes depuis que c'était Vannes, lieutenant-colonel des gardes, et Rubantel, lieutenant au même régiment) discouraient de la manière dont il faudrait entrer chez Miron pour le surprendre, et des postes où il serait bon de mettre les gardes, les Suisses, les gendarmes, les chevau-légers, pour s'assurer de tout ce qui était de-

puis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal. Cet avis, joint à celui que nous avions par le maréchal de la Meilleraye, nous obligea à prévenir le mal, mais d'une façon toutefois qui ne parût pas offensive, n'y ayant rien de si grande conséquence dans les peuples que de leur faire paraître, même quand on attaque, que l'on ne songe qu'à se défendre. Nous exécutâmes notre projet en ne postant que des manteaux noirs sans armes, c'est-à-dire des bourgeois considérables, dans les lieux où nous avions appris que l'on se disposait à mettre des gens de guerre; parce qu'ainsi l'on se pouvait assurer que l'on ne prendrait les armes que quand on l'ordonnerait. Miron s'acquitta si généreusement et si heureusement de cette commission, qu'il y eut plus de quatre cents gros bourgeois assemblés par pelotons avec aussi peu de bruit et aussi peu d'émotion qu'il y en eût pu avoir, si les novices des chartreux y fussent venus pour y faire leurs méditations.

Je donnai ordre à l'Epinai, dont je vous ai déjà parlé à propos des affaires de feu M. le comte, de se tenir prêt pour se saisir au premier ordre de la barrière des Sergens, qui est vis-à-vis de Saint-Honoré, et pour y faire une barricade contre les gardes qui étaient au Pa-

lais-Royal. Et comme Miron nous dit que le frère de son cuisinier avait ouï nommer plusieurs fois la porte de Nesle à ces deux officiers dont je vous ai déjà parlé, nous crûmes qu'il ne serait pas mal à propos d'y prendre garde, dans la pensée que nous eûmes que l'on pensait peut-être à enlever quelqu'un par cette porte. Argenteuil, brave et déterminé autant qu'homme qui fût au monde, en prit le soin, et il se mit chez un sculpteur qui était tout proche, avec vingt bons soldats, que le chevalier d'Humières, qui faisait une recrue à Paris, lui prêta. Je m'endormis après avoir donné cet ordre, et je ne fus réveillé qu'à six heures par le secrétaire de Miron, qui vint me dire que les gens de guerre n'avaient point paru pendant la nuit; que l'on avait vu seulement quelques cavaliers qui semblaient être venus pour reconnaître les pelotons des bourgeois, et qu'ils s'en étaient retournés au galop, après les avoir considérés; que ce mouvement lui faisait juger que la précaution que nous avions prise avait été utile pour prévenir l'insulte, que l'on pourrait avoir projetée contre des particuliers; mais que celui qui commençait à paraître chez M. le chancelier, marquait que l'on méditait quelque chose contre le public; que

l'on voyait aller et venir des hoquetons, et que Ondedei y était allé quatre fois en deux heures.

Quelque temps après, l'enseigne de la colonelle de Miron me vint avertir que le chancelier marchait avec toute la pompe de la magistrature droit au Palais ; et Argenteuil m'envoya dire que deux compagnies des gardes suisses s'avançaient du côté du faubourg, vers la porte de Nesle. Voilà le moment fatal. Je donnai mes ordres en deux paroles, et ils furent exécutés en deux momens. Miron fit prendre les armes ; Argenteuil, habillé en maçon, et une règle à la main, chargea les Suisses en flanc, en tua vingt ou trente, prit un des drapeaux, et dissipa le reste. Le chancelier, poussé de tous côtés, se sauva à peine dans l'hôtel d'O, qui était au bout du quai des Augustins, du côté du pont Saint-Michel. Le peuple rompit les portes et y entra avec fureur ; et il n'y eut que Dieu qui sauva le chancelier et l'évêque de Meaux son frère, à qui il se confessa, en empêchant que cette canaille, qui s'amusa de bonne fortune pour lui à piller, ne s'avisât pas de forcer une petite chambre dans laquelle il s'était caché.

Ce mouvement fut comme un incendie subit

et violent qui se prit du Pont-Neuf à toute la ville. Tout le monde sans exception prit les armes. L'on voyait les enfans de cinq et six ans le poignard à la main, on voyait les mères qui les leur apportaient elles-mêmes. Il y eut dans Paris plus de deux cents barricades en moins de deux heures, bordées de drapeaux et de toutes les armes que la ligue avait laissées entières. Comme je fus obligé de sortir un moment pour apaiser un tumulte qui était arrivé, par le malentendu de deux officiers du quartier, dans la rue Neuve-Notre-Dame, je vis entre autres une lance traînée plutôt que portée par un petit garçon de huit ans, qui était assurément de l'ancienne guerre des Anglais. Mais j'y vis quelque chose de plus curieux. M. de Brissac (1) me fit remarquer un hausse-col sur lequel la figure du jacobin qui tua Henri III était gravée; il était de vermeil doré, avec cette inscription, *saint Jacques Clément*. Je fis une réprimande à l'officier qui le portait; je fis rompre le hausse-col publiquement à coups de marteau sur l'enclume d'un maréchal. Tout le monde cria, *vive le Roi!* mais l'écho répondait, *point de Mazarin!*

(1) Louis de Cossé, mort en 1661.

Un moment après que je fus rentré chez moi, l'argentier de la reine y entra, qui me commanda et me conjura de sa part d'employer mon crédit pour apaiser la sédition, que la cour, comme vous voyez, ne traitait plus de bagatelle. Je répondis froidement et respectueusement; que les efforts que j'avais faits la veille pour cet effet, m'avaient rendu si odieux parmi le peuple, que j'avais même couru fortune, pour avoir voulu seulement me montrer un moment; que j'avais été obligé de me retirer chez moi même fort brusquement; à quoi j'ajoutai ce que vous pouvez vous imaginer de respect, de douleur, de regret et de soumission. L'argentier, qui était au bout de la rue quand on criait, *Vive le roi!* et qui avait ouï que l'on ajoutait presque à toutes les reprises, *Vive le coadjuteur!* fit ce qu'il put pour me persuader de mon pouvoir; et quoique j'eusse été très-fâché qu'il l'eût été de mon impuissance, je ne laissai pas de feindre que je la lui voulais toujours persuader. Les favoris des deux derniers siècles n'ont su ce qu'ils ont fait, quand ils ont réduit en style l'égard effectif que les rois doivent avoir pour leurs sujets. Il y a, comme vous voyez, des conjonctures dans lesquelles, par une conséquence nécessaire, l'on réduit

en style l'obéissance réelle que l'on doit aux rois.

Le parlement s'étant assemblé ce jour-là de très-bon matin, et devant même que l'on eût pris les armes, apprit les mouvemens par les cris d'une multitude immense, qui hurlait dans la salle du palais, *Broussel*, *Broussel*, et il donna arrêt par lequel il fut ordonné qu'on irait, en corps et en habits au Palais-Royal, redemander les prisonniers; qu'il serait décrété contre Comminges, lieutenant des gardes de la reine; qu'il serait défendu à tous gens de guerre, sur peine de la vie, de prendre des commissions pareilles, et qu'il serait informé contre ceux qui avaient donné le conseil comme contre des perturbateurs du repos public. L'arrêt fut exécuté à l'heure même. Le parlement sortit au nombre de cent soixante officiers; il fut reçu et accompagné dans toutes les rues avec des acclamations et des applaudissemens incroyables, toutes les barricades tombaient devant lui.

Le premier président parla à la reine avec toute la liberté que l'état des choses lui donnait; il lui représenta au naturel le jeu que l'on avait fait en toutes occasions de la parole royale, les illusions honteuses et même puériles par les-

quelles on avait éludé mille et mille fois les résolutions les plus utiles et même les plus nécessaires à l'état; il exagéra avec force le péril où le public se trouvait, par la prise tumultuaire et générale des armes. La reine, qui ne craignait rien, parce qu'elle connaissait peu, s'emporta, et elle lui répondit avec un ton de fureur plutôt que de colère : Je sais bien qu'il y a du bruit dans la ville ; mais vous m'en répondrez, messieurs du parlement, vous, vos femmes et vos enfans. En prononçant cette dernière syllabe elle rentra dans sa petite chambre grise, et elle en ferma la porte avec force.

Le parlement s'en retournait, et il était déjà sur les degrés, quand le président de Mesmes, qui était extrêmement timide, faisant réflexion sur le péril auquel la compagnie s'allait exposer parmi le peuple, l'exhorta à remonter et à faire encore un effort sur l'esprit de la reine. M. le duc d'Orléans qu'ils trouvèrent dans le grand cabinet, et qu'ils exhortèrent pathétiquement, les fit entrer au nombre de vingt dans la chambre grise. Le premier président fit voir à la reine toute l'horreur de Paris armé et enragé, c'est-à-dire qu'il essaya de lui faire voir, car elle ne voulut rien écouter, et elle se jeta de colère dans la petite galerie.

Le cardinal s'avança, et proposa de rendre les prisonniers, pourvu que le parlement promît de ne plus tenir ses assemblées. Le premier président répondit qu'il fallait délibérer sur la proposition. On fut sur le point de le faire sur-le-champ ; mais beaucoup de ceux de la compagnie ayant représenté que le peuple croirait qu'elle avait été violentée si l'on opinait au Palais-Royal, l'on résolut de s'assembler l'après-dînée au Palais, et l'on pria M. le duc d'Orléans de s'y trouver.

Le parlement étant sorti du Palais-Royal, et ne disant rien de la liberté de Broussel, ne trouva d'abord qu'un morne silence au lieu des acclamations passées. Comme il fut à la barrière des Sergens, où était la première barricade, il y rencontra du murmure, qu'il apaisa, en assurant que la reine lui avait promis satisfaction. Les menaces de la seconde furent éludées par le même moyen. La troisième, qui était à la croix du Trahoir, ne voulut pas se payer de cette monnaie, et un garçon rôtisseur, s'avançant avec deux cents hommes, et mettant la hallebarde dans le ventre du premier président, lui dit : Tourne, traître ; et si tu ne veux être massacré toi-même, ramène-nous Broussel, ou le Mazarin et le

chancelier en otage. Vous ne doutez pas, à mon opinion, ni de la confusion ni de la terreur qui saisissait presque tous les assistans. Cinq présidens à mortier et plus de vingt conseillers se jetèrent dans la foule pour s'échapper. Le seul premier président, le plus intrépide homme, à mon sens, qui ait paru dans son siècle, demeura ferme et inébranlable. Il se donna le temps de rallier ce qu'il put de la compagnie, il conserva la dignité de la magistrature, et dans ses paroles et dans ses démarches, et il revint au Palais-Royal au petit pas, dans le feu des injures, des menaces, des exécrations et des blasphèmes.

Cet homme avait une sorte d'éloquence qui lui était particulière. Il ne connaissait point d'interjections, il n'était pas congru dans sa langue ; mais il parlait avec une force qui suppléait à tout cela ; et il était naturellement si hardi, qu'il ne parlait jamais si bien que dans le péril. Il se surpassa lui-même lorsqu'il revint au Palais-Royal ; et il est constant qu'il toucha tout le monde, à la réserve de la reine, qui resta inflexible.

Monsieur fit mine de se jeter à genoux devant elle ; quatre ou cinq princesses, qui tremblaient de peur, s'y jetèrent effectivement. Le

cardinal, à qui un jeune conseiller des enquêtes avait dit, en raillant, qu'il serait assez à propos qu'il allât dans les rues voir l'état des choses, le cardinal, dis-je, se joignit au gros de la cour, et l'on tira enfin à toute peine cette parole de la bouche de la reine : Hé bien, messieurs du parlement, voyez donc ce qu'il est à propos de faire. On s'assembla en même temps dans la grande galerie ; l'on délibéra, et l'on donna arrêt, par lequel il fut ordonné que la reine serait remerciée de la liberté accordée aux prisonniers.

Aussitôt que l'arrêt fut rendu, on expédia des lettres de cachet. Le premier président montra au peuple les copies qu'il avait prises en forme de l'un et de l'autre, mais l'on ne voulut pas quitter les armes que l'effet ne s'en fût suivi. Le parlement même ne donna point d'arrêt de les faire poser qu'il n'eût vu Broussel dans sa place. Il y revint le lendemain, ou plutôt il y fut porté à la tête du peuple, avec des acclamations incroyables ; l'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques, et en moins de deux heures Paris parut plus tranquille que je ne l'ai jamais vu le vendredi saint.

Comme je n'ai pas cru devoir interrompre le fil d'une narration qui contient le préalable le

plus important de la guerre civile, j'ai remis à vous rendre compte en ce lieu d'un certain détail, sur lequel vous vous êtes certainement fait des questions à vous-même, parce qu'il a des circonstances qui ne peuvent presque se concevoir, avant que d'être particulièrement expliquées. Je suis assuré, par exemple, que vous avez de la curiosité de savoir quels ont été les ressorts qui ont donné les mouvemens à tous ces corps qui se sont presque ébranlés tous ensemble; quelle a été la machine qui, malgré toutes les tentatives de la cour, tous les artifices des ministres, toute la faiblesse du public, toute la corruption des particuliers, a entretenu et maintenu ce mouvement dans une espèce d'équilibre. Vous soupçonnez apparemment bien du mystère, bien de la cabale et bien de l'intrigue. Je conviens que l'apparence y est, et à un point que je crois que l'on doit excuser les historiens qui ont pris le vraisemblable pour le vrai, en ce fait. Je puis toutefois et je dois même vous assurer que, jusqu'à la nuit qui a précédé les barricades, il n'y a pas eu grain de ce qui s'appelle manége d'état dans les affaires publiques; et que celui même qui a pu être de l'intrigue du cabinet y a été si léger, qu'il ne mérite presque pas d'être pesé. Je m'explique. Longueil, con-

seiller de la grand'chambre, homme d'un esprit noir, décisif et dangereux, et qui entendait mieux le détail de la manœuvre du parlement que tout le reste du corps ensemble, pensait, dès ce temps-là, à établir le président de Maison, son frère, dans la surintendance des finances, et comme il s'était donné une grande croyance dans l'esprit de Broussel, simple et facile comme un enfant, l'on a cru, et je le crois aussi, qu'il avait pensé, dès les premiers mouvemens du parlement, à pousser et animer son ami, pour se rendre considérable par-là auprès des ministres.

Le président Viole était ami intime de Chavigni, qui était enragé contre le cardinal, parce qu'ayant été la principale cause de sa fortune auprès du cardinal de Richelieu, il en avait été cruellement joué dans les premiers jours de la régence. Et comme ce président fut un des premiers de son corps qui témoigna de la chaleur, on soupçonna qu'elle lui fut inspirée par Chavigni. N'ai-je pas eu raison de vous dire que ce grain était bien léger? Car, supposé même qu'il fût aussi bien préparé que toute la défiance peut se le figurer, ce dont je doute fort, qu'est-ce que pouvaient faire dans une compagnie composée de plus de deux cents officiers, et

agissant avec trois autres compagnies où il y en avait encore presque une fois autant, qu'est-ce que pouvaient faire, dis-je, deux des plus simples et des plus communes têtes de tout le corps? Le président Viole avait été toute sa vie un homme de plaisir, et de nulle application à son métier. Le bon homme Broussel avait vieilli entre les sacs, dans la poudre de la grand'chambre, avec plus de réputation d'intégrité que de capacité. Les premiers qui se joignirent le plus ouvertement à ces deux hommes furent Charton, président aux requêtes, un peu moins que fou, et Blancménil, président aux enquêtes. Vous le connaissez; il était au parlement comme vous l'avez vu chez vous. Vous jugez bien que s'il y eût eu de la cabale dans la compagnie, l'on n'eût pas été choisir des cervelles de ce caractère au travers de tant d'autres qui avaient, sans comparaison, plus de poids; et que ce n'est pas sans sujet que je vous ai dit, en plus d'un endroit de ce récit, que l'on ne doit rechercher la cause de la révolution que je décris, que dans le dérangement des lois, qui a causé insensiblement celui des esprits, et qui fit qu'avant que l'on se fût presque aperçu du changement, il y avait déjà un parti. Il est constant qu'il n'y en avait pas un de tous ceux

qui opinèrent dans le cours de cette année, au parlement et dans les autres compagnies souveraines, qui eût la moindre vue, je ne dis pas seulement de ce qui s'en est suivi, mais de ce qui en pouvait suivre. Tout se disait et se faisait dans l'esprit des procès ; et comme il avait l'air de la chicane, il en avait la pédanterie, dont le propre essentiel est l'opiniâtreté, directement opposée à la flexibilité, qui de toutes les qualités est la plus nécessaire pour le maniement des grandes affaires. Et ce qu'il y a d'admirable était que l'union, qui seule peut remédier aux inconvéniens qu'une cohue de cette nature peut produire, eût passé dans cette sorte d'esprits pour une cabale. Ils la faisaient eux-mêmes, mais ils ne la connaissaient pas. L'aveuglement des bien intentionnés en cette matière est suivi, pour l'ordinaire bientôt après, de la pénétration de ceux qui mêlent la passion de la faction dans les intérêts publics, et qui voient le futur et le possible, dans le temps que les compagnies réglées ne songent qu'au présent et à l'apparent.

Cette petite réflexion, jointe à ce que vous avez vu ci-devant des délibérations du parlement, vous marque suffisamment la confusion où étaient les choses quand les barricades se fi-

rent, et l'erreur de ceux qui prétendent qu'il ne faut point craindre de parti quand il n'y a point de chefs; ils naissent quelquefois dans une nuit. L'agitation que je viens de vous représenter si violente et de si longue durée, n'en produisit point dans le cours d'une année entière, et un moment en fit éclore même beaucoup davantage qu'il n'eût été nécessaire pour le parti.

Comme les barricades furent levées, j'allai chez madame de Guimené, qui me dit qu'elle savait, de science certaine, que le cardinal croyait que j'en avais été l'auteur. La reine m'envoya querir le lendemain au matin. Elle me traita avec toutes les marques possibles de bonté et même de confiance. Elle me dit que, si elle m'avait cru, elle ne serait pas tombée dans l'inconvénient où elle était; qu'il n'avait pas tenu au pauvre cardinal de l'éviter; qu'il lui avait toujours dit qu'il fallait s'en rapporter à mon jugement; que Chavigni était l'unique cause de ce malheur par ses pernicieux conseils, auxquels elle avait plus déféré qu'à ceux de M. le cardinal. « Mais, mon Dieu, ajouta-t-elle » tout d'un coup, ne ferez-vous pas donner des » coups de bâton à ce coquin de Beautru qui » vous a tant manqué de respect? Je vis l'heure,

» avant-hier au soir, que le pauvre M. le car-
» dinal lui en ferait donner. » Je reçus tout cela avec un peu moins de sincérité que de respect. Elle me commanda ensuite d'aller voir le pauvre cardinal, et pour le consoler, et pour aviser avec lui sur ce qu'il y aurait à faire pour ramener les esprits.

Je n'en fis, comme vous pouvez croire, aucune difficulté. Il m'embrassa avec des tendresses que je ne puis vous exprimer. Il n'y avait que moi en France qui fusse homme de bien, tous les autres n'étaient que des flatteurs infâmes, et qui avaient emporté la reine, malgré ses conseils et les miens. Il me déclara qu'il ne voulait plus rien faire que par mes avis; il me communiqua les dépêches étrangères; enfin il me dit tant de fadaises, que le bon homme Broussel, qu'il avait aussi mandé, et qui était entré dans sa chambre un peu après moi, éclata de rire en sortant, tout simple qu'il était, même en vérité jusqu'à l'innocence, et qu'il me coula ces paroles dans l'oreille : *Ce n'est là qu'un pantalon.*

Je revins chez moi, très-résolu, comme vous pouvez croire, de penser à la sûreté du public et à la mienne particulière. J'en examinai les moyens, et je n'en examinai aucun qui ne fût

d'une exécution très-difficile. Je connaissais le parlement pour un corps qui pousserait tout sans mesure. Je voyais qu'au moment que je pensais, il délibérait sur les rentes de l'hôtel de ville, dont la cour avait fait un commerce honteux, ou plutôt un brigandage public. Je considérais que l'armée, victorieuse à Lens, reviendrait infailliblement prendre ses quartiers d'hiver aux environs de Paris, et que l'on pourrait très-facilement l'investir et couper les vivres à la ville en un matin. Je ne pouvais pas ignorer que ce même parlement, qui poussait la cour, ne fût très-capable et de faire le procès à ceux qui le feraient eux-mêmes, et de prendre des précautions pour ne pas être opprimé. Je savais qu'il y avait très-peu de gens dans cette compagnie qui ne s'effarouchassent seulement de la proposition, et peut-être y en avait-il aussi peu à qui il y eût sûreté de les confier. J'avais devant les yeux le grand exemple de l'instabilité du peuple, et beaucoup d'aversion naturelle aux moyens violens, qui sont souvent nécessaires pour le fixer.

Saint-Ibal (1), mon parent, homme d'esprit

---

(1) Montresor l'appelle Saint-Ibar dans ses Mémoires.

et de cœur, mais d'un grand travers, et qui n'estimait les hommes que selon qu'ils étaient mal à la cour, me pressa de prendre des mesures avec l'Espagne, avec laquelle il avait de grandes habitudes par le canal du comte de Fuensaldagne, capitaine général aux Pays-Bas sous l'archiduc (1). Il m'en donna même une lettre pleine d'offres, que je ne reçus pourtant pas. J'y répondis par de simples honnêtetés; et, après de grandes et profondes réflexions, je pris le parti de faire voir par Saint-Ibal aux Espagnols, sans m'engager pourtant avec eux, que j'étais fort résolu de ne pas souffrir l'oppression de Paris; de travailler avec mes amis; de faire que le parlement mesurât un peu plus ses démarches, et d'attendre le retour de M. le Prince, avec lequel j'étais très-bien, et auquel j'espérais faire connaître et la grandeur du mal, et la nécessité du remède. Ce qui me donnait le plus lieu de croire que j'en pourrais avoir le temps, était que les vacations du parlement étaient fort proches, et je me persuadais, par cette raison, que la compagnie ne s'assemblant, et la cour par conséquent ne se trouvant plus pressée par les délibérations, l'on demeu-

(1) Léopold Guillaume d'Autriche.

nève qui soupçonna l'amiral de Coligni (1), chef du parti huguenot, de s'être confessé à un cordelier de Niort. Je le dis en riant au sortir de la conférence au président le Coigneux, père de celui que vous voyez aujourd'hui. Cet homme, qui était fou, mais qui avait beaucoup d'esprit, et qui, ayant été en Flandre ministre de Monsieur, avait plus de connaissance du monde que les autres, me répondit : Vous ne connaissez pas nos gens, vous en verrez bien d'autres. Gage que cet innocent (en me montrant Blancménil) croit avoir été au sabbat parce qu'il s'est trouvé ici à onze heures du soir. Il eût gagné si j'eusse gagé contre lui ; car Blancménil avant que de sortir nous déclara qu'il ne voulait plus de conférences particulières ; qu'elles sentaient la faction et le complot, et qu'il fallait qu'un magistrat dît son avis sur les fleurs de lis, sans en avoir communiqué avec personne ; que les ordonnances l'y obligeaient. Voilà le canevas, sur lequel il broda maintes impertinences de cette nature, que j'ai dû toucher en passant pour vous faire connaître que *l'on a plus de peine dans les partis, à vivre avec ceux*

(1) Gaspard de Coligni, deuxième du nom, massacré le jour de la Saint-Barthélemi de l'an 1572, dans sa maison.

qui en sont, qu'à agir contre ceux qui y sont opposés. C'est tout vous dire, qu'ils firent si bien par leurs journées, que la reine, qui avait cru que les vacations pourraient diminuer de quelque degré la chaleur des esprits, et qui, par cette considération, venait d'assurer le prevôt des marchands que le bruit que l'on avait fait courir qu'elle voulait faire sortir le roi de Paris, était faux, que la reine, dis-je, s'impatienta et emmena le roi à Ruel. Je ne doutai point qu'elle n'eût pris le dessein de surprendre Paris, qui parut effectivement étonné de la sortie du roi, et je trouvai même le lendemain au matin de la consternation dans les esprits les plus échauffés du parlement. Mais ce qui l'augmenta fut que l'on eut avis en même temps qu'Erlac (1) avait passé la Somme avec quarante mille Allemands. Et comme dans les émotions populaires une mauvaise nouvelle n'est jamais seule, l'on en publia cinq ou six de même nature, qui me firent connaître que j'aurais encore plus de peine à soutenir les esprits que je n'en avais eu à les retenir.

---

(1) Il était gouverneur de Brissac, et commanda les troupes du duc de Weymar, après la mort de ce duc.

Je ne me suis guère trouvé dans tout le cours de ma vie plus embarrassé que dans cette occasion. Je voyais le péril dans toute son étendue, et je n'y voyais rien qui ne me parût affreux. *Les plus grands dangers ont leurs charmes, pour peu que l'on aperçoive de gloire dans la perspective des mauvais succès; les médiocres dangers n'ont que des horreurs, quand la perte de la réputation est attachée à la mauvaise fortune.* Je n'avais rien oublié pour faire que le parlement ne désespérât pas la cour, au moins jusqu'à ce que l'on eût pensé aux expédiens de se défendre de ses insultes, si elle eût su bien prendre son temps, ou plutôt si le retour de M. le Prince ne l'eût empêchée de le prendre. Comme on le croyait retardé, au moins pour quelque temps, et justement lorsque le roi sortit de Paris, je ne crus pas avoir celui de l'attendre, comme je me l'étais proposé, et ainsi je me résolus à un parti qui me fit beaucoup de peine, mais qui était bon parce qu'il était l'unique. *Les extrêmes sont toujours fâcheux; mais ce sont des moyens sages quand ils sont nécessaires. Ce qu'ils ont de consolant est qu'ils ne sont jamais médiocres, et qu'ils sont décisifs quand ils sont bons.* La fortune favorisa mon projet. La reine fit arrêter Chavigni, et elle l'envoya au Hâvre-

de-Grâce. Je me servis de cet instant pour animer Viole, son ami intime, par sa propre timidité qui était grande. Je lui fis voir qu'il était perdu lui-même; que Chavigni ne l'était, que parce que l'on s'était imaginé qu'il l'avait poussé, lui Viole, à ce qu'il avait fait; qu'il était visible que le roi n'était sorti de Paris que pour l'attaquer; qu'il voyait, comme moi, l'abattement des esprits; que si on les laissait tout-à-fait tomber, ils ne se releveraient plus; qu'il fallait les soutenir; que j'agissais avec succès dans le peuple; que je m'adressais à lui, comme à celui en qui j'avais le plus de confiance et que j'estimais le plus, afin qu'il agît de concert dans le parlement; que mon sentiment était que la compagnie ne devait point mollir dans ce moment; mais comme il la connaissait, il savait qu'elle avait besoin d'être éveillée dans une conjoncture où il semblait que la sortie du roi eût un peu trop frappé et endormi ses sens; qu'une parole portée à propos ferait infailliblement ce bon effet.

Ces raisons, jointes aux instances de Longueil qui s'était réuni à moi, emportèrent, après de grandes contestations, le président Viole, et l'obligèrent à faire, par le seul principe de la peur, qui lui était très-naturelle, une des ac-

tions les plus hardies dont on ait peut-être jamais ouï parler. Il prit le temps où le président de Mesmes présenta au parlement sa commission pour la chambre de justice, pour dire ce dont nous étions convenus, qui était qu'il y avait sans comparaison des affaires plus pressantes que celles de la chambre de justice; que le bruit courait qu'on voulait assiéger Paris; que l'on faisait marcher des troupes; que l'on mettait en prison les meilleurs serviteurs du feu roi, que l'on jugeait devoir être contraires à ce pernicieux dessein; qu'il ne pouvait s'empêcher de représenter à la compagnie la nécessité qu'il croyait qu'il y avait à supplier très-humblement la reine de ramener le roi à Paris, et d'autant que l'on ne pouvait ignorer qui était l'auteur de tous ces maux; de prier M. le duc d'Orléans et les officiers de la couronne de se trouver au parlement pour y délibérer sur l'arrêt donné en 1617 à l'occasion du maréchal d'Ancre, par lequel il était défendu aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement du royaume. Cette corde nous avait paru à nous-mêmes bien grosse à toucher; mais il ne la fallait pas moindre pour réveiller, ou plutôt pour tenir éveillés des gens que la peur eût très-facilement jetés dans l'assoupissement. Cette pas-

sion ne fait pas pour l'ordinaire cet effet sur les particuliers: mais j'ai observé qu'elle le fait très-souvent sur les compagnies. Il y a même raison pour cela; mais il ne serait pas juste d'interrompre, pour la déduire, le fil de cette histoire.

Le mouvement que la proposition de Viole fit dans les esprits est inconcevable. Elle fit peur d'abord, elle réjouit ensuite, elle anima après. L'on n'envisagea plus le roi hors de Paris, que pour l'y ramener; l'on ne regarda plus les troupes que pour les prévenir. Blancménil, qui m'avait paru le matin comme un homme mort, nomma en propres termes le cardinal, qui n'avait jusque-là été désigné que sous le titre de ministre. Le président Novion éclata contre lui avec des injures atroces; et le parlement donna même, avec gaieté, un arrêt par lequel il était ordonné que de très-humbles remontrances seraient faites à la reine, pour la supplier de ramener le roi à Paris, et de faire retirer les gens de guerre du voisinage, que l'on prierait les princes, ducs et pairs, d'entrer en parlement pour y délibérer sur les affaires nécessaires au bien de l'état, et que le prevôt des marchands et les échevins seraient mandés pour recevoir les ordres touchant la sûreté de la ville.

Le premier président, qui parlait presque

toujours avec vigueur pour les intérêts de sa compagnie, mais qui était dans le fond pour celui de la cour, me dit un moment après qu'il fut sorti du palais : « N'admirez-vous pas ces » gens-ci? Ils viennent de donner un arrêt qui » peut fort bien produire la guerre civile ; et » parce qu'ils n'y ont pas nommé le cardinal, » comme Novion, Viole et Blancménil le vou- » laient, ils croient que la reine leur en doit » de reste. » Je vous rends compte de ces minuties, parce qu'elles vous font mieux connaître l'état et le génie de cette compagnie que des circonstances plus importantes.

Le président le Coigneux, que je trouvai chez M. le premier président, me dit tout bas : « Je » n'ai espérance qu'en vous; nous serons per- » dus si vous n'agissez sous main. » J'y agissais effectivement; car j'avais travaillé toute la nuit avec Saint-Ibal à une instruction avec laquelle je faisais état de l'envoyer à Bruxelles pour traiter avec le comte de Fuensaldagne, et l'obliger de marcher à notre secours, en cas de besoin, avec l'armée d'Espagne. Je ne pouvais pas l'assurer du parlement; mais je m'engageais, en cas que Paris fût attaqué et que le parlement pliât, de me déclarer et de faire déclarer le peuple. Le premier coup était sûr;

mais il eût été très-difficile à le soutenir sans le parlement. Je le voyais bien ; mais je voyais encore mieux qu'il y a des conjonctures où la prudence même ordonne de ne consulter que le chapitre des accidens.

Saint-Ibal était botté pour partir, lorsque M. de Châtillon arriva chez moi, et me dit, en entrant, que M. le Prince, qu'il venait de quitter, devait être à Ruel le lendemain. Il ne me fut pas difficile de le faire parler, parce qu'il était mon parent et mon ami ; il haïssait de plus extrêmement le cardinal ; il me dit donc que M. le Prince était enragé contre lui, qu'il était persuadé qu'il perdrait l'état, si on le laissait faire ; qu'il avait en son particulier de très-grands sujets de se plaindre de lui ; qu'il avait découvert à l'armée que le cardinal lui avait débauché le marquis de Noirmoutier (1), avec lequel il avait un commerce de chiffres, pour être averti de tout à son préjudice. Enfin, je connus par tout ce que me dit Châtillon, que M. le Prince n'avait nulle mesure particulière avec la cour. Je ne balançai pas, comme vous pouvez vous imaginer ; je fis débotter

(1) Louis de la Trémouille, depuis duc de Noirmoutier, mort en 1666.

Saint-Ibal, qui faillit à en enrager; et, quoique d'abord j'eusse résolu de contrefaire le malade pour n'être point obligé d'aller à Ruel, où je ne me serais pas cru en sûreté, je pris le parti de m'y rendre un moment après que M. le Prince y serait arrivé. Je n'appréhendai plus d'y être arrêté, parce que Châtillon m'avait assuré qu'il était fort éloigné de toute pensée extrême, et parce que j'avais tout sujet de prendre confiance en l'honneur de son amitié. Il m'avait sensiblement obligé, comme vous avez vu, à propos du drap de pied de Notre-Dame; et je l'avais servi auparavant avec chaleur dans le démêlé qu'il eut avec Monsieur, touchant le chapeau de cardinal, prétendu par M. son frère. La Rivière eut l'insolence de s'en plaindre, et le cardinal eut la faiblesse d'y balancer. J'offris à M. le Prince l'intervention en corps de l'église de Paris. Je vous marque cette circonstance, que j'avais oubliée dans ce récit, pour vous faire voir que je pouvais judicieusement aller à la cour.

La reine m'y traita admirablement bien; elle faisait collation auprès de la grotte. Elle affecta de ne donner qu'à madame la Princesse (1) la mère, à M. le Prince et à moi, des

(1) Charlotte-Marguerite de Montmorenci, morte en 1650.

poncires d'Espagne qu'on lui avait apportés. Le cardinal me fit des honnêtetés extraordinaires ; mais je remarquai qu'il observait avec application la manière dont M. le Prince me traiterait. Il ne fit que m'embrasser en passant dans le jardin, mais à un autre tour d'allée, il me dit fort bas : *Je serai demain à sept heures chez vous, il y aura trop de monde à l'hôtel de Condé.*

Il n'y manqua pas, et aussitôt qu'il fut dans le jardin de l'archevêché, il m'ordonna de lui exposer au vrai l'état des choses et toutes mes pensées. Je puis et dois vous dire pour la vérité, que j'aurais lieu de souhaiter que le discours que je lui fis, et que je lui fis beaucoup plus de cœur que de bouche, fût imprimé et soumis au jugement des trois états assemblés ; on trouverait beaucoup de défauts dans mes expressions ; mais j'ose vous assurer qu'on n'en condamnerait pas les sentimens. Nous convînmes que je continuerais à faire pousser le cardinal par le parlement ; que je le menerais la nuit, dans un carosse inconnu (c'est-à-dire lui M. le Prince), chez Longueil et Broussel, pour les assurer qu'ils ne seraient pas abandonnés au besoin ; que M. le Prince donnerait à la reine toutes les marques de complaisance et d'attachement ; et

qu'il réparerait, même avec soin, celles qu'il avait laissé paraître de son mécontentement du cardinal, afin de s'insinuer dans l'esprit de la reine, et de la disposer insensiblement à recevoir et à suivre ses conseils; qu'il feindrait dans les commencemens de donner en tout dans son sens, et que peu à peu il essaierait de l'accoutumer à écouter les vérités auxquelles elle avait toujours fermé l'oreille; que l'animosité du peuple augmentant, et les délibérations du parlement continuant, il ferait semblant de s'affaiblir contre sa propre inclination et par la pure nécessité; et qu'en laissant ainsi couler le cardinal plutôt que tomber, il se trouverait maître du cabinet par l'esprit de la reine, et arbitre du public par l'état des choses et par le canal des serviteurs qu'il y avait.

Il est constant que, dans l'agitation où l'on était, il n'y avait que ce remède pour rétablir les affaires, et il n'était pas moins facile que nécessaire. Il ne plut pas à la Providence de le bénir, quoiqu'elle lui eût donné la plus belle ouverture qu'ait jamais pu avoir aucun projet. Vous en verrez la suite, après que je vous aurai dit un mot de ce qui se passa immédiatement auparavant.

Comme la reine n'était sortie de Paris que

pour se donner lieu d'attendre avec plus de liberté le retour des troupes avec lesquelles elle avait dessein d'insulter ou d'affamer la ville (il est certain qu'elle pensa à l'un et à l'autre), elle ne ménagea pas beaucoup le parlement à l'égard du dernier arrêt dont je vous ai parlé ci-dessus, par lequel elle était suppliée de ramener le roi à Paris. Elle répondit aux députés qui étaient allés faire les remontrances, qu'elle en était fort surprise et fort étonnée; que le roi avait accoutumé tous les ans à cette saison de prendre l'air, et que sa santé lui était plus chère qu'une vaine frayeur du peuple. M. le Prince, qui arriva justement dans ce moment, et qui ne donna pas dans la pensée que l'on avait à la cour d'attaquer Paris, crut qu'il la fallait au moins satisfaire par les autres marques qu'il pouvait donner à la reine de l'attachement à ses volontés. Il dit au président et aux deux conseillers qui l'invitaient à venir prendre sa place, selon la teneur de l'arrêt, qu'il ne s'y trouverait pas et qu'il obéirait à la reine, en dût-il périr. L'impétuosité de son humeur l'emporta dans la chaleur du discours plus loin qu'il n'eût été par réflexion, comme vous le jugez aisément par ce que je viens de vous dire de la disposition où il était,

même avant que je lui eusse parlé. M. le duc d'Orléans répondit qu'il n'irait point, et que l'on avait fait dans la compagnie des propositions trop hardies et insoutenables. M. le prince de Conti parla dans le même sens.

Le lendemain les gens du roi apportèrent au parlement un arrêt du conseil, qui portait cassation de celui du parlement et défenses de délibérer sur la proposition de 1617 contre le ministère des étrangers. La compagnie opina avec une chaleur inconcevable, ordonna des remontrances par écrit, manda le prevôt des marchands pour pourvoir à la sûreté de la ville; commanda à tous les gouverneurs de laisser tous les passages libres, et que le lendemain, toute affaire cessante, on délibérerait sur la proposition de 1617. Je fis jusqu'à l'impossible toute la nuit pour rompre ce coup, parce que j'avais lieu de craindre qu'il ne précipitât les choses au point d'engager M. le Prince malgré lui-même dans les intérêts de la cour. Longueil courut pour le même effet; Broussel lui promit d'ouvrir l'avis modéré; les autres ou m'en assurèrent ou me le firent espérer. Ce ne fut plus cela le lendemain. Ils s'échauffèrent les uns les autres avant que de s'asseoir. Le mauvais esprit de classe, dont je vous ai déjà

parlé, les saisit, et ces mêmes gens, qui deux jours auparavant tremblaient de frayeur et que j'avais eu tant de peine à rassurer, passèrent tout d'un coup, et sans savoir pourquoi, de la peur même bien fondée à une aveugle fureur, telle qu'ils ne firent pas seulement réflexion, que le général de cette même armée, dont le nom seul leur avait fait peur, et qu'ils devaient plus appréhender que son armée, parce qu'ils avaient sujet de le croire malintentionné pour eux, comme ayant toujours été très-attaché à la cour; ils ne firent pas seulement, dis-je, réflexion que le général venait d'y arriver, et ils donnèrent cet arrêt, que je vous ai marqué ci-dessus, qui obligea la reine de faire sortir de Paris M. d'Anjou (1) tout rouge encore de sa petite vérole, et madame la duchesse d'Orléans même malade; et qui eût commencé la guerre civile dès le lendemain, si M. le Prince avec lequel j'eus sur ce sujet une seconde conférence de trois heures, n'eût pris le parti du monde le plus sain et le plus sage, quoiqu'il fût très-mal satisfait du cardinal, à l'égard du

(1) Philippe de France, frère unique du roi Louis XIV, depuis duc d'Orléans, mort subitement à Saint-Cloud en 1701.

public et au sien particulier, et qu'il ne fût guère plus satisfait de la conduite du parlement, avec lequel on ne pouvait prendre aucunes mesures en corps, ni de bien sûres avec les particuliers. Il ne balança pas un moment à prendre la résolution qu'il crut la plus utile au bien de l'état; il marcha sans hésiter et d'un pas égal entre le cabinet et le public, entre la faction et la cour, et il me dit ces propres paroles, qui me sont toujours demeurées dans l'esprit, même en la plus grande chaleur de nos démêlés: « Le Mazarin ne sait pas ce qu'il fait, » et il perdrait l'état si l'on n'y prenait garde. Le » parlement va trop vite, vous me l'aviez bien » dit, et je le vois. S'il se ménageait comme » nous l'avions concerté, nous ferions nos af- » faires ensemble, et celles du public. Il se » précipite; et si je me précipitais avec lui, j'y » ferais peut-être mieux mes affaires que lui; » mais je m'appelle Louis de Bourbon, et je » ne veux pas ébranler la couronne. Ces diables » de bonnets carrés sont-ils enragés, de m'en- » gager ou à faire la guerre civile, ou à les » étrangler eux-mêmes, et à mettre sur leur » tête et sur la mienne un gredin de Sicilien » qui nous perdra tous à la fin. »

M. le Prince avait raison dans la vérité d'être

embarrassé et fâché ; car vous remarquerez que ce même Broussel, avec lequel il avait lui-même pris des mesures, et qui m'avait positivement promis d'être modéré dans cette délibération, fut celui qui ouvrit l'avis de l'arrêt, et qui ne m'en donna d'autres excuses que l'emportement général qu'il avait vu dans tous les esprits. Enfin la conclusion de notre conférence fut qu'il partirait au même moment pour Ruel ; qu'il s'opposerait comme il avait déjà commencé, au projet concerté et résolu d'attaquer Paris, et qu'il proposerait à la reine que M. le duc d'Orléans et lui écrivissent au parlement, et le priassent d'envoyer des députés, pour conférer et pour essayer de remédier aux nécessités de l'état.

Je suis obligé de dire, pour la vérité, que ce fut lui qui me proposa cet expédient, qui ne m'était pas venu dans l'esprit. Il est vrai qu'il me charma, et me toucha à un tel point, que M. le Prince s'aperçut de mon transport, et qu'il me dit avec tendresse : Que vous êtes éloigné des pensées où l'on vous croit à la cour! Plût à Dieu que tous ces coquins de ministres eussent d'aussi bonnes intentions que vous ! J'avais fort assuré M. le Prince que le parlement ne pouvait qu'agréer extrêmement l'hon-

neur que M. d'Orléans et lui lui feraient de lui écrire; mais j'avais ajouté que, vu l'aigreur des esprits, je doutais qu'il voulût conférer avec le cardinal; que j'étais persuadé que si lui, M. le Prince, pouvait faire en sorte d'obliger la cour à ne point se faire une affaire, ni une condition de la présence de ce ministre, il se donnerait à lui-même un avantage très-considérable, en ce que tout l'honneur de l'accommodement, où Monsieur, à son ordinaire, ne servirait que de figure, lui reviendrait, et en ce que l'exclusion du cardinal décréditerait au dernier point son ministère, et serait un préalable très-utile au coup que M. le Prince faisait état de lui donner dans le cabinet. Il comprit très-bien son intérêt; et le parlement ayant répondu à Choisy, chancelier de Monsieur, et au chevalier de Rivière, gentilhomme de la chambre de M. le Prince, qui y avaient porté les lettres de leurs maîtres, ayant, dis-je, répondu que le lendemain les députés iraient à Saint-Germain, pour conférer avec MM. les princes seulement, M. le Prince se servit très-habilement de cette parole, pour faire croire au cardinal qu'il ne devait pas se commettre, et qu'il était de sa prudence de se faire honneur de la nécessité. Cette atteinte fut cruelle à la personne d'un cardinal, reconnu

depuis la mort du feu roi, premier ministre, et la suite ne lui en fut pas moins honteuse. Le président Viole, qui avait ouvert l'avis, au parlement, de renouveler l'arrêt de 1617 contre les étrangers, vint à Saint-Germain, où le roi était allé de Ruel, sur la parole de M. le Prince. Il fut admis sans contestations à la conférence qui fut tenue chez M. le duc d'Orléans, accompagné de M. le Prince, de M. le prince de Conti et de M. de Longueville. On y traita presque tous les articles qui avaient été proposés à la chambre de Saint-Louis, et MM. les princes en accordèrent beaucoup avec facilité. Le premier président s'étant plaint de l'emprisonnement de M. de Chavigni, donna lieu à une contestation considérable, parce que, sur la réponse que l'on lui fit, que Chavigni, n'étant pas du corps du parlement, cette action ne regardait en rien la compagnie, il répondit que les ordonnances obligeaient à ne laisser personne en prison plus de vingt-quatre heures sans l'interroger. Monsieur se leva avec chaleur à ce mot qu'il prétendait donner des bornes trop étroites à l'autorité royale. Viole la soutint avec vigueur; les députés, tout d'une voix, y demeurèrent ferme, et en ayant, le lendemain, fait leur rapport au parlement, ils furent loués. La

chose fut même poussée avec tant de force, et soutenue avec tant de fermeté, que la reine fut obligée de consentir que la déclaration portât que l'on ne pourrait plus tenir aucun, même particulier du royaume, en prison plus de trois jours sans l'interroger. Cette clause obligea la cour de donner aussitôt la liberté à Chavigni, qu'il n'y avait pas lieu d'interroger en forme. Cette question, que l'on appelait celle de la sûreté publique, fut presque la seule qui reçut beaucoup de contradiction : le ministère ne pouvait se résoudre à s'astreindre à une condition aussi contraire à sa pratique, et le parlement n'eut pas moins de peine à se relâcher d'une ancienne ordonnance accordée par nos rois à la réquisition des états. Les vingt-trois autres propositions de la chambre de Saint-Louis passèrent avec plus de chaleur entre les particuliers, que de contestation pour leur substance. Il y eut cinq conférences à Saint-Germain. Il n'entra dans la première que MM. les princes. Le chancelier, et le maréchal de la Meilleraye qui avait été fait surintendant à la place d'Emery, furent admis dans les quatre autres. Le premier y eut de grandes prises avec le premier président, qui avait pour lui un mépris qui allait jusqu'à la brutalité. Le lendemain de chaque

conférence, l'on opinait sur le rapport des députés au parlement. Il serait infini et ennuyant de vous rendre compte de toutes les scènes qui y furent données au public; et je me contenterai de vous dire en général, que le parlement ayant obtenu ou plutôt emporté sans exception tout ce qu'il demandait, c'est-à-dire le rétablissement des anciennes ordonnances, par une déclaration conçue sous le nom du roi, mais pressée et dictée par la compagnie, crut encore qu'il se relâchait beaucoup en promettant qu'il ne continuerait plus ses assemblées. Vous verrez cette déclaration tout d'une vue, s'il vous plaît de vous ressouvenir des propositions que je vous ai marquées de temps en temps dans la suite de cette histoire, comme ayant été faites dans le parlement et dans la chambre de Saint-Louis. Le lendemain qu'elle fut publiée et enregistrée, qui fut le 24 octobre 1648, le parlement prit ses vacances, et la reine revint avec le roi à Paris bientôt après. J'en rapporterai les suites, après que je vous aurai rendu compte de deux ou trois incidens qui survinrent dans le temps de ces conférences.

Madame de Vendôme présenta requête au parlement, pour lui demander la justification de M. son fils, qui s'était sauvé, le jour de la

Pentecôte précédente, de la prison du bois de Vincennes, avec résolution et bonheur. Je n'oubliai rien pour le servir en cette occasion, et madame de Nemours, sa fille, avoua que je n'étais pas un ingrat.

Je ne me conduisis pas si raisonnablement dans une autre rencontre qui m'arriva. Le cardinal, qui eût souhaité avec passion de me perdre dans le public, avait engagé le maréchal de la Meilleraye, surintendant des finances, et mon ami, à m'apporter chez moi 40,000 écus que la reine m'envoyait pour le paiement de mes dettes, en reconnaissance, disait-elle, des services que j'avais essayé de lui rendre le jour des barricades. Observez, je vous prie, que lui, qui m'avait donné les avis les plus particuliers des sentimens de la cour sur ce sujet, les croyait de la meilleure foi du monde changés pour moi; parce que le cardinal lui avait témoigné une douleur sensible de l'injustice qu'il m'avait faite, et qu'il avait reconnue clairement depuis. Je ne vous marque cette circonstance que parce qu'elle sert à faire connaître que *les gens qui sont naturellement faibles à la cour ne peuvent jamais s'empêcher de croire tout ce qu'elle prend la peine de leur vouloir faire croire.* Je l'ai observé mille et mille

fois ; et que quand ils ne sont pas dupes, ce n'est que la faute du ministre. Comme la faiblesse à la cour n'était pas mon défaut, je ne me laissai pas persuader par le maréchal de la Meilleraye, comme il s'était laissé persuader par le Mazarin, et je refusai les offres de la reine, avec toutes les paroles requises en cette occasion, mais sincères à proportion de la sincérité avec laquelle elles m'étaient faites.

Voici le point où je donnai dans le panneau. Le maréchal d'Étrées traitait du gouvernement de Paris avec M. de Montbazon (1); le cardinal l'obligea à faire semblant d'en avoir perdu la pensée, et à essayer de me l'inspirer comme une chose qui me concernait fort, et dans laquelle je donnerais d'autant plus facilement que le prince de Guimené, à qui cet emploi n'était pas propre, en ayant la survivance, et devant par conséquent toucher une partie du prix, les intérêts de la princesse, que l'on savait ne m'être pas indifférens, s'y trouveraient. Si j'eusse eu bien du bon sens, je n'aurais pas seulement écouté une proposition de cette nature, laquelle m'eût jeté, si elle eût réussi, dans la nécessité de me servir de la qualité de

(1) Hercule de Rohan, mort en 1664.

gouverneur de Paris contre l'intérêt de la cour, ce qui n'eût pas été assurément de la bienséance; ou de préférer les devoirs d'un gouverneur à ceux d'un archevêque, ce qui était contre mon intérêt et contre ma réputation. Voilà ce que j'eusse prévu en cette occasion si j'avais eu un grain de bon sens. Je n'aurais pas au moins fait voir que j'avais de la pente à en recevoir l'ouverture que je n'y eusse vu moi-même plus de jour. Je m'éblouis d'abord à la vue du bâton, qui me parut devoir être d'une figure plus agréable quand il serait croisé avec la crosse. Le cardinal ayant fait son effet, qui était de m'entamer dans le public sur l'intérêt particulier, sur lequel il n'avait pu jusque-là prendre sur moi le moindre avantage, rompit l'affaire par le moyen des difficultés que le maréchal d'Étrées, de concert avec lui, y fit naître. Je fis à ce même moment une seconde faute presque aussi grande que la première; car, au lieu d'en profiter, comme je pouvais, en deux ou trois manières, je m'emportai et je dis tout ce que la rage me fit dire contre le ministre à Brancas (1), neveu du maréchal, et dont le défaut, dès ce temps-

(1) Charles, comte de Brancas, chevalier d'honneur de la reine, mort à Paris en 1681.

là, n'était pas de taire aux plus forts ce que les plus faibles disaient d'eux. Je ne pourrais pas encore vous dire à l'heure qu'il est les raisons, ou plutôt les déraisons, qui purent obliger à une aussi méchante conduite. Je cherche dans les replis de mon cœur le principe qui fait que je trouve une satisfaction plus sensible à vous faire une confession de mes fautes, que je n'en trouverais assurément dans les plus justes panégyriques. Je reviens aux affaires publiques.

La déclaration, à la publication de laquelle j'étais demeuré, et le retour du roi à Paris, joints à l'inaction du parlement, qui était en vacations, apaisèrent pour un moment le peuple, qui était si échauffé que, deux ou trois jours avant que l'on eût enregistré la déclaration, il avait été sur le point de massacrer le premier président et le président de Nesmond, parce que la compagnie ne délibérait pas aussitôt que les marchands le prétendaient, sur un impôt établi sur l'entrée du vin. Cette chaleur revint avec la Saint-Martin. Il semblait que tous les esprits étaient surpris et enivrés de la fumée des vendanges. Vous allez voir des scènes au prix desquelles les scènes passées n'ont été que des verdures et des pastorales.

Il n'y a rien dans le monde qui n'ait son moment décisif, et le chef-d'œuvre de la bonne conduite, est de connaître et de prendre ce moment. Si on le manque, surtout dans la révolution des états, on court fortune ou de ne pas le retrouver ou de ne le pas apercevoir. Il y en a mille et mille exemples. Les six ou sept semaines qui s'écoulèrent depuis la publication de la déclaration jusqu'à la Saint-Martin de l'année 1648, nous en présentent un qui ne nous a été que trop sensible. Chacun trouvait son compte dans la déclaration; c'est-à-dire, chacun l'y eût trouvé si chacun l'eût bien entendu. Le parlement avait l'honneur du rétablissement de l'ordre; les princes le partageaient et en avaient le premier fruit, qui était la considération et la sûreté; le peuple, déchargé de plus de soixante millions, y trouvait un soulagement considérable; et si le cardinal Mazarin eût été d'un génie propre à se faire honneur de la nécessité (ce qui est une des qualités les plus nécessaires à un ministre), il se fût, par un avantage qui est toujours inséparable de la faveur, approprié dans la suite la plus grande partie du mérite des choses même auxquelles il s'était le plus opposé.

Voilà des avantages signalés pour tout le

monde, et tout le monde manqua ces avantages signalés, par des considérations si légères qu'elles n'eussent pas dû, dans les véritables règles du bon sens, en faire même perdre de médiocres. Le peuple, qui s'était animé par les assemblées du parlement, s'effaroucha dès qu'il les vit cesser, sur l'approche de quelques troupes, desquelles, dans la vérité, il était ridicule de prendre ombrage, et par la considération de leur petit nombre, et par beaucoup d'autres circonstances. Le parlement prit à son tour toutes les bagatelles qui sentaient le moins du monde l'inexécution de la déclaration, avec la même vigueur et avec les mêmes formalités qu'il aurait traité un défaut ou une forclusion. M. le duc d'Orléans vit tout le bien qu'il pouvait faire, et une partie du mal qu'il pouvait empêcher; mais comme l'endroit par lequel il fut touché de l'un et de l'autre, ne fut pas celui de la peur, qui était sa passion dominante, il ne sentit pas assez le coup pour en être ému. M. le Prince connut le mal dans toute son étendue; mais comme son courage était sa vertu la plus naturelle, il ne le craignit pas assez; il voulut le bien, mais il ne le voulut qu'à sa mode : son âge, son humeur et ses victoires ne lui permirent point de joindre la pa-

tience à l'activité ; et il ne conçut pas d'assez bonne heure cette maxime si nécessaire aux princes, *de ne considérer ces petits incidens que comme des victimes que l'on doit toujours sacrifier aux grandes affaires*. Le cardinal, qui ne connaissait en aucune façon nos manières, confondait journellement les plus importantes avec les plus légères ; et dès le lendemain que la déclaration fut publiée, cette déclaration, qui passait dans la chaleur des esprits pour une loi fondamentale de l'état, dès le lendemain, dis-je, qu'elle fut publiée, elle fut entamée et altérée sur des articles de rien, que le cardinal devait même observer avec ostentation, pour colorer les contraventions qu'il pouvait être obligé de faire aux plus considérables. Ce qui lui arriva de cette conduite, fut que le parlement, aussitôt après son ouverture, recommença à s'assembler, et que la chambre des comptes et la cour des aides même, auxquelles on porta, dans le même mois de novembre, la déclaration à vérifier, prirent la liberté d'y ajouter encore plus de modifications et de clauses que le parlement.

La cour des aides entre autres fit défenses sur peine de la vie, de mettre les tailles en parti. Comme elle eut été mandée pour ce su-

jet au Palais-Royal, et qu'elle se fut relâchée en quelque façon de ce premier arrêt, en permettant de faire des prêts sur les tailles pour six mois, le parlement le trouva très-mauvais, et s'assembla le 30 décembre, tant sur ce fait que sur ce que l'on savait qu'il y avait une autre déclaration à la chambre des comptes, qui autorisait pour toujours les mêmes prêts. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que dès le 16 du mois de décembre, M. le duc d'Orléans et M. le Prince avaient été au parlement pour empêcher les assemblées, et pour obliger la compagnie à travailler seulement par députés à la recherche des articles de la déclaration, auxquels on prétendait que le ministre avait contrevenu, ce qui leur fut accordé, mais après une contestation fort aigre ; M. le Prince parla avec beaucoup de colère, et l'on prétendit même qu'il avait fait un signe du petit doigt par lequel il parut menacer. Il m'a dit souvent depuis qu'il n'en avait pas eu la pensée. Ce qui est de constant, c'est que la plupart des conseillers le crurent; que le murmure s'éleva, et que si l'heure n'eût sonné, les choses se fussent encore plus aigries.

Elles parurent le lendemain plus douces, parce que la compagnie se relâcha, comme je

vous ai déjà dit ci-dessus, à examiner les contraventions faites à la déclaration, par députés seulement, et chez M. le premier président : mais cette apparence de calme ne dura guère. Le parlement résolut le 2 janvier de s'assembler pour pourvoir à l'exécution de la déclaration, que l'on prétendait avoir été blessée, particulièrement dans les huit ou dix derniers jours, en tous ses articles ; et la reine prit le parti de faire sortir le roi de Paris, à quatre heures du matin, le jour des Rois, avec toute la cour. Les ressorts particuliers de ce grand mouvement sont assez curieux, quoiqu'ils soient fort simples.

Vous jugez suffisamment par ce que je vous ai déjà dit, quels motifs faisaient agir la reine, conduite par le cardinal, et M. le duc d'Orléans gouverné par la Rivière, qui était l'esprit le plus bas et le plus intéressé de son siècle. Voici ce qui m'a paru des motifs de M. le Prince. Les contre-temps du parlement, desquels je vous ai déjà parlé, commencèrent à le dégoûter presque aussitôt qu'il eut pris des mesures avec Broussel et avec Longueil ; et ce dégoût, joint aux caresses que la reine lui fit à son retour, aux soumissions apparentes du cardinal, et à la pente naturelle qu'il tenait de père et de mère, de n'aimer pas à se brouiller avec la

cour, affaiblirent avec assez de facilité dans son esprit les raisons que son grand cœur y avait fait naître. Je m'aperçus d'abord du changement; je m'en affligeai pour moi, je m'en affligeai pour le public; mais je m'en affligeai à la vérité beaucoup plus pour lui-même. Je l'aimais autant que je l'honorais, et je vis d'un coup d'œil le précipice. Je vous ennuierais si je vous rendais compte de toutes les conversations que j'eus avec lui sur cette matière. Vous jugerez, s'il vous plaît, des autres par celle dont je vais vous rapporter le détail; elle se passa justement l'après-dînée du jour où l'on prétendit qu'il avait menacé le parlement.

Je trouvai dans ce moment que le dégoût que j'avais déjà remarqué dans son esprit était changé en colère et même en indignation. Il me dit en jurant qu'il n'y avait plus moyen de souffrir l'insolence et l'impertinence de ces bourgeois, qui en voulaient à l'autorité royale; que tant qu'il avait cru qu'ils n'avaient eu pour but que le Mazarin, il avait été pour eux; que je lui avais moi-même confessé plus de trente fois qu'il n'y avait aucunes mesures bien sûres à prendre avec des gens qui ne peuvent jamais se répondre d'eux-mêmes d'un quart d'heure à l'autre, parce qu'ils ne peuvent jamais se

répondre un instant de leurs compagnies; qu'il ne se pouvait résoudre à devenir le général d'une armée de fous, n'y ayant pas un homme sage qui pût s'engager dans une cohue de cette nature; qu'il était prince du sang; qu'il ne voulait pas ébranler l'état; que si le parlement eût pris la conduite dont on était demeuré d'accord, on l'eût redressé; mais qu'agissant comme il faisait, il prenait le chemin de le renverser. M. le Prince ajouta à cela tout ce que vous pouvez vous figurer de réflexions publiques et particulières. Voici en propres paroles ce que je lui répondis :

« Je conviens, monsieur, detoutes les maxi-
» mes générales; permettez-moi, s'il vous
» plaît, de les appliquer au fait particulier. Si
» le parlement travaille à la ruine de l'état,
» ce n'est pas qu'il ait intention de le ruiner.
» Nul n'a plus d'intérêt au maintien de l'au-
» torité royale que les officiers; tout le monde
» en convient. Il faut donc reconnaître, de
» bonne foi, que lorsque les compagnies sou-
» veraines font du mal, ce n'est que parce
» qu'elles ne savent pas faire le bien même
» qu'elles veulent. La capacité d'un ministre
» qui sait ménager les particuliers et les corps
» les tient dans l'équilibre où elles doivent être

» naturellement, et dans lequel elles réussis-
» sent, par un mouvement qui balance ce qui
» est de l'autorité des princes et de l'obéis-
» sance des peuples. L'ignorance de celui qui
» gouverne aujourd'hui, ne lui laisse ni assez
» de vue, ni assez de force pour régler les poids
» de cette horloge. Les ressorts en sont mêlés.
» Ce qui n'était que pour modérer, le mouve-
» ment veut le faire, et je conviens qu'il le fait
» mal, parce qu'il n'est pas lui-même fait pour
» cela; voilà où gît le défaut de notre machine.
» V. A. veut la redresser, et avec d'autant plus
» de raison qu'il n'y a qu'elle qui en soit capa-
» ble; mais pour la redresser faut-il se joindre
» à ceux qui veulent la rompre? Vous conve-
» nez des disparates du cardinal, vous convenez
» qu'il ne pense qu'à établir en France l'au-
» torité qu'il n'a jamais connue qu'en Italie.
» S'il y pouvait réussir, serait-ce le compte de
» l'état, selon ses bonnes et véritables maximes?
» Serait-ce celui des princes du sang en tous
» sens? Mais de plus, est-il en état d'y réussir?
» N'est-il pas accablé de la haine et du mépris
» public? Le parlement n'est-il pas l'idole du
» peuple? Je sais que vous les comptez pour
» rien, parce que la cour est armée; mais je
» vous supplie de me permettre de vous dire

» qu'on les doit compter pour beaucoup toutes » les fois qu'ils se comptent eux-mêmes pour » tout. Ils en sont là. Ils commencent eux- » mêmes à compter vos armées pour rien, et » le malheur est que leurs forces consistent » dans leur imagination : car on peut dire avec » vérité qu'à la différence de toutes les autres » sortes de puissances, ils peuvent, quand ils » sont arrivés à un certain point, tout ce qu'ils » croient pouvoir. V. A. me disait dernière- » ment que cette disposition du peuple n'était » qu'une fumée; mais cette fumée, si noire » et si épaisse, est entretenue par un feu qui est » bien vif et bien allumé. Le parlement le » souffle, et le parlement, avec les meilleures » et même les plus simples intentions du » monde, est capable de l'enflammer à un » point qui l'embrasera et le consumera lui- » même, mais qui hasardera dans ces inter- » valles plus d'une fois l'état. *Les corps pous- » sent toujours avec trop de vigueur les fautes des » ministres, quand ils ont tant fait que de s'y » acharner; et ils ne ménagent presque jamais » leurs imprudences; ce qui est, en de certaines » occasions, capable de perdre un royaume*. Si » le parlement eût répondu, quelque temps » avant que vous revinssiez de l'armée, à la ridi-

» cule et pernicieuse proposition que le cardi-
» nal lui fit, de déclarer s'il prétendait mettre
» des bornes à l'autorité royale; si, dis-je, les
» plus sages du corps n'eussent éludé la réponse,
» la France, à mon opinion, courait fortune,
» parce que la compagnie se déclarant pour l'af-
» firmative, comme elle fut sur le point de le
» faire, elle déchirait le voile qui couvre le mys-
» tère de l'état. Chaque monarchie a le sien;
» celui de la France consiste dans une espèce
» de silence religieux et sacré, dans lequel
» on ensevelit, en obéissant presque toujours
» aveuglément aux rois, le droit que l'on ne
» veut croire avoir de s'en dispenser, que dans
» les occasions où il ne serait pas même de leur
» service de plaire aux rois. Ce fut un miracle
» que le parlement ne levât pas dernièrement
» ce voile, et ne le levât pas en forme et par
» arrêt: ce qui serait bien d'une conséquence
» plus dangereuse et plus funeste, que la li-
» berté que les peuples ont prise depuis quel-
» que temps de voir à travers. Si cette liberté,
» qui est déjà dans la salle de palais, était
» passée jusque dans la grand'chambre, elle
» ferait des lois révérées de ce qui n'est encore
» que question problématique, et de ce qui
» n'était, il n'y a pas long-temps, qu'un secret

» ou inconnu, ou du moins respecté. V. A.
» n'empêchera pas, par la force des armes, les
» suites du malheureux état que je vous mar-
» que, et dont nous ne sommes peut-être que
» trop proches. Elle voit que le parlement
» même a peine de retenir le peuple qu'il a
» éveillé : elle voit que la contagion se glisse
» dans les provinces, et que la Guienne et la
» Provence donnent déjà très-dangereusement
» l'exemple qu'elles ont reçu de Paris. Tout
» branle, et V. A. seule est capable de fixer ce
» mouvement par l'éclat de sa naissance, par
» celui de sa réputation, et par la persuasion
» générale où on est qu'il n'y a qu'elle qui y
» puisse remédier. L'on peut dire que la reine
» partage la haine que l'on a pour le cardinal,
» et que Monsieur partage le mépris que l'on
» a pour la Rivière. Si vous entrez, par com-
» plaisance, dans leurs pensées, vous entrez
» en part de la haine publique. Vous êtes au-
» dessus du mépris; mais la crainte que l'on
» aura de vous prendra sa place; et cette
» crainte empoisonnera si cruellement et la
» haine que l'on aura pour vous, et le mépris
» que l'on a déjà pour les autres, que ce qui
» n'est présentement qu'une plaie dangereuse
» à l'état, lui deviendra peut-être mortel, et

» pourra mêler dans la suite de la révolution,
» le désespoir du retour, qui est toujours en
» ces matières le dernier et le plus dangereux
» symptôme de la maladie. Je n'ignore pas
» les justes raisons qu'a V. A. d'appréhender
» les manières d'un corps composé de plus de
» deux cents têtes, et qui n'est capable ni de
» gouverner ni d'être gouverné. Cet embarras
» est grand; mais j'ose soutenir qu'il n'est pas
» insurmontable, et qu'il n'est pas même dif-
» ficile à démêler dans la conjoncture présente
» par des circonstances particulières. Quand le
» parti serait formé, quand vous seriez à la
» tête de l'armée, quand les manifestes au-
» raient été publiés, quand enfin vous seriez
» déclaré général d'un parti dans lequel le par-
» lement serait entré, auriez-vous, monsieur,
» plus de peine à soutenir ce poids que MM.
» votre aïeul et bisaïeul n'en ont eu à s'accom-
» moder au caprice des ministres de la Ro-
» chelle, et des maires de Nismes et de Mon-
» tauban? Et V. A. trouverait-elle plus de
» difficulté à ménager le parlement de Paris,
» que M. de Mayenne n'y en a trouvé dans le
» temps de la ligue, c'est-à-dire dans le temps
» de la faction du monde la plus opposée à
» toutes les maximes du parlement? Votre nais-

» sance et votre mérite vous élèvent autant au-
» dessus de ce dernier exemple, que la cause
» dont il s'agit est au-dessus de celle de la ligue;
» et les manières n'en sont pas moins diffé-
» rentes. La ligue fit une guerre où le chef
» du parti commença sa déclaration par une
» jonction ouverte et publique avec l'Espagne
» contre la couronne et la personne d'un des
» plus braves et des meilleurs rois que la France
» ait jamais eus; et ce chef de parti, sorti d'une
» maison étrangère et suspecte, ne laissa pas
» de maintenir très-long-temps dans ses inté-
» rêts ce même parlement, dont la seule idée
» vous fait peine, dans une occasion où vous
» êtes si éloigné de le vouloir porter à la guerre,
» que vous n'y entrez que pour lui procurer la
» sûreté et la paix. Vous ne vous êtes ouvert
» qu'à deux hommes de tout le parlement, et
» encore vous ne vous y êtes ouvert que sur la
» parole qu'ils vous ont donnée l'un et l'autre
» de ne laisser pénétrer à personne du monde,
» sans exception, vos intentions. Comment
» est-il possible que V. A. prétende que ces
» deux hommes puissent, par le moyen de
» cette connaissance intérieure et cachée, ré-
» gler les mouvemens de leur corps? J'ose,
» monsieur, vous répondre que si vous voulez

» vous déclarer publiquement comme protec-
» teur du public et des compagnies souverai-
» nes, vous en disposerez, au moins pour très-
» long-temps, absolument et presque souve-
» rainement. Mais ce n'est pas votre vue ; vous
» ne voulez pas vous brouiller à la cour, vous
» aimez mieux le cabinet que la faction : ne
» trouvez donc pas mauvais que des gens, qui
» ne vous voient que dans ce jour, ne mesurent
» pas toutes leurs démarches selon qu'il vous
» conviendrait. C'est à vous à mesurer les vô-
» tres avec les leurs, parce qu'elles sont pu-
» bliques; et vous le pouvez, parce que le car-
» dinal, accablé par la haine publique, est
» trop faible pour vous obliger malgré vous à
» l'éclat et aux ruptures prématurées. La Ri-
» vière, qui gouverne Monsieur, est l'homme
» du monde le plus timide. Continuez à témoi-
» gner que vous cherchez à adoucir les choses,
» et laissez-les agir selon votre premier plan :
» un peu plus ou un peu moins de chaleur
» dans le parlement doit-il être capable de
» vous le faire changer? De quoi y va-t-il en-
» fin en ce plus et en ce moins? Le pis est que
» la reine croie que vous n'embrassez pas avec
» assez de chaleur ses intérêts. N'y a-t-il pas
» des moyens pour suppléer à cet inconvé-

» nient? N'y a-t-il pas des apparences à donner?
» N'y a-t-il pas même de l'effectif? Enfin,
» monsieur, je supplie très-humblement V. A.
» de me permettre de lui dire que jamais
» projet n'a été si beau, si innocent, si saint,
» si nécessaire, que celui qu'elle a fait; et que
» jamais raisons n'ont été, au moins à mon
» opinion, si faibles que celles qui l'empêchent
» de l'exécuter. La moins forte de celles qui
» vous y portent, ou plutôt qui vous y de-
» vraient porter, est que si le cardinal Mazarin
» ne réussit pas dans les siens, il peut vous en-
» traîner dans sa ruine, et que s'il y réussit, il
» se servira, pour vous perdre, de tout ce que
» vous aurez fait pour l'élever. »

Vous voyez par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation et sur-le-champ. Je le dictai à Laigues, étant revenu chez moi de chez M. le Prince, et Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris. Il ne persuada pas M. le Prince, qui était déjà préoccupé; il ne répondit à mes raisons particulières que par les générales, ce qui est assez de son caractère. Les héros ont leurs défauts; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avait

tâché, dans les commencemens, d'aigrir les affaires par Longueil, par Broussel et par moi, pour se rendre plus nécessaire à la cour, et dans la vue de faire pour le cardinal ce qu'il fit depuis, font autant d'injustice et à sa vertu et à la vérité, qu'ils prétendent faire honneur à son habileté. Ceux qui croient que les petits intérêts, c'est-à-dire les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement, furent l'unique cause de son changement, ne se trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra assurément; mais elle ne l'eût pas emporté sur les autres considérations; et le véritable principe fut, qu'ayant tout vu d'abord également, il ne sentit pas tout également. La gloire de restaurateur du public fut sa première idée, celle de conservateur de l'autorité royale fut la seconde. Voilà le caractère de tous ceux qui ont dans l'esprit le défaut que je vous ai marqué ci-dessus. Quoiqu'ils voient très-bien les inconvéniens et les avantages des deux partis sur lesquels ils balancent à prendre leur résolution, et quoiqu'ils les voient même ensemble, ils ne les pèsent pas ensemble : ainsi, ce qui leur paraît aujourd'hui plus léger leur paraît demain plus pesant. Voilà justement ce qui fit le changement de M. le Prince, sur lequel il faut confesser

que ce qui n'a pas honoré sa vue, ou plutôt sa résolution, a bien justifié son intention. L'on ne peut nier que, s'il eût conduit aussi prudemment la bonne intention qu'il avait, certainement il n'eût redressé l'état et peut-être pour des siècles; mais l'on doit convenir que, s'il l'eût eu mauvaise, il eût pu aller à tout dans un temps où l'enfance du roi, l'opiniâtreté de la reine, la faiblesse de Monsieur, l'incapacité du ministre, la licence du peuple, la chaleur du parlement, ouvraient à un jeune prince plein de mérite et couvert de lauriers une carrière plus belle et plus vaste que celle que MM. de Guise avaient courue.

Dans la conversation que j'eus avec M. le Prince, il me dit deux ou trois fois avec colère, qu'il ferait bien voir au parlement, s'il continuait à agir comme il avait accoutumé, qu'il n'en était pas où il pensait, et que ce ne serait pas une affaire de le mettre à la raison. Pour vous dire le vrai, je ne fus pas fâché de trouver cette ouverture à en tirer ce que je pourrais des pensées de la cour. Il ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais j'en compris assez pour me confirmer dans la pensée que j'avais, qu'elle commençait à reprendre ses premiers projets d'attaquer Paris. Pour m'en

éclaircir encore davantage, je dis à M. le Prince que M. le cardinal pourrait très-facilement se tromper dans ses mesures, et que Paris serait un morceau de dure digestion. A quoi il me répondit en colère : On ne le prendra pas comme Dunkerque, par des mines et par des attaques; mais si le pain de Gonesse leur manquait huit jours.... Je me le tins pour dit, et je lui repartis, beaucoup moins pour en savoir davantage que pour avoir lieu de me dégager d'avec lui, que l'entreprise de fermer les passages du pain de Gonesse pourrait recevoir des difficultés. Quelles? reprit-il brusquement. Les bourgeois sortiront-ils pour donner bataille? Elle ne serait pas rude, monsieur, s'il n'y avait qu'eux, lui répondis-je. Qui sera avec eux? reprit-il. Y serez-vous, vous qui parlez? Ce serait un mauvais signe, lui répondis-je; cela sentirait fort la procession de la ligue. Il pensa un peu, et puis il me dit : Ne raillons point; seriez-vous assez fou pour vous embarquer avec ces gens-là? Je ne le suis que trop, lui répondis-je; vous le savez, monsieur, et que je suis de plus coadjuteur de Paris, et par conséquent engagé par honneur et par intérêt à sa conservation. Je servirai toute ma vie votre altesse en ce qui ne regardera pas ce point. Je vis bien que M. le

Prince s'émut à cette déclaration ; mais il se contint, et il me dit ces propres mots : Quand vous vous engagerez dans une mauvaise affaire, je vous plaindrai, mais je n'aurai pas sujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas aussi de moi, et rendez-moi le témoignage que vous me devez, qui est que je n'ai rien promis à Longueil et à Broussel, dont le parlement ne m'ait dispensé par sa conduite. Il me fit ensuite beaucoup d'honnêtetés personnelles ; il m'offrit de me raccommoder avec la cour. Je l'assurai de mon obéissance et de mon zèle en tout ce qui ne serait pas contraire aux engagemens qu'il savait que j'avais pris. Je le fis convenir de l'impossibilité d'en sortir ; et je sortis moi-même de l'hôtel de Condé avec toute l'agitation d'esprit que vous pouvez vous imaginer.

Montresor et Saint-Ibal arrivèrent chez moi justement dans le temps que j'achevais de dicter à Laigues la conversation que j'avais eue avec M. le Prince, et ils n'oublièrent rien pour m'obliger à envoyer dès le moment à Bruxelles. Quoique je sentisse en moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eusse mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne, je m'y résolus par la nécessité, et je commençai à en dicter l'instruction, qui devait contenir plu-

sieurs chefs, et dont la conclusion fut remise, par cette raison, au lendemain matin.

La fortune me présenta un moyen plus agréable l'après-dînée, et plus innocent. J'allai par hasard chez madame de Longueville, que je voyais fort peu, parce que j'étais extrêmement ami de M. son mari, qui n'était pas l'homme de la cour le mieux avec elle. Je la trouvai seule; elle tomba dans la conversation sur les affaires publiques qui étaient à la mode: elle me parut enragée contre la cour. Je savais par le bruit public qu'elle l'était au dernier point contre M. le Prince. Je joignis ce que l'on en disait dans le monde à ce que j'en tirais de certains mots qu'elle laissait échapper. Je n'ignorais pas que M. le prince de Conti était absolument entre ses mains. Toutes ces idées me frappèrent tout d'un coup l'imagination, et y firent naître celle dont je vous rendrai compte après que je vous aurai un peu éclairci le détail de ce que je viens de vous toucher.

Mademoiselle de Bourbon avait eu l'amitié du monde la plus tendre pour M. son frère aîné, et madame de Longueville, quelque temps après son mariage, prit une rage et une fureur contre lui, qui passa jusqu'à un excès incroyable. Vous croyez aisément qu'il n'en fallait pas davantage

dans le monde pour faire faire des commentaires fâcheux sur une histoire de laquelle on ne voyait pas les motifs. Je ne les ai jamais pu pénétrer ; mais j'ai toujours été persuadé que ce qui s'en disait dans la cour n'était pas véritable, parce que, s'il eût été vrai qu'il y eût eu de la passion dans leur amitié, M. le Prince n'aurait pas conservé pour elle la tendresse qu'il conserva toujours dans la chaleur même de l'affaire de Coligni. J'ai observé qu'ils ne se brouillèrent qu'après sa mort, et je sais, de science certaine, que M. le Prince savait que madame sa sœur aimait véritablement Coligni. L'amour passionné du prince de Conti pour elle, donna à cette maison un certain air d'inceste, quoique fort injustement, que la raison au contraire que je viens de vous alléguer, quoiqu'à mon sens décisive, ne put dissiper. Je vous ai marqué ci-dessus que la disposition où je trouvai madame de Longueville me donna lieu à préparer une défense pour Paris, plus proche, plus naturelle et moins odieuse que celle d'Espagne. Je connaissais bien la faiblesse de M. le prince de Conti, presque encore enfant ; mais je savais en même temps que cet enfant était prince du sang. Je ne voulais qu'un nom pour animer ce qui, sans nom, n'était qu'un fan-

tôme. Je me répondais de M. de Longueville, qui était l'homme du monde qui aimait le mieux le commencement de toutes les affaires. J'étais d'ailleurs fort assuré que M. le maréchal de la Mothe (1), enragé contre la cour, ne se détacherait point de Longueville, à qui il avait été attaché vingt ans durant par une pension qu'il avait voulu lui-même retenir par reconnaissance, encore qu'il eût été fait maréchal de France. Je voyais M. de Bouillon très-mécontent et presque réduit à la nécessité, par le mauvais état de ses affaires domestiques, et par les injustices que la cour lui faisait. J'avais considéré tous ces gens-là; mais je ne les avais considérés que dans une perspective éloignée, parce qu'il n'y en avait aucun de tous ceux-là qui fût capable d'ouvrir la scène. M. de Longueville n'était bon que pour le second acte; le maréchal de la Mothe, bon soldat, mais de très-petit sens, ne pouvait jamais jouer le premier personnage. M. de Bouillon l'eût pu soutenir; mais sa probité était plus problématique que son talent; et j'étais bien averti depuis que madame sa femme (2), qui avait un pouvoir ab-

(1) Philippe de la Mothe-Houdancourt, mort en 1657.

(2) Léonor-Catherine Fabronie de Bergh, fille de Frédéric, comte de Bergh, gouverneur de Frise, en 1657.

solu sur son esprit, n'agissait en quoi que ce soit que par les mouvemens d'Espagne. Vous ne vous étonnez pas sans doute de ce que je n'avais pas fixé des vues aussi vagues et aussi brouillées que celles-là, et de ce que je les réunis ensuite, pour ainsi dire, en la personne de M. le prince de Conti, prince du sang, qui, par sa qualité, conciliait et rapprochait tout ce qui paraissait le plus éloigné à l'égard des uns et des autres.

Dès que j'eus ouvert à madame de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pouvait tenir en l'état où les affaires allaient tomber, elle y entra avec des emportemens de joie que je ne puis vous exprimer. Je ménageai avec soin ces dispositions; j'échauffai M. de Longueville, et par moi-même, et par Varicarville qui était son pensionnaire, et auquel il avait, avec raison, une parfaite confiance. Je me résolus de ne lier aucun commerce avec l'Espagne, et d'attendre que les occasions, que je jugeais bien n'être que trop proches, donnassent lieu à une conjoncture où celui que nous y prendrions infailliblement parût plutôt venir des autres que de moi. Ce parti (quoique fortement contredit par Saint-Ibal et par Montresor) fut le plus judicieux; et vous verrez, par les suites, que je jugeai sainement en jugeant

» vous déclarer publiquement comme protec-
» teur du public et des compagnies souverai-
» nes, vous en disposerez, au moins pour très-
» long-temps, absolument et presque souve-
» rainement. Mais ce n'est pas votre vue ; vous
» ne voulez pas vous brouiller à la cour, vous
» aimez mieux le cabinet que la faction : ne
» trouvez donc pas mauvais que des gens, qui
» ne vous voient que dans ce jour, ne mesurent
» pas toutes leurs démarches selon qu'il vous
» conviendrait. C'est à vous à mesurer les vô-
» tres avec les leurs, parce qu'elles sont pu-
» bliques; et vous le pouvez, parce que le car-
» dinal, accablé par la haine publique, est
» trop faible pour vous obliger malgré vous à
» l'éclat et aux ruptures prématurées. La Ri-
» vière, qui gouverne Monsieur, est l'homme
» du monde le plus timide. Continuez à témoi-
» gner que vous cherchez à adoucir les choses,
» et laissez-les agir selon votre premier plan :
» un peu plus ou un peu moins de chaleur
» dans le parlement doit-il être capable de
» vous le faire changer? De quoi y va-t-il en-
» fin en ce plus et en ce moins? Le pis est que
» la reine croie que vous n'embrassez pas avec
» assez de chaleur ses intérêts. N'y a-t-il pas
» des moyens pour suppléer à cet inconvé-

» nient? N'y a-t-il pas des apparences à donner?
» N'y a-t-il pas même de l'effectif? Enfin,
» monsieur, je supplie très-humblement V. A.
» de me permettre de lui dire que jamais
» projet n'a été si beau, si innocent, si saint,
» si nécessaire, que celui qu'elle a fait; et que
» jamais raisons n'ont été, au moins à mon
» opinion, si faibles que celles qui l'empêchent
» de l'exécuter. La moins forte de celles qui
» vous y portent, ou plutôt qui vous y de-
» vraient porter, est que si le cardinal Mazarin
» ne réussit pas dans les siens, il peut vous en-
» traîner dans sa ruine, et que s'il y réussit, il
» se servira, pour vous perdre, de tout ce que
» vous aurez fait pour l'élever. »

Vous voyez par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation et sur-le-champ. Je le dictai à Laigues, étant revenu chez moi de chez M. le Prince, et Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris. Il ne persuada pas M. le Prince, qui était déjà préoccupé; il ne répondit à mes raisons particulières que par les générales, ce qui est assez de son caractère. Les héros ont leurs défauts; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avait

» vous déclarer publiquement comme protec-
» teur du public et des compagnies souverai-
» nes, vous en disposerez, au moins pour très-
» long-temps, absolument et presque souve-
» rainement. Mais ce n'est pas votre vue ; vous
» ne voulez pas vous brouiller à la cour, vous
» aimez mieux le cabinet que la faction : ne
» trouvez donc pas mauvais que des gens, qui
» ne vous voient que dans ce jour, ne mesurent
» pas toutes leurs démarches selon qu'il vous
» conviendrait. C'est à vous à mesurer les vô-
» tres avec les leurs, parce qu'elles sont pu-
» bliques; et vous le pouvez, parce que le car-
» dinal, accablé par la haine publique, est
» trop faible pour vous obliger malgré vous à
» l'éclat et aux ruptures prématurées. La Ri-
» vière, qui gouverne Monsieur, est l'homme
» du monde le plus timide. Continuez à témoi-
» gner que vous cherchez à adoucir les choses,
» et laissez-les agir selon votre premier plan :
» un peu plus ou un peu moins de chaleur
» dans le parlement doit-il être capable de
» vous le faire changer? De quoi y va-t-il en-
» fin en ce plus et en ce moins? Le pis est que
» la reine croie que vous n'embrassez pas avec
» assez de chaleur ses intérêts. N'y a-t-il pas
» des moyens pour suppléer à cet inconvé-

» nient? N'y a-t-il pas des apparences à donner?
» N'y a-t-il pas même de l'effectif? Enfin,
» monsieur, je supplie très-humblement V. A.
» de me permettre de lui dire que jamais
» projet n'a été si beau, si innocent, si saint,
» si nécessaire, que celui qu'elle a fait; et que
» jamais raisons n'ont été, au moins à mon
» opinion, si faibles que celles qui l'empêchent
» de l'exécuter. La moins forte de celles qui
» vous y portent, ou plutôt qui vous y de-
» vraient porter, est que si le cardinal Mazarin
» ne réussit pas dans les siens, il peut vous en-
» traîner dans sa ruine, et que s'il y réussit, il
» se servira, pour vous perdre, de tout ce que
» vous aurez fait pour l'élever. »

Vous voyez par le peu d'arrangement de ce discours, qu'il fut fait sans méditation et sur-le-champ. Je le dictai à Laigues, étant revenu chez moi de chez M. le Prince, et Laigues me le fit voir à mon dernier voyage de Paris. Il ne persuada pas M. le Prince, qui était déjà préoccupé; il ne répondit à mes raisons particulières que par les générales, ce qui est assez de son caractère. Les héros ont leurs défauts; celui de M. le Prince est de n'avoir pas assez de suite dans l'un des plus beaux esprits du monde. Ceux qui ont voulu croire qu'il avait

tâché, dans les commencemens, d'aigrir les affaires par Longueil, par Broussel et par moi, pour se rendre plus nécessaire à la cour, et dans la vue de faire pour le cardinal ce qu'il fit depuis, font autant d'injustice et à sa vertu et à la vérité, qu'ils prétendent faire honneur à son habileté. Ceux qui croient que les petits intérêts, c'est-à-dire les intérêts de pension, de gouvernement, d'établissement, furent l'unique cause de son changement, ne se trompent guère moins. La vue d'être l'arbitre du cabinet y entra assurément ; mais elle ne l'eût pas emporté sur les autres considérations ; et le véritable principe fut, qu'ayant tout vu d'abord également, il ne sentit pas tout également. La gloire de restaurateur du public fut sa première idée, celle de conservateur de l'autorité royale fut la seconde. Voilà le caractère de tous ceux qui ont dans l'esprit le défaut que je vous ai marqué ci-dessus. Quoiqu'ils voient très-bien les inconvéniens et les avantages des deux partis sur lesquels ils balancent à prendre leur résolution, et quoiqu'ils les voient même ensemble, ils ne les pèsent pas ensemble : ainsi, ce qui leur paraît aujourd'hui plus léger leur paraît demain plus pesant. Voilà justement ce qui fit le changement de M. le Prince, sur lequel il faut confesser

que ce qui n'a pas honoré sa vue, ou plutôt sa résolution, a bien justifié son intention. L'on ne peut nier que, s'il eût conduit aussi prudemment la bonne intention qu'il avait, certainement il n'eût redressé l'état et peut-être pour des siècles; mais l'on doit convenir que, s'il l'eût eu mauvaise, il eût pu aller à tout dans un temps où l'enfance du roi, l'opiniâtreté de la reine, la faiblesse de Monsieur, l'incapacité du ministre, la licence du peuple, la chaleur du parlement, ouvraient à un jeune prince plein de mérite et couvert de lauriers une carrière plus belle et plus vaste que celle que MM. de Guise avaient courue.

Dans la conversation que j'eus avec M. le Prince, il me dit deux ou trois fois avec colère, qu'il ferait bien voir au parlement, s'il continuait à agir comme il avait accoutumé, qu'il n'en était pas où il pensait, et que ce ne serait pas une affaire de le mettre à la raison. Pour vous dire le vrai, je ne fus pas fâché de trouver cette ouverture à en tirer ce que je pourrais des pensées de la cour. Il ne s'en expliqua pas toutefois ouvertement; mais j'en compris assez pour me confirmer dans la pensée que j'avais, qu'elle commençait à reprendre ses premiers projets d'attaquer Paris. Pour m'en

éclaircir encore davantage, je dis à M. le Prince que M. le cardinal pourrait très-facilement se tromper dans ses mesures, et que Paris serait un morceau de dure digestion. A quoi il me répondit en colère : On ne le prendra pas comme Dunkerque, par des mines et par des attaques; mais si le pain de Gonesse leur manquait huit jours.... Je me le tins pour dit, et je lui repartis, beaucoup moins pour en savoir davantage que pour avoir lieu de me dégager d'avec lui, que l'entreprise de fermer les passages du pain de Gonesse pourrait recevoir des difficultés. Quelles? reprit-il brusquement. Les bourgeois sortiront-ils pour donner bataille? Elle ne serait pas rude, monsieur, s'il n'y avait qu'eux, lui répondis-je. Qui sera avec eux? reprit-il. Y serez-vous, vous qui parlez? Ce serait un mauvais signe, lui répondis-je; cela sentirait fort la procession de la ligue. Il pensa un peu, et puis il me dit : Ne raillons point; seriez-vous assez fou pour vous embarquer avec ces gens-là? Je ne le suis que trop, lui répondis-je; vous le savez, monsieur, et que je suis de plus coadjuteur de Paris, et par conséquent engagé par honneur et par intérêt à sa conservation. Je servirai toute ma vie votre altesse en ce qui ne regardera pas ce point. Je vis bien que M. le

Prince s'émut à cette déclaration ; mais il se contint, et il me dit ces propres mots : Quand vous vous engagerez dans une mauvaise affaire, je vous plaindrai, mais je n'aurai pas sujet de me plaindre de vous. Ne vous plaignez pas aussi de moi, et rendez-moi le témoignage que vous me devez, qui est que je n'ai rien promis à Longueil et à Broussel, dont le parlement ne m'ait dispensé par sa conduite. Il me fit ensuite beaucoup d'honnêtetés personnelles ; il m'offrit de me raccommoder avec la cour. Je l'assurai de mon obéissance et de mon zèle en tout ce qui ne serait pas contraire aux engagemens qu'il savait que j'avais pris. Je le fis convenir de l'impossibilité d'en sortir ; et je sortis moi-même de l'hôtel de Condé avec toute l'agitation d'esprit que vous pouvez vous imaginer.

Montresor et Saint-Ibal arrivèrent chez moi justement dans le temps que j'achevais de dicter à Laigues la conversation que j'avais eue avec M. le Prince, et ils n'oublièrent rien pour m'obliger à envoyer dès le moment à Bruxelles. Quoique je sentisse en moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eusse mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne, je m'y résolus par la nécessité, et je commençai à en dicter l'instruction, qui devait contenir plu-

sieurs chefs, et dont la conclusion fut remise, par cette raison, au lendemain matin.

La fortune me présenta un moyen plus agréable l'après-dînée, et plus innocent. J'allai par hasard chez madame de Longueville, que je voyais fort peu, parce que j'étais extrêmement ami de M. son mari, qui n'était pas l'homme de la cour le mieux avec elle. Je la trouvai seule; elle tomba dans la conversation sur les affaires publiques qui étaient à la mode: elle me parut enragée contre la cour. Je savais par le bruit public qu'elle l'était au dernier point contre M. le Prince. Je joignis ce que l'on en disait dans le monde à ce que j'en tirais de certains mots qu'elle laissait échapper. Je n'ignorais pas que M. le prince de Conti était absolument entre ses mains. Toutes ces idées me frappèrent tout d'un coup l'imagination, et y firent naître celle dont je vous rendrai compte après que je vous aurai un peu éclairci le détail de ce que je viens de vous toucher.

Mademoiselle de Bourbon avait eu l'amitié du monde la plus tendre pour M. son frère aîné, et madame de Longueville, quelque temps après son mariage, prit une rage et une fureur contre lui, qui passa jusqu'à un excès incroyable. Vous croyez aisément qu'il n'en fallait pas davantage

dans le monde pour faire faire des commentaires fâcheux sur une histoire de laquelle on ne voyait pas les motifs. Je ne les ai jamais pu pénétrer ; mais j'ai toujours été persuadé que ce qui s'en disait dans la cour n'était pas véritable, parce que, s'il eût été vrai qu'il y eût eu de la passion dans leur amitié, M. le Prince n'aurait pas conservé pour elle la tendresse qu'il conserva toujours dans la chaleur même de l'affaire de Coligni. J'ai observé qu'ils ne se brouillèrent qu'après sa mort, et je sais, de science certaine, que M. le Prince savait que madame sa sœur aimait véritablement Coligni. L'amour passionné du prince de Conti pour elle, donna à cette maison un certain air d'inceste, quoique fort injustement, que la raison au contraire que je viens de vous alléguer, quoiqu'à mon sens décisive, ne put dissiper. Je vous ai marqué ci-dessus que la disposition où je trouvai madame de Longueville me donna lieu à préparer une défense pour Paris, plus proche, plus naturelle et moins odieuse que celle d'Espagne. Je connaissais bien la faiblesse de M. le prince de Conti, presque encore enfant ; mais je savais en même temps que cet enfant était prince du sang. Je ne voulais qu'un nom pour animer ce qui, sans nom, n'était qu'un fan-

tôme. Je me répondais de M. de Longueville, qui était l'homme du monde qui aimait le mieux le commencement de toutes les affaires. J'étais d'ailleurs fort assuré que M. le maréchal de la Mothe (1), enragé contre la cour, ne se détacherait point de Longueville, à qui il avait été attaché vingt ans durant par une pension qu'il avait voulu lui-même retenir par reconnaissance, encore qu'il eût été fait maréchal de France. Je voyais M. de Bouillon très-mécontent et presque réduit à la nécessité, par le mauvais état de ses affaires domestiques, et par les injustices que la cour lui faisait. J'avais considéré tous ces gens-là; mais je ne les avais considérés que dans une perspective éloignée, parce qu'il n'y en avait aucun de tous ceux-là qui fût capable d'ouvrir la scène. M. de Longueville n'était bon que pour le second acte; le maréchal de la Mothe, bon soldat, mais de très-petit sens, ne pouvait jamais jouer le premier personnage. M. de Bouillon l'eût pu soutenir; mais sa probité était plus problématique que son talent; et j'étais bien averti depuis que madame sa femme (2), qui avait un pouvoir ab-

(1) Philippe de la Mothe-Houdancourt, mort en 1657.

(2) Léonor-Catherine Fabronie de Bergh, fille de Frédéric, comte de Bergh, gouverneur de Frise, en 1657.

solu sur son esprit, n'agissait en quoi que ce soit que par les mouvemens d'Espagne. Vous ne vous étonnez pas sans doute de ce que je n'avais pas fixé des vues aussi vagues et aussi brouillées que celles-là, et de ce que je les réunis ensuite, pour ainsi dire, en la personne de M. le prince de Conti, prince du sang, qui, par sa qualité, conciliait et rapprochait tout ce qui paraissait le plus éloigné à l'égard des uns et des autres.

Dès que j'eus ouvert à madame de Longueville le moindre jour du poste qu'elle pouvait tenir en l'état où les affaires allaient tomber, elle y entra avec des emportemens de joie que je ne puis vous exprimer. Je ménageai avec soin ces dispositions; j'échauffai M. de Longueville, et par moi-même, et par Varicarville qui était son pensionnaire, et auquel il avait, avec raison, une parfaite confiance. Je me résolus de ne lier aucun commerce avec l'Espagne, et d'attendre que les occasions, que je jugeais bien n'être que trop proches, donnassent lieu à une conjoncture où celui que nous y prendrions infailliblement parût plutôt venir des autres que de moi. Ce parti (quoique fortement contredit par Saint-Ibal et par Montresor) fut le plus judicieux; et vous verrez, par les suites, que je jugeai sainement en jugeant

qu'il n'y avait plus lieu de précipiter ce remède, qui est doublement dangereux, et qui, quand il est le premier appliqué, a toujours besoin de lénitifs qui y préparent. . . . .
. . . .

Pour ce qui regarde madame de Longueville, la petite-vérole lui avait ôté la première fleur de beauté, mais elle lui en avait laissé presque tout l'éclat; et cet éclat, joint à sa qualité, à son esprit et à sa langueur qui avait en elle un charme particulier, la rendait une des plus aimables personnes de France. J'avais le cœur du monde le plus propre pour l'y placer entre madame de Guimené et madame de Pommereux. Je ne vous dirai pas qu'elle l'eût agréé; mais je vous dirai bien que ce ne fut pas la vue de l'impossibilité qui m'en fit rejeter la pensée, qui fut même assez vive dans les commencemens. Le bénéfice n'était pas vacant, mais il n'était pas desservi. M. de la Rochefoucault (1) était en possession, mais il était en Poitou. J'écrivais tous les jours trois ou quatre billets, et j'en recevais bien autant. Je me trouvais très-souvent à l'heure du réveil, pour parler plus

(1) François de la Rochefoucault, seizième du nom, mort en 1680.

librement d'affaires ; j'y concevais beaucoup d'avantages ; et je n'ignorais pas que c'était l'unique moyen de m'assurer de M. le prince de Conti pour les suites. Je crus, pour ne rien celer, y entrevoir de la possibilité. La seule vue de l'amitié étroite que je professais avec le mari l'emporta sur le plaisir et sur la politique. . .
. . . .

Je ne laissai pas de prendre une grande liaison d'affaires avec madame de Longueville, et par elle un commerce avec M. de la Rochefoucault, qui revint trois semaines ou un mois après cet engagement. Il faisait croire à M. le prince de Conti qu'il le servait dans la passion qu'il avait pour madame sa sœur ; et lui et elle de concert l'avaient tellement aveuglé, que plus de quatre ans encore après il ne se doutait de quoi que ce soit.

Comme M. de la Rochefoucault n'avait pas eu trop bon bruit dans l'affaire des importans, dans laquelle on l'avait accusé de s'être raccommodé avec la cour à leurs dépens (ce que j'ai su depuis n'être pas vrai), je n'étais pas trop content de le trouver en cette société. Il fallut pourtant s'en accommoder. Nous prîmes toutes nos mesures. M. le prince de Conti, madame de Longueville, M. son mari, M. le maréchal

de la Mothe, s'engagèrent de demeurer à Paris, ou de se déclarer, si on l'attaquait. Broussel, Longueil et Viole promirent tout au nom du parlement, qui n'en savait rien. M. de Retz fit les allées et les venues entre eux et madame de Longueville, qui prenait les eaux à Noisi avec M. le prince de Conti. Il n'y eut que M. de Bouillon qui ne voulut être nommé à personne sans exception; il s'engagea uniquement avec moi. Je le voyais assez souvent la nuit, et madame de Bouillon y était toujours présente. Si cette femme eût eu autant de sincérité que d'esprit, de beauté, de douceur et de vertu, elle eût été une merveille accomplie. J'en fus très-piqué; mais je n'y trouvai pas la moindre ouverture, et comme la piqûre ne me fit pas mal fort long-temps, je crois que j'eusse parlé plus proprement, si j'eusse dit que je crus en être piqué.

Après que j'eus préparé assez à mon gré la défensive, je pris la pensée de faire, s'il était possible, en sorte que la cour ne portât pas les affaires à l'extrémité. Vous concevez facilement l'utilité de ce dessein, et vous en avouerez la possibilité, quand je vous dirai que l'exécution n'en tint qu'à l'opiniâtreté du ministre, qui ne voulut pas agréer une proposition qui

m'avait été suggérée par Launai Gravai, et qui, de l'agrément même du parlement, eût suppléé, au moins pour beaucoup, aux retranchemens faits par cette compagnie. Cette proposition, dont le détail serait trop long et trop ennuyeux, fut agitée chez Viole, où se trouvèrent le Coigneux et beaucoup d'autres gens du parlement. Elle fut approuvée ; et si le ministre eût été assez sage pour la recevoir de bonne foi, je suis persuadé que l'état eût soutenu la dépense nécessaire, et qu'il n'y aurait point eu de guerre civile.

Quand je vis que la cour ne voulait pas même son bien qu'à sa mode, qui n'était jamais bonne, je ne songeai plus qu'à lui faire du mal, et ce ne fut que dans ce moment que je pris l'entière et ferme résolution d'attaquer personnellement le Mazarin; parce que je crus que, ne pouvant l'empêcher de nous attaquer, nous ferions sagement de l'attaquer nous-mêmes par des préalables qui donneraient dans le public un mauvais air à son attaque.

On peut dire avec fondement que les ennemis de ce ministre avaient un avantage contre lui très-rare, et que l'on n'a presque jamais contre les gens qui sont dans sa place. Leur pouvoir fait pour l'ordinaire qu'ils ne sont

point susceptibles de la teinture du ridicule ; mais elle prévalait sur le cardinal, parce qu'il disait des sottises, ce qui n'est pas même ordinaire à ceux qui en font dans ces sortes de postes. Je lui détachai Marigni, qui revenait tout à propos de Suède, et qui s'était comme donné à moi. Le cardinal avait demandé à Bouqueval, député du grand-conseil, s'il ne croirait pas être obligé d'obéir au roi, en cas que le roi lui commandât de ne point porter de glands à son collet; et il s'était servi de cette comparaison assez sottement, comme vous voyez, pour prouver l'obéissance aux députés d'une compagnie souveraine. Marigni paraphrasa ce mot en prose et en vers, un mois ou cinq semaines avant que le roi sortît de Paris; et l'effet que fit cette paraphrase est inconcevable. Je pris cet instant pour mettre l'abomination dans le ridicule; ce qui fait le plus dangereux et le plus irremédiable de tous les composés.

Vous avez vu ci-dessus que la cour avait entrepris d'autoriser les prêts par des déclarations, c'est-à-dire, à proprement parler, qu'elle avait entrepris d'autoriser les usures par une loi vérifiée au parlement; parce que les prêts qui se faisaient au roi, par exemple sur les tailles,

n'étaient jamais qu'avec des usures immenses. Ma dignité m'obligeait à ne pas souffrir un mal et un scandale aussi général et aussi public. Je remplis très-exactement et très-pleinement mon devoir. Je fis une assemblée fameuse de curés, de chanoines, de docteurs, de religieux, et sans avoir seulement prononcé le nom du cardinal dans toutes les conférences où je faisais, au contraire, toujours semblant de l'épargner, je le fis passer en huit jours pour le juif le plus convaincu qui fût en Europe. Le roi sortit de Paris justement à ce moment; et je l'appris à cinq heures du matin par l'argentier de la reine, qui me fit éveiller et qui me donna une lettre écrite de sa main, par laquelle elle me commandait en des termes fort honnêtes de me rendre dans le jour à Saint-Germain. L'argentier ajouta de bouche que le roi venait de monter en carrosse pour y aller, et que toute l'armée était commandée pour s'avancer. Je lui répondis simplement que je ne manquerais pas d'obéir. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que je n'en eus pas la pensée.

Blancménil entra dans ma chambre, pâle comme la mort. Il me dit que le roi marchait au Palais avec huit mille chevaux. Je l'assurai qu'il était sorti de la ville avec deux mille. Voilà

la moindre des impertinences qui me furent dites depuis les cinq heures du matin jusqu'à dix. J'eus toujours une procession de gens effarés qui se croyaient perdus ; mais j'y prenais bien plus de divertissement que d'inquiétude, parce que j'étais averti, de moment à autre, par les officiers de la colonelle qui étaient à moi, que le premier mouvement du peuple, à la première nouvelle, n'avait été que de fureur, à laquelle la peur ne succède jamais que par degrés, et je croyais avoir de quoi couper, avant qu'il fût nuit, ces degrés. Car, quoique M. le Prince, qui se défiait de M. son frère, l'eût été prendre dans son lit, et l'eût emmené avec lui à Saint-Germain, je ne doutais point, madame de Longueville étant demeurée à Paris, que nous ne le revissions bientôt, et d'autant plus que je savais que M. le Prince, qui ne le craignait ni ne l'estimait, ne pousserait pas sa défiance jusqu'à l'arrêter. J'avais de plus reçu la veille une lettre de M. de Longueville, datée de Rouen, par laquelle il m'assurait qu'il arriverait le soir de ce jour-là à Paris.

Aussitôt que le roi fut sorti, les bourgeois, d'eux-mêmes et sans ordre, se saisirent de la porte Saint-Honoré, et dès que l'argentier de la reine fut sorti de chez moi, je mandai à Bri-

galier d'occuper, avec sa compagnie, celle de la Conférence. Le parlement s'assembla au même temps avec un tumulte de consternation; et je ne sais ce qu'ils eussent fait, tant ils étaient effarés, si l'on n'eût trouvé le moyen de les animer par leur propre peur. Je l'ai observé mille fois, il y a des espèces de frayeur qui ne se dissipent que par des frayeurs d'un plus haut degré. Je priai Vedeau, conseiller, que je fis appeler dans le parquet des huissiers, d'avertir la compagnie qu'il y avait à l'hôtel de ville une lettre du roi, par laquelle il donnait part au prevôt des marchands et aux échevins des raisons qui l'avaient obligé à sortir de sa bonne ville de Paris, et qui étaient en substance que quelques officiers de son parlement avaient intelligence avec les ennemis de l'état, et qu'ils avaient même conspiré de se saisir de sa personne. Cette lettre, jointe à la connaissance que l'on avait que le président le Feron, prevôt des marchands, était tout-à-fait dépendant de la cour, émut toute la compagnie au point qu'elle se la fit apporter sur l'heure même, et qu'elle donna arrêt, par lequel il fut ordonné que les bourgeois prendraient les armes; que l'on garderait les portes de la ville; que le prevôt des marchands et le lieutenant-civil pourvoiraient

au passage des vivres, et que l'on délibérerait le lendemain au matin sur la lettre du roi. Vous jugez, par la terreur de cet arrêt interlocutoire, que la terreur du parlement n'était pas encore bien dissipée. Je ne fus pas touché de son irrésolution, parce que j'étais bien persuadé que j'aurais dans peu de quoi le fortifier.

Comme je croyais que la bonne conduite voulait que le premier pas, au moins public, de désobéissance vînt de ce corps, pour justifier celle des particuliers, je jugeai à propos de chercher une couleur au peu de soumission que je témoignais à la reine en n'allant pas à Saint-Germain. Je fis mettre mes chevaux au carrosse; je reçus les adieux de tout le monde; je rejetai avec une fermeté admirable toutes les instances que l'on me fit pour m'obliger à demeurer, et par un bonheur signalé je trouvai, au bout de la rue Notre-Dame, du Buisson, marchand de bois, et qui avait beaucoup de crédit sur les ponts. Il était absolument à moi, mais il se mit ce jour-là de mauvaise humeur; il battit mon postillon; il menaça mon cocher. Le peuple accourut en foule, renversa mon carrosse; et les femmes du Marché-Neuf firent d'un étal une machine sur laquelle elles me rapportèrent, pleurant et hurlant, à mon logis.

Vous ne doutez pas de la manière dont cet effet de mon obéissance fut reçu à Saint-Germain. J'écrivis à la reine et à M. le Prince, en leur témoignant la douleur que j'avais d'avoir si mal réussi dans ma tentative. La reine répondit au chevalier de Levigné, qui lui porta ma lettre, avec hauteur et mépris. Le second ne put s'empêcher, en me plaignant, de témoigner de la colère. La Rivière éclata contre moi par des railleries, et le chevalier de Levigné vit clairement que les uns et les autres étaient persuadés qu'ils nous auraient, dès le lendemain, la corde au cou. Je ne fus pas beaucoup ému de leurs menaces ; mais je fus très-touché d'une nouvelle que j'appris le même jour, qui était que M. de Longueville, comme je vous l'ai dit, revenant de Rouen, où il avait fait un voyage de dix à douze jours, et ayant appris la sortie du roi à cinq heures de Paris, avait tourné tout court à Saint-Germain. Madame de Longueville ne douta pas que M. le Prince ne l'eût gagné, et qu'ainsi M. le prince de Conti ne fût infailliblement arrêté. Le maréchal de la Mothe lui déclara en ma présence, qu'il ferait, sans exception, tout ce que M. de Longueville voudrait et pour et contre la cour. M. de Bouillon se prenait à moi de ce que des gens dont je l'avais

toujours assuré, tenaient une conduite aussi contraire à ce que je lui en avais dit mille fois. Jugez, je vous prie, de mon embarras, qui était d'autant plus grand que madame de Longueville me protestait qu'elle n'avait eu de tout le jour aucunes nouvelles de M. de la Rochefoucault, qui était toutefois parti deux heures après le roi, pour fortifier et pour ramener M. le prince de Conti.

Saint-Ibal revint à la charge pour m'obliger de l'envoyer sans différer au comte de Fuensaldagne. Je ne fus pas de son opinion, et je pris le parti de faire repartir pour Saint-Germain le marquis de Noirmoutier, qui s'était lié avec moi depuis quelque temps, pour savoir par son moyen ce que l'on pouvait attendre de M. le prince de Conti et de M. de Longueville. Madame de Longueville fut de ce sentiment, et Noirmoutier partit sur les six heures du soir.

Le lendemain au matin, 7 janvier 1649, la Sourdière, lieutenant des gardes du corps, entra dans le parquet des gens du roi, et leur donna une lettre de cachet adressée à eux, par laquelle le roi leur ordonnait de dire à la compagnie qu'il lui commandait de se transporter à Montargis et d'y attendre ses ordres. Il y avait aussi entre les mains de la Sourdière un paquet

fermé pour le parlement, et une lettre pour le premier président. Comme l'on n'avait pas lieu de douter du contenu, que l'on devinait assez par celui de la lettre écrite aux gens du roi, l'on crut qu'il serait plus respectueux de ne point ouvrir un paquet auquel on était déterminé par avance à ne pas obéir. On le rendit donc tout fermé à la Sourdière, et l'on arrêta d'envoyer les gens du roi à Saint-Germain pour assurer la reine de l'obéissance du parlement, et pour la supplier de lui permettre de se justifier de la calomnie qui lui avait attiré la lettre écrite au prevôt des marchands. Pour soutenir un peu la dignité, l'on ajouta dans l'arrêt, que la reine serait très-humblement suppliée de vouloir nommer les calomniateurs, pour être procédé contre eux selon la rigueur des ordonnances. La vérité est que l'on eut bien de la peine à y faire insérer cette clause; que toute la compagnie était fort consternée, même au point que Broussel, Charton, Viole, Loisel, Amelot et cinq autres, des noms desquels je ne me souviens pas, et qui ouvrirent l'avis de demander en forme l'éloignement du cardinal Mazarin, ne furent suivis de personne et même furent traités d'emportés. Vous observerez, s'il vous plaît, qu'il n'y avait que la vigueur dans

cette conjoncture, où l'on pût trouver apparence de sûreté ; je n'en ai jamais vu où j'aie trouvé tant de faiblesse. Je courus toute la nuit, et je ne gagnai que ce que je viens de vous dire.

La chambre des comptes eut le même jour une lettre de cachet, par laquelle il lui était ordonné d'aller à Orléans, et le grand-conseil reçut commandement d'aller à Mantes. La chambre dépêcha pour faire des remontrances ; le conseil offrit d'obéir, mais la ville lui refusa des passe-ports. Il est aisé de concevoir l'état où je fus tout ce jour-là, qui effectivement me parut le plus affreux de tous ceux que j'eusse passés jusque-là dans ma vie ; je dis jusque-là, car j'en ai eu dans la suite de plus fâcheux. Je voyais le parlement sur le point de mollir, et je me voyais par conséquent dans la nécessité ou de subir avec lui le joug du monde le plus honteux, et même le plus dangereux pour mon particulier, ou de m'ériger purement et simplement en tribun du peuple, qui est le parti du monde le moins sûr et même le plus bas, toutes les fois qu'il n'est pas revêtu de force.

La faiblesse de M. le prince de Conti, qui s'était laissé emmener comme un enfant par M. son frère ; celle de M. de Longueville, qui, au lieu de venir rassurer ceux avec lesquels il

était engagé, avait été offrir à la reine ses services, et la déclaration de MM. de Bouillon et de la Mothe, avaient fort dégarni ce tribunat. L'imprudence du Mazarin le releva. Il fit refuser par la reine audience aux gens du roi; ils revinrent dès le soir à Paris, convaincus que la cour voulait pousser les choses à l'extrémité.

Je vis mes amis toute la nuit; je leur montrai les avis que j'avais reçus de Saint-Germain, qui étaient que M. le Prince avait assuré la reine qu'il prendrait Paris en quinze jours, et que M. le Tellier, qui avait été procureur du roi au Châtelet, et qui par cette raison devait avoir connaissance de la police, répondait que la cessation des deux marchés affamerait la ville. Je jetai par-là dans les esprits l'opinion de l'impossibilité de l'accommodement, qui n'était dans la vérité que trop effective.

Les gens du roi firent le lendemain au matin leur rapport du refus de l'audience. Le désespoir s'empara alors de tous les esprits, et l'on donna tout d'une voix (à la réserve de celle de Bernei, plus cuisinier que conseiller) ce fameux arrêt du 8 janvier 1649, par lequel le cardinal Mazarin fut déclaré ennemi du roi et de l'état, perturbateur du repos public, et enjoint à tous les sujets du roi de lui courir sus.

L'après-dînée l'on tint la police générale par les députés du parlement, de la chambre des comptes et de la cour des aides, M. de Montbazon, gouverneur de Paris, le prevôt des marchands et les communautés des six corps des marchands. Il fut arrêté que le prevôt des marchands et les échevins donneraient des commissions pour lever quatre mille chevaux et dix mille hommes de pied. Le même jour, la chambre des comptes et la cour des aides députèrent vers la reine, pour la supplier de ramener le roi à Paris. La ville députa aussi au même effet. Comme la cour était encore persuadée que le parlement mollirait, parce qu'elle n'avait pas encore reçu la nouvelle de l'arrêt, elle répondit très-fièrement à ces députations. M. le Prince s'emporta même beaucoup contre le parlement devant la reine, en parlant à Amelot, premier président de la cour des aides ; et la reine répondit à tous ces corps qu'elle ne rentrerait jamais à Paris, ni le roi ni elle, que le parlement n'en fût dehors.

Le lendemain au matin, qui fut le 9 de janvier, la ville reçut une lettre du roi, par laquelle il lui était commandé de faire obéir le parlement, et de l'obliger de se rendre à Montargis. M. de Montbazon, assisté de Fournier,

premier échevin, et de quatre conseillers de ville, apportèrent la lettre au parlement, et ils lui protestèrent en même temps, de ne recevoir d'autres ordres que ceux de la compagnie, qui fit ce même matin-là les fonds nécessaires pour la levée des troupes. L'après-dînée on tint la police générale, dans laquelle tous les corps de la ville et tous les colonels et capitaines des quartiers jurèrent une union pour la défense commune. Vous avez sujet de croire que j'en avais moi-même d'être satisfait de l'état des choses, qui ne me permettaient plus de craindre d'être abandonné, et vous en serez peut-être bien plus persuadée, quand je vous aurai dit que le marquis de Noirmoutier m'assura, dès le lendemain qu'il fut arrivé à Saint-Germain, que M. le prince de Conti et M. de Longueville étaient très-bien disposés, et qu'ils eussent déjà été à Paris, s'ils n'eussent cru mieux assurer leur sortie de la cour en s'y montrant durant quelques jours. M. de la Rochefoucault écrivit dans le même sens à madame de Longueville.

Vous croyez donc sans doute cette affaire en bon état : vous allez néanmoins avouer que cette étoile qui a semé de pierres tous les chemins par où j'ai passé, me fit trouver dans celui qui paraissait si ouvert et si aplani, un des

grands obstacles et un des plus grands embarras que j'aie rencontré dans tout le cours de ma vie.

L'après-dînée du jour que je viens de vous marquer, M. de Brissac, qui avait épousé ma cousine, mais avec qui j'avais fort peu d'habitude, entra chez moi, et me dit en riant : Nous sommes de même parti; je viens servir le parlement. Je crus que M. de Longueville, de qui il était proche parent à cause de sa femme, pouvait l'avoir engagé, et, pour m'en éclaircir, j'essayai de le faire parler, sans m'ouvrir toutefois à lui. Je trouvai qu'il ne savait quoi que ce soit, ni de M. de Longueville, ni de M. le prince de Conti; qu'étant peu satisfait du cardinal, et encore moins du maréchal de la Meilleraye, son beau-frère, il venait chercher aventure dans un parti où il crut que notre alliance pourrait ne lui être pas inutile. Après une conversation d'un demi-quart d'heure, il vit par la fenêtre que l'on mettait les chevaux à mon carrosse. Ah mon Dieu! me dit-il, ne sortez pas; voilà M. d'Elbeuf (1) qui sera ici dans un moment. Et que faire? lui répondis-je; n'est-il pas à Saint-Germain? Il y était, répondit froi-

(1) Charles de Lorraine, deuxième du nom, mort en 1657.

dement M. de Brissac; mais comme il n'y a pas trouvé à dîner, il vient voir s'il trouvera à souper à Paris. Il m'a juré plus de dix fois depuis le pont de Neuilly, où je l'ai rencontré, jusqu'à la croix du Trahoir, où je l'ai laissé, qu'il ferait bien mieux que M. son cousin de Mayenne ne fit à la ligue. Jugez, s'il vous plaît, de ma peine ; je n'osais m'ouvrir à qui que ce soit que j'attendais M. le prince de Conti et M. de Longueville, de peur de les faire arrêter à Saint-Germain. Je voyais un prince de la maison de Lorraine, dont le nom est toujours agréable à Paris, prêt à se déclarer, à être déclaré certainement général des troupes qui n'avaient point de général, et qui en avaient un besoin pressant. Je savais que le maréchal de la Mothe, qui se défiait toujours de l'irrésolution naturelle de M. de Longueville, ne ferait pas un pas qu'il ne le vît; et je ne pouvais douter que M. de Bouillon n'ajoutât encore la présence de M. d'Elbeuf, très-suspecte à tous ceux qui le connaissaient sur le chapitre de la probité, aux motifs qu'il trouvait pour ne point agir dans l'absence de M. le prince de Conti. De remède, je n'en voyais point. Le prevôt des marchands était dans le fond du cœur passionné pour la cour, et je ne le pou-

vais ignorer. Le premier président n'en était point esclave comme l'autre; mais l'intention certainement y était; et de plus, quand j'eusse été aussi assuré d'eux que de moi-même, que leur eussé-je pu proposer dans une conjoncture où les peuples enragés ne pouvaient point ne pas s'attacher au premier objet, et où ils eussent pris pour mensonge et pour trahison tout ce qu'on leur eût dit, au moins publiquement, contre un prince qui n'avait rien de grand de ses prédécesseurs que les manières de l'affabilité, qui était justement ce que j'avais à craindre en ce moment. Sur le tout, je n'osais me promettre tout-à-fait que M. le prince de Conti et M. de Longueville vinssent sitôt qu'ils me l'assuraient. J'avais écrit la veille au second, comme par un pressentiment, que je le suppliais de considérer que les moindres instans étaient précieux, et que le délai, même fondé, est toujours dangereux dans le commencement des grandes affaires : mais je connaissais son irrésolution. Supposé qu'ils arrivassent dans un demi-quart d'heure, ils arrivaient toujours après un homme qui avait l'esprit du monde le plus artificieux, et qui ne manquerait pas de donner toutes les couleurs qui pourraient jeter la défiance dans l'esprit du peuple, assez

aisée à prendre dans les circonstances, d'un frère et d'un beau-frère de M. le Prince. Véritablement, pour me consoler, j'avais, pour prendre mon parti sur ces réflexions, peut-être deux momens, peut-être un quart d'heure pour le plus. Il n'était pas encore passé, quand M. d'Elbeuf entra, qui me dit tout ce que la cajolerie de la maison de Guise put lui suggérer. Je vis ses trois enfans derrière lui, qui ne furent pas tout-à-fait si éloquens, mais qui me parurent avoir été bien sifflés. Je répondis à leur honnêteté avec beaucoup de respect et avec toutes les manières qui pouvaient couvrir mon jeu. M. d'Elbeuf me dit qu'il allait de ce pas à l'hôtel de ville lui offrir son service; à quoi lui ayant répondu que je croyais qu'il serait plus obligeant pour le parlement qu'il s'adressât le lendemain directement aux chambres assemblées, il demeura ferme dans sa première résolution, quoiqu'il me vînt d'assurer qu'il voulait en tout suivre mes conseils.

Aussitôt qu'il fut monté en carrosse, j'écrivis un mot à Fournier, premier échevin, qui était de mes amis, qu'il prît garde que l'hôtel de ville renvoyât M. d'Elbeuf au parlement. Je mandai à ceux des curés qui étaient le plus intimement à moi, de jeter la défiance, par

les ecclésiastiques, dans l'esprit du peuple, sur l'union qui avait paru entre M. d'Elbeuf et l'abbé de la Rivière. Je courus toute la nuit à pied et déguisé, pour faire connaître à ceux du parlement, auxquels je n'osais m'ouvrir touchant M. le prince de Conti et M. de Longueville, qu'ils ne se devaient pas abandonner à la conduite d'un homme aussi décrié sur le chapitre de la bonne foi, et qu'il leur faisait bien connaître les intentions qu'il avait pour leur compagnie, puisqu'il s'était d'abord adressé à l'hôtel de ville, sans doute en vue de la diviser du parlement. Comme j'avais eu celle de gagner du temps en lui conseillant d'attendre jusqu'au lendemain à lui offrir son service, avant que de se présenter à la ville, je me résolus, dès que je vis qu'il ne prenait point mon conseil, de me servir contre lui-même de celui qu'il suivait, et je trouvai effectivement que je faisais effet dans beaucoup d'esprits. Mais comme je ne pouvais voir que peu de gens dans le peu de temps que j'avais, et que de plus la nécessité d'un chef qui commandât les troupes ne souffrait presque point de délai, je m'aperçus que mes raisons touchaient beaucoup plus les esprits que les cœurs; et pour vous dire le vrai, j'étais fort embarrassé, et d'autant plus

que j'étais bien averti que M. d'Elbeuf ne s'oubliait pas. Le président le Coigneux, avec qui il avait été fort brouillé lorsqu'ils étaient tous deux avec Monsieur à Bruxelles, et avec qui il se croyait raccommodé, me fit voir un billet qu'il lui avait écrit de la porte Saint-Honoré en entrant dans la ville, où étaient ces propres mots : *Il faut aller faire hommage au coadjuteur; dans trois jours il me rendra ses devoirs.* Le billet était signé, *l'Ami du cœur.* Je n'avais pas besoin de cette preuve pour savoir qu'il ne m'aimait pas. J'avais été autrefois brouillé avec lui, et je l'avais prié un peu brusquement de se taire à un bal chez madame de Peroché, dans lequel il me semblait qu'il voulait faire une raillerie de M. le comte, qu'il haïssait fort, parce qu'ils étaient tous deux en ce temps-là amoureux de madame de Montbazon.

Après avoir couru la ville jusqu'à deux heures, je revins chez moi, presque résolu de me déclarer publiquement contre M. d'Elbeuf, de l'accuser d'intelligence avec la cour, de faire prendre les armes, et de le prendre lui-même, ou de l'obliger à sortir de Paris. Je me sentais assez de crédit dans le peuple, pour le pouvoir entreprendre judicieusement; mais il faut avouer que l'extrémité était grande par une

infinité de circonstances, et particulièrement par celle d'un mouvement qui ne pouvait pas être médiocre, dans une ville investie, et investie par un roi.

Comme je roulais toutes ces différentes pensées dans ma tête, qui n'était pas, comme vous vous pouvez imaginer, peu agitée, l'on vint me dire que le chevalier de la Chaise, qui était à M. de Longueville, était à la porte de ma chambre. Il me cria en entrant : Levez-vous, monsieur, M. le prince de Conti et M. de Longueville sont à la porte Saint-Honoré, et le peuple, qui crie et qui dit qu'ils viennent pour trahir la ville, ne veut pas les laisser entrer. Je m'habillai en diligence, j'allai prendre le bon homme Broussel, je fis allumer huit ou dix flambeaux, et nous allâmes en cet équipage à la porte Saint-Honoré. Nous trouvâmes déjà tant de monde dans la rue, que nous eûmes peine à percer la foule; et il était grand jour quand nous fîmes ouvrir la porte, parce que nous employâmes beaucoup de temps à rassurer les esprits, qui étaient dans une défiance inimaginable. Nous haranguâmes le peuple, et nous amenâmes à l'hôtel de Longueville M. le prince de Conti et M. son beau-frère.

J'allai en même temps chez M. d'Elbeuf lui

faire une manière de compliment, qui sans doute ne lui eût pas plu, car c'était pour lui proposer de ne pas aller au Palais, ou au moins de n'y aller qu'avec les autres, et après avoir conféré ensemble de ce qu'il y aurait à faire pour le bien du parti. La défiance générale de tout ce qui avait le moins du monde rapport à M. le Prince, nous obligeait de ménager avec bien de la douceur ces premiers momens. Ce qui eût peut-être été facile la veille eût été impossible et même ruineux le matin du jour suivant; et ce M. d'Elbeuf, que je croyais pouvoir chasser de Paris le 9, m'en eût apparemment chassé le 10, s'il eût su prendre son parti, tant le nom de Condé était suspect au peuple. Dès que je vis qu'il avait manqué le moment dans lequel nous fîmes entrer M. le prince de Conti, je ne doutai point que, comme le fond des cœurs était pour nous, je ne les amenasse avec un peu de temps où il me plairait; mais il fallait ce peu de temps. C'est pourquoi mon avis fut, et il n'y en avait point d'autre, de ménager M. d'Elbeuf, et de lui faire voir qu'il pourrait trouver sa place et son compte en s'unissant avec M. le prince de Conti et avec M. de Longueville. Ce qui me fait croire que cette proposition ne lui aurait pas plu, comme

je vous le disais tout à l'heure, c'est qu'au lieu de m'attendre chez lui, comme je l'en avais envoyé prier, il alla au Palais. Le premier président, qui ne voulait pas que le parlement allât à Montargis, mais qui ne voulait point non plus de guerre civile, reçut M. d'Elbeuf à bras ouverts, précipita l'assemblée des chambres; et quoique pussent dire Broussel, Longueil, Blancménil, Viole, Novion, le Coigneux, il fit déclarer général M. d'Elbeuf, dans la vue, à ce que m'a avoué depuis le président de Mesmes, qui se faisait l'auteur de ce conseil, de faire une division dans le parti, qui n'eût pas été, à son compte, capable d'empêcher la cour de s'adoucir, et qui l'eût été toutefois d'affaiblir assez la faction pour la rendre moins dangereuse et moins durable. Cette pensée m'a toujours paru une de ces visions dont la spéculation est belle et la pratique impossible; la méprise en ces matières est toujours très-périlleuse.

Comme je ne trouvai point M. d'Elbeuf, que ceux à qui j'avais donné ordre de l'observer me rapportèrent qu'il avait pris le chemin du Palais, et que j'eus appris que l'assemblée des chambres avait été avancée, je me le tins pour dit : je ne doutai point de la vérité, et je revins

en diligence à l'hôtel de Longueville, pour obliger M. le prince de Conti et M. de Longueville d'aller sur l'heure même au parlement. Le second n'avait jamais hâte, et le premier, fatigué de sa mauvaise nuit, s'était mis au lit. J'eus toutes les peines du monde à le persuader de se relever. Il se trouvait mal, et il tarda tant, qu'on nous vint dire que le parlement était levé, et que M. d'Elbeuf marchait à l'hôtel de ville, pour y prêter le serment et prendre le soin de toutes les commissions qui s'y délivreraient. Vous concevez aisément l'amertume de cette nouvelle; elle eût été plus grande si la première occasion que M. d'Elbeuf avait manquée ne m'eût donné lieu d'espérer qu'il ne se servirait pas même de la seconde. Comme j'appréhendai toutefois que le bon succès de cette matinée ne lui élevât le cœur, je crus qu'il ne fallait pas lui laisser trop de temps de se reconnaître, et je proposai à M. le prince de Conti de venir au parlement l'après-dînée, de s'offrir à la compagnie, et d'en demeurer simplement et précisément dans les termes qui se pourraient expliquer plus ou moins favorablement, selon que je le trouverais moi-même dans la salle, où, sous prétexte que je n'avais pas encore de place au parlement, je

faisais état de demeurer pour avoir l'œil sur le peuple.

M. le prince de Conti se mit dans mon carrosse, sans aucune suite de livrée que la mienne, qui était fort grande, et qui me faisait par conséquent reconnaître de fort loin, ce qui était assez à propos en cette occasion, et qui n'empêchait pourtant pas que M. le prince de Conti ne fît voir aux bourgeois qu'il prenait confiance en eux, ce qui n'y était pas moins nécessaire. Il n'y a rien où il faille plus de précautions qu'en tout ce qui regarde les peuples, parce qu'il n'y a rien de plus déréglé ; et il n'y a rien où il les faille plus cacher, parce qu'il n'y a rien de plus défiant. Nous arrivâmes au Palais avant M. d'Elbeuf; l'on cria, sur les degrés de la salle: *Vive le coadjuteur*. Mais, à la réserve des gens que j'y avais fait trouver, personne ne cria *vive Conti;* et comme Paris fournit un monde plutôt qu'un nombre dans les émotions, quoique j'y eusse beaucoup de gens apostés, il me fut aisé de juger que le gros du peuple n'était pas guéri de la défiance ; et je vous confesse que je fus bien aise quand j'eus tiré le prince de la salle et que je l'eus mis dans la grand'chambre.

M. d'Elbeuf arriva un moment après, suivi de toutes les gardes de la ville, qui l'accompa-

gnaient depuis le matin comme général. Le peuple éclatait de toutes parts, *Vive son altesse M. d'Elbeuf.* Et comme on criait en même temps, *Vive le coadjuteur*, je l'abordai avec un visage riant, et je lui dis : Voici un écho, monsieur, qui m'est bien glorieux. Vous êtes trop honnête, me répondit-il; et en se retournant aux gardes il leur dit : Demeurez à la porte de la grand'chambre. Je pris cet ordre pour moi, et j'y demeurai pareillement avec ce que j'avais de gens le plus à moi, qui étaient en bon nombre. Comme le parlement fut assis, M. le prince de Conti prit la parole, et dit qu'ayant connu à Saint-Germain les pernicieux conseils que l'on donnait à la reine, il avait cru qu'il était obligé, par sa qualité de prince du sang, de s'y opposer. Vous voyez assez la suite de ce discours. M. d'Elbeuf, qui, selon le caractère de tous les gens faibles, était arrogant et fier, parce qu'il se croyait le plus fort, dit qu'il savait le respect qu'il devait à M. le prince de Conti, mais qu'il ne pouvait s'empêcher de dire que c'était lui qui avait rompu la glace, et qui s'était offert le premier à la compagnie ; et qu'elle lui ayant fait l'honneur de lui confier le bâton de général, il ne le quitterait jamais qu'avec la vie. La cohue du parlement, qui

était, comme le peuple, en défiance de M. le prince de Conti, applaudit à cette déclaration, qui fut ornée de mille périphrases très-naturelles au style de M. d'Elbeuf. Toucheprez, capitaine de ses gardes, homme d'esprit et de cœur, les commenta dans la salle. Le parlement se leva, après avoir donné arrêt, par lequel il enjoignait, sous peine de crime de lèse-majesté, aux troupes de n'approcher Paris de vingt lieues; et je vis bien que je devais me contenter pour ce jour-là de ramener M. le prince de Conti sain et sauf à l'hôtel de Longueville. Comme la foule était grande, il fallut que je le prisse presque entre mes bras au sortir de la grand'chambre. M. d'Elbeuf, qui croyait être maître de tout, me dit d'un ton de raillerie, en entendant les cris du peuple, qui par reprise nommait son nom et le mien ensemble : *Voilà, monsieur, un écho qui m'est bien glorieux.* A quoi je répondis : *Vous êtes trop honnête ;* mais d'un ton un peu plus gai qu'il ne me l'avait dit ; car, quoiqu'il crût ses affaires en fort bon état, je jugeai sans balancer que les miennes seraient bientôt dans une meilleure condition que les siennes, dès que je vis qu'il avait encore manqué cette seconde occasion. Le crédit parmi les peuples, cultivé et nourri de longue

main, ne manque jamais à étouffer, pour peu qu'il ait de temps pour germer, ces fleurs minces et naissantes de la bienveillance publique, que le pur hasard fait quelquefois pousser. Je ne me trompai pas dans ma pensée, comme vous allez voir.

Je trouvai, en arrivant à l'hôtel de Longueville, Vincerot, capitaine de Navarre, et qui avait été nourri page du marquis de Ragni (1), père de madame de Lesdiguières (2). Elle me l'envoyait de Saint-Germain où elle était, sous prétexte de répéter quelques prisonniers; mais dans le vrai pour m'avertir que M. d'Elbeuf, une heure après avoir appris l'arrivée de M. le prince de Conti et de M. de Longueville à Paris, avait écrit à la Rivière ces propres mots: « Dites » à la reine et à Monsieur, que ce diable de » coadjuteur perd tout ici; que dans deux jours » je n'y aurai aucun pouvoir; mais que s'ils » veulent me faire un bon parti, je leur témoi- » gnerai que je ne suis pas venu à Paris avec » une aussi mauvaise intention qu'ils se le per- » suadent. » La Rivière montra ce billet au

(1) Léonor de la Madelaine.

(2) Anne de la Madelaine, fille de Léonor de la Madelaine et d'Hippolyte de Gondi.

cardinal, qui s'en moqua, et qui le fit voir au maréchal de Villeroy. Je me servis très-utilement de cet avis, sachant que tout ce qui a façon de mystère est bien mieux reçu dans le peuple. J'en fis un secret à quatre ou cinq cents personnes. Les curés de Saint-Eustache, de Saint-Roch, de Saint-Merri, et de Saint-Jean, me mandèrent, sur les neuf heures du soir, que la confiance que M. le Prince de Conti avait témoigné au peuple, d'aller tout seul et sans suite dans mon carrosse, se mettre entre les mains de ceux mêmes qui criaient contre lui, avait fait un effet merveilleux. Les officiers des quartiers sur les dix heures me firent tenir plus de cinquante billets, pour m'avertir que leur travail avait réussi, et que les dispositions étaient sensiblement et visiblement changées. Je mis Marigni en œuvre entre dix et onze, et il fit ce fameux couplet, l'original de tous les triolets, *M. d'Elbeuf et ses enfans*, que vous avez tant ouï chanter à Caumartin (1). Nous allâmes entre minuit et une heure, M. de Longueville, le maréchal de la Mothe et moi, chez M. de Bouillon, qui était au lit avec la goutte, et qui, dans l'incertitude des choses, faisait grande

---

(1) Louis-François le Fèvre, mort en 1685.

difficulté de se déclarer. Nous lui fîmes voir notre plan et la facilité de l'exécution. Il le comprit, il y entra; nous prîmes toutes nos mesures, je donnai moi-même les ordres aux colonels et aux capitaines qui étaient de mes amis. Vous concevrez mieux notre projet par le récit de son exécution, sur laquelle je m'étendrai, après que j'aurai encore fait cette remarque, que le coup le plus dangereux que je portai à M. d'Elbeuf dans tous ces mouvemens, fut l'impression que je donnai par les habitués des paroisses qui le croyaient eux-mêmes, que je donnai, dis-je, au peuple, qu'il avait intelligence avec les troupes du roi, qui le soir du 9 s'étaient saisi du poste de Charenton. Je le trouvai, au moment que ce bruit se répandait, sur les degrés de l'hôtel de ville, et il me dit: Que diriez-vous qu'il y ait des gens assez méchans pour dire que j'ai fait prendre Charenton? Je lui répondis: Que diriez-vous qu'il y ait des gens assez scélérats pour dire que M. le prince de Conti est venu ici de concert avec M. le Prince? Je reviens à l'exécution du projet que j'ai déjà touché ci-dessus.

Comme je vis l'esprit du peuple assez disposé et assez revenu de la défiance pour ne pas s'intéresser pour M. d'Elbeuf, je crus qu'il n'y

avait plus de mesures à garder, que l'ostentation serait aussi à propos ce jour-là, que la modestie avait été de saison la veille.

M. le prince de Conti et M. de Longueville prirent un grand et magnifique carrosse de madame de Longueville, suivis d'une grande quantité de livrées. Je me mis auprès du premier, à la portière, et l'on marcha ainsi au Palais, à petits pas. M. de Longueville n'y était pas venu la veille, parce que je croyais qu'en cas d'émotion, l'on aurait plus de respect pour la tendre jeunesse et pour la qualité de prince du sang de M. le prince de Conti, que pour la personne de M. de Longueville, qui était proprement la bête de M. d'Elbeuf; et parce que M. de Longueville, n'étant point pair, n'avait point de séance au parlement, et qu'ainsi il avait été de nécessité de convenir au préalable de sa place, qu'on lui donna au-dessus du doyen, de l'autre côté des ducs et pairs. Il offrit d'abord à la compagnie ses services, Rouen, Caen, Dieppe et toute la Normandie, et il la supplia de trouver bon que, pour engagement de sa parole, il fît loger à l'hôtel de ville madame sa femme, M. son fils et mademoiselle sa fille. Jugez, s'il vous plaît, de l'effet que fit cette proposition. Elle fut soutenue fortement et agréablement par M. de

Bouillon, qui entra appuyé, à cause de sa goutte, sur deux gentilshommes. Il prit place au-dessous de M. de Longueville, et il coula, selon que nous l'avions concerté la nuit, dans son discours, qu'il servirait le parlement avec beaucoup de joie sous les ordres d'un aussi grand prince que M. le prince de Conti. M. d'Elbeuf s'échauffa à ce mot, et il répéta ce qu'il avait dit la veille, qu'il ne quitterait qu'avec la vie le bâton de général. Le murmure s'éleva sur ce commencement de contestation, dans lequel M. d'Elbeuf fit voir qu'il avait plus d'esprit que de jugement. Il ne parla pas à propos ; il n'était plus temps de contester ; il fallait plier. Mais j'ai observé que *les gens faibles ne plient jamais quand ils le doivent.* Nous lui donnâmes à cet instant le troisième relais, qui fut l'apparition du maréchal de la Mothe, qui se mit au-dessous de M. de Bouillon, et qui fit à la compagnie le même compliment que lui. Nous avions concerté de ne faire paraître ces personnages sur le théâtre que l'un après l'autre, parce que nous avions considéré, que *rien ne touche et n'émeut tant les peuples, et même les compagnies, qui tiennent beaucoup du peuple, que la variété des spectacles.* Nous ne nous y trompâmes pas; et ces trois apparitions qui se suivirent, firent un

effet sans comparaison plus prompt et plus grand qu'elles ne l'eussent fait si elles se fussent unies. M. de Bouillon, qui n'avait pas été de ce sentiment, me l'avoua le lendemain, avant même que de sortir du Palais.

M. le premier président, qui était tout d'une pièce, demeura dans la pensée de se servir de cette brouillerie pour affaiblir la faction, et proposa de laisser la chose indécise jusqu'à l'après-dînée, pour donner temps à ces messieurs de s'accommoder. Le président de Mesmes, qui était pour le moins aussi bien intentionné pour la cour que lui, mais qui avait plus de vues et plus de jointures, lui répondit à l'oreille, et je l'entendis : Vous vous moquez, monsieur ! Ils s'accommoderaient peut-être aux dépens de notre autorité ; mais nous en sommes plus loin que vous ne pensez. Ne voyez-vous pas que M. d'Elbeuf est pris pour dupe, et que ces gens-ci sont les maîtres ? Le président le Coigneux, à qui je m'étais ouvert la nuit, éleva sa voix, et dit : Il faut finir avant que de dîner, dussions-nous dîner à minuit. Parlons en particulier à ces messieurs. Il pria en même temps M. le prince de Conti et M. de Longueville d'entrer dans la quatrième chambre des enquêtes, dans laquelle on entre de la grand'chambre ; et

MM. de Novion et Bellièvre (1), qui étaient de notre correspondance, menèrent M. d'Elbeuf, qui se faisait encore tenir à quatre, dans la seconde. Comme je vis les affaires en pourparler, et la salle du Palais en état de n'en rien appréhender, j'allai en diligence prendre madame de Longueville et madame de Bouillon avec leurs enfans, et je les menai avec une espèce de triomphe à l'hôtel de ville. La petite-vérole avait laissé à madame de Longueville, comme je vous l'ai déjà dit en un autre lieu, tout l'éclat de la beauté, quoiqu'elle lui eût diminué la beauté; et celle de madame de Bouillon, bien qu'un peu effacée, était toujours très-brillante. Imaginez-vous, je vous prie, ces deux personnes sur le perron de l'hôtel de ville, plus belles en ce qu'elles paraissaient négligées, quoiqu'elles ne le fussent pas. Elles tenaient chacune un de leurs enfans entre les bras, qui étaient beaux comme leurs mères. La Grève était pleine de peuple jusqu'au-dessus des toits; tous les hommes poussaient des cris de joie, toutes les femmes pleuraient de tendresse. Je jetai cinq cents pistoles par les fenêtres de l'hôtel de ville, et après avoir laissé Noirmoutier et Miron auprès des dames,

(1) Pomponne de Bellièvre, second du nom, mort premier président du parlement de Paris en 1657.

je retournai au Palais, et j'y arrivai avec une foule innombrable de gens armés et non armés.

Toucheprez, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, qui m'avait fait suivre, était entré, un peu avant que je fusse dans la cour du Palais, pour avertir son maître qu'il était perdu, s'il ne s'accommodait, ce qui fut cause que je le trouvai fort embarrassé et même fort abattu. Il le fut bien davantage quand il entendit M. de Bellièvre, qui l'avait amusé à dessein, demander pourquoi les tambours battaient. Je lui répondis qu'il allait en entendre bien d'autres, et que les gens de bien étaient las de la division que l'on essayait de faire dans la ville. Je connus à cet instant que *l'esprit dans les grandes affaires n'est rien sans le cœur.* M. d'Elbeuf ne garda plus même les apparences; il expliqua ridiculement ce qu'il avait dit; il se rendit à plus qu'on ne voulut, et il n'y eut que l'honnêteté et le bon sens de M. de Bouillon qui lui conservèrent la qualité de général, et le premier rang avec MM. de Bouillon et de la Mothe, également généraux avec lui, sous l'autorité de M. le prince de Conti, déclaré dès le même instant généralissime des armées du roi, sous les ordres du parlement.

Voilà ce qui se passa le matin du 11 janvier.

L'après-dînée M. d'Elbeuf, à qui l'on avait donné cette commission pour le consoler, somma la Bastille, et le soir il y eut une scène à l'hôtel de ville, de laquelle il est à propos de vous rendre compte, parce qu'elle eut beaucoup plus de suite qu'elle ne méritait. Noirmoutier, qui avait été fait la veille lieutenant-général, sortit avec cinq cents chevaux de Paris, pour pousser des escarmoucheurs des troupes que nous appelions des Mazarins, qui venaient faire le coup de pistolet dans le faubourg. Comme il revint descendre à l'hôtel de ville, il entra avec Matha, Laigues, et la Boulaie (1) encore tout cuirassé, dans la chambre de madame de Longueville, qui était toute pleine de dames. Ce mélange d'écharpes bleues, de dames, de cuirasses, de violons qui étaient dans la salle, et de trompettes qui étaient dans la place, donnait un spectacle qui se voit plus souvent dans les romans qu'ailleurs. Noirmoutier, qui était grand amateur de l'Astrée, me dit : Je m'imagine que nous sommes assiégés dans Marcilli. Vous avez raison, lui répondis-je. Madame de Longueville est aussi belle que Galatée ; mais Marsillac (M. de la Rochefoucault

(1) Maximilien Echabart, marquis de la Boulaie.

le père n'était pas encore mort) n'est pas si honnête homme que Lindamor. Je m'aperçus en me retournant que le petit Courtin, qui était dans une croisée, pouvait m'avoir entendu : c'est ce que je n'ai jamais su au vrai ; mais je n'ai pu aussi jamais deviner d'autres causes de la première haine que M. de la Rochefoucault a eue pour moi.

Je sais que vous aimez les portraits, et j'ai été fâché, par cette raison, de n'avoir pu vous en faire voir jusqu'ici presque aucun qui n'ait été de profil, et qui n'ait par conséquent été fort imparfait. Il me semblait que je n'avais pas assez de grand jour dans le vestibule dont vous venez de sortir, et où vous n'avez vu que les peintures légères des préliminaires de la guerre civile. Voici la galerie où les figures vous paraîtront dans leur étendue, et où je vous représenterai les personnages que vous verrez plus avant dans l'action. Vous jugerez, par les tableaux et les traits particuliers que vous pourrez remarquer dans la suite, si j'en ai bien pris l'idée. Voici le portrait de la reine, par lequel il est juste de commencer.

La reine avait plus que personne que j'aie jamais vu, de cette sorte d'esprit qui lui était nécessaire pour ne pas paraître sotte à ceux

qui ne la connaissaient pas. Elle avait plus d'aigreur que de hauteur, plus de hauteur que de grandeur, plus de manières que de fonds, plus d'application à l'argent que de libéralité, plus de libéralité que d'intérêt, plus d'intérêt que de désintéressement, plus d'attachement que de passion, plus de dureté que de fierté, plus de mémoire des injures que des bienfaits, plus d'intention de piété que de piété, plus d'opiniâtreté que de fermeté, et plus d'incapacité que de tout ce que j'ai dit ci-dessus.

M. le duc d'Orléans avait, à l'exception du courage, tout ce qui était nécessaire à un honnête homme ; mais comme il n'avait rien, sans exception, de tout ce qui peut distinguer un grand homme, il ne trouvait rien dans lui-même qui pût suppléer ni même soutenir sa faiblesse. Comme elle régnait dans son cœur par la frayeur, et dans son esprit par l'irrésolution, elle salit tout le cours de sa vie. Il entra dans toutes les affaires, parce qu'il n'avait pas la force de résister à ceux mêmes qui l'y entraînaient pour leur intérêt; mais il n'en sortit jamais qu'avec honte, parce qu'il n'avait pas le courage de les soutenir. Cet ombrage amortit dès sa jeunesse en lui les couleurs même les plus vives et les plus gaies qui de-

vaient briller naturellement dans un esprit beau et éclairé, dans un enjouement aimable, dans une intention très-bonne, dans un désintéressement complet, et dans une facilité de mœurs incroyable.

M. le Prince est né capitaine, ce qui n'est jamais arrivé qu'à lui, à César et à Spinola. Il a égalé le premier ; il a passé le second. L'intrépidité est l'un des moindres traits de son caractère. La nature lui avait fait l'esprit aussi grand que le cœur ; la fortune, en le donnant à un siècle de guerre, a laissé au second toute son étendue ; la naissance, ou plutôt l'éducation dans une maison attachée et soumise au cabinet, a donné des bornes trop étroites au premier. On ne lui a pas inspiré de bonne heure les grandes et générales maximes, qui sont celles qui font et qui forment ce que l'on appelle l'esprit de suite. Il n'a pas eu le temps de les prendre par lui-même, parce qu'il a été prévenu dès sa jeunesse par la chute imprévue des grandes affaires, et par l'habitude au bonheur. Ce défaut a fait qu'avec l'âme du monde la moins méchante, il a fait des injustices ; qu'avec le cœur d'Alexandre, il n'a pas été exempt non plus que lui de faiblesses ; qu'avec un esprit merveilleux, il est tombé dans des

imprudences ; qu'ayant toutes les qualités de François de Guise, il n'a pas servi l'état, en de certaines occasions, aussi bien qu'il le devait, et qu'ayant toutes celles de Henri du même nom, il n'a pas poussé la faction où il le pouvait. Il n'a pu remplir son mérite, c'est un défaut ; mais il est rare, mais il est beau.

M. de Longueville avait, avec le beau nom d'Orléans, de la vivacité, de l'agrément, de la dépense, de la libéralité, de la justice, de la valeur, de la grandeur, et il ne fut jamais qu'un homme médiocre, parce qu'il eut toujours des idées qui furent infiniment au-dessus de sa capacité. Avec la capacité et les grands desseins, l'on n'est jamais compté pour rien ; quand on ne les soutient pas, l'on n'est pas compté pour beaucoup, et c'est ce qui fait le médiocre.

M. de Beaufort n'en était pas jusqu'à l'idée des grandes affaires, il n'en avait que l'intention. Il en avait ouï parler aux importans, et il avait un peu retenu de leur jargon, et cela, mêlé avec les expressions qu'il avait tirées très-fidèlement de madame de Vendôme, formait une langue qui aurait déparé le bon sens de Caton. Le sien était court et lourd, et d'autant plus qu'il était obscurci par la présomption. Il

se croyait habile, et c'est ce qui le faisait paraître artificieux; parce que l'on reconnaissait d'abord qu'il n'avait pas assez d'esprit pour cette fin. Il était brave de sa personne, et plus qu'il n'appartenait à un fanfaron; il l'était en tout sans exception, et jamais plus faussement qu'en galanterie. Il parlait, il pensait comme le peuple, dont il fut l'idole quelque temps. Vous en verrez les raisons.

M. d'Elbeuf n'avait du cœur que parce qu'il est impossible qu'un prince de la maison de Lorraine n'en ait point. Il avait tout l'esprit qu'un homme qui a beaucoup plus d'art que de bon sens peut avoir. C'était le galimatias du monde le plus fleuri. Il a été le premier prince que sa pauvreté a avili; et peut-être jamais homme n'a eu moins que lui l'art de se faire plaindre dans sa misère. La commodité ne le releva pas; et s'il fût parvenu jusqu'à la richesse, on l'eût envié comme un partisan, tant la gueuserie lui paraissait propre et faite pour lui.

M. de Bouillon était d'une valeur éprouvée, et d'un sens profond. Je suis persuadé, par ce que j'ai vu de sa conduite, que l'on a fait tort à sa réputation, quand on l'a décrié. Je ne sais si l'on n'a pas fait quelque faveur à son mérite,

en le croyant capable de toutes les grandes choses qu'il n'a point faites.

M. de Turenne a eu dès sa jeunesse toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est point avisé. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles ; il n'a jamais eu le brillant d'aucune. On l'a cru plus capable d'être à la tête d'une armée que d'un parti ; et je le crois aussi, parce qu'il n'était pas naturellement entreprenant ; mais toutefois qui le sait ? Il a toujours eu en tout, comme en son parler, de certaines obscurités qui ne se sont développées que dans les occasions ; mais qui ne s'y sont développées qu'à sa gloire.

Le maréchal de la Mothe avait beaucoup de cœur. Il était capitaine de la seconde classe ; il n'était pas homme de beaucoup de sens ; il avait assez de douceur et de facilité dans la vie civile ; il était très-inutile dans un parti, parce qu'il y était très-commode.

J'oubliais presque M. le prince de Conti, ce qui est un bon signe pour un chef de parti. Je ne crois pas pouvoir mieux vous le dépeindre, qu'en vous disant que. . . . .

. . . .

ce chef de parti était un zéro, qui ne multi-

pliait que parce qu'il était prince du sang : voilà pour le public. Pour ce qui est du particulier, la méchanceté faisait en lui ce que la faiblesse faisait en M. le duc d'Orléans. Elle inondait toutes les autres qualités qui n'étaient d'ailleurs que médiocres et toutes semées de faiblesses.

Il y a toujours eu du je ne sais quoi en tout M. de la Rochefoucault. Il a voulu se mêler d'intrigues dès son enfance, et en un temps où il ne sentait pas les petits intérêts qui n'ont jamais été son faible, et où il ne connaissait pas les grands, qui d'un autre sens n'ont pas été son fort. Il n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi; car il avait des qualités qui eussent suppléé en toute autre celles qu'il n'avait pas. . . . .

. . . .

Sa vue n'était pas assez étendue, et il ne voyait pas même tout ensemble ce qui était à sa portée; mais son bon sens, très-bon dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation et à sa facilité de mœurs qui est admirable, devait récompenser plus qu'il n'a fait le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle ; mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en

lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne puis la donner à la stérilité de son jugement, car, quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fonds de raison. Nous voyons les effets de cette irrésolution quoique nous n'en connaissions pas la cause. Il n'a jamais été guerrier, quoiqu'il fût très-soldat. Il n'a jamais été par lui-même bon courtisan, quoiqu'il ait eu toujours bonne intention de l'être. Il n'a jamais été bon homme de parti, quoique toute sa vie il y ait été engagé. Cet air de honte et de timidité que vous lui voyez dans la vie civile, s'était tourné dans les affaires en air d'apologie. Il croyait toujours en avoir besoin, ce qui, joint à ses maximes qui ne marquent pas assez de foi à la vertu, et à sa pratique, qui a toujours été à sortir des affaires avec autant d'impatience qu'il y était entré, me fait conclure qu'il eût beaucoup mieux fait de se connaître et de se réduire à passer, comme il eût pu, pour le courtisan le plus poli et pour le plus honnête homme, à l'égard de la vie commune, qui eût paru dans son siècle.

Madame de Longueville a naturellement bien du fonds d'esprit, mais elle en a encore plus le fin et le tour. Sa capacité, qui n'a pas été

aidée par sa paresse, n'est pas allée jusqu'aux affaires dans lesquelles la haine contre M. le Prince l'a portée, et dans lesquelles la galanterie l'a maintenue. Elle avait une langueur dans ses manières, qui touchait plus que le brillant de celles même qui étaient plus belles. Elle en avait une même dans l'esprit, qui avait ses charmes, parce qu'elle avait, si l'on peut le dire, des réveils lumineux et surprenans. Elle eût eu peu de défauts, si la galanterie ne lui en eût donné beaucoup. Comme sa passion l'obligea de ne mettre la politique qu'en second dans sa conduite, d'héroïne d'un grand parti elle en devint l'aventurière. La grâce a rétabli ce que le monde ne pouvait lui rendre.

Madame de Chevreuse (1) n'avait plus même des restes de beauté quand je l'ai connue. Je n'ai jamais vu qu'elle en qui la vivacité suppléât au jugement. Elle lui donnait même assez souvent des ouvertures si brillantes, qu'elles paraissaient comme des éclairs, et si sages, qu'elles

(1) Marie de Rohan, fille d'Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Madelaine de Lenoncourt. Elle naquit en 1600; elle épousa, en 1617, Charles d'Albert, duc de Luynes, et prit, en 1621, une seconde alliance avec Claude de Lorraine, duc de Chevreuse. Elle est morte au mois d'août 1679.

n'eussent pas été désavouées par les plus grands hommes de tous les siècles. Ce mérite toutefois ne fut que d'occasion. Si elle fût venue dans un siècle où il n'y eût point eu d'affaires, elle n'eût pas seulement imaginé qu'il y en pût avoir. Si le prieur des Chartreux lui eût plu, elle eût été solitaire de bonne foi. M. de Lorraine (1), qui s'attacha à elle, la jeta dans les affaires, le duc de Buckingham (2) et le comte de Hollandt (3) l'y entretinrent, M. de Châteauneuf l'y amusa. Elle s'y abandonna, parce qu'elle s'abandonnait à tout ce qui plaisait à celui qu'elle aimait, sans choix, et purement parce qu'il fallait qu'elle aimât quelqu'un. Il n'était pas même difficile de lui donner un amant de partie faite ; mais dès qu'elle l'avait pris, elle l'aimait uniquement et fidèlement ; et elle nous a avoué, à madame de Rhodes et à moi, que, par un caprice, disait-elle, de la fortune, elle n'avait jamais aimé le mieux ce qu'elle avait estimé le plus, à la réserve toute-

---

(1) Charles IV, duc de Lorraine, mort en 1675.

(2) George Villiers, duc de Buckingham, assassiné comme il allait au secours de la Rochelle.

(3) Lord anglais aussi, de la maison de Rich, cadet d'un comte de Warwic, et ambassadeur en France.

pas que la reine Élisabeth d'Angleterre ait eu plus de capacité pour conduire un état. Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité.

Madame de Montbazon était d'une très-grande beauté ; la modestie manquait à son air. Sa morgue, si l'on peut le dire, et son jargon, eussent suppléé, dans un temps calme, à son peu d'esprit. Elle eut peu de foi dans la galanterie, nulle dans les affaires. Elle n'aimait rien que son plaisir ; et au-dessus de son plaisir, son intérêt. Je n'ai jamais vu une personne qui ait conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu.

Si ce n'était pas une espèce de blasphème de dire qu'il y a quelqu'un dans notre siècle plus intrépide que le grand Gustave et M. le Prince, je dirais que ç'a été M. Molé, premier président. Il s'en est fallu de beaucoup que son esprit n'ait été aussi grand que son cœur ; il ne laissait pas d'y avoir quelques rapports par une ressemblance qui n'y était toutefois qu'en laid. Je vous ai déjà dit qu'il n'était point congru dans sa langue, et il est vrai ; mais il avait une sorte d'éloquence qui en choquant l'oreille saisissait l'imagination. Il voulait le bien de l'état préfé-

rablement à toutes choses, même à celui de sa famille, quoiqu'il parût l'aimer trop pour un magistrat; mais il n'eut pas le génie assez élevé pour connaître d'assez bonne heure le bien qu'il eût pu faire. Il présuma trop de son pouvoir, il s'imagina qu'il modérerait la cour et sa compagnie. Il ne réussit ni à l'un ni à l'autre; il se rendit suspect à tous les deux, et ainsi il fit du mal avec de bonnes intentions. La préoccupation y contribua beaucoup; elle était extrême en tout; et j'ai même observé qu'il jugeait toujours des actions par les hommes, mais presque jamais des hommes par les actions. Comme il avait été nourri dans les formes du Palais, tout ce qui était extraordinaire lui était suspect. Il n'y a guère de disposition plus dangereuse en ceux qui se rencontrent dans les affaires, ou les règles ordinaires n'ont plus de lieu.

Le peu de part que j'ai eu dans celles dont il s'agit en ce lieu, me pourrait peut-être donner la liberté d'ajouter ici mon portrait : mais outre que l'on ne se connaît jamais assez bien pour se peindre naturellement soi-même, je vous confesse que je trouve une satisfaction si sensible à vous soumettre uniquement et absolument le jugement de tout ce qui me regarde, que je ne puis seulement me résoudre à m'en former dans

le plus intérieur de mon esprit la moindre idée. Je reprends le fil de mon histoire.

Le commandement des armées ayant été réglé comme je vous l'ai dit ci-dessus, l'on continua à travailler aux fonds nécessaires pour la levée et pour la subsistance des troupes. Toutes les compagnies et tous les corps s'unirent, et Paris enfanta sans douleur une armée complète en huit jours. La Bastille se rendit, après avoir essuyé pour la forme cinq ou six coups de canon. Ce fut un assez plaisant spectacle de voir les femmes à ce fameux siége porter leurs chaises dans le jardin de l'Arsenal où était la batterie, comme elles les portent au sermon.

M. de Beaufort, qui, depuis qu'il se fut sauvé du bois de Vincennes, s'était caché dans le Vendômois, de maison en maison, arriva ce jour-là à Paris, et il vint descendre chez Prudhomme. Montresor, qu'il avait envoyé querir dès la porte de la ville, vint me trouver en même temps, pour me faire compliment de sa part, et pour me dire qu'il serait dans un quart d'heure en mon logis. Je le prévins, j'allai chez Prudhomme, et je ne trouvai pas que sa prison lui eût donné plus de sens. Il est toutefois vrai qu'elle lui avait donné plus de réputation. Il l'avait soutenue avec fermeté, et il en était sorti avec courage.

Ce lui était même un mérite de n'avoir pas quitté les bords de la Loire, dans un temps où il est vrai qu'il fallait et de l'adresse et de la fermeté pour s'y tenir. Il n'est pas difficile de faire valoir dans les commencemens d'une guerre civile le mérite de tous ceux qui sont mal à la cour. C'en est un grand que de n'y être pas bien. Comme il y avait déjà quelque temps qu'il m'avait fait assurer, par Montresor, qu'il serait très-aise de prendre liaison avec moi, et que je prévoyais bien l'usage auquel je le pourrais mettre, j'avais jeté par intervalle et sans affectation dans l'esprit du peuple des bruits avantageux pour lui. J'avais orné de mille couleurs une entreprise que le cardinal avait fait faire sur lui par Duhamel. Montresor, qui l'informait avec exactitude des obligations qu'il m'avait, avait mis toutes les dispositions nécessaires pour une grande union entre nous. Vous croyez aisément qu'elle ne lui était pas désavantageuse en l'état où j'étais dans le parti, et elle m'était comme nécessaire, parce que ma profession pouvant m'embarrasser en mille rencontres, j'avais besoin d'un homme que je pusse dans les conjonctures mettre devant moi. Le maréchal de la Mothe était si dépendant de M. de Longueville, que je ne pouvais pas

m'en répondre. M. de Bouillon n'était pas un sujet à être gouverné. Il me fallait un fantôme, mais il ne me fallait qu'un fantôme; et par bonheur pour moi il se trouva que le fantôme était petit-fils de Henri-le-Grand, qu'il parlait comme on parle aux halles, ce qui n'est pas ordinaire aux enfans de Henri-le-Grand, et qu'il avait de grands cheveux bien longs et bien blonds. Vous ne pouvez vous imaginer le poids de ces circonstances, et vous ne pouvez concevoir l'effet qu'elles firent dans le peuple.

Nous sortîmes ensemble de chez Prudhomme pour aller voir M. le prince de Conti. Nous nous mîmes dans la même voiture, nous nous arrêtâmes dans la rue Saint-Denis et dans la rue Saint-Martin. Je nommai, je louai et je montrai M. de Beaufort. Le feu se prit en moins d'un instant. Toutes les femmes le baisèrent, et nous eûmes, sans exagération, à cause de la foule, peine de passer jusqu'à l'hôtel de ville. Il présenta le lendemain requête au parlement, par laquelle il demandait d'être reçu à se justifier de l'accusation intentée contre lui, d'avoir entrepris contre la personne du cardinal; ce qui fut accordé et exécuté le jour d'après.

MM. de Luynes et de Vitri arrivèrent dans le même temps à Paris pour entrer dans le parti; et le parlement donna ce fameux arrêt, par lequel il ordonna que tous les deniers royaux, étant dans toutes les recettes générales et particulières du royaume, seraient saisis et employés à la défense commune.

M. le Prince établit de sa part ses quartiers; il posta le maréchal du Plessis à Saint-Denis, le maréchal de Grammont à Saint-Cloud, et Palluau, qui a été depuis le maréchal de Clérambault, à Sèvres. L'activité naturelle à M. le Prince, fut encore merveilleusement allumée, par la colère qu'il eut de la déclaration de M. le Prince de Conti et de M. de Longueville, qui avaient jeté la cour dans une défiance si grande de ses intérêts, que le cardinal, ne doutant point d'abord qu'il ne fût de concert avec eux, fut sur le point de quitter la cour, et ne se rassura pas qu'il ne l'eût vu de retour à Saint-Germain des quartiers, où il était allé donner ses ordres. En arrivant, il y éclata avec fureur, contre madame de Longueville particulièrement, à qui madame la Princesse, sa mère, qui était aussi à Saint-Germain, en écrivit le lendemain tout le détail. Je lus ces mots qui étaient dans la même lettre : *L'on est*

ici si déchaîné contre le coadjuteur, qu'il faut que j'en parle comme les autres. Je ne puis toutefois m'empêcher de le remercier de ce qu'il a fait pour la pauvre reine d'Angleterre. Cette circonstance est curieuse par la rareté du fait. Cinq ou six jours avant que le roi sortît de Paris, j'allai chez la reine d'Angleterre, que je trouvai dans la chambre de mademoiselle sa fille, qui a été depuis madame d'Orléans. Elle me dit d'abord : « Vous voyez, je viens tenir compagnie » à Henriette. La pauvre enfant n'a pu se lever » aujourd'hui, faute de feu. » Le vrai était qu'il y avait six mois que le cardinal n'avait fait payer la reine de sa pension ; que les marchands ne lui voulaient plus rien fournir, et qu'il n'y avait pas un morceau de bois dans la maison. Vous me faites bien la justice d'être persuadée que madame d'Angleterre ne demeura pas le lendemain au lit faute d'un fagot, mais vous croyez bien aussi que ce n'était pas ce que madame la Princesse voulait dire dans son billet. Je m'en ressouvins au bout de quelques jours, j'exagérai la honte de cet abandonnement, et le parlement envoya 40,000 livres à la reine d'Angleterre. La postérité aura peine à croire qu'une reine d'Angleterre, petite-fille de Henri-le-Grand, ait manqué d'un fagot pour se lever

au mois de janvier, dans le Louvre et sous les yeux d'une cour de France. Nous avons horreur, en lisant les histoires, de lâchetés moins monstrueuses que celle-là, et le peu de sentiment que je trouvai dans la plupart des esprits sur ce fait, m'a obligé de faire, je crois, plus de mille fois cette réflexion, que *les exemples du passé touchent sans comparaison plus les hommes que ceux de leur siècle*. Nous nous accoutumons à tout ce que nous voyons, et je vous ai dit quelquefois, que je ne sais si le consulat du cheval de Caligula nous aurait autant surpris que nous nous l'imaginons.

Le parti ayant pris sa forme, il ne manquait plus que l'établissement du cartel, qui se fit sans négociation. Un cornette de mon régiment ayant été pris prisonnier par un parti de celui de la Villette, fut mené à Saint-Germain, et la reine commanda sur l'heure qu'on lui tranchât la tête. Le grand-prevôt, qui ne douta point de la conséquence, et qui était assez de mes amis, m'en avertit, et j'envoyai en même temps un trompette à Palluau, qui commandait dans le quartier de Sèvres, avec une lettre très-ecclésiastique, mais qui faisait entendre les inconvéniens de la suite, d'autant plus proches que nous avions aussi des prisonniers, et entre au-

tres M. d'Olonne (1), qui avait été arrêté comme il voulait se sauver déguisé en laquais.

Palluau alla sur l'heure à Saint-Germain, où il représenta les conséquences de cette exécution. On obtint de la reine à toute peine qu'elle fût différée jusqu'au lendemain, et on lui fit comprendre après l'importance de la chose. On échangea mon cornette, et ainsi le cartel s'établit insensiblement.

Je ne m'étendrai pas à vous rendre compte de ce qui se passa dans le siége de Paris, qui commença le 9 de janvier 1649, et qui fut levé le 1er avril de la même année. Je me contenterai de vous en dater seulement les jours les plus considérables. Mais, avant que de descendre à ce détail, je crois qu'il est à propos de faire deux ou trois remarques qui méritent de la réflexion.

La première est qu'il n'y eut jamais ombre de mouvement dans la ville, quoique tous les passages de rivières fussent fermés et occupés par les ennemis, et que leurs partis courussent continuellement du côté de la terre. On peut dire même que l'on ne reçut aucune incommodité ; et l'on doit ajouter qu'il ne parut pas que

---

(1) Louis de la Trimouille, marquis de Roïan, comte d'Olonne, mort en 1686.

l'on y eût eu seulement peur, excepté le 23 janvier, le 9 et le 10 de mars, où l'on vit dans les marchés une petite étincelle d'émotion plutôt causée par la malice et par l'intérêt des boulangers que par le manquement de pain.

La seconde est qu'aussitôt que Paris se fut déclaré, tout le royaume suivit son exemple. Le parlement d'Aix, qui arrêta le comte d'Alais, gouverneur de Provence, s'unit à celui de Paris. Celui de Rouen, où M. de Longueville était allé dès le 20 janvier, fit la même chose. Celui de Toulouse fut sur le penchant, et ne fut retenu que par la nouvelle de la conférence de Ruel, dont je vous parlerai dans la suite. Le prince (1) d'Harcourt, qui est M. le duc d'Elbeuf d'aujourd'hui, se jeta dans Montreuil, dont il était gouverneur, et prit le parti du parlement. Reims, Tours et Poitiers prirent les armes en sa faveur. Le duc de la Trimouille (2) fit publiquement des levées pour lui : le duc de Retz lui offrit ses services et Belle-Isle. Le Mans chassa son évêque (3) et toute la maison de La-

(1) Charles de Lorraine, troisième du nom, mort en 1692.

(2) Henri de la Trimouille, duc de Thouars, mort en 1674.

(3) Philibert - Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, mort en 1671.

vardin, qui était attachée à la cour, et Bordeaux n'attendait, pour se déclarer, que les lettres que le parlement de Paris avait écrites à toutes les compagnies souveraines et à toutes les villes du royaume, pour les exhorter à s'unir avec lui contre l'ennemi commun. Ces lettres furent interceptées du côté de Guienne.

La troisième remarque est que, durant le cours de ces trois mois de blocus, pendant lesquels le parlement s'assemblait réglément tous les matins, et quelquefois même les après-dînées, l'on n'y traita, au moins pour l'ordinaire, que de matières si légères et si frivoles, qu'elles eussent pu être terminées par deux commissaires en un quart d'heure. Les plus ordinaires étaient les avis que l'on recevait à tous les instans des meubles ou de l'argent que l'on prétendait être cachés chez les partisans et chez les gens de la cour. De mille il ne s'y en trouva pas dix de fondés ; et cet entêtement pour des bagatelles, joint à l'acharnement que l'on avait à ne se point départir des formes en des affaires qui y étaient directement opposées, me fit connaître de très-bonne heure que *les compagnies, qui sont établies pour le repos, ne peuvent jamais être propres au mouvement.* Je reviens au détail.

Le 18 janvier, je fus reçu au parlement pour

y avoir place et voix délibérative en l'absence de mon oncle, et l'après-dînée nous signâmes chez M. de Bouillon un engagement, que les principales personnes prirent ensemble. En voici les noms : MM. de Beaufort, de la Mothe, de Noirmoutier, de Vitri, de Brissac, de Maure de Matha, de Cugnac (1), de Barrière, de Sillery, de la Rochefoucault, de Laigues, de Sevigny, de Béthune, de Luynes, de Chaumont, de Saint-Germain d'Achan, et de Fiesque.

Le 21 du même mois, on lut, on examina et on publia ensuite les remontrances par écrit que le parlement avait ordonné, en donnant l'arrêt contre le cardinal Mazarin, devoir être faites au roi. Elles étaient sanglantes contre le ministre, et elles ne servirent proprement que de manifeste, parce qu'on ne voulut pas les recevoir à la cour, où l'on prétendait que le parlement, qu'on y avait supprimé comme rebelle, ne pouvait plus parler en corps.

Le 24, MM. de Beaufort et de la Mothe sortirent pour une entreprise qu'ils avaient formée sur Corbeil. Elle fut prévenue par M. le Prince, qui y jeta des troupes.

Le 29, M. de Vitri étant sorti avec un parti

(1) Antoine de Cugnac, marquis de Bumpierre.

de cavalerie pour amener madame sa femme, qui venait de Coubert à Paris, trouva dans la vallée de Fécamp des Allemands du bois de Vincennes, qu'il poussa jusque dans les barrières du château. Tancrède, le prétendu fils de M. de Rohan, qui s'était déclaré pour nous la veille, fut tué malheureusement en cette petite occasion.

Le 1er février, M. d'Elbeuf mit garnison dans Brie-Comte-Robert, pour favoriser le passage des rivières qui venaient de la Brie.

Le 8, Talon, l'un des avocats-généraux, proposa au parlement de faire quelques pas de respect et de soumission envers la reine; et sa proposition fut appuyée par M. le premier président et par M. le président de Mesmes. Mais elle fut rejetée de toute la compagnie, même avec un fort grand bruit, parce qu'on la soupçonna avoir été faite de concert avec la cour. Je ne le crois pas; mais j'avoue que le temps de la faire n'était pas pris dans les règles de la bienséance. Aucun des généraux n'y était présent, et je m'y opposai fortement par cette raison.

Le soir du même jour, Clanleu, que nous avions mis dans Charenton avec trois mille hommes, eut avis que M. d'Orléans et M. le

Prince marchaient à lui avec sept mille hommes de pied, quatre mille chevaux et du canon. Je reçus en même temps un billet de Saint-Germain qui portait la même nouvelle.

M. de Bouillon, qui était au lit, attaqué de la goutte, ne croyant pas la place tenable, fut d'avis d'en retirer les troupes et de garder seulement le milieu du pont. M. d'Elbeuf, qui aimait Clanleu, et qui croyait qu'il lui ferait acquérir de l'honneur à bon marché, parce qu'il ne se persuadait pas que l'avis fût véritable, ne fut pas de ce sentiment. M. de Beaufort se piqua de bravoure : le maréchal de la Mothe crut, à ce qu'il m'avoua depuis, que M. le Prince ne hasarderait pas cette attaque à la vue de nos troupes, qui pouvaient se poster trop avantageusement. M. le prince de Conti se laissa aller au plus grand bruit, comme tous les hommes faibles ont accoutumé de faire. On manda à Clanleu de tenir, et on lui promit d'être à lui à la pointe du jour; mais on ne lui tint pas parole. Il fallut un temps infini pour faire sortir les troupes hors de Paris. On ne fut en bataille sur la hauteur de Fécamp qu'à sept heures du matin, quoiqu'on eût commencé à défiler vers les onze heures du soir. M. le Prince attaqua Charenton à la pointe du jour; il l'emporta

après y avoir perdu M. de Châtillon, qui était lieutenant-général de son armée. Clanleu se fit tuer, ayant refusé quartier. Nous y perdîmes quatre-vingts officiers, et il n'y en eut que douze ou quinze de tués dans l'armée de M. le Prince. Comme la nôtre commençait à marcher, elle vit la sienne sur deux lignes de l'autre côté de la hauteur : aucun des partis ne pouvait s'attaquer, parce qu'aucun ne voulait s'exposer à la descente du vallon. On se regarda et on s'escarmoucha tout le jour. Noirmoutier, à la faveur de ces escarmouches, détacha mille chevaux, sans que M. le Prince s'en aperçût, et il alla du côté d'Étampes pour escorter un grand convoi de bétail qui s'y était rassemblé. Il est à remarquer que toutes les provinces accouraient à Paris, parce que l'argent y était en abondance, et que tous les citoyens étaient presque également passionnés pour sa défense.

Le 10, M. de Beaufort et M. de la Mothe sortirent pour favoriser le retour de Noirmoutier, et ils trouvèrent le maréchal de Grammont dans la plaine de Villejuif, qui avait deux mille hommes de pied des gardes suisses et françaises, et deux mille chevaux. Nerlieu, cadet de Beauveau, bon officier, qui commandait la cavalerie de Mazarin, étant venu à la charge, fut

tué par les gardes de M. de Beaufort dans la porte de Vitri. Brionne, père de celui que vous connaissez, arracha l'épée à M. de Beaufort. Les ennemis plièrent, leur infanterie même s'étonna; et il est constant que les piques des bataillons commençaient à se toucher et à faire un cliquetis, qui est toujours une marque de confusion, quand le maréchal de la Mothe fit faire halte. Il ne voulut pas exposer le convoi, qui commençait à paraître, à l'incertitude d'un combat. Le maréchal de Grammont se retira, et le convoi entra dans Paris, accompagné, je crois de plus de cent mille hommes qui étaient sortis au bruit qui avait couru que M. de Beaufort était engagé.

Le 11, Brillac, conseiller des enquêtes, homme de réputation dans le parlement, dit en pleine assemblée des chambres, qu'il fallait penser à la paix; que les bourgeois se lassaient de fournir à la subsistance des troupes; que tout retomberait à la fin sur la compagnie; qu'il savait que la proposition d'un accommodement serait très-bien reçue à la cour. Aubri, président de la chambre des comptes, avait parlé la veille dans le même sens au conseil de l'hôtel de ville; et vous allez voir que l'on se servait à Saint-Germain de la crédulité de ces deux

hommes, dont le premier n'avait de capacité que pour le palais, et l'autre n'en avait pour rien; vous allez voir, dis-je, que l'on s'en servait à Saint-Germain pour couvrir une entreprise que l'on avait formée sur Paris. Le parlement s'échauffa beaucoup touchant la proposition; l'on contesta de part et d'autre assez long-temps, et il fut enfin conclu que l'on en délibérerait le lendemain matin.

Le 12 février, Michel, qui commandait la garde de la porte Saint-Honoré, vint avertir le parlement qu'il s'y était présenté un héraut revêtu de sa cotte d'armes, et accompagné de deux trompettes, qui demandait à parler à la compagnie, et avait trois paquets; l'un pour elle, l'autre pour M. le prince de Conti, et l'autre pour l'hôtel de ville. On était alors sur le point de s'asseoir; tout le monde s'entretenait de ce qui était arrivé la veille à onze heures du soir dans les halles, où le chevalier de la Valette avait été pris semant des billets injurieux pour le parlement et encore plus pour moi. Il fut amené à l'hôtel de ville, où je le trouvai sur les degrés comme je descendais de la chambre de madame de Longueville. Comme je le connaissais extrêmement, je lui fis civilité, et je fis même retirer une foule de peuple

qui le maltraitait. Mais je fus bien surpris, quand, au lieu de répondre à mes honnêtetés, il me dit d'un ton fier : *Je ne crains rien, je sers mon roi.* Je fus moins étonné de sa manière d'agir quand on me fit voir les placards, qui ne se fussent pas à la vérité accordés avec des complimens. Les bourgeois m'en mirent entre les mains cinq ou six cents copies trouvées dans son carrosse. Il continua à me parler hautement; je ne changeai pas pour cela de ton avec lui; je lui témoignai la douleur que j'avais de le voir dans le malheur, et le prevôt des marchands l'envoya prisonnier à la Conciergerie. Cette aventure, qui n'avait pas déjà beaucoup de rapport avec les bonnes dispositions de la cour à la paix, dont Brillac et le président Aubri s'étaient vantés d'être si bien informés, jointe à l'apparition d'un héraut qui semblait comme sorti à point nommé d'une machine, ne marquait que trop visiblement un dessein formé. Le parlement voyait comme tout le reste du monde; mais tout le parlement était propre à s'aveugler dans la pratique, parce qu'il est si accoutumé, par les règles de la justice ordinaire, à s'attacher aux formalités, que dans les affaires extraordinaires il ne peut jamais les démêler de la substance. Il faut

prendre garde à ce héraut; il ne vient pas pour rien; voilà trop de circonstances ensemble; on amuse par des propositions; on envoie des semeurs de billets pour soulever le peuple; un héraut paraît le lendemain : il y a du mystère. Voilà ce que la compagnie disait, en ajoutant : *Mais que faire? Un parlement refuser d'entendre un héraut de son roi! un héraut qu'on ne refuse même jamais de la part de son ennemi!* Tous parlaient sur ce ton, et il n'y avait de différence que le plus haut et le plus bas. Ceux qui étaient dévoués à la cour éclataient, ceux qui étaient bien intentionnés pour le parti ne prononçaient pas si fermement les dernières syllabes. On envoya prier M. le prince de Conti et MM. les généraux de venir prendre leurs places, et pendant que l'on attendait les uns dans la grand'chambre, les autres dans la seconde, les autres dans la quatrième, je pris le bon homme Broussel à part, et je lui fis part d'un expédient qui ne me vint dans l'esprit qu'un quart d'heure avant que l'on eût pris séance.

Ma première vue, quand je connus que le parlement se disposait à donner entrée au héraut, fut de faire prendre les armes à toutes les troupes, de le faire passer dans les défilés

en grande cérémonie, et de l'environner tellement, sous prétexte d'honneur, qu'il ne fût presque point vu et nullement entendu du peuple. La seconde fut meilleure; je proposai à Broussel, qui, comme des plus anciens de la grand'chambre, opinait des premiers, de dire qu'il ne concevait pas l'embarras où l'on témoignait d'être dans cette rencontre; qu'il n'y avait qu'un parti, qui était de refuser toute audience et même toute entrée au héraut, sur ce que ces sortes de gens n'étaient jamais envoyés qu'à des ennemis ou à des égaux; que cet envoi n'était qu'un artifice grossier du cardinal Mazarin, qui s'imaginait qu'il aveuglerait assez et le parlement et la ville, pour les obliger à faire le pas du monde le plus irrespectueux et le plus criminel, sous prétexte d'obéissance. Le bon homme Broussel, qui demeura persuadé de la force de ce raisonnement, quoiqu'il n'eût qu'une apparence très-légère, le poussa jusqu'aux larmes. Toute la compagnie s'en émut; on comprit que cette réponse était la naturelle. Le président de Mesmes, qui voulait alléguer vingt-cinq ou trente hérauts envoyés par des rois à leurs sujets, fut repoussé et sifflé, comme s'il avait dit la chose la plus extravagante. On ne voulut

presque pas écouter ceux qui opinèrent au contraire, et il passa à refuser l'entrée de la ville au héraut, et de charger MM. les gens du roi d'aller à Saint-Germain rendre raison à la reine de ce refus. M. le prince de Conti et l'hôtel de ville se servirent du même prétexte pour ne pas entendre ce héraut, et pour ne pas recevoir les paquets, qu'il laissa le lendemain sur la barrière de la porte Saint-Honoré. Cet incident, joint à la prise du chevalier de la Valette, fit que l'on ne se ressouvint pas seulement de la résolution que l'on avait faite la veille, de délibérer sur la proposition de Brillac. On n'eut que de la défiance pour ces lueurs d'accommodement, et l'on s'aigrit bien davantage quelques jours après, quand on apprit le détail de l'entreprise. Le chevalier de la Valette, esprit noir, mais déterminé, et d'une valeur propre à entreprendre, avait formé le dessein de nous tuer, M. de Beaufort et moi, sur les degrés du Palais, et de se servir, pour cet effet, de la confusion qu'il espérait qu'un spectacle aussi extraordinaire que celui de ce héraut jetterait dans la ville. La cour a toujours nié le complot à l'égard de l'entreprise sur nos personnes, mais elle avoua et répéta le chevalier de la Valette

à l'égard des placards. Ce que je sais, c'est que Cohon, évêque de Dol, dit, l'avant-veille, à l'évêque d'Aire, que M. de Beaufort et moi ne serions pas en vie dans trois jours, et il lui parla, dans la même conversation, de M. le Prince, comme d'un homme qui n'était pas assez décisif, et auquel on ne pouvait pas dire toutes choses. Cela m'a fait juger que M. le Prince ne savait pas le fond du dessein du chevalier de la Valette. J'ai toujours oublié de lui en parler.

Le 19, M. le prince de Conti dit au parlement qu'il y avait au parquet des huissiers un gentilhomme, envoyé de M. l'archiduc Léopold, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, et que ce gentilhomme demandait audience à la compagnie. Les gens du roi entrèrent au dernier mot du discours de M le prince de Conti, pour rendre compte de ce qu'ils avaient fait à Saint-Germain, où ils avaient été reçus admirablement bien. La reine avait extrêmement agréé les raisons pour lesquelles la compagnie avait refusé l'entrée au héraut, et elle avait assuré les gens du roi que, bien qu'en l'état où étaient les choses elle ne pût pas reconnaître les délibérations du parlement pour des arrêts d'une compagnie souveraine, elle ne laissait pas de recevoir

avec joie les assurances que la compagnie lui donnait de son respect et de sa soumission, et que, pour peu que le parlement donnât d'effet à ses assurances, elle lui donnerait toutes les marques de sa bonté et en général et en particulier. Talon, avocat général, qui parlait toujours avec dignité et avec force, fit ce rapport, avec tous les ornemens qu'il put lui donner, et il conclut, en assurant lui-même en termes fort pathétiques à la compagnie, que si elle voulait faire une députation à Saint-Germain, elle y serait très-bien reçue, et que ce pourrait être un grand acheminement à la paix. Le premier président lui ayant dit ensuite qu'il y avait à la porte de la grand'chambre un envoyé de l'archiduc, Talon qui était habile en prit sujet de fortifier son opinion. Il marqua que la Providence faisait naître cette occasion, pour avoir plus de lieu de témoigner encore au roi la fidélité du parlement en ne donnant point audience à l'envoyé, et en rendant simplement compte à la reine du respect que l'on conservait pour elle en la refusant. Comme cette apparition d'un député d'Espagne dans le parlement de Paris fait une scène qui n'est pas fort ordinaire dans notre histoire, reprenons-la d'un peu plus loin.

Vous avez déjà vu que Saint-Ibal, qui avait correspondance avec le comte de Fuensaldagne, m'avait pressé de temps en temps de lier commerce avec lui, et je vous ai aussi rendu compte des raisons qui m'en avaient empêché. Comme je vis que nous étions assiégés, que le cardinal envoyait Vautourte en Flandre pour commencer quelques négociations avec les Espagnols, et que je connus que notre parti était assez formé, pour n'être pas chargé en mon particulier de l'union avec les ennemis de l'état, je ne fus plus si scrupuleux. Je fis écrire à Saint-Ibal, qui n'était plus en France, et qui était tantôt à la Haye, tantôt à Bruxelles, qu'en l'état où étaient les affaires je croyais pouvoir écouter avec honneur les propositions que l'on pourrait me faire pour le secours de Paris; que je le priais toutefois de faire en sorte que l'on ne s'adressât pas à moi directement, et que je ne parusse en rien de ce qui serait public. Ce qui m'engagea d'écrire en ce sens à Saint-Ibal, fut qu'il m'avait fait dire lui-même par Montresor que les Espagnols, qui savaient qu'il n'y avait que moi à Paris qui fusse proprement maître du peuple, et qui voyaient que je ne leur faisais pas parler, commençaient à s'imaginer que je pouvais avoir quelques mesures à garder à la cour, qui m'en

empêchaient, et qu'ainsi ne comptant rien à l'égard de Paris sur les autres généraux, ils pourraient bien donner dans les offres immenses que le cardinal leur faisait faire tous les jours. Je connus par un mot que madame de Bouillon laissa échapper, qu'elle en savait autant que Saint-Ibal ; et, de concert avec M. son mari et avec elle, je fis le pas dont je viens de vous rendre compte. J'insinuai, de même concert, qu'on nous ferait plaisir de faire ouvrir la scène par M. d'Elbeuf. Comme il avait été, dans le temps du cardinal de Richelieu, douze ou quinze ans en Flandre à la pension d'Espagne, la voie paraissait toute naturelle. Elle fut prise aussitôt qu'elle fut proposée. Le comte de Fuensaldagne fit partir dès le lendemain Arnolfini, moine bernardin, qui se fit habiller en cavalier sous le nom de don Joseph de Illescas. Il arriva chez M. d'Elbeuf à deux heures après minuit, et il lui donna un petit billet de créance : il la lui expliqua telle que vous vous la pouvez imaginer.

M. d'Elbeuf se crut l'homme le plus important du parti, et, le lendemain, au sortir du Palais, il nous mena tous dîner chez lui, c'est-à-dire, tous les plus considérables, en nous disant qu'il avait une affaire importante à nous

communiquer. M. le prince de Conti, MM. de Beaufort et de la Mothe, et les présidens le Coigneux, de Bellièvre, de Nesmond, de Novion et Viole s'y trouvèrent. M. d'Elbeuf, qui était grand saltimbanque de son naturel, commença la comédie par la tendresse qu'il avait pour le nom français, qui ne lui avait pas permis d'ouvrir seulement un petit billet qu'il avait reçu d'un lieu suspect. Ce lieu ne fut nommé qu'après deux ou trois circonlocutions toutes pleines de scrupules et de mystères; et le président de Nesmond, qui, avec le feu d'un esprit gascon, était l'homme du monde le plus simple, remplit la seconde scène d'aussi bonne foi qu'il y avait eu d'art à la première. Il regarda ce billet, que M. d'Elbeuf avait jeté sur la table, très-proprement recacheté, comme *l'holocauste du sabbat;* il dit que M. d'Elbeuf avait eu grand tort d'appeler des membres du parlement à une action de cette nature. Enfin le président le Coigneux, qui s'impatienta de toutes ces niaiseries, prit le billet, qui avait effectivement plus l'air d'un poulet que d'une lettre de négociation. Il l'ouvrit, et après avoir lu ce qu'il contenait, qui n'était qu'une simple créance, et avoir entendu de la bouche de M. d'Elbeuf ce que le porteur de la créance lui avait dit, il nous fit une *pan-*

talonade digne des premières scènes de la pièce. Il tourna en ridicule toutes les façons qui venaient d'être faites ; il alla au-devant de celles qui s'allaient faire, et l'on conclut d'une commune voix à ne pas rejeter le secours d'Espagne. La difficulté fut en la manière de le recevoir, elle n'était pas dans la vérité médiocre pour beaucoup de circonstances particulières. Madame de Bouillon, qui s'était ouverte la veille avec moi du commerce qu'elle avait avec l'Espagne, m'avait expliqué les intentions de Fuensaldagne, qui étaient de s'engager avec nous, pourvu qu'il fût assuré, de son côté, que nous nous engagerions avec lui. Cet engagement ne pouvait se prendre, de notre part, que par le parlement ou par moi. Il doutait fort du parlement, dont il voyait les deux principaux chefs, le premier président et le président de Mesmes, incapables d'aucune proposition. Le peu d'ouverture que je lui avais donné jusque-là à négocier avec moi, faisait qu'il ne se fondait guère davantage sur ma conduite. Il n'ignorait ni le peu de pouvoir ni le peu de sûreté de M. d'Elbeuf ; il savait que M. de Beaufort était entre mes mains, et de plus, que son crédit, à cause de son incapacité, n'était qu'une fumée. Les incertitudes perpétuelles de M. de Longueville,

et le peu de sens du maréchal de la Mothe, ne l'accommodaient pas. Il se fût fié à M. de Bouillon, mais M. de Bouillon ne pouvait pas lui répondre de Paris; il n'y avait aucun pouvoir; et même la goutte, qui l'empêchait d'agir, avait donné lieu aux gens de la cour de jeter des soupçons contre lui dans l'esprit du peuple. Toutes ces considérations, qui embarrassaient Fuensaldagne, et qui pouvaient aisément l'obliger à chercher ses avantages du côté de Saint-Germain, où l'on appréhendait avec raison sa jonction avec nous; toutes ces considérations, dis-je, ne pouvaient se rectifier, pour le bien du parti, que par un traité du parlement avec l'Espagne, qui était impossible, ou par un engagement que je prisse moi-même, tout-à-fait positif. Saint-Ibal, qui se ressouvenait qu'il avait autrefois écrit sous moi une instruction, par laquelle je proposais cet engagement positif, ne doutait pas que je ne fusse encore dans la même disposition, puisque je m'étais résolu à écouter; et quoique Fuensaldagne ne fût pas de son avis, il ne laissa pas de charger l'envoyé de le tenter, et de témoigner même qu'il ne ferait aucun pas pour nous sans ce préalable. Cet envoyé, qui, avant que de voir M. d'Elbeuf, avait eu deux ou trois jours de conférence avec M. et madame de Bouillon,

s'en était clairement expliqué avec eux, et c'est ce qui avait obligé la dernière à s'expliquer encore davantage avec moi sur ce détail qu'elle n'avait fait jusque-là. Ce que la nécessité d'un secours prompt et pressant m'avait fait résoudre autrefois de proposer par l'instruction dont je viens de parler, n'était plus mon compte. Il ne pouvait plus y avoir de secret dans un traité qui, de nécessité, devait être commun avec des généraux, dont les uns m'étaient suspects, et les autres redoutables. J'apercevais que M. de la Rochefoucault avait fort altéré les bons sentimens de madame de Longueville et la force du maréchal de la Mothe. Je n'ai rien à vous dire de M. d'Elbeuf. Je considérais M. de Bouillon soutenu par l'Espagne, avec laquelle il avait, à cause de Sedan, les intérêts les plus naturels, et, comme un nouveau duc de Mayenne, qui en aurait mille autres au premier jour tout-à-fait séparés de ceux de Paris, et qui pourrait avec le temps, assisté de l'intrigue et de l'argent de Castille, chasser le coadjuteur de Paris, comme le vieux M. de Mayenne (1) en avait chassé, à la ligue, le cardinal de Gondi (2) son

(1) Charles de Lorraine, duc de Mayenne, chef de la ligue, mort à Soissons en 1611.

(2) Pierre de Gondi, cardinal, évêque de Paris, mort

grand-oncle. Dans la conférence que j'eus avec M. et madame de Bouillon, touchant l'envoyé, je ne leur cachai rien de mes raisons, sans en excepter même la dernière, que j'assaisonnai, comme vous pouvez juger, de toute la raillerie la plus douce et la plus honnête qu'il me fut possible. Madame de Bouillon, qui ne faisait ou qui ne disait jamais de galanterie que de concert avec son mari, n'oublia rien de toute celle qui l'eût rendue l'une des plus aimables personnes du monde, quand même elle eût été aussi laide qu'elle était belle, pour me persuader que je ne devais point balancer à traiter, et que M. son mari et moi, joints ensemble, emporterions toujours si fort la balance, que les autres ne pourraient nous faire aucune peine.

M. de Bouillon, qui connaissait très-bien ce que je pensais, et que je parlais selon mes véritables intérêts, revint tout d'un coup à mon avis, par une maxime qui devrait être très-commune et qui est cependant très-rare. Je n'ai jamais vu que lui *qui ne contestât jamais ce qu'il ne croyait pas pouvoir obtenir*. Il entra même obligeamment dans mes sentimens. Il dit à ma-

en 1616. Il était frère d'Albert de Gondi, père de Philippe-Emmanuel de Gondi, qui l'était de Jean-François-Paul, auteur de ces Memoires.

dame de Bouillon « que je jouais le droit du » jeu au poste où j'étais; que la guerre civile » pourrait s'éteindre le lendemain; que j'étais » archevêque de Paris pour toute ma vie; que » j'avais plus d'intérêt que personne à sauver » la ville, mais que je n'en avais pas un moin- » dre à ne m'en point détacher dans les suites; » et qu'il convenait, après ce que je venais de » lui dire, que tout se pourrait concilier. » Il me fit pour cela une ouverture qui ne m'était point venue dans l'esprit, et que je n'approuvai pas d'abord, parce qu'elle me parut impraticable, mais à laquelle je me rendis à mon tour, après l'avoir examinée. Ce fut d'obliger le parlement à entendre l'envoyé, ce qui ferait presque tous les effets que nous pourrions souhaiter. Les Espagnols, qui ne s'y attendaient point, seraient surpris agréablement; le parlement s'engagerait sans le croire; les généraux auraient lieu de traiter après ce pas, qui pourrait être interprété, dans les suites, comme une approbation tacite, que le corps aurait donnée aux démarches des particuliers. M. de Bouillon n'aurait pas de peine à faire concevoir à l'envoyé l'avantage, que ce lui serait en son particulier, de pouvoir mander par son premier courrier à M. l'archiduc, que le parlement des

pairs de France avait reçu une lettre et un député d'un général du roi d'Espagne dans les Pays-Bas. On ferait comprendre au comte de Fuensaldagne qu'il était de la bonne conduite de laisser quelqu'un dans le parti, qui, de concert même avec lui, parût n'entrer en rien avec l'Espagne, et qui par cette conduite pût parer à tout événement aux inconvéniens qu'une liaison avec les ennemis de l'état emportait nécessairement avec soi, dans un parti où la considération du parlement faisait qu'il fallait prendre des mesures plus justes sur ce point que sur tout autre ; que ce personnage me convenait préférablement et par ma dignité et par ma profession, et qu'il se trouvait par bonheur autant de l'intérêt commun que du mien propre. La difficulté était de persuader au parlement de donner audience au député de l'archiduc, et cette audience était toutefois la seule circonstance qui pouvait suppléer dans l'esprit de ce député au défaut de ma signature, sans laquelle il prétendait qu'il n'avait aucun droit de rien faire. Nous nous abandonnâmes en cette occasion M. de Bouillon et moi à la fortune ; et l'exemple que nous avions tout récent du héraut exclus sous le prétexte du monde le plus frivole, nous fit espérer que l'on ne refuserait

pas à l'envoyé l'entrée, pour laquelle on ne manquerait pas de raisons très-solides.

Notre bernardin, qui trouvait beaucoup son compte à cette entrée, que l'on n'avait pas seulement imaginée à Bruxelles, fut plus que satisfait de notre proposition. Il fit sa dépêche à l'archiduc, telle que nous pouvions la souhaiter, et promit de faire par avance et sans en attendre la réponse, tout ce que nous lui ordonnerions. Il usa de ces termes, et il avait raison; car j'ai su depuis que son ordre portait de suivre en tout et partout sans exception, les sentimens de M. et de madame de Bouillon.

Voilà où nous en étions, quand M. d'Elbeuf nous montra comme une grande nouveauté le billet que le comte de Fuensaldagne lui avait écrit, et vous jugez que je ne balançai pas à opiner qu'il fallait que l'envoyé présentât la lettre de l'archiduc au parlement. La proposition en fut reçue d'abord comme une hérésie, et sans exagération elle fut un peu moins que sifflée par toute la compagnie. Je persistai dans mon avis; j'en alléguai les raisons qui ne persuadèrent personne. Le vieux président le Coigneux, qui avait l'esprit le plus vif, et qui prit garde que je parlais de temps en temps d'une lettre de l'archiduc, de laquelle il ne s'était

rien dit, revint tout d'un coup à mon avis, sans m'en dire toutefois la véritable raison, qui était qu'il ne doutait point que je n'eusse vu le dessous de quelque carte qui m'eût obligé à prendre cet avis. Comme la conversation se passait avec assez de confusion, et que l'on allait disputant tout debout les uns aux autres, il me dit : *Que ne parlez-vous à vos amis ? l'on ferait ce que vous voudriez. Je vois bien que vous savez plus de nouvelles que celui qui croit vous les avoir apprises*. Je fus, pour dire le vrai, terriblement honteux de ma bêtise ; car je vis bien qu'il ne pouvait me parler ainsi que sur ce que j'avais dit de la lettre de l'archiduc au parlement, qui dans le vrai n'était qu'un blanc-signé que nous avions rempli chez M. de Bouillon. Je serrai la main au président le Coigneux, je fis signe à MM. de Beaufort et de la Mothe. Les présidens de Novion et de Bellièvre se rendirent à mon sentiment, qui était fondé sur ce que le secours d'Espagne, que nous étions obligés de recevoir comme un remède à nos maux que nous connaissions être dangereux et empiriques, serait infailliblement mortel à tous les particuliers, s'il n'était au moins passé *par l'alambic du parlement*. Nous priâmes tous M. d'Elbeuf de faire trouver bon au bernardin de conférer avec

nous sur la forme seulement dont il aurait à se conduire. Nous la vîmes même chez lui, le Coigneux et moi. Nous lui dîmes, en présence de M. d'Elbeuf, en grand secret, tout ce que nous voulions bien qui fût su : et nous avions concerté dès la veille chez M. de Bouillon tout ce qu'il devait dire au parlement. Il s'en acquitta en homme entendu. Je vous ferai un précis de son discours après que je vous aurai rendu compte de ce qui se passa à ce sujet dans le parlement, lorsqu'il demanda audience, ou plutôt lorsque M. le prince de Conti la demanda pour lui.

Le président de Mesmes, homme de capacité, et oncle de celui que vous voyez aujourd'hui, mais attaché jusqu'à la servitude à la cour, et par l'ambition qui le dévorait et par la timidité qui était excessive, fit au seul nom de l'envoyé de l'archiduc une exclamation éloquente et pathétique, au-dessus de tout ce que j'ai lu en ce genre dans l'antiquité ; et en se tournant vers M. le prince de Conti : *Est-il possible*, dit-il, *monsieur*, *qu'un prince du sang de France propose de donner séance sur les fleurs de lis à un député du plus cruel ennemi des fleurs de lis ?*

Comme nous avions prévu cette tempête, il n'avait pas tenu à nous d'exposer M. d'Elbeuf

à ces premiers coups ; mais il s'en était tiré assez adroitement, en disant que la même raison qui l'avait obligé à rendre compte à son général de la lettre qu'il avait reçue, ne lui permettait pas d'en porter la parole en sa présence. Il fallait pourtant, de nécessité, quelqu'un qui préparât les voies, et qui jetât dans une compagnie, où les premières impressions ont un merveilleux pouvoir, les premières idées de la paix générale et particulière que cet envoyé venait annoncer. La manière dont son nom frapperait d'abord l'imagination des enquêtes, décidait du refus ou de l'acceptation de son audience ; et tout bien pensé et considéré de part et d'autre, l'on jugea qu'il y avait moins d'inconvénient à laisser croire un peu de concert avec l'Espagne, qu'à ne pas préparer, par un canal ordinaire, non odieux et favorable, *les drogues* que l'envoyé d'Espagne allait nous débiter. Ce n'est pas que la moindre ombre de concert, dans les compagnies qu'on appelle réglées, ne soit très-capable d'y empoisonner les choses même les plus justes et les plus nécessaires ; et cet inconvénient était plus à craindre en cette occasion qu'en toute autre. J'y admirai le discernement de M. de Bouillon, chez qui la résolution se prit de faire faire l'ouver-

ture par M. le prince de Conti. Il ne balança pas un moment. Rien ne marque tant le jugement solide d'un homme, que de savoir choisir entre les grands inconvéniens. Je reviens au président de Mesmes, qui s'attacha à M. le prince de Conti, et qui se tourna ensuite vers moi, en me disant ces propres paroles : *Quoi, monsieur, vous refuserez l'entrée au héraut de votre roi, sous le prétexte le plus frivole....* Je ne doutai point de la seconde partie de l'apostrophe ; je la voulus prévenir, et je lui répondis : *Vous me permettrez, monsieur, de ne pas traiter de frivoles des motifs qui ont été consacrés par un arrêt.*

La cohue du parlement s'éleva à ce mot, releva celui du président de Mesmes, qui était effectivement très-imprudent ; et il est constant qu'il servit fort, contre son intention, comme vous pouvez croire, à faciliter l'audience à l'envoyé. Comme je vis que la compagnie s'échauffait, et s'ameutait contre le président de Mesmes, je sortis sous je ne sais quel prétexte, et je dis à Quatresous, jeune conseiller des enquêtes, et le plus impétueux esprit qui fût dans le corps, d'entretenir l'escarmouche, parce que j'avais éprouvé plusieurs fois que le moyen le plus sûr et le plus propre pour

faire passer une affaire extraordinaire dans les compagnies, est d'échauffer la jeunesse contre les vieux. Quatresous s'acquitta dignement de cette commission; il s'arrêta au président de Mesmes et au premier président, sur le sujet d'un certain la Rablière, partisan fameux, qu'il faisait entrer dans tous ses avis, sur quelque matière où il pût opiner. Les enquêtes s'échauffèrent pour la défense de Quatresous : les présidens, à la fin, s'impatientèrent de ces impertinences. Il fallut délibérer sur le sujet de l'envoyé, et malgré les conclusions des gens du roi, et les exclamations des deux présidens et de beaucoup d'autres, il passa à l'entendre.

On le fit entrer sur l'heure même; on lui donna place au bout du bureau; on le fit asseoir et couvrir. Il présenta la lettre de l'archiduc au parlement, qui n'était qu'une lettre de créance, et il s'expliqua en disant : « Que » S. A. I. son maître lui avait donné charge de » faire part à la compagnie d'une négociation » que le cardinal Mazarin avait essayé de lier » avec lui depuis le blocus de Paris; que le roi » catholique n'avait pas estimé qu'il fût sûr ni » honnête d'accepter ses offres dans une saison » où, d'un côté, on voyait bien qu'il ne les » faisait que pour pouvoir plus aisément op-

» primer le parlement, qui était en vénération
» à toutes les nations du monde ; et où, de
» l'autre, tous les traités que l'on pourrait
» faire avec un ministre condamné seraient
» nuls de droit, d'autant plus qu'ils seraient
» faits sans le concours du parlement, à qui
» seul il appartient d'enregistrer et de vérifier
» les traités de paix, pour les rendre sûrs et
» authentiques ; que le roi catholique, qui ne
» voulait tirer aucun avantage des occasions
» présentes, avait commandé à M. l'archiduc
» d'assurer MM. du parlement, qu'il savait être
» attachés aux véritables intérêts de sa majesté
» très-chrétienne, qu'il les reconnaissait de
» très-bon cœur pour arbitres de la paix ; qu'il
» se soumettait à leur jugement, et que s'ils
» acceptaient d'en être les juges, il laissait à leur
» choix de députer de leur corps, en tel lieu
» qu'ils voudraient, sans en excepter même
» Paris, et que le roi catholique y enverrait
» incessamment ses députés, seulement pour y
» représenter ses raisons ; qu'il avait fait avan-
» cer, en attendant leur réponse, dix-huit
» mille hommes sur la frontière, pour les se-
» courir, en cas qu'ils en eussent besoin, avec
» ordre toutefois de ne rien entreprendre sur
» les places du roi très-chrétien, quoiqu'elles

» fussent la plupart comme abandonnées ; qu'il
» n'y avait pas six cents hommes dans Péronne,
» dans Saint-Quentin et dans le Catelet ; mais
» qu'il voulait témoigner dans cette rencontre
» la sincérité de ses intentions pour le bien de
» la paix, et qu'il donnait sa parole que dans
» le temps qu'elle se traiterait il ne donnerait
» aucun mouvement à ses armées ; que si elles
» pouvaient être, en attendant, de quelque uti-
» lité au parlement, il n'avait qu'à en disposer
» par des officiers français, s'il le jugeait à
» propos, et qu'à prendre toutes les précau-
» tions qu'il croirait nécessaires pour lever
» les ombrages que l'on peut toujours prendre
» avec raison de la conduite des étrangers. »

Avant que l'envoyé fût entré il y avait eu beaucoup de contestations tumultueuses dans la compagnie ; et le président de Mesmes n'avait rien oublié pour jeter sur moi toute l'envie de la collusion avec les ennemis de l'état, qu'il relevait de toutes les couleurs qu'il trouvait assez vives et assez apparentes, dans l'opposition du héraut de France et de l'envoyé d'Espagne. Il est vrai que la conjoncture était très-fâcheuse, et quand il en arrive quelqu'une de cette nature, il n'y a de remède qu'à planer dans les momens où ce que l'on vous objecte

peut faire plus d'impression que ce que vous pouvez répondre, et à se relever dans ceux où ce que vous pouvez répondre peut faire plus d'impression que ce que l'on vous objecte. Je suivis fort justement cette règle dans cette rencontre, qui était délicate pour moi; car, quoique le président de Mesmes me désignât avec application et avec adresse, je ne pris rien pour moi, tant que je n'eus rien pour lui faire tête que ce que M. le prince de Conti avait dit en général de la paix, dont il avait été résolu qu'il parlerait en demandant audience pour le député, mais qu'il en parlerait peu pour ne pas marquer trop de concert avec l'Espagne. Quand l'envoyé s'en fut expliqué lui-même aussi obligeamment pour le parlement qu'il le fit, et quand je vis que la compagnie était chatouillée du discours qu'il venait de lui tenir, je pris mon temps pour rembarrer le président de Mesmes, et je lui dis, « que le respect que j'a-
» vais pour la compagnie m'avait obligé à dis-
» simuler et à souffrir toutes ses picoteries;
» que je les avais fort bien entendues, mais
» que je ne les avais pas voulu entendre, et
» que je demeurerais encore dans la même
» disposition, si l'arrêt, qu'il n'est jamais per-
» mis de prévenir, mais qu'il est toujours or-

» donné de suivre, ne m'ouvrait la bouche;
» que cet arrêt avait réglé, contre son senti-
» ment, l'entrée de l'envoyé d'Espagne, aussi-
» bien que le précédent, qui n'avait pas été non
» plus selon son avis, avait porté l'exclusion
» du héraut; que je ne me pouvais imaginer
» qu'il voulût assujettir la compagnie à ne suivre
» jamais que ses sentimens; que nul ne les ho-
» norait plus que moi, mais que la liberté ne
» laissait pas de se conserver dans l'estime
» même et dans le respect; que je suppliais mes-
» sieurs de me permettre de lui donner une
» marque de celui que j'avais pour lui, en lui
» rendant un compte, qui peut-être le surpren-
» drait, de mes pensées sur les deux arrêts du
» héraut et de l'envoyé, sur lesquels il m'avait
» donné tant d'attaques; que pour le premier,
» je confessais que j'avais été assez innocent
» pour avoir failli à donner dans le panneau;
» et que, si M. de Broussel n'eût ouvert l'avis
» auquel il avait passé, je tombais, par un ex-
» cès de bonne intention, dans une imprudence
» qui eût peut-être causé la perte de la ville,
» et dans un crime assez convaincu par l'appro-
» bation solennelle que la reine venait de don-
» ner à la conduite contraire; que pour ce qui
» était de l'envoyé, j'avouais que je n'avais été

» d'avis de lui donner audience, que parce que » j'avais connu à l'air du bureau, que le plus » de voix de la compagnie allait à la lui donner; » et que quoique ce ne fût pas mon sentiment » particulier, j'avais cru que je ferais mieux de » me conformer par avance à celui des autres, » et de faire paraître, au moins dans les choses » où l'on voyait bien que la contestation serait » inutile, de l'union et de l'uniformité dans le » corps. » Cette manière humble et modeste de répondre à cent mots aigres et piquans que j'avais essuyés depuis douze ou quinze jours, et ce matin-là encore, du premier président, et du président de Mesmes, fit un effet que je ne puis exprimer, et elle effaça pour assez longtemps l'impression que l'un et l'autre avaient commencé de jeter dans la compagnie, *que je prétendais de la gouverner par mes cabales*. Rien n'est si dangereux en toutes sortes de communautés; et, si la passion du président de Mesmes ne m'eût donné lieu de déguiser un peu le manége qui s'était fait dans ces deux scènes assez extraordinaires du héraut et de l'envoyé, je ne sais si la plupart de ceux qui avaient opiné à la réception de l'un et à l'exclusion de l'autre, ne se fussent pas repentis d'avoir été d'un sentiment qu'ils eussent cru leur avoir été inspiré

par un autre. Le président de Mesmes voulut repartir à ce que j'avais dit, mais il fut presque étouffé par la clameur qui s'éleva dans les enquêtes. Cinq heures sonnèrent ; personne n'avait dîné, et beaucoup n'avaient pas déjeuné ; et MM. les présidens eurent le dernier, ce qui n'est pas avantageux en cette matière.

L'arrêt qui avait donné entrée au député d'Espagne portait qu'on lui demanderait copie signée de lui, de ce qu'il aurait dit au parlement, qu'on la mettrait dans le registre et qu'on l'enverrait par une députation solennelle à la reine, en l'assurant de la fidélité du parlement, et en la suppliant de donner la paix à ses peuples et de retirer les troupes du roi des environs de Paris. Comme il était fort tard, et que l'on avait bon appétit, ce qui influe plus qu'on ne peut s'imaginer dans les délibérations, l'on fut sur le point de laisser mettre cette clause sans y prendre garde. Le président le Coigneux s'aperçut le premier de la conséquence, et il dit, en se tournant vers un assez grand nombre de conseillers qui commençaient à se lever : *J'ai, messieurs, à parler à la compagnie ; je vous prie de reprendre vos places, il y va du tout pour toute l'Europe.* Tout le monde s'étant remis, il prononça d'un air froid

et majestueux, qui n'était pas ordinaire à maître Gonin (on lui avait donné ce sobriquet), ces paroles pleines de bon sens : « Le » roi d'Espagne nous prend pour arbitres de » la paix générale; peut-être qu'il se moque » de nous, mais il nous fait toujours honneur » de nous le dire. Il nous offre des troupes, » pour les faire marcher à notre secours, et il » est sûr que sur cet article il ne se moque pas » de nous, et qu'il nous fait beaucoup de » plaisir. Nous avons entendu son envoyé, et, » vu la nécessité où nous sommes, nous n'avons » pas eu tort. Nous avons résolu d'en rendre » compte au roi, et nous avons eu raison. On » veut s'imaginer que pour rendre ce compte, » il faut que nous envoyions la feuille de l'ar- » rêt : voilà le piége. Je vous déclare, mon- » sieur, dit-il en se tournant vers M. le pre- » mier président, que la compagnie ne l'a » pas entendu ainsi, et que ce qu'elle a arrêté » est purement que l'on porte la copie, mais » que l'original demeure au greffe. J'aurais » souhaité qu'on n'eût pas obligé les gens à » s'expliquer, parce qu'il y a des matières » sur lesquelles il est sage de ne parler qu'à » demi; mais, puisque l'on y force, je dirai, » sans balancer, que si nous portons la feuille,

» les Espagnols croiront que nous commettons
» au caprice du Mazarin les propositions qu'ils
» nous font pour la paix générale, et même
» pour ce qui regarde notre secours; au lieu
» qu'en ne portant que la copie et en ajoutant
» en même temps, comme la compagnie l'a
» très-sagement ordonné, de très-humbles re-
» montrances pour faire lever le siége, toute
» l'Europe connaîtra que nous nous tenons
» en état de faire ce que le véritable service
» du roi et le bien solide de l'état demandent
» de notre ministère, si le cardinal est assez
» aveugle pour ne pas se servir de cette con-
» joncture comme il le doit. »

Ce discours fut reçu avec une approbation générale; on cria de toutes parts que c'est ainsi que la compagnie l'entendait. MM. des enquêtes donnèrent, à leur ordinaire, maintes bourrades à MM. les présidens. Martineau, conseiller des enquêtes, dit publiquement que le *retentum* de l'arrêt était que l'on ferait fort bonne chère à l'envoyé d'Espagne, en attendant la réponse de Saint-Germain, qui ne pouvait être que quelque méchante ruse du cardinal Mazarin. Charton pria tout haut M. le prince de Conti de suppléer à ce que les formalités du parlement ne permettaient pas à la com-

pagnie de faire. Pontcarré dit qu'un Espagnol ne lui faisait pas tant de peur qu'un Mazarin. Enfin il est certain que les généraux en virent assez pour ne pas appréhender que le parlement se fâchât des démarches qu'ils pourraient faire vers l'Espagne, et M. de Bouillon et moi n'en eûmes que trop, pour satisfaire pleinement l'envoyé de l'archiduc, à qui nous fîmes valoir jusqu'aux moindres circonstances. Il en fut content au delà de ses espérances, et il dépêcha, dès la nuit, un second courrier à Bruxelles, que nous fîmes escorter jusqu'à dix lieues de Paris avec cinq cents chevaux. Le courrier portait la relation de tout ce qui s'était passé au parlement, les conditions que M. le prince de Conti et les autres généraux demandaient pour faire un traité avec le roi d'Espagne, et ce que je pouvais donner en mon particulier d'engagement. Je vous rendrai compte de ce détail et de la suite, après que je vous aurai raconté ce qui se passa le même jour, qui fut le 19 février 1649.

Pendant que cette pièce de l'envoyé d'Espagne se jouait au Palais, Noirmoutier sortit avec deux mille chevaux pour amener à Paris un convoi de cinq cents charrettes chargées de farines qui étaient à Brie-Comte-Robert, où

nous avions garnison. Comme il eut avis que le comte (1), depuis maréchal de Grancei, venait du côté de Lagny pour s'y opposer, il détacha M. de la Rochefoucault avec dix-sept escadrons, pour occuper un défilé où les ennemis étaient obligés de passer. M. de la Rochefoucault, qui avait plus de cœur que d'expérience, s'emporta de chaleur; il n'en demeura pas à son ordre; il sortit de son poste, et chargea les ennemis. Comme il avait à faire à de vieilles troupes, il fut bientôt renversé, et il y fut blessé d'un grand coup de pistolet dans la gorge. Il y perdit Rozan (2), frère de Duras (3); le marquis de Sillery, son beau-frère, y fut fait prisonnier; Rachecourt, premier capitaine de mon régiment de cavalerie, y fut fort blessé; et le convoi était perdu, si Noirmoutier ne fût arrivé avec le reste des troupes. Il fit filer les charrettes du côté de Villeneuve-Saint-George; il marcha avec les troupes en bon ordre par le grand chemin du côté de Gros-bois à la vue

(1) Jacques Rouxel, comte de Grancei, devenu maréchal de France en 1651, mort à Paris en 1680.

(2) Frédéric-Maurice de Durefort, comte de Rozan, tué près de Brie-Comte-Robert en 1649.

(3) Jacques-Henri, duc de Duras, frère aîné de Rozan, maréchal de France.

de Grancei, qui ne crut pas devoir hasarder de passer un pont qui se rencontre sur le grand chemin; il rejoignit son convoi dans la plaine de Creteil, et il l'amena, sans avoir perdu une charrette, à Paris, où il ne rentra qu'à onze heures du soir.

Je vous ai déjà dit que M. de Bouillon et moi, de concert avec les autres généraux, fîmes dépêcher, par l'envoyé de l'archiduc, un courrier à Bruxelles, qui partit à minuit. Nous nous mîmes à table pour souper chez M. de Bouillon un moment après, lui, madame sa femme et moi. Comme elle était fort gaie dans le particulier, et que de plus le succès de cette journée lui avait encore donné de la joie, elle nous dit qu'elle voulait faire débauche. Elle fit retirer tous ceux qui servaient, et elle ne retint que Briquemaut, capitaine des gardes de M. son mari, en qui l'un et l'autre avaient confiance. La vérité est qu'elle voulait parler en liberté de l'état des choses, qu'elle croyait bon. Je ne la détrompai pas, tant que l'on fut à table, pour ne point interrompre son souper ni celui de M. de Bouillon, qui était assez mal de la goutte. Comme on fut sorti de table, je leur représentai qu'il n'y avait rien de plus délicat que le poste où nous nous trouvions; que, si

nous étions dans un parti ordinaire qui eût la disposition de tout le peuple du royaume aussi favorable que nous l'avions, nous serions incontestablement maîtres des affaires; mais que le parlement, qui faisait en un sens notre principale force, faisait en deux ou trois manières notre principale faiblesse; que, bien qu'il parût de la chaleur dans cette compagnie, il y avait toujours un fonds d'esprit de retour qui paraissait à toute occasion; que, dans la délibération même du jour où nous parlions, nous avions eu besoin de tout notre savoir-faire pour faire que le parlement ne se mît pas à lui-même la corde au cou; que je convenais que ce que nous en avions tiré était utile pour faire croire aux Espagnols qu'il n'était pas aussi inabordable pour eux qu'ils se l'étaient figuré; mais qu'il fallait aussi convenir que si la cour se conduisait bien, elle en tirerait un fort grand avantage, parce qu'elle se servirait de la déférence de la compagnie, qui lui rendait compte de l'envoi du député, comme d'un motif pour la porter à revenir avec bienséance de sa première hauteur, et de la députation si solennelle que le parlement avait résolu de lui faire, comme d'un moyen pour entrer en négociation; que je ne doutais point que le mauvais

effet que le refus d'audience aux gens du roi, envoyés à Saint-Germain le lendemain de la sortie du roi, avait produit contre les intérêts de la cour, ne fût un exemple assez instructif pour elle, pour l'obliger à ne pas manquer l'occasion qui se présentait, quand je n'en serais pas persuadé par celui que nous avions, de la manière si bonne et si douce dont elle avait reçu les excuses que nous lui avions faites de l'exclusion du héraut, qu'elle ne pouvait pas ignorer toutefois n'avoir pour fondement que le prétexte le plus mince; que le premier président et le président de Mesmes, qui seraient chefs de la députation, n'oublieraient rien pour faire connaître au Mazarin ses véritables intérêts dans cette conjoncture; que ces deux hommes n'avaient dans la tête que ceux du parlement; que, pourvu qu'ils se tirassent d'affaire, ils auraient même de la joie de nous laisser, en faisant un accommodement qui stipulerait notre sûreté sans nous la donner, et qui, en terminant la guerre civile, établirait la servitude.

Madame de Bouillon m'interrompit à ce mot, et me dit : «Voilà des inconvéniens qu'il fallait » ce me semble prévoir avant l'audience de » l'envoyé d'Espagne, puisque c'est elle qui les

» fait naître. » M. son mari lui repartit brusquement : « Vous avez perdu la mémoire de ce » que nous dîmes dernièrement sur cela. Ne » prévîmes-nous pas en général ces inconvé» niens ? Mais les ayant balancés avec la néces» sité que nous trouvâmes à mêler, en quelque » façon que ce pût être, l'envoyé et le parle» ment, nous prîmes celui qui nous parut le » moindre ; et je vois bien que M. le coadju» teur pense à l'heure qu'il est à remédier même » à ce moindre. Il est vrai, monsieur, lui ré» pondis-je, et je vous proposerai le remède » que je m'imagine, quand j'aurai achevé de » vous expliquer tous les inconvéniens que j'y » vois. Vous avez remarqué que ces jours pas» sés Brillac dans le parlement, et le président » Aubri dans le conseil de l'hôtel de ville, firent » des propositions de paix auxquelles le parle» ment faillit à donner presqu'à l'aveugle ; et » il crut beaucoup faire que de se résoudre à » ne point délibérer sans les généraux. Vous » verrez qu'il y a beaucoup de gens dans les » compagnies qui commencent à ne plus payer » leurs taxes, et beaucoup d'autres qui affec» tent de laisser couler des désordres dans la » police. Le gros du peuple, qui est ferme, » fait que l'on ne s'aperçoit pas encore de ce dé-

» manchement des parties qui s'affaibliraient
» et se détruiraient en peu de temps, si on ne
» travaillait à les lier et à les consolider en-
» semble. La chaleur des esprits suffit pour faire
» cet effet au commencement. Quand elle se ra-
» lentit, il faut que la force y supplée ; et quand
» je parle de la force, j'entends celle qu'on tire
» de la considération où l'on demeure auprès de
» ceux de la part desquels vous peut venir le mal
» auquel vous cherchez le remède. Ce que vous
» faites présentement avec l'Espagne, fait entre-
» voir au parlement qu'il ne doit pas se compter
» pour tout. Ce que nous pouvons, M. de Beau-
» fort et moi dans le peuple, lui doit faire con-
» naître qu'il doit nous y compter pour quelque
» chose ; mais ces deux vues ont leurs inconvé-
» niens comme leur utilité. L'union des géné-
» raux avec l'Espagne, n'est pas assez publique
» pour jeter dans les esprits toute l'impression
» qui y serait dans un sens nécessaire, et qui
» cependant, si elle était plus déclarée, serait
» pernicieuse. Cette même union n'est pas assez
» secrète pour ne pas donner lieu à cette com-
» pagnie d'en prendre avantage contre nous
» dans les occasions, qu'elle prendrait toute-
» fois encore plus tôt si elle nous croyait sans
» protection. Pour ce qui est du crédit que

» M. de Beaufort et moi avons dans le peuple;
» il est plus propre à faire du mal au parlement
» qu'à l'empêcher de nous en faire. Si nous
» étions de la lie du peuple, nous pourrions
» peut-être avoir la pensée de faire ce que
» Bussi le Clerc (1) fit au temps de la ligue,
» c'est-à-dire d'emprisonner, de saccager le
» parlement. Nous pourrions avoir en vue ce
» que firent les Seize, quand ils pendirent le
» président Brisson (2), si nous voulions être
» aussi dépendans de l'Espagne que les Seize
» l'étaient. M. de Beaufort est petit-fils de
» Henri-le-Grand, et je suis coadjuteur de
» Paris. Ce n'est ni notre honneur ni notre
» compte; et cependant il nous serait plus fa-
» cile d'exécuter ce que fit Bussi le Clerc, et
» ce que firent les Seize, sans que le parle-
» ment connaisse ce que nous pourrions con-
» tre lui, assez distinctement pour l'empêcher
» de faire contre nous ce qu'il croira toujours

(1) Bussi le Clerc, tireur d'armes, et ensuite procureur au parlement. Il était un de ces seize zélés ligueurs dont on voit le nom dans les notes sur la satire Ménippée. Ils furent nommés les *Seize*, parce qu'ils se distribuèrent dans les seize quartiers de Paris. Dans la suite, Bussi le Clerc se sauva à Bruxelles, et y reprit son métier de tireur d'armes.

(2) Les Seize le pendirent le 15 novembre 1591.

» facile, jusqu'à ce que nous l'en ayons em-
» pêché ; et voilà le destin des pouvoirs po-
» pulaires : *ils ne se font croire que quand ils*
» *se font sentir*, *et il est très-souvent de l'intérêt*
» *et de l'honneur de ceux entre les mains de qui*
» *ils sont*, *de les faire moins sentir que croire.*
» Nous sommes en cet état. Le parlement pen-
» che vers une paix très-peu sûre et très-hon-
» teuse ; nous soulèverions demain le peuple,
» si nous le voulions. Le devons-nous vouloir ?
» Et si nous ôtons l'autorité au parlement, en
» quel abîme jetons-nous Paris dans les suites ?
» Tournons le feuillet. Si nous ne le soulevons
» pas, le parlement croira-t-il que nous puis-
» sions le soulever ? S'empêchera-t-il de faire
» des pas vers la cour, qui le perdront peut-
» être, mais qui nous perdront infailliblement
» avant lui ? Vous direz bien, madame, que je
» marque beaucoup d'inconvéniens et peu de
» remèdes, à quoi je réponds que je vous ai
» parlé de ceux qui se trouvent déjà naturel-
» lement dans le traité que vous projetez avec
» l'Espagne, et dans l'application que nous
» avons M. de Beaufort et moi à nous main-
» tenir dans l'esprit des peuples ; mais que,
» comme je reconnais dans tous les deux de
» certaines qualités qui en affaiblissent la force

» et la vérité, j'ai cru être obligé, monsieur, à
» rechercher dans votre capacité et dans votre
» expérience ce qui pourrait y suppléer ; et
» c'est ce qui m'a fait prendre la liberté de vous
» rendre compte d'un détail que vous auriez
» vu d'un coup d'œil bien plus distinctement
» que moi, si votre mal vous avait permis d'as-
» sister une fois ou deux aux assemblées du par-
» lement ou à un conseil de l'hôtel de ville. »

M. de Bouillon, qui ne croyait nullement les affaires en cet état, me pria de lui mettre par écrit tout ce que j'avais commencé et tout ce que j'avais encore à lui dire. Je le fis sur l'heure même, et il m'en rendit le lendemain une copie que j'ai encore écrite de la main de son secrétaire. On ne peut être plus étonné ni plus affligé que le furent M. et madame de Bouillon, de ce que je venais de leur marquer de la disposition des affaires, et je n'en avais pas été moins surpris qu'eux. Il ne s'est jamais rien vu de si subit. La réponse douce et honnête que la reine fit aux gens du roi touchant le héraut; sa protestation de pardonner sincèrement à tout le monde; les couleurs dont Talon, avocat général, embellit cette réponse, tournèrent en un instant presque tous les esprits. Il y eut des momens où ils revinrent à leurs emportemens, soit

par les accidens qui survinrent, ou par l'art de ceux qui les y ramenèrent; mais le fonds pour le retour y demeura toujours. Je le remarquai en tout, et je fus bien aise de m'en ouvrir avec M. de Bouillon, qui était le seul homme de tête de sa profession qui fût dans le parti, pour voir avec lui la conduite que nous aurions à y prendre. Je fis bonne mine avec tous les autres; je leur fis valoir les moindres circonstances, presque avec autant de soin qu'à l'envoyé de l'archiduc. Le président de Mesmes, qui, à travers toutes les *bourrades* qu'il venait de recevoir dans les deux dernières délibérations, avait conçu que le feu qui s'y était allumé n'était que de paille, dit au président de Bellièvre que pour le coup j'étais la dupe, et que j'avais pris le frivole pour la substance. Le président de Bellièvre, à qui je m'étais ouvert, m'eut pu justifier, s'il l'eût jugé à propos, mais il fut lui-même la dupe, et il railla le président de Mesmes, comme un homme qui prenait plaisir à se flatter lui-même.

M. de Bouillon, ayant examiné, tout le reste de la nuit jusqu'à cinq heures du matin, le papier que je lui avais laissé à deux, me récrivit le lendemain un billet, par lequel il me priait de me trouver chez lui à trois heures après

midi. Je ne manquai pas de m'y rendre, et je trouvai madame de Bouillon pénétrée de douleur, parce que M. son mari l'avait assurée que ce que je marquais dans mon écrit n'était que trop bien fondé, supposé les faits dont il ne pouvait pas croire que je ne fusse très-bien informé, et qu'il n'y avait à tout cela qu'un remède, que non-seulement je ne prendrais pas, mais auquel même je m'opposerais. Ce remède était de laisser agir le parlement pleinement à sa mode, et de contribuer même sous main à lui faire faire des pas odieux au peuple; de commencer dès cet instant de le décréditer dans le public; de jouer le même personnage à l'égard de l'hôtel de ville, dont le chef, qui était le président le Féron, prevôt des marchands, était déjà très-suspect, et de se servir ensuite de la première occasion que l'on jugerait la plus favorable, pour s'assurer, ou par l'exil ou par la prison, des personnes de ceux dont nous ne nous pourrions pas nous répondre à nous-mêmes. Voilà ce que M. de Bouillon nous proposa sans balancer, en ajoutant que Longueil, qui connaissait mieux le parlement qu'homme du royaume, et qui l'avait été voir sur le midi, lui avait confirmé tout ce que je lui avais dit la veille, de la pente

que ce corps prenait, sans s'en apercevoir soi-même ; et que le même Longueil était convenu avec lui que le seul remède efficace était de penser de bonne heure *à le purger*. Ce fut son mot, et je l'eusse reconnu à ce mot. Il n'y a jamais eu d'esprit si décisif ni si violent, mais il n'y en a jamais eu qui ait pallié ses décisions et ses violences par des termes plus doux. Quoique le même expédient que M. de Bouillon me proposait me fût déjà venu dans l'esprit et peut-être avec plus de raison qu'à lui, parce que j'en connaissais la possibilité plus que lui, je ne lui laissai aucun lieu de croire que j'y eusse fait réflexion, parce que je savais qu'il avait le faible d'aimer à avoir imaginé une chose le premier ; et c'est l'unique défaut que je lui aie connu dans la négociation. Après qu'il m'eut bien expliqué sa pensée, je le suppliai d'agréer que je lui misse la mienne par écrit ; ce que je fis sur-le-champ ainsi :

« Je conviens de la possibilité de l'exécution,
» mais je la tiens pernicieuse pour les suites, et
» pour le public et pour les particuliers, parce
» que le même peuple, dont vous vous serez
» servi pour abattre l'autorité des magistrats,
» ne reconnaîtra plus la vôtre, dès que vous
» serez obligé de demander ce que les magis-

» trats en exigent. Ce peuple a adoré le parle-
» ment jusqu'à la guerre ; il veut encore la
» guerre , et il a commencé à n'avoir plus tant
» d'amitié pour le parlement. Il s'imagine lui-
» même que cette diminution ne regarde que
» quelques membres de ce corps qui sont *Ma-*
» *zarins*. Il se trompe, elle va à toute la com-
» pagnie, mais elle y va comme insensiblement
» et par degrés. Les peuples sont las quelque
» temps avant que de s'apercevoir qu'ils le sont.
» La haine contre le Mazarin soutient et cou-
» vre cette lassitude. Nous égayons les esprits
» par nos satires, par nos vers et par nos
» chansons ; le bruit des trompettes, des tam-
» bours et des timbales réjouit les boutiques :
» mais au fond paie-t-on les taxes avec la ponc-
» tualité avec laquelle on les a payées les pre-
» mières semaines ? Y a-t-il beaucoup de gens
» qui nous aient imités, vous, M. de Beaufort
» et moi, quand nous avons envoyé notre vais-
» selle à la monnaie ? N'observez-vous pas que
» quelques-uns de ceux qui se croient encore
» très-bien intentionnés pour la cause com-
» mune, commencent à excuser dans les faits
» particuliers ceux qui le sont le moins ? Voilà
» les marques d'une lassitude qui est d'autant
» plus considérable, qu'il n'y a pas encore six

» semaines que l'on a commencé à courir ; ju-
» gez de celle qui sera causée par de plus longs
» voyages. Le peuple ne sent presque pas en-
» core la misère ; il est au moins très-certain
» qu'il ne la connaît pas. Ceux qui sont fati-
» gués s'imaginent qu'ils ne sont qu'en colère ;
» et cette colère est contre un parlement, c'est-
» à-dire, contre un corps qui était, il n'y a qu'un
» mois, l'idole du public, et pour la défense
» duquel il a pris les armes. Quand nous nous
» serons mis à la place de ce parlement, quand
» nous aurons ruiné son autorité dans l'esprit
» de la populace, quand nous aurons établi la
» nôtre, nous tomberons infailliblement dans
» les mêmes inconvéniens, parce que nous se-
» rons obligés de faire les mêmes choses que
» fait aujourd'hui le parlement. Nous ordon-
» ner ons des taxes, nous leverons de l'ar-
» gent, et il n'y aura qu'une différence, qui
» sera que la haine et l'envie que nous contrac-
» terons dans le tiers de Paris, c'est-à-dire,
» dans le plus gros des bourgeois, attachés en
» je ne sais combien de manières différentes à
» cette compagnie, dès que nous l'aurons atta-
» quée, diminuée ou abattue; que cette haine,
» dis-je, et cette envie produiront et acheveront
» contre nous dans les deux autres tiers en huit

» jours, ce que six semaines n'ont encore que
» commencé contre le parlement. Nous avons
» dans la ligue un exemple fameux de ce que je
» viens de vous dire. M. de Mayenne, trouvant
» dans le parlement cet esprit que vous lui
» voyez, et qui va toujours à unir les contra-
» dictions et à faire la guerre civile selon les
» conclusions des gens du roi, se lassa bientôt
» de ce *pédantisme*. Il se servit, en dessous main,
» des Seize, qui étaient les quarteniers de la
» ville, pour abattre cette compagnie ; mais
» il fut obligé de faire pendre dans la suite
» quatre de ces Seize qui étaient trop attachés
» à l'Espagne. Ce qu'il fit en cette occasion
» pour être moins dépendant de cette cou-
» ronne, fit qu'il en eut plus de besoin pour se
» soutenir contre le parlement, dont le reste
» commençait à se relever. Qu'arriva-t-il de
» tous ces inconvéniens ? M. de Mayenne fit un
» traité qui a fait dire à toute la postérité,
» qu'il n'avait su faire ni la paix ni la guerre.
» Voilà le sort de M. de Mayenne, chef d'un
» parti formé pour la défense de la religion,
» cimenté par le sang de MM. de Guise, tenus
» universellement pour les Machabées de leur
» temps, et d'un parti déjà répandu dans les
» provinces. En sommes-nous là ? La cour ne

» quelquefois sur les peuples, n'y est jamais
» cru que par les effets; parce que ceux qui l'y
» doivent avoir naturellement, par leurs ca-
» ractères, en conservent toujours le plus long-
» temps qu'ils peuvent l'imagination, après
» qu'ils en ont perdu l'effectif. Faites réflexion
» sur ce que vous avez vu dans la cour sur ce
» sujet. Y a-t-il un ministre ni un courtisan
» qui, jusqu'au jour des barricades, n'ait tourné
» en ridicule tout ce qu'on lui disait de la dis-
» position du peuple pour le parlement? Il est
» pourtant vrai qu'il n'y avait pas un seul mi-
» nistre, ni un seul courtisan, qui n'eût déjà
» vu des signes infaillibles de la révolution. Il
» faut avouer que les barricades devaient les
» convaincre. L'ont-elles fait? Les ont-elles
» empêché d'assiéger Paris, sur ce fondement,
» que le caprice du peuple, qui l'avait porté à
» l'émotion, ne le pourrait pas pousser jusqu'à
» la guerre? Ce que nous faisons aujourd'hui
» et tous les jours pourrait les détromper de
» cette illusion : en sont-ils guéris? Ne dit-on pas
» tous les jours à la reine que le gros bourgeois
» est à elle, et qu'il n'y a dans Paris que la ca-
» naille, achetée à prix d'argent, qui soit au
» parlement? Je vous ai marqué la raison
» pourquoi les hommes se flattent et se trom-

» pent eux-mêmes en ces matières. Ce qui est
» arrivé à la cour arrive présentement au par-
» lement. Il y a dans ce mouvement tout le
» caractère de l'autorité ; il en prendra bientôt
» la substance : il le devrait prévoir, et par les
» murmures qui commencent à s'élever contre
» lui, et par le redoublement de la manie du
» peuple pour M. de Beaufort et moi. Nulle-
» ment : il ne les connaîtra jamais que par une
» violence actuelle et positive qu'on lui fera,
» et que par un coup qui l'abattra. Tout ce
» qu'il verra de moins lui paraîtra une tenta-
» tive que nous aurons faite contre lui, et dans
» laquelle nous n'aurons pu réussir. Il en pren-
» dra du courage, il nous poussera effective-
» ment, si nous plions, et il nous obligera
» par-là à le perdre. Ce n'est pas là notre
» compte ; au contraire, notre intérêt est de ne
» lui point faire de mal pour ne point mettre de
» division dans notre parti, et d'agir toutefois
» d'une manière qui lui fasse voir qu'il ne peut
» faire son bien qu'avec nous. Il n'y a point de
» moyens plus efficaces, à mon avis, pour cela,
» que de tirer notre armée de Paris, de la
» poster en quelque lieu où elle puisse être
» hors de l'insulte des ennemis, d'où elle puisse
» toutefois favoriser nos convois, et de se faire

» demander cette sortie par le parlement même,
» afin qu'il n'en prenne point d'ombrage, ou
» qu'il n'en prenne que quand il sera bon pour
» nous qu'il en ait. Cette précaution, jointe
» aux autres que vous avez déjà résolues, fera
» que cette compagnie, presque sans s'en être
» aperçue, se trouvera dans la nécessité d'agir
» de concert avec nous; et la faveur du peuple,
» par laquelle seule nous pouvons véritable-
» ment la retenir, ne lui paraîtra plus une
» fumée, dès qu'elle la verra fortifiée et comme
» épaissie par une armée qu'elle ne croira plus
» entre ses mains. »

Voilà ce que j'écrivis sur la table du cabinet de madame de Bouillon. Je leur lus aussitôt après, et je remarquai qu'à l'endroit où je proposais de faire sortir l'armée de Paris, elle fit signe à M. son mari, qui, à l'instant que j'eus achevé ma lecture, la tira à part, et lui parla près d'un demi-quart d'heure, après quoi il me dit : « Vous avez une si grande connaissance
» de l'état de Paris, et j'en ai si peu, que vous
» me devez excuser si je n'en parle pas juste.
» Je vais fortifier vos raisons par un secret que
» nous vous allons dire, pourvu que vous nous
» promettiez, sur votre salut, de nous le garder
» pour tout le monde, et particulièrement à

» l'égard de mademoiselle de Bouillon (1). » Il continua en ces termes : « M. de Turenne » nous écrit qu'il est sur le point de se décla- » rer pour le parti, qu'il n'y a plus que deux » colonels dans son armée qui lui fassent peine, » qu'il s'en assurera d'une manière ou d'autre » avant qu'il soit huit jours, et qu'à l'instant il » marchera à nous. Il nous a demandé le secret » pour tout le monde, hors pour vous; mais » sa gouvernante (ajouta avec colère madame » de Bouillon) nous l'a commandé pour vous » comme pour les autres. » La gouvernante dont il voulait parler, était la vieille mademoiselle de Bouillon, sa sœur, en qui il avait une confiance abandonnée, et que madame de Bouillon haïssait de tout son cœur. M. de Bouillon reprit la parole et me dit : Qu'en dites-vous, ne sommes-nous pas les maîtres de la cour et du parlement? Je ne serai pas ingrat, répondis-je, je paierai votre secret d'un autre qui n'est pas si important, mais qui n'est pas peu considérable. Je viens de voir un billet d'Hocquincourt (2) à madame de Montbazon, où il n'y a que ces mots : *Péronne est à la belle des*

(1) Charlotte de la Tour, morte sans alliance en 1662.

(2) Charles de Monchi, marquis d'Hocquincourt, gouver-

belles; et j'en ai reçu un le matin de Bussi-Lamet, qui m'assure de Mézières. Madame de Bouillon se jeta à mon cou, nous ne doutâmes plus de rien, et nous conclûmes en un quart d'heure le détail de toutes les précautions dont vous avez vu les propositions ci-dessus.

Je ne puis omettre à ce propos une parole de M. de Bouillon. Comme nous examinions les moyens de tirer l'armée hors des murailles, sans donner de la défiance au parlement, madame de Bouillon, qui était transportée de joie de tant de bonnes nouvelles, ne faisait plus aucune réflexion sur ce que nous disions. M. son mari se tourna vers moi, et il me dit presque en colère, parce qu'il prit garde que ce que je venais d'apprendre de M. de Turenne m'avait touché et distrait : *Je le pardonne à ma femme, mais je ne vous le pardonne pas. Le vieux prince d'Orange disait que le moment où l'on reçoit les plus heureuses nouvelles était celui où il fallait redoubler son attention pour les petites.*

Le 24 de ce mois de février, les députés du parlement, qui avaient reçu leurs passe-ports

---

neur de Péronne, etc., maréchal de France en 1651, et tué devant Dunkerque en 1658.

la veille, partirent pour aller rendre compte à la reine de l'audience accordée à l'envoyé de l'archiduc. La cour ne manqua pas de se servir de cette occasion pour entrer en traité. Quoiqu'elle ne traitât pas dans ses passe-ports les députés de présidens et de conseillers, elle ne les traita pas aussi de gens qui l'eussent été, et qui en fussent déchus, les nommant simplement par leurs noms ordinaires. La reine dit aux députés qu'ils ne devaient point avoir entendu l'envoyé, mais que c'était une chose faite ; qu'il fallait songer à une bonne paix ; qu'elle y était très-disposée ; que M. le chancelier étant malade depuis quelques jours, elle donnerait dès le lendemain une réponse plus ample par écrit. M. d'Orléans et M. le Prince s'expliquèrent encore plus positivement, et promirent aux députés, qui eurent avec eux des conférences très-longues, de déboucher tous les passages aussitôt que le parlement aurait nommé des députés pour traiter.

Le même jour nous eûmes avis que M. le Prince avait dessein de jeter dans la rivière toutes les farines de Gonesse et des environs, parce que les paysans en apportaient une fort grande quantité dans la ville. Nous le prévînmes ; l'on sortit avec toutes les troupes, entre

neuf et dix heures du soir, on passa toute la nuit en bataille devant Saint-Denis, pour empêcher le maréchal du Plessis (1), qui y était avec huit cents chevaux, composés de la gendarmerie, d'incommoder notre convoi. On prit tout ce qu'il y avait de chariots, de charrettes et de chevaux dans Paris. Le maréchal de la Mothe se détacha avec mille chevaux, il enleva tout ce qu'il trouva dans Gonesse et dans tout le pays, et rentra dans la ville sans avoir perdu un seul homme ni un seul cheval. Les gendarmes de la reine donnèrent sur la queue du convoi, mais ils furent repoussés par Saint-Germain d'Apchon (2) jusque dans la rivière de Saint-Denis.

Le même jour, Flamarin arriva à Paris pour faire compliment, de la part de M. le duc d'Orléans, à la reine d'Angleterre, sur la mort du roi son époux (3), que l'on n'avait apprise que trois ou quatre jours auparavant : ce fut là le prétexte du voyage de Flamarin; en voici la

---

(1) César, duc de Choiseul, comte du Plessis-Praslin, maréchal de France en 1645, mort en 1645.

(2) . . . . Saint-Germain, comte d'Apchon.

(3) Charles Stuart, premier du nom, roi d'Angleterre, décapité en 1649.

cause : La Rivière, de qui il était intime, se mit dans l'esprit de lier commerce, par son moyen, avec M. de la Rochefoucault, avec lequel Flamarin avait aussi beaucoup d'habitude. Je savais de moment à autre tout ce qui se passait entre eux, parce que Flamarin, qui était amoureux de madame de Pommereux, lui en rendait un compte très-fidèle. Comme le cardinal Mazarin faisait croire à la Rivière que le seul obstacle qu'il trouvait au cardinalat était M. le prince de Conti, Flamarin crut ne pouvoir rendre un service plus considérable à son ami que de faire une négociation qui le pût disposer à quelque union. Il vit pour cet effet M. de la Rochefoucault, et il n'eut pas beaucoup de peine à le persuader. Il le trouva au lit, incommodé de sa blessure, et très-fatigué de la guerre civile. Il dit à Flamarin qu'il n'y était entré que malgré lui, et que s'il fût revenu de Poitou deux mois avant le siége de Paris, il eût assurément empêché madame de Longueville d'entrer dans cette méchante affaire ; mais que je m'étais servi de son absence pour l'y embarquer, elle et M. le prince de Conti, parce qu'il avait trouvé les engagemens trop avancés pour les pouvoir rompre ; que sa blessure était encore un nouvel obstacle à son dessein de réunir la maison

royale ; que ce diable de coadjuteur ne voulait point de paix, et qu'il était toujours pendu aux oreilles de M. le prince de Conti et de madame de Longueville, pour en fermer toutes les voies ; que son mal l'empêchait d'agir auprès d'eux comme il eût fait. Il prit ensuite, avec Flamarin, toutes les mesures qui obligèrent depuis, à ce qu'on a cru, M. le prince de Conti à céder sa nomination au cardinalat à la Rivière. Je fus informé de tous ces pas par madame de Pommereux ; j'en tirai toutes les lumières qui me furent nécessaires, et je fis dire après par le prevôt des marchands à Flamarin de sortir de Paris, parce qu'il y avait déjà quelques jours que le temps de son passe-port était expiré.

Le 26, il y eut de la chaleur dans le parlement, sur ce qu'y ayant eu nouvelle que Grancei avait assiégé Brie-Comte-Robert avec cinq mille hommes de pied et trois mille chevaux, la plupart des conseillers voulaient ridiculement que l'on s'exposât à une bataille pour la secourir. MM. les généraux eurent toutes les peines du monde à leur faire entendre raison. La place ne valait rien ou était inutile par deux ou trois considérations. M. de Bouillon, qui, à cause de sa goutte, ne pouvait venir au Pa-

lais, les envoya par écrit à la compagnie, qui se montra plus peuple en cette occasion qu'on ne le peut croire. Bourgogne, qui était dans la place, se rendit ce jour-là même. S'il eût tenu plus long-temps, je ne sais si l'on eût pu s'empêcher de faire, contre les règles de la guerre, quelques tentatives bizarres pour étouffer les criailleries de ces impertinens. Je m'en servis pour leur faire désirer à eux-mêmes que notre armée sortît de Paris. J'apostai le comte de Maloze (1) pour dire au président Charton qu'il savait que, si l'on n'avait pas secouru Brie-Comte-Robert, c'était parce qu'il était impossible de faire sortir assez à temps les troupes de la ville; et que ç'avait déjà été l'unique cause de la perte de Charenton. Je fis dire au président de Mesmes que l'on savait de bon lieu que j'étais fort embarrassé, parce que, d'un côté, je voyais que la perte de ces deux places était imputée, par le public, à l'opiniâtreté que l'on avait eue de tenir nos troupes resserrées dans l'enclos de nos murailles, et que de l'autre, je ne pouvais me résoudre à éloigner seulement de deux pas de ma personne tous ces gens de guerre, qui étaient autant de criailleurs à gage

(1) Louis de Bourbon-Malose, mort en [illegible].

pour moi dans les rues et dans la salle du Palais. Toute cette poudre prit feu. Le président Charton ne parla plus que de campement; le président de Mesmes finissait tous ses avis par la nécessité de ne pas laisser les troupes inutiles. Les généraux témoignèrent être embarrassés de cette proposition; je fis semblant de la contrarier; nous nous fîmes prier huit ou dix jours, après lesquels nous fîmes ce que nous souhaitions encore plus fortement que ceux qui nous en pressaient.

Noirmoutier sortit de Paris avec quinze cents chevaux, et y amena, ce jour-là, de Dammartin et des environs, une quantité immense de grains et de farine. M. le Prince ne pouvait pas être partout, il n'y avait pas assez de cavalerie pour occuper toute la campagne, et toute la campagne favorisait Paris. On y apporta plus de blé qu'il n'en eût fallu pour le maintenir six semaines. La police y manqua par la friponnerie des boulangers et par le peu de soin des officiers.

Le 27, le premier président fit la relation au parlement de ce qui s'était passé à Saint-Germain, et l'on y résolut de prier MM. les généraux de se trouver au Palais l'après-dînée, pour délibérer sur les offres de la cour. Nous eûmes

de la peine, M. de Beaufort et moi, à retenir le peuple, qui voulait entrer dans la grand'chambre, et qui menaçait les députés de les jeter dans la rivière, en criant qu'ils les trahissaient et qu'ils avaient eu des conférences avec Mazarin. Il nous fallut tout notre crédit pour l'apaiser, et le bon est que le parlement croyait que nous le soulevions. *Le pouvoir dans les peuples est fâcheux, en ce qu'il nous rend responsables même de ce qu'ils font malgré nous.* L'expérience que nous en fîmes ce matin-là, nous obligea de prier M. le prince de Conti de mander au parlement qu'il n'y pourrait pas aller l'après-dînée, et qu'il le priait de différer la délibération jusqu'au lendemain matin; et nous crûmes qu'il serait à propos que nous nous trouvassions chez M. de Bouillon, pour aviser à ce que nous avions à dire et à faire dans une conjoncture où nous nous trouvions entre un peuple qui criait, un parlement qui voulait la paix, et les Espagnols qui pouvaient vouloir l'un et l'autre à nos dépens, selon leurs intérêts. Nous ne fûmes guère moins embarrassés dans notre assemblée chez M. de Bouillon, que nous avions appréhendé de l'être dans celle du parlement. M. de Conti, instruit par M. de la Rochefoucauld, y parla comme un homme qui

voulait la guerre, et y agit en homme qui voulait la paix. Le personnage qu'il joua, et ce que je savais de Flamarin, ne me laissa aucun lieu de douter qu'il n'attendît quelque réponse de Saint-Germain. La moins forte proposition de M. d'Elbeuf, fut de mettre tout le parlement en corps à la Bastille. M. de Bouillon n'avait encore rien dit de M. de Turenne, parce qu'il ne s'était pas encore déclaré publiquement. Je n'osais m'expliquer sur les raisons qui me faisaient juger qu'il était nécessaire de couler sur tout généralement, jusqu'à ce que notre camp formé hors des murailles, l'armée d'Allemagne en marche, et celle d'Espagne sur la frontière, nous missent en état de faire agir à notre gré le parlement. M. de Beaufort, à qui l'on ne se pouvait ouvrir d'aucun secret important à cause de madame de Montbazon qui n'avait point de fidélité, ne comprenait pas pourquoi nous ne nous servions pas de tout le crédit que lui et moi avions parmi le peuple. M. de Bouillon, parce qu'en son particulier il eût pu trouver mieux que personne ses intérêts dans le bouleversement, ne m'aidait qu'autant que la bienséance le forçait à faire prendre le parti de modération, c'est-à-dire à faire résoudre que nous ne troublassions pas la délibération que

nous devions faire le lendemain au parlement, par aucune émeute populaire. Comme on ne doutait point que la compagnie n'embrassât, même avec précipitation, l'offre que la cour lui faisait de traiter, l'on n'avait presque rien à répondre à ceux qui disaient que l'unique moyen de l'empêcher était d'aller au-devant de la délibération, par une émotion populaire. M. de Beaufort y donnait à pleines voiles. M. d'Elbeuf, qui venait de recevoir une lettre de la Rivière pleine de mépris, faisait le capitan. Je me trouvai dans l'embarras dont vous pouvez juger, en faisant réflexion sur les inconvéniens qu'il y avait pour moi, ou à ne pas prévenir une émotion qui me serait infailliblement imputée, ou à la combattre dans l'esprit des gens à qui je ne pouvais dire les raisons les plus solides que j'avais pour ne pas l'approuver. Le premier parti que je pris fut d'approuver les incertitudes et les ambiguïtés de M. le prince de Conti. Mais comme je vis que cette manière de galimatias pourrait bien empêcher que l'on ne prît la résolution de faire l'émeute, mais qu'elle ne serait pas capable de faire que l'on prît celle de s'y opposer, ce qui était pourtant nécessaire, vu la disposition où était le peuple, qu'un mot du moins accrédité d'entre nous pouvait en-

flammer, je crus qu'il n'y avait point à balancer : je me déclarai publiquement. J'exposai à toute la compagnie ce que vous avez vu que j'avais dit à M. de Bouillon. J'insistai à ce que l'on n'innovât rien, jusqu'à ce que nous sussions positivement par la réponse de Fuensaldagne ce que nous pouvions attendre des Espagnols. Je suppléai par cette raison aux autres que je n'osais dire et que j'eusse tirées encore plus aisément et du secours de M. de Turenne, et du camp que nous avions projeté auprès de Paris.

J'éprouvai en cette occasion *que l'une des plus grandes incommodités des guerres civiles est qu'il faut encore plus d'application à ce que l'on ne doit pas dire à ses amis qu'à ce que l'on doit faire contre ses ennemis*. Je fus assez heureux pour les persuader, parce que M. de Bouillon revint à mon avis; convaincu qu'une confusion telle qu'elle eût été dans la conjoncture, fût retombée sur les auteurs. Mais ce qu'il me dit sur ce sujet, après que tout le monde s'en fut allé, me convainquit à mon tour qu'aussitôt que nos troupes seraient hors de Paris, que notre traité avec l'Espagne serait conclu, et que M. de Turenne se serait déclaré, il était résolu de s'affranchir de la tyrannie ou plutôt

du pédantisme du parlement. Je lui répondis qu'avec la déclaration de M. de Turenne, je lui promettais de me joindre à lui pour ce sujet; mais qu'il jugeait bien que jusque-là je ne pouvais me séparer du parlement, quand j'y verrais clairement ma ruine, parce que j'étais au moins assuré de conserver mon honneur en demeurant uni à ce corps, avec lequel il semble que les particuliers ne peuvent faillir; au lieu que, si je contribuais à le perdre, sans avoir de quoi suppléer par un parti dont le fonds fût français et non odieux, je pouvais être réduit fort aisément à devenir dans Bruxelles une *copie des exilés de la ligue*. Que pour lui M. de Bouillon, il y trouverait mieux son compte que moi par sa capacité dans la guerre, et par les établissemens que l'Espagne pourrait lui donner; mais qu'il devait toutefois se ressouvenir de M. d'Aumale, qui était tombé à rien dès qu'il n'avait eu que la protection d'Espagne : qu'il était nécessaire pour lui et pour moi de faire un fonds certain au dedans du royaume, avant que de songer à se détacher du parlement, et se résoudre même à en souffrir jusqu'à ce que nous eussions vu clair à la marche de l'armée d'Espagne, au campement de nos troupes et à la déclaration de M. de

Turenne, qui était la pièce décisive, en ce qu'elle donnait au parti un corps indépendant des étrangers, ou plutôt parce qu'elle formait elle-même un parti purement français, et capable de soutenir les affaires par son propre poids. Ce fut cette dernière considération qui emporta madame de Bouillon, qui était rentrée dans la chambre de son mari aussitôt que les généraux en furent sortis. Elle s'irrita bien fort, quand elle sut que la compagnie s'était séparée sans résoudre de se rendre maîtres du parlement; et elle dit à M. de Bouillon : Je vous l'avais bien dit que vous vous laisseriez aller à M. le coadjuteur. Il lui répondit : Voulez-vous, madame, que M. le coadjuteur hasarde pour nos intérêts de devenir l'aumônier de Fuensaldagne ? Est-il possible que vous n'ayez pas compris ce qu'il vous prêche depuis trois jours ? Je pris la parole sans émotion, en disant à madame de Bouillon : Ne concevez-vous pas, madame, que nous prendrons des mesures plus certaines, quand nos troupes seront hors de Paris, quand nous aurons la réponse de l'archiduc, et quand la déclaration de M. de Turenne sera publique ? Oui, me repartit-elle; mais le parlement fera demain des pas qui rendront tous les préalables que vous attendez

fort inutiles. Non, madame, lui répondis-je; je soutiens que quelques pas qu'il fasse, nous demeurerons en état, pourvu que ces préalables réussissent, de nous moquer du parlement. Me le promettez-vous? reprit-elle. Je m'y engage de plus, lui dis-je, et je vais vous le signer de mon sang. Vous l'en signerez tout à l'heure, s'écria-t-elle. Elle me lia le pouce avec de la soie, quoi que son mari pût lui dire; elle m'en tira du sang avec le bout d'une aiguille, et elle m'en fit signer un billet de cette teneur: *Je promets à madame la duchesse de Bouillon de demeurer uni avec M. son mari contre le parlement, en cas que M. de Turenne s'approche avec l'armée qu'il commande à vingt lieues de Paris, et qu'il se déclare pour la ville.* M. de Bouillon jeta cette belle promesse dans le feu; mais il se joignit avec moi pour faire connaître à sa femme que, si nos préalables réussissaient, nous demeurerions sur nos pieds, quoi que pût faire le parlement; et que, s'ils ne réussissaient point, nous aurions la joie de n'avoir pas causé une confusion, où la honte et la ruine m'étaient infaillibles, et où l'avantage de la maison de Bouillon était fort problématique.

Comme la conversation finissait, je reçus un billet du vicaire de Saint-Paul qui me donnait

avis que Toucheprez, capitaine des gardes de M. d'Elbeuf, avait jeté quelque argent parmi les garçons de boutique de la rue Saint-Antoine, pour aller crier le lendemain contre la paix dans la salle du Palais. M. de Bouillon, de concert avec moi, écrivit sur l'heure à M. d'Elbeuf ces quatre ou cinq mots sur le dos d'une carte, pour lui faire voir qu'il avait été bien pressé : *Il n'y a point de sûreté pour vous demain au palais.*

M. d'Elbeuf vint en même temps à l'hôtel de Bouillon, pour apprendre ce que ce billet voulait dire; et M. de Bouillon lui dit qu'il venait d'avoir avis que le peuple s'était mis dans l'esprit que M. d'Elbeuf et lui avaient intelligence avec le Mazarin, et qu'il ne croyait pas qu'il fût judicieux de se trouver dans la foule, que l'attente de la délibération attirerait infailliblement le lendemain dans la salle du Palais.

M. d'Elbeuf, qui savait bien qu'il n'avait pas la voix publique, et qui ne se tenait pas plus en sûreté chez lui qu'ailleurs, témoigna qu'il appréhendait que son absence dans une journée de cette nature ne fût mal interprétée. M. de Bouillon, qui ne la lui avait proposée que pour lui faire craindre l'émotion, prit l'ouverture de la difficulté qu'il lui en fit, pour s'assurer

encore plus de lui par une autre voie, en lui disant qu'il était effectivement persuadé qu'il ferait mieux d'aller au Palais, mais qu'il n'y devait pas aller comme une dupe; qu'il fallait qu'il y vînt avec moi, qu'il le laissât faire, et qu'il trouverait un expédient naturel et comme imperceptible à moi-même.

Le lendemain 28 février, j'allai au Palais avec M. d'Elbeuf, et je trouvai dans la salle une foule de peuple qui criait : *Vive le coadjuteur! point de paix et point de Mazarin!* Comme M. de Beaufort entra en même temps par le grand degré, les échos de nos noms qui se répandaient faisaient croire aux gens que ce qui ne se rencontrait que par un pur hasard avait été concerté pour troubler la délibération du parlement. Et comme *en matière de sédition tout ce qui la fait croire l'augmente*, nous faillîmes à faire en un moment ce que nous travaillions depuis huit jours à empêcher.

Le premier président et le président de Mesmes, qui avaient supprimé, de concert avec les autres députés, la réponse par écrit que la reine leur avait faite, pour ne point aigrir les esprits par des expressions un peu trop fortes à leur gré, qui y étaient contenues, ornèrent de toutes les couleurs qu'ils purent les termes

obligeans avec lesquels elle leur avait parlé. On opina ensuite, et après quelques contestations sur le plus ou moins de pouvoir que l'on donnerait aux députés, on résolut de le leur donner plein et entier; de prendre pour la conférence tel lieu qu'il plairait à la reine de choisir; de nommer pour députés quatre présidens, deux conseillers de la grand'chambre, un de chaque chambre des enquêtes, un des requêtes, un ou deux de MM. les généraux, deux de chacune des compagnies souveraines, et le prevôt des marchands; d'en donner avis à M. de Longueville et aux députés des parlemens de Rouen et d'Aix, et d'envoyer dès le lendemain les gens du roi demander l'ouverture des passages, selon ce qui avait été promis par la reine. Le président de Mesmes, surpris de ne trouver aucune opposition ni de la part des généraux, ni de la mienne, dit au premier président: *Voilà un grand concert! et j'appréhende les suites de cette fausse modération*. Je crois qu'il fut encore plus étonné, quand les huissiers vinrent dire que le peuple menaçait de tuer tous ceux qui seraient d'avis d'une conférence, avant que le Mazarin fût hors du royaume. Nous sortîmes M. de Beaufort et moi, nous fîmes retirer les séditieux, et la compagnie

sortit sans péril. Je fus surpris moi-même de la facilité que nous y trouvâmes. Elle donna une audace au parlement qui faillit à le perdre.

Le 2 mars, Champlâtreux, fils du premier président, apporta au parlement, de la part de son père, une lettre de M. le duc d'Orléans, et une de M. le Prince, où ils témoignaient tous deux la joie qu'ils avaient du pas que le parlement avait fait, mais où en même temps ils niaient que la reine eût promis l'ouverture des passages. Je ne puis exprimer la fureur qui parut dans le corps et dans les particuliers à cette nouvelle. Le premier président fut piqué de ce procédé; il s'en expliqua avec beaucoup d'aigreur au président de Nesmond, que le parlement lui avait envoyé, pour le prier d'en écrire à MM. les princes. On manda aux gens du roi, qui étaient partis le matin pour aller demander à Saint-Germain les passe-ports nécessaires des députés, de déclarer que l'on ne voulait entrer en aucune conférence que la parole donnée au premier président ne fût exécutée. Je crus qu'il était à propos de prendre ce moment pour faire faire à la compagnie quelque pas qui marquât à la cour que toute sa vigueur n'était pas éteinte. Je sortis de ma place sous prétexte d'aller à la cheminée, et je priai Pelletier, frère

de la Houssaye, de dire au bon homme Broussel, de ma part, de proposer, vu le peu de bonne foi que l'on voyait dans la conduite de la cour, de continuer les levées et de donner de nouvelles commissions. La proposition fut reçue avec applaudissement. M. le prince de Conti fut prié de les délivrer, et l'on nomma même six conseillers pour y travailler sous lui.

Le 3 mars, l'on s'appliqua avec ardeur pour faire payer les taxes auxquelles personne ne voulait plus satisfaire, dans l'espérance que la conférence donnerait la paix. M. de Beaufort ayant pris ce temps, de concert avec M. de Bouillon, avec le maréchal de la Mothe et avec moi, pour essayer d'animer le parlement, parla à sa mode contre la contravention, et il ajouta qu'il répondait, au nom de ses collègues et au sien, de déboucher dans quinze j urs tous les passages, s'il plaisait à la compagnie de prendre une ferme résolution de ne plus se laisser amuser par des propositions trompeuses qui ne servaient qu'à suspendre le mouvement de tout le royaume, qui, sans ces bruits de négociations et de conférences, se serait déjà déclaré pour la capitale. Il est inconcevable ce que ces vingt ou trente paroles produisirent dans les esprits. Il n'y eut personne qui n'eût jugé

que le traité allait être rompu : ce ne fut plus cela un moment après. Les gens du roi revinrent de Saint-Germain. Ils apportèrent des passe-ports pour les députés, et un galimatias, à proprement parler, pour la subsistance de Paris : car, au lieu de l'ouverture des passages, on accorda de laisser passer cent muids de blé par jour pour la ville; encore affecta-t-on d'omettre dans le premier passe-port qui en fut expédié le mot de *par jour*, pour pouvoir s'en expliquer selon les occurrences. Ce galimatias ne laissa pas de passer pour bon dans le parlement. On ne s'y ressouvint plus de tout ce qui s'y était dit et fait un quart d'heure auparavant, et l'on se prépara pour aller, dès le lendemain, à la conférence que la reine avait assignée à Ruel.

Nous nous assemblâmes chez M. de Bouillon dès le soir même, M. le prince de Conti, MM. de Beaufort et d'Elbeuf, le maréchal de la Mothe, de Brissac, le président de Bellièvre et moi, pour résoudre s'il était à propos que les généraux députassent. M. d'Elbeuf qui avait envie d'avoir la commission, insista pour l'affirmative; il fut tout seul de son sentiment, parce que nous jugeâmes qu'il serait sans comparaison plus sage de demeurer pleinement

dans la liberté de le faire et de ne pas le faire selon les occasions que nous en aurions. Et de plus, y eût-il eu rien de moins judicieux que d'envoyer à la conférence de Ruel, dans le temps que nous étions sur le point de conclure avec l'Espagne, et que nous disions à tout moment à l'envoyé que nous ne souffrions cette conférence que parce que nous étions assurés que nous la romprions par le moyen du peuple, quand il nous plairait? M. de Bouillon, qui commençait à sortir, et qui était allé ce jour-là même reconnaître le poste où il voulait former un camp, nous en fit ensuite la proposition comme d'une chose qui ne lui était venue dans l'esprit que du matin. M. le prince de Conti n'eut pas la force d'y consentir, parce qu'il n'avait pas consulté son oracle ; il n'eut pas la force d'y résister, parce qu'il n'osait pas contester à M. de Bouillon une proposition de guerre. MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac et de Bellièvre, que nous avions avertis, et qui savaient le dessous des cartes, y donnèrent avec approbation. M. d'Elbeuf s'y opposa par de méchantes raisons. Je me joignis à lui pour mieux couvrir notre jeu, en représentant à la compagnie que le parlement pourrait se plaindre de ce qu'on ferait un mou-

vement de cette sorte sans sa participation. M. de Bouillon me répondit d'un ton de colère qu'il y avait plus de trois semaines que le parlement se plaignait au contraire de ce que ni les généraux ni les troupes n'osaient se montrer hors des portes ; qu'il ne s'était point ému de leurs cris, tant qu'il avait cru qu'il y aurait du péril à les exposer à la campagne ; mais qu'ayant reconnu un poste où elles seraient autant en sûreté qu'à Paris, et d'où elles pourraient agir encore plus utilement, il était raisonnable de satisfaire le public.

Le lendemain 4 mars, les députés partirent pour Ruel, et notre armée sortit pour le camp formé entre la Marne et la Seine. L'infanterie fut postée à Villejuif et à Bicêtre, la cavalerie à Vitry et à Ivry. On fit un pont de bateaux sur la rivière au Port-à-l'Anglais, défendu par des redoutes où il y avait du canon. Ceux qui dans le parlement étaient bien intentionnés pour le parti, se persuadèrent qu'elle allait agir avec beaucoup plus de vigueur ; et ceux qui étaient à la cour se figurèrent que le peuple, qui ne serait plus échauffé par les gens de guerre, en serait plus souple. Saint-Germain même donna dans ce panneau, et le président de Mesmes y fit fort valoir tout ce qu'il avait dit en sa place

à MM. les généraux, pour les obliger à prendre la campagne avec leurs troupes. Senneterre, qui était le plus habile homme de la cour, ne les laissa pas long-temps dans cette erreur, il pénétra par son bon sens notre dessein. Il dit au premier président, et au président de Mesmes, qu'ils étaient dupés, et qu'ils s'en apercevraient au premier jour. Je dois à la vérité le témoignage d'une parole qui marque la capacité de cet homme. Le premier président, qui était tout d'une pièce, et qui ne voyait jamais deux choses à la fois, s'étant écrié sur le camp de Villejuif, avec un transport de joie, que le coadjuteur n'aurait plus tant de crieurs à gage dans la salle du Palais, et le président de Mesmes ayant ajouté, ni tant de coupe-jarrets, Senneterre repartit à l'un et à l'autre : L'intérêt du coadjuteur n'est pas de vous tuer, messieurs, mais de vous assujettir. Le peuple lui suffirait pour le premier, le camp lui est admirable pour le second. S'il n'est pas plus homme de bien qu'on le croit ici, nous avons pour long-temps la guerre civile. Le cardinal avoua dès le lendemain que Senneterre avait vu clair; car M. le Prince conçut, d'une part, que nos troupes, qui ne se pouvaient attaquer au poste qu'elles avaient pris, lui feraient plus de peine

que si elles étaient demeurées dans la ville, et nous commençâmes, de l'autre, à parler plus haut dans le parlement que nous n'avions accoutumé.

L'après-dînée du 4 mars en fournit une occasion. Les députés étant arrivés sur les quatre heures du soir à Ruel, apprirent que M. le cardinal Mazarin était un de ceux nommés par la reine pour assister à la conférence. Ceux du parlement prétendirent qu'ayant été condamné par la compagnie, ils ne pouvaient conférer avec lui. M. le Tellier leur dit, de la part de M. le duc d'Orléans, que la reine trouvait étrange que le parlement ne se contentât pas de traiter d'égal à égal avec son roi, mais qu'il voulût encore borner son autorité jusqu'à se donner la licence d'exclure même des députés. Le premier président demeurant ferme, et la cour persistant de son côté, l'on fut sur le point de rompre ; et le président le Coigneux et Longueil, avec lesquels nous avions un commerce secret, nous ayant donné avis de ce qui se passait, nous leur mandâmes de ne se point rendre, et de faire voir, même comme en confidence, au président de Mesmes et à Menardeau, qui étaient tous deux très-dépendans de la cour, un bout de lettre de moi à Longueil, dans lequel j'avais

écrit comme par apostille ces paroles : « Nous
» avons pris nos mesures; nous sommes en
» état de parler plus décisivement que nous
» n'avons cru le devoir jusqu'ici, et je viens,
» depuis ma lettre écrite, d'apprendre une
» nouvelle qui m'oblige à vous avertir que le
» parlement se perdra s'il ne se conduit très-
» sagement. » Cela, joint au discours que nous
fîmes le 1er au matin devant le feu de la
grand'chambre, obligea les députés à ne se
point relâcher sur la présence du cardinal à
la conférence ; ce qui était un article si odieux
au peuple, que nous eussions perdu tout crédit
auprès de lui, si nous l'eussions souffert, et,
par cette considération, nous aurions été forcés
de fermer les portes aux députés après leur re-
tour, s'ils l'eussent fait. Comme la cour vit que
le premier président et ses collègues avaient
demandé escorte pour revenir à Paris, elle se
radoucit. M. le duc d'Orléans envoya querir
M. le premier président et le président de
Mesmes. On chercha des expédiens, et l'on
trouva celui de donner deux députés de la part
du roi et deux de la part de l'assemblée, qui
conféreraient dans une des chambres de M. le
duc d'Orléans sur les propositions qui seraient
faites de part et d'autre, et qui en feraient

après le rapport aux autres députés et du roi et des compagnies. Ce tempérament, qui ne sauvait pas au cardinal le chagrin de n'avoir pu conférer avec le parlement, et qui l'obligea de quitter Ruel et de s'en retourner à Saint-Germain, fut accepté avec joie.

Je vous marquerai les principales délibérations que l'on fit dans le cours de la conférence, et je les mêlerai par l'ordre des jours dans la suite de celles du parlement, avec les autres incidens qui se trouveront avoir du rapport avec les unes et les autres.

Ce même jour, 5 mars, don Francisco Pizarro, second envoyé de l'archiduc, arriva à Paris avec les réponses que lui et le comte de Fuensaldagne faisaient aux premiers députés de don Joseph d'Illescas, avec un plein pouvoir de traiter avec tout le monde, et une instruction de quatorze pages de petite lettre pour M. de Bouillon, outre une lettre de l'archiduc, fort obligeante, pour M. le prince de Conti, et un billet pour moi très-galant, mais très-substantiel, du comte de Fuensaldagne. Il portait que le roi son maître me déclarait qu'il ne voulait point se fier à ma parole, mais qu'il prendrait toute confiance en celle que je donnerais à madame de Bouillon. L'instruction me la témoi-

gnait toute entière, et je connus la main de M. et de madame de Bouillon dans le caractère de Fuensaldagne.

Nous nous assemblâmes, deux heures après l'arrivée de l'envoyé, dans la chambre de M. le prince de Conti à l'hôtel de ville, pour y prendre notre résolution, et la scène fut assez curieuse. M. le prince de Conti et madame de Longueville, inspirés par M. de la Rochefoucault, voulaient se lier presque sans restriction avec l'Espagne, parce que les mesures qu'ils avaient cru prendre avec la cour, par le canal de Flamarin, ayant manqué, ils se jetaient à corps perdu à l'autre extrémité. M. d'Elbeuf, qui ne cherchait que de l'argent, tôpait à tout ce qui lui en montrait. M. de Beaufort, persuadé par madame de Montbazon, qui voulait le vendre cher aux Espagnols, faisait du scrupule de s'engager par un traité signé avec les ennemis de l'état. Le maréchal de la Mothe déclara qu'il ne pouvait rien résoudre sans M. de Longueville, et madame de Longueville doutait que M. son mari y voulût entrer. C'étaient les mêmes personnes qui avaient conclu tout d'une voix, quinze jours auparavant, de demander à l'archiduc un plein-pouvoir pour traiter avec lui. M. de Bouillon leur dit qu'il ne

pouvait concevoir que l'on pût seulement balancer à traiter avec l'Espagne, après le pas qu'on avait fait vers l'archiduc ; qu'il les priait de se ressouvenir qu'ils avaient tous dit à son envoyé qu'ils n'attendaient que ce pouvoir et ses propositions pour conclure avec lui ; qu'il les envoyait en la forme du monde la plus honnête ; qu'il faisait plus, qu'il faisait marcher ses troupes sans attendre leur engagement ; qu'il marchait lui-même, et qu'il était déjà sorti de Bruxelles ; qu'il les suppliait de considérer que le moindre pas en arrière, après des avances de cette nature, pouvait faire prendre aux Espagnols des mesures aussi contraires à notre sûreté qu'à notre honneur ; que les démarches si peu concertées du parlement nous donnaient tous les jours de justes appréhensions d'en être abandonnés ; que j'avais, ces jours passés, avancé et justifié que le crédit que M. de Beaufort et moi avions dans le peuple, était plus propre à faire un mal qu'il n'était pas de notre intérêt de faire, qu'à nous donner la considération dont nous avions besoin ; qu'il confessait que nous en tirerions dorénavant de nos troupes davantage que nous n'en avions tiré jusqu'ici ; mais que les troupes n'étaient pas encore assez fortes pour nous en donner

à proportion de ce que nous en avions besoin, si elles n'étaient elles-mêmes soutenues par une protection puissante, au moins dans le commencement; qu'ainsi il fallait traiter, et même conclure avec l'archiduc, mais non à toutes conditions; que ses envoyés nous portaient la carte blanche, mais que nous devions aviser à ce dont nous devions la remplir; qu'ils nous promettaient tout, parce que, dans les traités, le plus fort peut tout promettre, mais que le plus faible doit s'y conduire avec beaucoup de réserve, parce qu'il ne peut pas tout tenir; qu'il connaissait les Espagnols; qu'il avait déjà eu des affaires avec eux; que c'étaient les gens du monde avec qui il était le plus nécessaire de conserver, particulièrement à l'abord, de la réputation; qu'il serait au désespoir que leurs envoyés eussent seulement la moindre lueur du balancement de MM. de Beaufort et de la Mothe, et de la facilité de MM. de Conti et d'Elbeuf; qu'il les conjurait les uns et les autres de lui permettre de ménager pour les premiers jours les esprits de don Joseph d'Illescas et de don Francisco Pizarro; et que, comme il n'était pas juste que M. le prince de Conti et les autres s'en rapportassent à lui seul, il les priait de trouver bon qu'il n'y fît pas un pas de concert

avec le coadjuteur, qui avait déclaré publiquement, dès le premier jour de la guerre civile, qu'il n'en tirerait jamais quoi que ce soit pour lui, ni dans le mouvement, ni dans l'accommodement, et que, par cette raison, le coadjuteur ne pouvait être suspect à personne.

Ce discours de M. de Bouillon gagna tout le monde. On nous chargea, lui et moi, d'agiter les matières avec l'envoyé d'Espagne, pour en rendre compte le lendemain à M. le prince de Conti et aux autres généraux.

J'allai, au sortir de chez M. le prince de Conti, chez M. de Bouillon, avec lui et madame sa femme, que nous ramenâmes aussi de l'hôtel de ville. Nous consultâmes sur la manière dont nous devions agir avec les envoyés. Elle n'était pas sans embarras dans un parti dont le parlement faisait le corps, et dont la constitution présente était une conférence ouverte avec la cour. M. de Bouillon m'assurait que les Espagnols n'entreraient pas dans le royaume que nous ne nous fussions engagés à ne poser les armes qu'avec eux, c'est-à-dire, qu'en traitant la paix générale. Et quelle assurance de prendre cet engagement dans une conjoncture où nous ne pouvions pas assurer que le parlement ne fît la paix particulière d'un moment à l'autre?

Nous avions de quoi chicaner et retarder ses démarches ; mais comme nous n'avions pas encore de second courrier de M. de Turenne, dont le dessein nous était bien plus connu que le succès qu'il pouvait avoir, et que d'ailleurs nous étions avertis qu'Antonville, qui commandait la compagnie des gendarmes de M. de Longueville, et qui était son négociateur en titre d'office, avait déjà fait un voyage secret à Saint-Germain ; nous ne voyions pas de fondement assez solide pour y appuyer, du côté de la France, le projet que nous aurions pu faire de nous soutenir sans le parlement, ou plutôt contre le parlement. M. de Bouillon y eût pu trouver son compte, mais j'observai qu'il se faisait justice dans son intérêt, ce qui est une des qualités les plus rares ; et il répondit à madame de Bouillon, qui n'était pas sur cela si juste que lui : « Si je disposais, madame, du peuple » de Paris, et que je trouvasse mes intérêts » dans une conduite qui perdît M. le coadjuteur et M. de Beaufort, ce que je pourrais » faire pour leur service, et ce que je devrais » faire pour mon honneur, serait d'accorder ce qui serait de mon avantage avec ce » qui pourrait empêcher leur ruine. Nous ne » sommes pas en cet état, je ne puis rien dans le

» peuple, ils y peuvent tout. Il y a quatre jours » qu'on ne vous dit autre chose, si ce n'est que » leur intérêt n'est pas de s'employer pour assujettir le parlement; et l'on vous le prouve » en vous disant que l'un ne veut pas se charger chez la postérité de la honte d'avoir mis » Paris entre les mains du roi d'Espagne, pour » devenir lui-même l'aumônier du comte de » Fuensaldagne, et que l'autre serait encore » beaucoup plus idiot qu'il n'est, ce qui est » beaucoup dire, s'il pouvait se résoudre à se » naturaliser Espagnol, portant, comme il le » porte, le nom de Bourbon. Voilà ce que M. le » coadjuteur vous a répété dix fois depuis quatre jours, pour vous faire entendre que ni » lui ni M. de Beaufort ne veulent opprimer le » parlement par le peuple, parce qu'ils sont » persuadés qu'ils ne se pourraient maintenir » que par la protection d'Espagne, dont le premier soin, dans la suite, serait de les décréditer eux-mêmes dans le public. » *Ai-je bien compris votre sentiment?* me dit M. de Bouillon en se tournant vers moi; et puis il me dit en continuant: « Ce qui nous convient, ce fondement posé, est d'empêcher que le parlement » ne nous mette dans la nécessité de faire ce » qui, par ces raisons, n'est pas de notre in-

» térêt. Nous avons pris, pour cet effet, des » mesures, et nous avons lieu d'espérer qu'elles » réussiront. Mais si nous nous trouvons trompés par l'événement, et si le parlement se » porte malgré nous à une paix honteuse, où » nous ne rencontrions pas même notre sûreté, que ferons-nous ? Je vous le demande » d'autant plus instamment, que cette résolution est le préalable de celle qu'il faut » prendre dans ce moment, sur la manière dont » il est à propos de conclure avec les envoyés » de l'archiduc. » Je répondis à M. de Bouillon ces propres paroles, que je transcrivis un quart d'heure après les avoir dites :

« Si nous ne pouvons retenir le parlement » par les considérations et par les mesures que » nous avons déjà tant rebattues, mon avis serait que, plutôt que de nous servir du peuple » pour l'abattre, nous devrions le laisser agir » suivant sa pente, et nous abandonner à la » sincérité de nos intentions. Je sais que le » monde, qui ne juge que par les événemens, » ne leur fera pas justice ; mais je sais aussi » qu'il y a beaucoup de rencontres où il faut » espérer uniquement de son devoir les bons événemens. Je ne répéterai point ici les raisons » qui marquent si clairement, ce me semble,

» les règles de notre devoir en cette conjonc-
» ture. La lettre y est grosse pour M. de Beau-
» fort et pour moi ; il ne m'appartient pas d'y
» vouloir lire ce qui vous touche, mais je ne
» laisserai pas de prendre la liberté de vous
» dire que j'ai observé qu'il y a des heures dans
» chaque jour où vous avez aussi peu de dispo-
» sition que moi à vous faire Espagnol. Il faut
» d'autre part se défendre, s'il se peut, de la
» tyrannie que nous avons cruellement irritée.
» Voici mon avis : il faut que MM. les géné-
» raux signent, dès demain, un traité avec
» l'Espagne, par lequel elle s'engage de faire
» entrer incessamment son armée en France
» jusqu'à Pont-à-Verre, et de ne lui donner
» de mouvement, au moins en-deçà de ce poste,
» que celui qui sera concerté avec nous. »

Comme j'achevais de prononcer cette période, Briquemaut entra, qui nous dit qu'il y avait dans la chambre un courrier de M. de Turenne, qui avait crié tout haut en entrant dans la cour, *bonnes nouvelles*, et qui ne s'était pas voulu toutefois expliquer avec lui en montant les degrés. Le courrier, qui était un lieutenant du régiment de Turenne, voulut nous le dire avec apparat, et il s'en acquitta assez mal. La lettre de M. de Turenne à madame de Bouillon était

très-succincte, un billet qu'il m'écrivait n'était pas plus ample, et un papier plié en mémoire pour mademoiselle de Bouillon, sa sœur, était en chiffre. Nous en apprîmes assez pour ne pas douter qu'il ne se fût déclaré ; que son armée, qui était la meilleure sans contredit qui fût en Europe, ne se fût engagée avec lui ; et qu'Erlac, gouverneur de Brissac, qui avait fait tous ses efforts au contraire, n'eût été obligé de se retirer dans sa place avec mille ou douze cents hommes : ce qui était tout ce qu'il avait pu débaucher. Un quart d'heure après que le courrier fut entré, il se ressouvint qu'il avait une lettre dans sa poche du vicomte de Lamet, qui servait dans la même armée, mon proche parent, et mon intime ami. Il me donnait en son particulier toutes les assurances imaginables, et il ajoutait, qu'il marchait avec deux mille chevaux droit à nous, et que M. de Turenne le devait suivre un tel jour et en un tel lieu avec le gros. C'est ce que M. de Turenne mandait en chiffre à mademoiselle de Bouillon.

Vous êtes surprise sans doute de ce que M. de Turenne, qui, en toute sa vie, n'avait, je ne dis pas été de parti, mais qui n'avait jamais voulu ouïr parler d'intrigues, s'avise de se déclarer contre la cour, étant général de l'armée du roi,

et de faire une action sur laquelle je suis assuré que le Balafré (1) et l'amiral de Coligni auraient balancé. Vous serez bien plus surprise, quand je vous aurai dit que je suis encore à deviner son motif ; que M. son frère et madame sa belle-sœur m'ont juré que tout ce qu'ils en savaient était que ce ne fut point à leur considération, et que mademoiselle de Bouillon, qui était son unique confidente, ou n'en a rien su, ou en a toujours fait un mystère. La manière dont il se conduisit dans cette déclaration, qu'il ne soutint que quatre ou cinq jours, est aussi fort surprenante. Je n'en ai jamais rien pu tirer de clair ni de lui ni de ceux qui lui manquèrent. Il a fallu un mérite aussi éminent que le sien, pour n'être pas obscurci par un événement de cette nature, et cet exemple nous apprend que la malignité des âmes vulgaires n'est pas toujours assez forte pour empêcher le crédit que l'on doit faire en beaucoup de rencontres aux extraordinaires.

Je reprends le fil du discours que je faisais à

(1) Henri de Lorraine, premier du nom, duc de Guise, etc., surnommé le *Balafré*, à cause d'une blessure qu'il reçut à la joue gauche au combat de Dormans, et dont la cicatrice lui demeura toute sa vie. Il forma la ligue, et fut poignardé aux états de Blois en 1588.

M. et à madame de Bouillon quand le courrier de M. de Turenne nous interrompit. « Mon avis » est que les Espagnols s'engageant à s'avancer » à Pont-à-Verre, et à n'agir, au moins en-deçà » de ce poste, que de concert avec nous, nous » ne fassions aucune difficulté de nous engager » à ne poser les armes que lorsque la paix gé- » nérale sera conclue, pourvu qu'ils demeu- » rent aussi dans la parole qu'ils ont fait porter » au parlement, qu'ils s'en rapporteront à son » arbitrage. Cette parole n'est qu'une chanson, » mais cette chanson nous est bonne, parce » qu'il ne nous sera pas difficile d'en faire quel- » que chose de solide. Il n'y a qu'un quart » d'heure que mon sentiment n'était pas que » nous allassions si loin avec les Espagnols ; et » quand le courrier de M. de Turenne est entré, » j'étais sur le point de vous proposer un ex- » pédient qui les eût, à mon avis, satisfaits à » beaucoup moins. Mais comme la nouvelle que » nous venons de recevoir que M. de Turenne » est assuré de ses troupes, et que la cour n'en » a point qu'elle lui puisse opposer que celles » qui nous assiégent, je suis persuadé que non- » seulement nous leur pouvons accorder ce » point, mais que nous devrions nous le faire » demander, s'ils ne s'en étaient point avisés.

» Nous avons deux avantages : 1° que les deux
» intérêts que nous avons dans notre parti,
» qui sont celui du public et le particulier, s'y
» accordent fort bien ensemble, ce qui n'est
» pas commun; 2° que les chemins pour arriver
» aux uns et aux autres s'uniront et se trouve-
» ront même d'assez bonne heure, ce qui est
» encore plus rare. L'intérêt véritable du public
» est la paix générale; des compagnies, c'est le
» rétablissement de l'ordre; de vous, monsieur,
» des autres et de moi, c'est de contribuer à
» tous ceux que je viens de marquer, et d'y
» contribuer de telle sorte, que nous en
» soyons et que nous en paraissions les au-
» teurs. Tous les autres avantages sont attachés
» à celui-là; et pour les avoir il faut, à mon
» avis, faire voir qu'on les méprise. Vous sa-
» vez la profession publique que j'ai faite de ne
» vouloir jamais rien tirer en mon particulier
» de cette affaire; je la tiendrai jusqu'au bout.
» Vous n'êtes pas en même condition, vous
» voulez Sedan, et vous avez raison. M. de
» Beaufort veut l'amirauté, et il n'a pas tort.
» M. de Longueville a d'autres prétentions, à
» la bonne heure. M. le prince de Conti et ma-
» dame de Longueville ne veulent plus dé-
» pendre de M. le Prince; ils n'en dépendront

» plus. Pour venir à toutes ces fins, le premier
» préalable est de n'en avoir aucune ; de son-
» ger uniquement à faire la paix générale ; de
» signer dès demain avec les ennemis tous les
» engagemens les plus positifs et les plus sa-
» crés ; de joindre, pour plaire encore plus au
» peuple, à l'article de paix, l'exclusion du
» cardinal Mazarin, comme de son ennemi
» mortel ; de faire avancer en diligence l'ar-
» chiduc à Pont-à-Verre, et M. de Turenne en
» Champagne ; d'aller, sans perdre un mo-
» ment, proposer au parlement ce que don
» Joseph d'Illescas lui a déjà proposé touchant
» la paix générale ; de le faire opiner à notre
» mode, à quoi il ne manquera pas dans l'état
» où il nous verra ; d'envoyer ordre aux dé-
» putés de Ruel, ou d'obtenir de la reine un
» lieu pour la tenue de la conférence pour la
» paix générale, ou de revenir dès le lende-
» main reprendre leur place au parlement. Je
» ne désespère pas que la cour, qui se verra
» à la dernière extrémité, n'en prenne le parti ;
» auquel cas n'est-il pas vrai qu'il ne peut y
» avoir rien de plus glorieux pour nous ? Et si
» elle pouvait s'y résoudre, je sais bien que le
» roi d'Espagne ne nous en ferait pas les ar-
» bitres, comme il nous le fait dire ; mais je sais

» bien aussi que ce que je vous disais tantôt
» n'être qu'une chanson, ne laisserait pas d'o-
» bliger les ministres à garder des égards qui
» ne peuvent être que très-avantageux à la
» France. Que si la cour refuse cette propo-
» sition, pourra-t-elle soutenir ce refus deux
» mois durant? Toutes les provinces qui bran-
» lent déjà ne se déclareront-elle pas? Et l'ar-
» mée de M. le Prince est-elle en état de tenir
» contre celle d'Espagne, contre celle de M. de
» Turenne, et contre la nôtre? Ces deux der-
» nières, jointes ensemble, nous mettent au-
» dessus des appréhensions que nous avons eues
» jusqu'ici des forces étrangères; elles dépen-
» dront beaucoup plus de nous, que nous ne
» dépendrons d'elles; nous serons maîtres de
» Paris par nous-mêmes; et d'autant plus sû-
» rement que nous le serons par le parlement,
» qui sera toujours le milieu par lequel nous
» tiendrons le peuple, dont l'on n'est jamais
» plus assuré que quand on ne le tient pas
» immédiatement. La déclaration de M. de Tu-
» renne est l'unique voie qui peut nous con-
» duire à ce que nous n'aurions pas seulement
» osé imaginer, qui est l'union de l'Espagne
» avec le parlement pour notre défense; en ce
» que la proposition pour la paix générale de-

» vient solide et réelle par la déclaration de
» M. de Turenne. Elle met la possibilité à l'exé-
» cution, elle nous donne lieu d'engager le par-
» lement, avec lequel nous ne pouvons rien
» faire, qui au moins ne soit bon en un sens :
» mais il n'y a que ce moment où cet engage-
» ment soit et possible et utile. Le premier pré-
» sident et le président de Mesmes sont absens,
» et nous ferons passer ce qui nous plaira dans
» la compagnie, sans comparaison plus aisé-
» ment que s'ils étaient présens. S'ils exécutent
» fidèlement ce que le parlement leur aura com-
» mandé par l'arrêt que nous lui aurons fait
» donner, duquel je vous ai parlé ci-devant,
» nous aurons notre compte et nous réunirons
» ce corps pour le grand œuvre de la paix gé-
» nérale. Si la cour s'opiniâtre à rebuter notre
» proposition, et que ceux des députés qui sont
» attachés à elle ne veuillent pas suivre notre
» mouvement et refusent de courre notre for-
» tune, nous ne trouverons pas moins notre
» avantage d'un autre sens ; nous demeurerons
» avec le corps du parlement, dont les autres
» sont les déserteurs, nous en serons encore
» plus les maîtres. Voilà mon avis, que je m'of-
» fre de signer et de proposer au parlement,
» pourvu que vous ne laissiez point échapper

» la conjoncture dans laquelle seule il est bon.
» Car s'il arrivait du changement du côté de
» M. de Turenne avant que je le lui eusse porté,
» je combattrais ce sentiment avec autant d'ar-
» deur que je le propose. »

Madame de Bouillon, qui m'avait trouvé jusque-là trop modéré à son gré, fut surprise au dernier point de cette proposition, qui lui parut bonne, parce qu'elle lui parut grande. M. son mari me dit : « Il n'y a rien de plus
» beau que ce que vous me proposez; il est
» possible, mais il est pernicieux pour tous
» les particuliers. L'Espagne nous promettra
» tout; mais elle ne nous tiendra rien, dès que
» nous lui aurons promis de ne travailler avec
» la cour qu'à la paix générale. Cette paix est
» son unique vue, et elle nous abandonnera
» toutes les fois qu'elle pourra l'avoir; et si
» nous faisons tout d'un coup ce grand effet
» que vous proposez, elle la pourra avoir in-
» failliblement en quinze jours, parce qu'il
» sera impossible à la France de ne pas la
» faire même avec précipitation. Ce qui sera
» d'autant plus facile que je sais, de science
» certaine, que les Espagnols la veulent en
» toute manière et même, avec des conditions
» si peu avantageuses pour eux que vous en

» seriez étonné. Cela supposé, en quel état
» nous trouverons-nous le lendemain que nous
» aurons fait ou plutôt procuré la paix géné-
» rale ? Nous aurons de l'honneur, je l'avoue ;
» mais cet honneur nous empêchera-t-il d'être
» les objets de la haine et de l'exécration de
» notre cour ? La maison d'Autriche repren-
» dra-t-elle les armes quand on nous arrêtera
» vous et moi quatre mois après ? Vous me ré-
» pondrez que nous pouvons stipuler des con-
» ditions avec l'Espagne qui nous mettront à
» couvert de ces insultes ; mais je crois avoir
» prévenu cette objection, en vous assurant
» par avance qu'elle est si pressée dans le de-
» dans par ses nécessités domestiques, qu'elle
» ne balancera pas un moment à sacrifier à la
» paix toutes les promesses les plus solennelles
» qu'elle aurait pu nous faire ; et à cet incon-
» vénient je ne trouve aucun remède. Si l'Es-
» pagne nous manque dans la parole qu'elle
» nous aura donnée de l'exclusion du Mazarin,
» où en sommes-nous ? Et la gloire de la paix
» générale se comparera-t-elle dans l'esprit du
» peuple, à la conservation d'un ministre pour
» la perte duquel nous avons pris les armes ?
» Vous savez quelle horreur il a pour le car-
» dinal : je veux que l'on nous tienne parole

» et que l'on exclue du ministère le cardinal, » n'est-il pas vrai que nous demeurerons tou» jours exposés à la vengeance de la reine, » aux ressentimens de M. le Prince, et à toutes » les suites qu'une cour outragée peut donner » à une action de cette nature ? Il n'y a de vé» ritable gloire que celle qui peut durer ; la » gloire passagère n'est qu'une fumée : celle » que nous tirerons de la paix est des plus » légères, si nous ne la soutenons par des éta» blissemens qui joignent à la réputation de la » bonne intention celle de la sagesse. Sur le » tout, j'admire votre désintéressement et je » l'estime ; mais je suis assuré que vous n'ap» prouveriez pas le mien, s'il allait aussi loin » que le vôtre. Votre maison est établie ; con» sidérez la mienne, et jetez les yeux sur l'état » où est cette dame et sur celui où sont le père » et les enfans. »

Je répondis à ces raisons par toutes celles que je crus trouver en abondance dans la considération que les Espagnols ne pourraient s'empêcher d'avoir pour nous, en nous voyant maîtres absolus de Paris, de huit mille hommes de pied, de trois mille chevaux à sa porte, et de l'armée de l'Europe la mieux aguerrie, qui marchait à nous. Je n'oubliai rien pour le per-

suader de mes sentimens. Il fit tout ce qu'il put pour me persuader les siens, qui étaient de faire toujours croire aux envoyés de l'archiduc, que nous étions tout-à-fait résolus à nous engager avec eux pour la paix générale, mais de leur dire en même temps que nous croyions qu'il serait beaucoup mieux d'y engager le parlement, ce qui ne pouvait se faire que peu à peu et comme insensiblement, et d'amuser par ce moyen les envoyés, en signant avec eux un traité, qui ne serait que comme un préalable de celui que l'on projetait avec le parlement, lequel par conséquent ne nous obligerait encore à rien de tout-à-fait positif à l'égard de la paix générale. Et cependant cela les contenterait suffisamment pour faire avancer leurs troupes. « Celles de mon frère, *ajouta M. de* » *Bouillon*, s'avanceront en même temps. La » cour, étonnée, en viendra à un accommo- » dement. Comme dans notre traité avec l'Es- » pagne, nous nous laissons toujours une porte » de derrière ouverte par la clause qui regar- » dera le parlement, nous nous en servirons et » pour l'avantage du public et pour le nôtre, » si la cour ne se met à la raison. »

Ces considérations, quoique sages et même profondes, ne me convainquirent pas, parce

que la conduite que M. de Bouillon en inférait me paraissait impraticable. Je concevais bien qu'il amuserait les envoyés ; mais je ne me figurais pas comment il amuserait le parlement, qui traitait actuellement avec la cour, qui avait déjà ses députés à Ruel, et qui, de toutes ses saillies, retombait toujours, même avec précipitation, à la paix. Je considérais qu'il n'y avait qu'une déclaration publique qui le pût retenir en la pente où il était; que selon les principes de M. de Bouillon, cette déclaration ne se pouvait point faire, et que ne se faisant point, et le parlement par conséquent allant son chemin, nous tomberions, si quelqu'une des cordes manquait, dans la nécessité de recourir au peuple, ce que je tenais pour le plus mortel de tous les inconvéniens.

M. de Bouillon m'interrompit à ces mots, *si quelqu'une de nos cordes manquait*, pour me demander ce que je voulais dire par-là. Je lui répondis : « Par exemple, monsieur, si M. de
» Turenne mourait à l'heure qu'il est, si son
» armée se révoltait, comme il n'a pas tenu à
» Erlac que cela ne fût, que deviendrions-nous,
» si nous n'avions engagé le parlement? Des
» tribuns du peuple le premier jour, et le se-
» cond, des valets du comte de Fuensaldagne.

» C'est ma vieille chanson : *tout avec le parle-* » *ment, rien sans lui.* » Nous disputâmes sur ce ton trois ou quatre heures pour le moins, mais nous ne nous persuadâmes point, et nous convînmes d'agiter le lendemain la question chez M. le prince de Conti, en présence de MM. de Beaufort, d'Elbeuf, de la Mothe, de Brissac, de Noirmoutier, et de Bellièvre. Je sortis de chez lui fort embarrassé. J'étais persuadé que son raisonnement dans le fond n'était pas solide, et je le suis encore. Je croyais que la conduite que ce raisonnement inspirait, donnait ouverture à toutes sortes de traités particuliers ; et sachant que les Espagnols avaient confiance en lui, je ne doutais point qu'il ne donnât à leurs envoyés tous les jours qu'il lui plairait. J'eus encore bien plus d'appréhension en revenant chez moi, où je trouvai une lettre en chiffre de madame de Lesdiguières qui me faisait des offres immenses de la part de la reine, le paiement de mes dettes, des abbayes, la nomination au cardinalat. Un petit billet à part portait ces paroles : *La déclaration de l'armée d'Allemagne met tout le monde ici dans la consternation.* Je jugeai que l'on ne manquerait pas de faire des tentatives auprès des autres, comme on en faisait auprès de moi, et je crus

que, puisque M. de Bouillon commençait à songer aux *petites portes* dans un temps où tout nous riait, les autres auraient peine à ne pas prendre les grandes, que je ne doutais plus, depuis la déclaration de M. de Turenne, qu'on ne leur ouvrît avec soin. Ce qui m'affligeait plus que tout le reste était que je ne voyais pas le fond de l'esprit et du dessein de M. de Bouillon. J'avais cru jusque-là l'un plus vaste, et l'autre plus éclairé qu'ils ne me paraissaient en cette occasion, qui était pourtant la décisive, puisqu'il y allait d'engager ou de ne pas engager le parlement. Il m'avait pressé plus de vingt fois de faire ce que je lui offrais présentement. La raison qui me donnait lieu de lui offrir ce que j'avais toujours rejeté, était la déclaration de M. son frère, qui lui donnait encore plus de force qu'à moi. Au lieu de la prendre il s'affaiblit, parce qu'il croit que le Mazarin lui lâchera Sedan. Il s'attache, dans cette vue, à ce qui peut le lui donner purement; il préfère les petits intérêts à celui qu'il pouvait trouver à donner la paix à l'Europe. Ce pas m'a obligé de vous dire que, quoiqu'il ait eu de très-grandes parties, je doute qu'il ait été aussi capable qu'on l'a cru des grandes choses qu'il n'a pas faites. *Il n'y a point de qualités qui déparent tant un*

grand homme, que de n'être pas juste à prendre le moment décisif de la réputation. On ne le manque presque jamais que pour mieux prendre celui de sa fortune; et c'est en quoi l'on se trompe pour l'ordinaire doublement. Il ne fut pas, à mon avis, habile en cette occasion, parce qu'il y voulut être fin. Cela arrive assez souvent.

Nous nous trouvâmes le lendemain chez M. le prince de Conti. Madame de Longueville, qui était accouchée de M. son fils plus de six semaines auparavant, et dans la chambre de laquelle l'on avait parlé plus de vingt fois d'affaires, ne se trouva point à ce conseil; et je crus voir du mystère à son absence. La matière y ayant été débattue par M. de Bouillon et par moi sur les mêmes principes agités chez lui, M. le prince de Conti fut du sentiment de M. de Bouillon, et avec des circonstances qui me firent juger qu'il y avait de la négociation. M. d'Elbeuf fut doux comme un agneau, et il me parut qu'il eût enchéri, s'il eût osé, sur l'avis de M. de Bouillon.

Le chevalier de Frages, frère de la vieille Fiennes, qui ne servait dans notre parti que de double espion, sous le titre toutefois de commandant du régiment d'Elbeuf, m'avait averti, comme j'entrais dans l'hôtel de ville, qu'il

croyait son maître accommodé. M. de Beaufort fit connaître, par ses manières, que madame de Montbazon avait essayé de modérer ses emportemens. Mais, comme j'étais assuré que je l'emporterais toujours sur elle, l'irrésolution qu'il témoigna d'abord ne m'eût pas embarrassé; et, en joignant sa voix à celle de MM. de Brissac, de la Mothe, de Noirmoutier, et de Bellièvre, qui entrèrent tout-à-fait dans mon sentiment, j'eusse emporté de beaucoup la balance, si la considération de M. de Turenne, qui était dans ce moment *la grosse corde* du parti, et celle que M. de Bouillon avait avec les Espagnols, par les anciennes mesures qu'il avait toujours conservées avec Fuensaldagne, ne m'eussent obligé de me faire honneur de ce qui n'était qu'un parti de nécessité. J'avais été la veille chez les envoyés de l'archiduc, pour essayer de pénétrer s'ils étaient toujours aussi attachés à traiter avec nous sur le seul engagement que nous prendrions nous-mêmes sur la paix générale, qu'ils me l'avaient toujours dit, et que M. et madame de Bouillon me l'avaient prêché. Je les trouvai l'un et l'autre absolument changés : ils voulaient toujours un engagement pour la paix générale, mais ils le voulaient à la mode de M. de Bouillon, c'est-à-dire

à deux fois. Il leur avait mis dans l'esprit qu'il serait bien plus avantageux pour eux en cette manière, parce que nous y engagerions le parlement. Enfin je reconnus la main de l'ouvrier, et je vis bien que ces raisons, jointes à l'ordre qu'ils avaient de se rapporter à lui de toutes choses, l'emporteraient de bien loin sur tout ce que je pourrais dire au contraire. Je ne m'ouvris point à eux par cette considération. J'allai, entre minuit et une heure, chez le président de Bellièvre, pour le mener chez Croissi, afin d'être moins interrompus. Je leur exposai l'état des choses. Ils furent tous deux sans hésiter de mon sentiment; ils crurent que le contraire nous perdrait infailliblement, et ils convinrent qu'il fallait toutefois s'y accommoder pour le présent, parce que nous dépendions absolument des Espagnols et de M. de Turenne, qui n'avaient encore de mouvemens que ceux qui leur étaient inspirés par M. de Bouillon. Ils voulurent espérer que nous obligerions M. de Bouillon dans le conseil du lendemain à revenir à notre sentiment, ou que nous le persuaderions nous-mêmes à M. de Turenne quand il nous aurait joints : mais je me flattai d'autant moins de cette espérance, que ce que je craignais le plus de cette conduite, pouvait très-

naturellement arriver avant que M. de Turenne pût être à nous. Croissi, qui avait un esprit rempli d'expédiens, me dit : Vous avez raison ; mais voici une pensée qui me vient. Dans le traité préliminaire que M. de Bouillon veut qu'on signe avec les envoyés, y signerez-vous ? Non, lui répondis-je. Et bien, reprit-il, prenez cette occasion pour faire entendre à ces envoyés les raisons que vous avez de ne pas signer. Ces raisons sont les mêmes qui feraient voir à Fuensaldagne, s'il était ici, que le véritable intérêt de l'Espagne est la conduite que vous proposez. Peut-être que les envoyés demanderont du temps pour en rendre compte à l'archiduc; et, en ce cas, j'ose répondre que Fuensaldagne approuvera votre sentiment, auquel il faudra que M. de Bouillon se soumette. Il n'y a rien de plus naturel que ce que je vous propose; et les envoyés mêmes ne s'apercevront d'aucune division dans le parti, parce que vous ne paraîtrez alléguer vos raisons que pour ne pas signer, et non pour combattre l'avis de M. de Bouillon.

Comme ces expédiens n'avaient que peu ou point d'inconvénient, je me résolus à tout hasard de les prendre, et je priai M. de Brissac, dès le lendemain matin, d'aller dîner chez madame de Bouillon, et de lui dire sans affectation

qu'il me voyait un peu ébranlé sur le sujet de la signature avec l'Espagne. Je ne doutai point que M. de Bouillon ne fût ravi de me voir balancer à l'égard du traité particulier des généraux; qu'il ne m'en pressât, et qu'il ne me donnât lieu de m'expliquer en présence des envoyés.

Voilà la disposition où j'étais, quand nous entrâmes en conférence chez M. le prince de Conti. Quand je connus que tout ce que nous disions M. de Bellièvre et moi ne persuadait pas M. de Bouillon, je fis semblant de me rendre à ses raisons et à l'autorité de M. le prince de Conti, notre généralissime. Nous convînmes de traiter avec l'archiduc aux termes proposés par M. de Bouillon, qui étaient qu'il s'avancerait jusqu'à Pont-à-Verre, et plus loin même, lorsque les généraux le souhaiteraient, et qu'eux n'oublieraient rien de leur part pour obliger le parlement à entrer dans ce traité, ou plutôt à en faire un nouveau pour la paix générale; c'est-à-dire, pour obliger le roi à en traiter sous des conditions raisonnables, du détail desquelles le roi catholique se remettrait même à l'arbitrage du parlement. M. de Bouillon se chargea de faire signer ce traité aussi simple que vous le voyez aux envoyés. Il ne me demanda pas seulement si

je le signerais ou non. Toute la compagnie fut satisfaite d'avoir le secours d'Espagne à si bon marché, et de demeurer dans la liberté de recevoir les propositions que la déclaration de M. de Turenne obligeait la cour de faire à tout le monde avec profusion. On prit heure à minuit pour signer le traité dans la chambre de M. le prince de Conti à l'hôtel de ville. Les envoyés s'y trouvèrent à point nommé, et je pris garde qu'ils m'observèrent extraordinairement. Croissi, qui tenait la plume pour dresser le traité, ayant commencé à l'écrire, le bernardin, se tournant vers moi, me demanda si je ne le signerais pas? A quoi lui ayant répondu que M. de Fuensaldagne me l'avait défendu de la part de madame de Bouillon, il me dit d'un ton sérieux, que c'était toutefois un préalable absolument nécessaire, et qu'il avait encore reçu depuis deux jours des ordres très-exprès sur cela de l'archiduc. Je reconnus en cet endroit l'effet de ce que j'avais fait dire à madame de Bouillon par M. de Brissac. M. son mari me pressa au dernier point. Je ne manquai pas cette occasion pour faire connaître aux envoyés d'Espagne leurs intérêts, en leur prouvant que je trouvais si peu de sûreté pour moi-même, aussi-bien que pour tout le parti,

en la conduite que l'on prenait, que je ne pouvais me résoudre à y entrer, au moins par une signature, en mon particulier. Je leur répétai l'offre que j'avais faite la veille, de m'engager à tout sans exception, si on voulait prendre une résolution finale et décisive. Je n'oubliai rien pour leur donner ombrage, sans paraître toutefois le marquer, des ouvertures que le chemin qu'on prenait donnait aux accommodemens particuliers.

Quoique je ne disse ces choses que par forme de récit, et sans témoigner avoir aucun dessein de combattre ce qui avait été résolu, elles ne laissèrent pas de faire une forte impression sur l'esprit du bernardin, et au point que M. de Bouillon m'en parut embarrassé. Don Francisco Pizarro, qui avait apporté de Bruxelles de nouveaux ordres de se conformer entièrement aux sentimens de M. de Bouillon, pressa son collègue de s'y rendre. Il y consentit sans beaucoup de résistance; je l'y exhortai même, quand je vis qu'il y était résolu, et j'ajoutai que, pour lui lever tout le scrupule de la difficulté que je faisais de signer, je leur donnais ma parole que, si le parlement s'accommodait, je leur donnerais, par des expédiens que j'avais en main, tout le temps nécessaire pour

retirer leurs troupes. Je fis cette offre pour deux raisons : l'une, parce que j'étais persuadé que Fuensaldagne, qui était habile homme, ne serait nullement de l'avis de ses envoyés, et n'engagerait pas son armée dans le royaume, ayant aussi peu de généraux, et rien de moi. L'autre raison fut que j'étais bien aise de faire voir, même à nos généraux, que j'étais si résolu à ne point souffrir, au moins en ce qui serait de moi, une perfidie, que je m'engageais publiquement à ne pas laisser accabler ni surprendre les Espagnols, en cas même d'accommodement du parlement, quoique, dans la même conférence, j'eusse plus de vingt fois protesté que je ne me séparerais point de lui. Cette résolution était l'unique cause pour laquelle je ne voulais pas signer le traité dont il n'était point.

M. d'Elbeuf me dit tout haut : Vous ne pouvez trouver que dans le peuple les expédiens dont vous venez de parler à ces messieurs. C'est où je ne les chercherai pas, lui répondis-je ; M. de Bouillon en répondra pour moi. M. de Bouillon, qui eût voulu que je signasse, prit la parole. Je sais, dit-il, que ce n'est pas votre intention ; mais je suis persuadé que vous faites contre votre intention sans le croire, et que

nous gardons en signant plus d'égard pour le parlement, que vous n'en gardez vous-même en ne signant pas; car (il abaissa sa voix à cette dernière parole, afin que les envoyés n'en entendissent pas la suite) nous nous réservons une porte de derrière pour sortir d'affaire avec le parlement. Il ouvrira cette porte, lui répondis-je, quand vous ne voudrez pas, comme il y paraît déjà, et vous la voudrez fermer quand vous ne le pourrez plus; on ne se joue pas avec cette compagnie. M. le prince de Conti appela à cet instant. On lut le traité et on le signa. Voilà ce qui nous en parut. Don Gabriel de Tolède m'a dit depuis, que les envoyés avaient donné deux mille pistoles à madame de Montbazon et autant à M. d'Elbeuf.

Je revins chez moi, chagrin de ce qui venait de se passer. Le président de Bellièvre et Montresor (1), qui m'y attendaient, ne le furent pas moins que moi. Le premier me dit une parole que l'événement qui l'a justifiée rend digne de réflexion. « Nous avons manqué aujourd'hui » d'engager le parlement, moyennant quoi

---

(1) Claude de Bourdeille, comte de Montresor, fils de Henri de Bourdeille. C'est celui dont il est toujours parlé dans ces Mémoires.

» tout était sûr, tout était bon. Prions Dieu » que tout aille bien ; car si une de nos cordes » nous manque, nous sommes perdus. » Comme M. de Bellièvre achevait de parler, Noirmoutier entra dans ma chambre, et nous dit que depuis que j'étais sorti de l'hôtel de ville, un valet de chambre de Laigues y était arrivé qui me cherchait, et qui, ne m'ayant pas trouvé, était remonté à cheval sans avoir voulu parler à personne. Vous remarquerez que Laigues, qui avait une grande valeur, mais peu de sens, et qui s'était fort lié avec moi depuis qu'il avait vendu sa compagnie aux gardes, se mit en tête de négocier en Flandre aussitôt que le bernardin fut venu nous trouver. Il crut que cet emploi le rendrait considérable dans le parti. Il me le demanda ; il m'en fit presser par Montresor, qui le destina dès cet instant à la charge d'amant de madame de Chevreuse, qui était à Bruxelles. Il me représenta qu'elle pourrait ne m'être pas inutile dans la suite ; que la place était vide ; qu'elle pourrait se remplir par un autre qui ne dépendrait pas de moi. Enfin, quoique j'eusse beaucoup de répugnance à laisser aller à Bruxelles un homme qui connaissait mon caractère, je m'y laissai aller à ses prières et à celles de Montresor, et nous lui donnâmes la

commission de résider auprès de l'archiduc. Ce valet de chambre qu'il m'envoyait, apportait une dépêche de lui qui me faisait pitié. Il ne parlait que des bonnes intentions de l'archiduc, de la sincérité de Fuensaldagne, et de la confiance que nous devions prendre en eux; enfin je n'ai jamais rien vu de si sot. Il croyait déjà gouverner Fuensaldagne. Quel plaisir d'avoir un négociateur de cette espèce dans une cour où nous devions avoir plus d'une affaire! Noirmoutier, qui était son ami intime, avoua que la lettre était impertinente; mais il ne pensa pas qu'elle le rendait lui-même fort impertinent; car il se mit dans la fantaisie d'aller aussi à Bruxelles, en disant qu'il confessait qu'il y avait de l'inconvénient d'y laisser Laigues, mais qu'il y aurait de la malhonnêteté à le révoquer et même à lui envoyer un collègue qui ne fût pas son ami particulier et d'un grade tout-à-fait supérieur au sien. Voilà ce qu'il disait; voici ce qu'il pensait. Il espérait se distinguer beaucoup par cet emploi, qui le mettrait dans la négociation sans le tirer de la guerre, qui lui donnerait toute la confiance du parti à l'égard de l'Espagne, et qui lui donnerait en même temps toute la considération de l'Espagne à l'égard du parti. Nous fîmes tous

nos efforts pour lui ôter cette pensée, il le voulut absolument, et il le fallut. Il portait le beau nom de la Trimouille, il était lieutenant général, il brillait dans le parti, il y était entré avec moi et par moi. *Voilà le malheur des guerres civiles; on y fait souvent des fautes par bonne conduite.*

La conférence de Ruel commença aussi mal qu'il se pouvait. Les députés prétendirent qu'on ne leur tenait pas la parole qu'on leur avait donnée de déboucher les passages, et qu'on ne laissait pas même passer librement les cent muids de blé. La cour soutint qu'elle n'avait point promis l'ouverture des passages, et qu'il ne tenait pas à elle que les cent muids de blé ne passassent. La reine demanda, pour condition préalable de la levée du siége, que le parlement s'engageât à aller tenir ses séances à Saint-Germain tant qu'il plairait au roi, et qu'il promît de ne s'assembler de trois ans. Les députés refusèrent tout d'une voix ces deux propositions, sur lesquelles la cour se modéra dès l'après-dînée même; M. le duc d'Orléans ayant dit aux députés que la reine se relâchait de la translation du parlement, et qu'elle se contenterait que, lorsqu'on serait d'accord de tous les articles, il allât tenir un lit de justice

à Saint-Germain, pour y vérifier la déclaration qui contiendrait les articles. On modérait aussi les trois années de s'assembler à deux. Les députés ne s'opiniâtrèrent pas sur le premier, mais ils ne se rendirent pas sur le second, soutenant que le privilége de s'assembler était essentiel au parlement. Ces contestations, jointes à plusieurs autres, irritèrent si fort les esprits, lorsqu'on les sut à Paris, que l'on ne parlait de rien moins, au feu de la grand'chambre, que de révoquer le pouvoir des députés; et MM. les généraux, qui, se voyant recherchés par la cour qui n'en avait pas fait beaucoup de cas jusqu'à la déclaration de M. de Turenne, ne doutaient point qu'ils ne fissent leurs conditions encore beaucoup meilleures, lorsqu'elle serait plus embarrassée, n'oublièrent rien pour faire crier le parlement et le peuple, afin que le cardinal connût que tout ne dépendait pas de la conférence de Ruel. J'y contribuai de mon côté, dans la vue de régler, ou plutôt de modérer un peu la précipitation avec laquelle le premier président et le président de Mesmes couraient à tout ce qui paraissait accommodement.

Celle du 8 mars fut très-considérable. M. le prince de Conti dit au parlement que M. de

Bouillon, que la goutte avait repris, l'avait prié de dire à la compagnie que M. de Turenne lui offrait sa personne et ses troupes contre le cardinal Mazarin, l'ennemi de l'état. J'ajoutai que, comme je venais d'être averti que l'on avait dressé la veille une déclaration à Saint-Germain, par laquelle M. de Turenne était déclaré criminel de lèse-majesté, je croyais qu'il était nécessaire de casser cette déclaration, d'autoriser ses armes par un arrêt solennel, d'enjoindre à tous les sujets du roi de lui donner passage et subsistance, et de travailler en diligence à lui faire un fonds pour le paiement de ses troupes, et pour prévenir le mauvais effet que 800,000 liv., que la cour venait d'envoyer à Erlac pour les débaucher, y pourraient produire. Cette proposition passa tout d'une voix. La joie qui parut dans les yeux et dans les avis de tout le monde ne se peut exprimer. On donna un arrêt sanglant contre Courcelles, Lavardin et Amilly, qui faisaient des troupes pour le roi dans le pays du Maine. On permit aux communes de s'assembler au son du tocsin, et de courir sus à tous ceux qui feraient des assemblées sans ordre du parlement.

Ce ne fut pas tout. Le président de Bellièvre

ayant dit à la compagnie qu'il avait reçu une lettre du premier président, par laquelle il l'assurait que ni lui ni les autres députés ne feraient rien qui fût indigne de la confiance qu'elle leur avait témoignée, il s'éleva un cri, plutôt qu'une voix publique, qui ordonna au président de Bellièvre d'envoyer dire expressément au premier président de n'entendre à aucune proposition nouvelle, ni même de rien résoudre sur les anciennes, jusqu'à ce que tous les arrérages de blé promis eussent été entièrement fournis et délivrés, que tous les passages eussent été débouchés et tous les chemins ouverts pour les courriers et pour les vivres.

Le 9, on donna arrêt de faire surseoir la conférence jusqu'à l'entière exécution des promesses et de l'ouverture des passages, non-seulement pour le blé, mais même pour toutes sortes de victuailles. Les plus modérés eurent peine à obtenir que l'on ajoutât cette clause à l'arrêt ; que l'on attendrait pour le publier, que l'on eût su de M. le premier président si les passe-ports pour les blés n'avaient pas été expédiés depuis la dernière nouvelle qu'on avait eue de lui.

M. le prince de Conti ayant dit le même jour au parlement, que M. de Longueville l'avait

prié de l'assurer qu'il partirait de Rouen sans remise, le 15 du mois, avec sept mille hommes de pied et trois mille chevaux, et qu'il marcherait droit à Saint-Germain, la compagnie en témoigna une joie incroyable, et pria M. le prince de Conti de presser encore plus M. de Longueville.

Le 10, Miron, député du parlement de Normandie, entra au parlement, et dit que M. de Longueville lui avait donné charge de déclarer à la compagnie que le parlement de Rouen avait reçu avec joie la lettre et l'arrêt de celui de Paris, et qu'il n'attendait que M. de la Trimouille pour donner celui de jonction contre l'ennemi commun. Après qu'il eut fait ce discours, et ajouté que le Mans, qui s'était aussi déclaré pour le parti, avait des envoyés auprès de M. de Longueville, on le remercia de la part de toute la compagnie, comme lui ayant apporté des nouvelles très-agréables.

Le 11, un envoyé de M. de la Trimouille demanda audience au parlement, à qui il offrit de la part de son maître huit mille hommes de pied et deux mille chevaux, qu'il prétendait être en état de marcher dans deux jours, pourvu qu'il plût à la compagnie de permettre à M. de la Trimouille de se saisir des deniers royaux

dans les recettes de Poitiers, de Niort et des autres lieux dont il était déjà assuré. Le parlement lui fit de grands remercîmens, lui donna arrêt d'union, avec plein pouvoir sur les recettes générales, et le pria d'avancer ses levées avec diligence.

L'envoyé n'était pas sorti du Palais, que le président de Bellièvre dit à la compagnie que le premier président la suppliait de lui envoyer un nouveau pouvoir d'agir à la conférence, parce que l'arrêt du jour précédent lui avait ordonné de surseoir. Le président de Bellièvre n'eut autre réponse, sinon qu'on lui donnerait ce pouvoir, quand la quantité de blé qui avait été promise aurait été reçue.

Un instant après, Roland, bourgeois de Reims, qui avait maltraité personnellement et chassé de la ville M. de la Vieuville (1), lieutenant du roi dans la province, parce qu'il s'était déclaré pour Saint-Germain, présenta requête au parlement contre les officiers qui l'avaient déféré à la cour pour cette action. Il en fut loué de toute la compagnie, et on lui promit toute protection.

---

(1) Charles, deuxième du nom, duc de la Vieuville, mort en 1689.

Voilà bien de la chaleur dans le parti, et vous croyez apparemment qu'il faudra au moins un peu de temps pour l'évaporer avant que la paix puisse se faire. Nullement : elle est faite et signée le même jour 11 de mars, par les députés qui avaient demandé le 10 un nouveau pouvoir, parce que l'ancien était révoqué par ces mêmes députés auxquels on avait refusé ce nouveau pouvoir. Voici le dénoûment de ce contre-temps que la postérité aura peine à croire et auquel on s'accoutuma en quatre jours.

Aussitôt que M. de Turenne se fut déclaré, la cour travailla à gagner les généraux avec beaucoup plus d'application qu'elle n'avait fait jusque-là, mais elle ne réussit pas à son gré. Madame de Montbazon, pressée par Vineuil en plus d'un sens, promettait M. de Beaufort à la reine : mais la reine voyait bien qu'elle aurait beaucoup de peine à le livrer, tant que je ne serais pas du marché. La Rivière ne témoignait plus de mépris pour M. d'Elbeuf. Le maréchal de la Mothe n'était accessible que par M. de Longueville, duquel la cour ne s'assurait pas à beaucoup près tant par la négociation d'Antonville, que nous nous en assurions par la correspondance de Varicarville. M. de Bouillon faisait paraître, depuis l'éclat de M. son frère,

28.

plus de pente à s'accommoder avec la cour. Vassé, qui commandait, ce me semble, son régiment de cavalerie, l'avait insinué par des canaux différens à Saint-Germain : mais les conditions paraissaient bien hautes. Il en fallait de grandes pour les deux frères, qui, au poste où ils étaient, n'étaient pas d'humeur à se contenter de peu de chose. Les incertitudes de M. de la Rochefoucault ne plaisaient pas à la Rivière, qui d'ailleurs considérait que le compte que l'on ferait avec M. le prince de Conti ne serait jamais bien sûr pour les suites, s'il n'était aussi arrêté par M. le Prince, qui, sur l'article du cardinalat de M. son frère, n'était pas de trop facile composition. Ce que j'avais répondu aux offres que j'avais reçues par le canal de madame de Lesdiguières, ne donnait pas lieu à la cour de croire que je fusse aisé à ébranler.

Enfin M. le cardinal Mazarin trouvait toutes les portes de la négociation ou fermées ou embarrassées. Ce désespoir de réussir, pour ainsi dire, fut par l'événement plus utile à la cour que la négociation la plus fine ne lui eût pu être; car il ne l'empêcha pas de négocier, le cardinal ne pouvant jamais s'en empêcher par son naturel. Il fit toutefois que, contre son ordinaire, il ne se fia pas à la négociation, et ainsi il amusa

nos généraux, tandis qu'il envoyait huit cent mille livres qui enlevèrent à M. de Turenne son armée, et qu'il obligeait les députés de Ruel à signer une paix contre les ordres de leur corps. Le président de Mesmes m'a assuré plusieurs fois que cette conclusion de la paix fut purement l'effet d'un concert pris la nuit d'entre le 8 et le 9 de mars, entre le cardinal et lui, et que le cardinal lui ayant dit qu'il connaissait clairement que M. de Bouillon ne voulait négocier que quand M. de Turenne serait à la portée de Paris et des Espagnols, c'est-à-dire, en état de se faire donner la moitié du royaume, lui président de Mesmes lui avait répondu : *Il n'y a de salut qu'à faire le coadjuteur cardinal;* que le cardinal lui ayant répondu : « Il est pis que » l'autre ; car on voit au moins un temps en » l'autre négociation; mais celui-là ne traitera » jamais que pour tout le général »; lui président de Mesmes lui avait dit : « Puisque les » choses sont en cet état, il faut que nous » payions de nos personnes pour sauver l'état; » il faut que nous signions la paix ; car, après » ce que le parlement a fait aujourd'hui, il n'y » a plus de mesures, et peut-être qu'il nous ré- » voquera demain. Nous hasardons tout : si » nous sommes désavoués, on nous fermera les

» portes de Paris, on nous fera notre procès, » on nous traitera de prévaricateurs et de traî- » tres ; c'est à nous de nous donner des con- » ditions qui nous donnent lieu de justifier » notre procédé. Il y va de notre intérêt, puis- » que si elles sont raisonnables, nous les sau- » rons bien faire valoir contre les factieux ; » mais faites-les telles qu'il vous plaira, je les » signerai toutes, et je vais de ce pas dire au » premier président que c'est mon sentiment » et l'unique espérance pour sauver le royaume. » S'il nous réussit, nous avons la paix ; si nous » sommes désavoués, nous affaiblissons tou- » jours la faction, et le mal ne tombera que » sur nous. » Le président de Mesmes, en me contant ce que je viens de vous dire, ajoutait que la *commotion* où le parlement avait été le 8, jointe à la déclaration de M. de Turenne et à ce que M. le cardinal lui avait dit de la disposition de M. de Bouillon et de la mienne, lui avait inspiré cette pensée ; que l'arrêt donné le 9, qui ordonnait aux députés de surseoir la conférence jusqu'à ce que les blés promis eussent été fournis, la lui confirmait; que la chaleur qui avait paru dans le peuple le 10, l'y fortifiait, et qu'il avait persuadé, quoique avec peine, le premier président.

Il accompagnait ce récit de tant de circonstances, que je crois qu'il disait vrai. Feu M. le duc d'Orléans et M. le Prince m'ont dit que l'opiniâtreté avec laquelle le premier président et le président de Mesmes défendirent le 8, le 9 et le 10 quelques articles, n'avait guère de rapport à cette résolution que le président de Mesmes disait avoir prise dès le 8. Longueil, un des députés, était persuadé de la vérité de ce que disait le président de Mesmes. Le cardinal Mazarin, à qui j'en ai parlé depuis la guerre, me le confirma, en se donnant pourtant la gloire d'avoir rectifié cet avis, qui était, ajouta-t-il, « de soi très-dangereux, si je n'eusse » pénétré les sentimens de M. de Bouillon et » les vôtres. Je savais que vous ne vouliez pas » perdre le parlement par le peuple, et que » M. de Bouillon voulait préférablement à » toutes choses attendre son frère. »

La paix fut donc signée après plusieurs contestations, le 11 mars, et les députés consentirent, avec beaucoup de difficulté, que le cardinal Mazarin y signât avec M. le duc d'Orléans et M. le Prince, qui étaient les députés nommés par le roi. Voici les articles :

I. Le parlement se rendra à Saint-Germain; il y sera tenu un lit de justice, où la déclara-

tion contenant les articles de la paix sera publiée, après quoi il retournera faire ses fonctions ordinaires à Paris.

II. Ne sera fait aucune assemblée des chambres pour toute l'année 1649, excepté pour la réception des officiers et pour les mercuriales.

III. Tous les arrêts rendus par le parlement depuis le 6 janvier seront nuls, à la réserve de ceux qui auront été rendus entre particuliers, sur faits concernant la justice ordinaire.

IV. Toutes les lettres de cachet, déclarations et arrêts du conseil, rendus au sujet de mouvemens présens, seront nuls et comme non avenus.

V. Les gens de guerre levés pour la défense de Paris seront licenciés aussitôt après l'accommodement signé, et sa majesté fera aussi retirer ses troupes des environs de la ville.

VI. Les habitans poseront les armes, et ne les pourront reprendre que par ordre du roi.

VII. Le député de l'archiduc sera renvoyé incessamment sans réponse.

VIII. Tous les papiers et meubles qui ont été pris aux particuliers, et qui se trouveront en nature, seront rendus.

IX. M. le prince de Conti, les princes, ducs, et tous ceux, sans exception, qui ont pris les

armes, n'en pourront être recherchés sous quelque prétexte que ce puisse être ; étant déclaré par des susdits, dans quatre jours, à compter de celui auquel les passages seront ouverts, et par M. de Longueville en dix, qu'ils veulent bien être compris dans le présent traité.

X. Le roi donnera une décharge générale pour tous les deniers royaux qui ont été pris, pour tous les meubles qui ont été vendus, pour toutes les armes et munitions qui ont été enlevées à l'arsenal et ailleurs.

XI. Le roi fera expédier des lettres pour la révocation des semestres du parlement d'Aix, conformément aux articles accordés entre les députés de sa majesté et ceux du parlement et du pays de Provence du 21 février.

XII. La Bastille sera remise entre les mains du roi, etc.

M. de Bouillon fut extrêmement surpris, quand il apprit que la paix était signée, et madame de Bouillon se jetant sur le lit de son mari, s'écria : Ah! qui l'eût dit! y avez-vous seulement pensé? Non, madame, lui répondis-je, je n'ai pas cru que le parlement pût faire la paix aujourd'hui, mais j'ai cru, comme vous le savez, qu'il la ferait très-mal, si nous le lais-

sions faire : il ne m'a trompé qu'au temps. M. de Bouillon prit la parole : Il ne l'a que trop dit, il ne nous l'a que trop prédit; nous avons fait la faute toute entière. Je vous confesse que ce M. de Bouillon m'inspira une nouvelle espèce de respect pour lui ; car *il est à mon sens d'un plus grand homme de savoir avouer sa faute, que de savoir ne la pas faire*. Comme nous consultions sur ce qu'il y avait à faire, M. le prince de Conti, M. d'Elbeuf, M. de Beaufort, et M. de la Mothe, entrèrent dans la chambre. Ils ne savaient rien de la nouvelle, et venaient chez M. de Bouillon lui communiquer une entreprise que Saint-Germain d'Apchon avait formée sur Lagny, où il avait quelque intelligence. Ils furent bien surpris de la signature de la paix ; et d'autant plus que tous leurs négociateurs, selon le style ordinaire de ces sortes d'agens, leur avaient fait voir depuis deux jours, que la cour était persuadée que le parlement n'était qu'une représentation, et qu'au fond il fallait compter avec les généraux. Vassé en avait assuré M. de Bouillon : madame de Montbazon avait reçu cinq ou six billets de la cour qui portaient la même chose. Il faut avouer que M. le cardinal Mazarin joua et convertit très-bien son jeu en cette rencontre, et il en est d'autant plus à

estimer, qu'il avait à se défendre de l'imprudence de la Rivière qui était très-grande, et de l'impétuosité de M. le Prince qui en ce temps-là n'était pas médiocre. Le propre jour que la paix fut signée, le Prince s'emporta contre les députés d'une manière capable de rompre l'accommodement.

Je reviens au conseil que nous tînmes chez M. de Bouillon. Je vous ai déjà dit qu'il ne balança pas un moment à reconnaître qu'il n'avait pas jugé sainement de l'état des choses. Il le dit publiquement, comme il me l'avait dit à moi seul. Il n'en fut pas ainsi des autres; nous eûmes le plaisir, lui et moi, de remarquer qu'ils *répondaient à leurs pensées, plutôt qu'à ce qu'on leur disait; ce qui ne manque presque jamais en ceux qui savent qu'on peut leur reprocher quelque chose avec justice.* Il ne tint pas à moi de les obliger à dire leur avis les premiers. Je suppliai M. le prince de Conti de considérer qu'il lui appartenait par toutes sortes de raisons d'ouvrir et de fermer la scène. Il parla si obscurément, que personne n'y entendit rien. M. d'Elbeuf s'étendit beaucoup et ne conclut rien. M. de Beaufort employa son lieu commun, qui était d'assurer qu'il irait toujours son grand chemin. Les oraisons du

maréchal de la Mothe n'étaient jamais que d'une demi-période, et M. de Bouillon dit que, n'y ayant que moi dans la compagnie qui connusse bien le fond de la ville et du parlement, il croyait qu'il était nécessaire que j'agitasse la matière, sur laquelle il serait plus facile après de prendre une bonne résolution. Voici la substance de ce que je dis :

« Nous avons tous fait ce que nous avons cru » devoir faire; il n'en faut pas juger par les » événemens. La paix est signée par des dépu- » tésqui n'ont plus de pouvoir; elle est nulle. » Nous n'en savons point encore les articles, » au moins nous ne les savons pas parfaite- » ment; mais il n'est pas difficile de juger, par » ceux qui ont été proposés ces jours passés, » que ceux qui auront été arrêtés ne seront ni » honnêtes ni sûrs. C'est, à mon avis, sur ce » fondement qu'il faut opiner, et cela sup- » posé, je ne balance point à croire que nous ne » sommes pas obligés à tenir l'accommode- » ment, et que nous sommes même obligés à » ne le pas tenir par toutes les raisons et de » l'honneur et du bon sens. Le président Viole » me mande qu'il n'y est pas seulement fait » mention de M. de Turenne, avec lequel il » n'y a que trois jours que le parlement a

» donné un arrêt d'union. Il ajoute que MM. les » généraux n'ont que quatre jours pour déclarer s'ils veulent être compris dans la paix. » M. de Longueville et le parlement de Rouen » n'en ont que dix. Jugez si cette condition, » qui ne donne le temps ni aux uns ni aux » autres de songer seulement à leurs intérêts, » n'est pas un pur abandonnement. On peut inférer de ces deux articles quels seront les » autres, et quelle infamie ce serait de les recevoir. Venons aux moyens de les refuser solidement et avantageusement pour le public » et pour le particulier. Ces articles seront rejetés universellement de tout le monde, et » même avec fureur, dès qu'ils paraîtront dans » le public. Mais cette fureur est ce qui nous » perdra, si nous n'y prenons garde, parce » qu'elle nous amusera. Le fond de l'esprit du » parlement est la paix, et vous pouvez avoir » observé qu'il ne s'en éloigne jamais que par » saillies. Celle que nous y verrons demain » ou après-demain sera terrible : si nous manquons de la prendre au bond, elle tombera » comme les autres, et d'autant plus dangereusement que la suite en sera décisive. Jugez » de l'avenir par le passé, voyez à quoi se sont » terminées toutes les émotions que vous avez

» vues jusqu'ici dans cette compagnie. Je re-
» viens à mon ancien avis, qui est de songer uni-
» quement à la paix générale, de signer dès
» cette nuit un traité sur ce chef, avec les en-
» voyés de l'archiduc, de le porter demain au
» parlement, d'y ignorer ce qui s'est passé au-
» jourd'hui à la conférence, que nous pouvons
» très-bien ne pas savoir, puisque le premier
» président n'en a point encore fait part à per-
» sonne, et de faire donner un arrêt par lequel
» il soit ordonné aux députés de la compagnie
» d'insister uniquement sur ce point et sur ce-
» lui de l'exclusion du cardinal Mazarin, et en
» cas de refus, de revenir à Paris prendre leurs
» places. Le peu de satisfaction que l'on y a eue
» du procédé de la cour et de la conduite même
» des députés, fait que ce que la déclaration
» de M. de Turenne toute seule rendrait très-
» possible, sera si facile présentement, que
» nous n'avons pas besoin d'attendre pour ani-
» mer davantage la compagnie, qu'on nous ait
» fait le rapport des articles qui l'aigriraient
» assurément. C'était ma première pensée; et
» quand j'ai commencé à parler, j'avais des-
» sein de vous proposer, monsieur (dis-je à
» M. le prince de Conti), de vous servir du
» prétexte de ces articles pour échauffer le par-

» lement : mais il est plus à propos d'en prévenir le rapport, parce que le bruit que nous pouvons répandre cette nuit de l'abandonnement des généraux jettera plus d'indignation dans les esprits que le rapport même, que les députés déguiseront au moins de quelques méchantes couleurs. »

Comme j'en étais là, je reçus un paquet de Ruel, dans lequel je trouvai une seconde lettre de Viole, avec un brouillon du traité, contenant les articles ci-dessus. Ils étaient si mal écrits, que je ne les pus presque lire; mais ils me furent expliqués par une autre lettre qui était dans le même paquet de Lescuïer, maître des comptes, et qui était député. Il ajoutait, par un billet séparé, que le cardinal Mazarin avait signé. Toute la compagnie douta encore moins, depuis la lecture de ces lettres et de ces articles, de la facilité qu'il y aurait à enflammer le parlement. « J'en conviens, leur dis-je, mais je ne change pas pour cela de sentiment; je suis encore plus persuadé qu'il ne faut point souffrir le retour des députés si l'on se résout à prendre le parti que je propose : en voici la raison. Si vous leur donnez le temps de revenir à Paris avant que de vous déclarer pour la paix générale, il

» faut que vous leur donniez aussi le temps de » faire leur rapport, contre lequel vous ne » pourrez pas vous empêcher de déclamer : » que si vous joignez la déclamation contre » eux, à ce grand éclat de la proposition de » la paix générale, dont vous allez éblouir » toutes les imaginations, il ne sera pas en » votre pouvoir d'empêcher que le peuple ne » déchire à vos yeux et le premier président » et le président de Mesmes. Vous passerez » pour les auteurs de cette tragédie ; vous » serez formidables le premier jour, et odieux » le second. »

M. de Beaufort, à qui Brillac venait de parler à l'oreille, m'interrompit à ce mot, et me dit : Il y a un bon remède ; il faut leur fermer les portes de la ville ; il y a plus de quatre jours que tout le peuple ne crie autre chose. Ce n'est pas mon sentiment, lui répondis-je ; vous vous feriez passer dès demain pour les tyrans du parlement dans l'esprit de ceux même de ce corps qui auront été d'avis aujourd'hui que vous leur fermiez. Il est vrai, reprit M. de Bouillon, le président de Bellièvre me le disait cette après-dînée, et qu'il est nécessaire, pour les suites, que le premier président et le président de Mesmes paraissent les déserteurs et non pas

les exilés du parlement. Il a raison, ajoutai-je encore; car, en la première qualité, ils y seront abhorrés toute leur vie; dans la seconde, ils y seront plaints dans deux jours et regrettés dans quatre. Mais on peut tout concilier, dit M. de Bouillon; laissons entrer les députés, laissons-leur faire leur rapport sans nous emporter, ainsi nous n'échaufferons pas le peuple. Vous convenez que le parlement ne recevra pas les conditions qu'ils apporteront; il n'y aura rien de si aisé que de les renvoyer pour essayer d'en obtenir de meilleures. En cette manière nous ne précipiterons rien, nous nous donnerons du temps pour prendre nos mesures, nous demeurerons sur nos pieds, et en état de revenir à ce que vous proposez, avec d'autant plus d'avantage que les trois armées de M. l'archiduc, de M. de Longueville et de M. de Turenne seront plus avancées.

Dès que M. de Bouillon commença à parler sur ce ton, je ne doutai point qu'il ne fût retombé dans l'appréhension de voir tous les intérêts particuliers confondus et anéantis dans celui de la paix générale; et je me ressouvins d'une réflexion que j'avais déjà faite, *qu'il est plus ordinaire aux hommes de se repentir, en spéculation, d'une faute qui n'a pas eu un bon*

événement, que de revenir dans la pratique, de l'impression qu'ils ne manquent jamais de recevoir du motif qui les a portés à la commettre. Je fis semblant de prendre tout de bon ce qu'il disait, et je me contentai d'insister sur le fond, en faisant voir les inconvéniens inséparables du délai; l'agitation du peuple, qui nous pouvait à tout moment précipiter à ce qui nous déshonorerait, nous perdrait; l'instabilité du parlement, qui recevrait peut-être dans quatre jours les articles qu'il déchirerait demain si nous le voulions; la facilité que nous aurions de procurer à toute la chrétienté la paix générale, ayant quatre armées en campagne, dont trois étaient à nous, et indépendantes de l'Espagne. J'ajoutai à cela que cette dernière qualité détruisait à mon avis ce que M. de Bouillon avait dit ces jours passés de la crainte qu'il avait qu'elle ne nous abandonnât aussitôt qu'elle aurait lieu de croire que nous aurions forcé le cardinal Mazarin à désirer si nécessairement la paix avec elle. Je conclus mon discours par l'offre que je fis de sacrifier de bon cœur la coadjutorerie de Paris au ressentiment de la reine et à la passion du cardinal, si on voulait prendre le parti que je proposais. Je l'eusse fait avec joie pour un aussi grand honneur qu'eût

été celui de contribuer à la paix générale, et je ne fus pas fâché de plus de faire un peu de honte aux gens touchant les intérêts particuliers, dans une conjoncture où il est vrai qu'ils arrêtaient la plus glorieuse, la plus utile et la plus éclatante action du monde. M. de Bouillon combattit mes raisons par toutes celles dont il les avait déjà combattues la première fois, et il finit en disant : Je sais que la déclaration de mon frère peut faire croire que j'ai de grandes vues, et pour lui, et pour moi et pour toute ma maison. Je n'ignore pas que ce que je viens de dire de la nécessité que je crois qu'il y a de le laisser avancer avant que nous prenions un parti décisif, doit confirmer tout le monde dans cette pensée. Je ne désavoue pas même que je ne l'aie et que je ne sois persuadé qu'il m'est permis de l'avoir; mais je consens que vous me fassiez tous passer pour le plus lâche des hommes, si je m'accommode jamais avec la cour que vous ne m'ayez tous dit que vous êtes satisfaits, et je prie M. le coadjuteur de me déshonorer si je ne demeure fidèlement dans cette parole.

Cette déclaration ne réussit pas à faire recevoir de toute la compagnie l'avis de M. de Bouillon, qui agréa cependant à tout le monde,

en ce qu'en laissant le mien pour la ressource, il laissait les portes ouvertes aux négociations que chacun avait ou espérait avoir en sa manière. *La vue la plus commune dans les imprudences, est celle que l'on a de la possibilité des ressources.* J'eusse bien emporté, si j'eusse voulu, M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe ; mais comme la considération de l'armée de M. de Turenne et celle de la confiance que les Espagnols avaient en M. de Bouillon, faisait qu'il y eût eu de la folie à se figurer seulement que l'on pût faire quelque chose de considérable sans lui, je pris le parti de me rendre avec respect, et à l'autorité de M. le prince de Conti, et à la pluralité des voix; et l'on résolut très-prudemment que l'on ne s'expliquerait point du détail le lendemain matin au parlement, et que M. le prince de Conti y dirait seulement en général que le bruit commun portant que la paix avait été signée à Ruel, il avait résolu d'y députer pour ses intérêts et pour ceux de MM. les généraux. M. de Bouillon jugea qu'il serait à propos de parler ainsi, pour ne point témoigner au parlement que l'on fût contraire à la paix, et pour se donner à soi-même plus de lieu de trouver à redire aux articles en détail, qu'on satisferait le peuple par

le dernier, et que l'on contenterait par le premier le parlement, dont la pente était à l'accommodement, même dans les temps où il n'en approuvait pas les conditions; et qu'ainsi nous mitonnerions les choses (ce fut son mot) jusqu'à ce que nous vissions le moment propre à les décider. Il se tourna vers moi en finissant, pour me demander si je n'étais pas de ce sentiment? Il ne se peut rien de mieux, lui répondis-je, supposé ce que vous faites; mais je crois qu'il se pourrait quelque chose de mieux que ce que vous faites. Non, reprit M. de Bouillon, vous ne pourrez être de cet avis, supposé que mon frère puisse être à nous dans trois semaines. Il ne sert de rien de disputer, lui répliquai-je, il y a arrêt, mais il n'y a que Dieu qui puisse nous assurer qu'il y soit de sa vie. Je dis ce mot si à l'aventure, que je fis même réflexion un moment après sur quoi je pouvais l'avoir dit; parce qu'il n'y avait rien qui parût plus certain que la marche de M. de Turenne. Je ne laissai pas d'en avoir quelque sorte de doute dans l'esprit. Nous sortîmes, à trois heures après minuit, de chez M. de Bouillon, où nous étions entrés à onze heures, un moment après que j'eus reçu les nouvelles de la paix, qui ne fut signée qu'à neuf heures.

Le lendemain, 12 mars, M. le prince de Conti dit au parlement, en douze ou quinze paroles, ce qui avait été résolu chez M. de Bouillon. M. d'Elbeuf les paraphrasa. M. de Beaufort et moi, qui affectâmes de ne nous expliquer de rien, trouvâmes que ce que j'avais prédit du mouvement du peuple n'était que trop bien fondé. Miron, que j'avais prié d'être alerte, eut peine à se contenir dans la rue Saint-Honoré, à l'entrée des députés; et je me repentis plus d'une fois d'avoir jeté dans le monde, comme j'avais fait dès le matin, les plus odieux des articles et les circonstances de la signature du cardinal Mazarin. Vous avez vu la raison pour laquelle nous avions jugé à propos de les faire savoir; mais il faut avouer que la *guerre civile est une de ces maladies compliquées, dans lesquelles le remède que vous destinez pour la guérison d'un symptôme en aigrit quelquefois trois ou quatre autres.*

Le 13, les députés de Ruel étant entrés au parlement, qui était bien ému, M. d'Elbeuf, désespéré d'un paquet qu'il avait reçu de Saint-Germain, la veille, à onze heures du soir, leur demanda brusquement, contre ce qui avait été arrêté chez M. de Bouillon, s'ils avaient traité de quelques intérêts des généraux. Le premier

président ayant voulu répondre par la lecture du procès-verbal de ce qui s'était passé à Ruel, il fut presque accablé par un bruit confus, mais uniforme, de toute la compagnie, qui s'écria qu'il n'y avait point de paix; que le pouvoir des députés avait été révoqué; qu'ils avaient abandonné lâchement et les généraux et tous ceux à qui la compagnie avait accordé arrêt d'union. M. le prince de Conti dit assez doucement qu'il s'étonnait qu'on eût conclu sans lui et sans les généraux; à quoi M. le premier président répliqua qu'ils avaient toujours protesté qu'ils n'avaient point d'autres intérêts que ceux de la compagnie, et que de plus il n'avait tenu qu'à eux d'y députer. M. de Bouillon, qui commença à sortir de son logis ce jour-là, dit que le cardinal Mazarin demeurant premier ministre, il demandait pour toute grâce au parlement de lui obtenir un passe-port, pour sortir en sûreté hors du royaume. Le premier président lui dit qu'on avait eu soin de ses intérêts, qu'il avait insisté lui-même sur la récompense de Sedan, et qu'il en aurait satisfaction. Mais M. de Bouillon lui témoigna que ce discours n'était qu'en l'air, et qu'il ne se séparerait jamais des autres généraux. Le bruit recommença avec une telle fureur, que le président de

Mesmes, que l'on chargeait d[illegible] M. le prince d[illegible]
signature du cardinal Mazarin, trem[illegible]inze [illegible]
la feuille. MM. de Beaufort et de la Mothe s'échauffèrent par le grand bruit ; et le premier dit, en mettant la main sur la garde de son épée : Vous avez beau faire, MM. les députés, celle-ci ne tranchera jamais pour le Mazarin. Vous voyez que j'avais raison, quand je disais chez M. de Bouillon, que, dans le mouvement où seraient les esprits au retour des députés, nous ne pourrions pas répondre d'un quart d'heure à l'autre. Je devais ajouter que nous ne pourrions pas répondre de nous-mêmes.

Comme le président le Coigneux proposait de renvoyer les députés pour traiter des intérêts de MM. les généraux, et pour faire réformer les articles qui ne plaisaient pas à la compagnie, l'on entendit un fort grand bruit dans la salle du Palais qui fit peur à maître Gonin (1), ce qui l'obligea de se taire. Le président de Bellièvre ayant voulu appuyer la proposition de le Coigneux, fut interrompu par un second bruit plus grand que le premier. L'huissier qui était à la porte de la grand'chambre, entra, et dit

(1) Le président le Coigneux, connu alors par ce sobriquet. *Voyez* ci-dessus, page 347.

une voix tremblante que le peuple demandait M. de Beaufort. Il sortit, il harangua la populace, et il l'apaisa pour un moment. Mais le fracas recommença aussitôt qu'il fut rentré; et le président Novion étant sorti hors du parquet des huissiers pour voir ce que c'était, y trouva un certain du Boisle, méchant avocat, et si peu connu que je ne l'avais jamais ouï nommer, qui, à la tête d'un nombre infini de peuple, dont la plus grande partie avait le poignard à la main, lui dit qu'il voulait qu'on lui donnât les articles de la paix, pour faire brûler par la main du bourreau et dans la Grève la signature du Mazarin; que si les députés avaient signé de leur gré, il les fallait pendre; que si on les y avait forcés, il fallait les désavouer. Le président de Novion, fort embarrassé, représenta à du Boisle qu'on ne pouvait brûler la signature du cardinal sans brûler celle de M. le duc d'Orléans, mais que l'on était sur le point de renvoyer les députés pour faire réformer les articles. On n'entendait cependant dans la salle, dans les galeries et dans la cour du palais que des voix confuses : *Point de paix, point de Mazarin.. Il faut aller à Saint-Germain querir notre bon roi. Il faut jeter dans la rivière tous les Mazarins.*

M. le premier président témoigna une intrépidité extraordinaire. Quoiqu'il se vît l'objet de la fureur du peuple, on ne vit pas un mouvement sur son visage qui ne marquât une fermeté inébranlable et une présence d'esprit presque surnaturelle, ce qui est quelque chose de plus grand que la fermeté. Il prit les voix avec la même liberté d'esprit qu'il l'aurait fait dans les audiences ordinaires; il prononça du même ton l'arrêt formé sur la proposition de MM. le Coigneux et de Bellièvre. Cet arrêt portait que les députés retourneraient à Ruel, pour y traiter des prétentions et des intérêts de MM. les généraux et de tous les autres qui étaient joints au parti, pour obtenir que M. le cardinal Mazarin ne signât pas dans le traité qui se ferait tant sur ce chef que sur les autres qui se pourraient remettre en négociation.

Cette déclaration assez informe ne s'expliqua point pour ce jour-là plus distinctement, parce qu'il était plus de cinq heures du soir quand elle fut achevée (quoiqu'on fût au Palais dès les sept heures du matin), et parce que le peuple était si fort animé, que l'on appréhendait qu'il n'enfonçât les portes de la grand'chambre. On proposa à M. le premier président de sortir par les greffes, par lesquels il se pour-

rait retirer en son logis sans être vu. A cela il répondit ces mots : « La cour ne se cache jamais. » Si j'étais assuré de périr, je ne commettrais pas » cette lâcheté, qui de plus ne servirait qu'à donner de la hardiesse aux séditieux. Ils me trou» veraient bien dans ma maison, s'ils croyaient » que je les eusse appréhendés ici. » Comme je le priais de ne se point exposer que je n'eusse fait mes efforts pour adoucir le peuple, il se tourna vers moi d'un air moqueur, et me dit cette parole mémorable : *Hé! mon bon seigneur, dites le bon mot.* Il me témoignait assez par-là qu'il me croyait auteur de la sédition, en quoi il me faisait une horrible injustice. Je ne me sentis pourtant en cette occasion touché d'aucuns mouvemens que de celui qui me fit admirer l'intrépidité de cet homme, que je laissai entre les mains de Caumartin, afin qu'il le retînt jusqu'à ce que je revinsse à lui. Je priai M. de Beaufort de demeurer à la porte du parquet des huissiers, pour empêcher le peuple d'entrer et le parlement de sortir. Je fis le tour par les buvettes, et quand je fus dans la grand'salle, je montai sur un banc de procureur, et ayant fait un signe de la main, tout le monde cria silence pour m'écouter. Je dis tout ce que je pus pour calmer la sédition. Du Boisle s'avançant alors,

et me demandant avec audace si je lui répondais que l'on ne tiendrait pas la paix qui avait été signée à Ruel, je lui répondis que j'en étais très-assuré, pourvu que l'on ne fît point d'émotion; mais que l'émotion continuant, on obligerait les gens le mieux intentionnés pour le parti, de chercher toutes les voies d'éviter de pareils inconvéniens. Je jouai en un quart d'heure trente personnages différens. Je menaçai, je commandai, je suppliai. Enfin comme je crus me pouvoir assurer du moins de quelques instans, je revins dans la grand'chambre, je mis devant moi M. le premier président en l'embrassant; M. de Beaufort en usa de la même manière avec M. le président de Mesmes, et nous sortîmes ainsi avec le parlement en corps, les huissiers à la tête. Le peuple fit de grandes clameurs; nous entendîmes même quelques voix qui criaient *république;* mais on n'attenta rien contre nous. M. de Bouillon courut plus de péril que personne, ayant été couché en joue par un misérable de la lie du peuple qui le prenait pour Mazarin.

Le 14, on arrêta, après de grandes contestations, que l'on ferait le lendemain au matin lecture de ce même procès verbal de la conférence de Ruel, et de ces mêmes articles, dont

on n'avait pas voulu seulement entendre parler la veille.

Le 15, ce procès verbal et ces articles furent lus, ce qui ne se passa pas sans beaucoup de chaleur et de picoteries. On arrêta enfin de concevoir l'arrêt en ces termes :

« La cour a accepté l'accommodement et le » traité, et a ordonné que les députés du par» lement retourneront à Saint-Germain, pour » faire instance et obtenir la réformation de » quelques articles; savoir, de celui d'aller tenir » un lit de justice à Saint-Germain; de celui » qui défend l'assemblée des chambres, que sa » majesté sera très-humblement suppliée de » permettre en certains cas; de celui qui per» met les prêts, qui est le plus dangereux de » tous pour le public, à cause des conséquences; » et les députés y traiteront aussi des intérêts » de MM. les généraux et de ceux qui se sont » déclarés pour le fait conjointement avec ceux » qu'il leur plaira de nommer, pour aller trai» ter particulièrement en leur nom. »

Le 16, comme on lisait cet arrêt, Machaut, conseiller, remarqua qu'au lieu de mettre *faire instance et obtenir*, on avait écrit *faire instance d'obtenir;* et il soutint que le sentiment de la compagnie avait été que les députés fissent

instance et obtinssent, et non pas qu'ils fissent *instance d'obtenir*. Le premier président et le président de Mesmes s'opiniâtrèrent pour le contraire : la chaleur fut grande dans les esprits ; et comme on était sur le point de délibérer, Sainctot, lieutenant des cérémonies, rendit au premier président une lettre de M. le Tellier, qui lui témoignait la satisfaction que le roi avait de l'arrêté du jour précédent, et qu'il lui envoyait des passe-ports pour les députés des généraux. Cette petite pluie abattit le vent qui s'était élevé ; on ne parla plus de la question. Miron, conseiller et député du parlement de Rouen, qui dès le 13 s'était plaint en forme au parlement de ce qu'on avait fait la paix sans appeler sa compagnie, et qui y revint encore le 16, fut à peine écouté. Le premier président lui dit simplement que, s'il avait les mémoires concernant les intérêts de son corps, il pouvait aller à la conférence. On se leva ensuite, et les députés partirent dès l'après-dinée pour se rendre à Ruel.

Je vais vous raconter ce qui se passa à l'hôtel de ville le soir du 16. Le bruit qu'il y eut dans le Palais le 13, obligea le parlement à faire garder les portes du Palais par les compagnies colonelles de la ville, qui étaient encore plus

animées contre la paix mazarine (c'était ainsi qu'ils l'appelaient) que la canaille, mais que l'on ne redoutait pourtant pas tant, parce qu'on savait qu'au moins les bourgeois dont elles étaient composées ne voulaient pas le pillage. Celles qu'on établit ce jour-là à la garde du Palais, furent choisies dans le voisinage, comme les plus intéressées à l'empêcher; et il se trouva qu'elles étaient en effet très-dépendantes de moi, parce que je les avais toujours ménagées comme étant fort proches de l'archevêché, et qu'elles s'étaient en apparence attachées à M. de Champlâtreux, fils du premier président, qui était leur colonel. Cette rencontre était très-fâcheuse pour moi, et faisait qu'on avait lieu de m'attribuer le désordre dont elles menaçaient quelquefois, et que l'autorité de M. de Champlâtreux y eût dû avoir par sa charge, lui pouvait donner par l'événement l'honneur de l'obstacle qu'elles faisaient au mal. Cet embarras est rare et cruel, et c'est peut-être un des plus grands où je me sois trouvé. Ces gardes, si bien choisis, furent dix fois sur le point d'insulter le parlement, et insultèrent des conseillers et des présidens en particulier. Ils menacèrent le président de Thoré de le jeter dans la rivière. Je ne dormais ni jour ni nuit en ce temps-là,

» charge d'opprobres, parce que nous nous
» plaignons de ce qu'il a traité sans nous, et
» parce qu'il a abandonné M. de Longueville
» et M. de Turenne. C'est peu, il ne tient qu'à
» nous de les laisser étrangler; il faut qu'au
» hasard de nos vies nous sauvions la leur, et
» je conviens que la bonne conduite le veut. Ce
» n'est pas, monsieur, dit-il en se retournant
» vers moi, pour blâmer ce que vous avez tou-
» jours dit sur ce sujet, c'est pour condamner
» ce que nous avons toujours répondu. Je con-
» viens, monsieur, continua-t-il en s'adres-
» sant à M. le prince de Conti, qu'il n'y a qu'à
» périr avec cette compagnie, si on la laisse
» en l'état où elle est. Je me rends à l'avis que
» M. le coadjuteur ouvrit dernièrement chez
» moi, et je suis persuadé que si V. A. diffère
» à l'exécuter, nous aurons dans deux jours
» une paix plus honteuse et moins sûre que la
» première. »

Comme la cour, qui avait de moment à autre des nouvelles de toutes les démarches du parlement, ne doutait presque plus qu'il ne se rendît bientôt, et que, par cette raison, elle se refroidissait beaucoup à l'égard des négociations particulières, le discours de M. de Bouillon les trouva dans une disposition à prendre

feu. Ils entrèrent dans son sentiment ; on n'agita plus que la matière, l'on convint de tout, et il fut résolu que le lendemain à trois heures on se trouverait chez M. de Bouillon, où l'on serait plus en repos qu'à l'hôtel de ville, pour y concerter la forme dont nous porterions la chose au parlement. Je me chargeai d'en conférer le soir avec le président de Bellièvre, qui avait toujours été de mon sentiment sur cet article. Comme nous allions nous séparer, M. d'Elbeuf reçut un billet de chez lui, qui portait que D. Gabriel de Tolède y était arrivé. Nous ne doutâmes pas qu'il n'apportât la ratification du traité que MM. les généraux avaient signé, et nous l'allâmes voir dans le carrosse de M. d'Elbeuf, M. de Bouillon et moi. Il apportait effectivement la ratification de M. l'archiduc ; mais il venait particulièrement pour essayer de renouer le traité pour la paix générale que j'avais proposé. Comme il était d'un naturel assez impétueux, il ne put s'empêcher de témoigner même un peu aigrement à M. de Bouillon, qu'on n'était pas fort satisfait d'eux à Bruxelles. Il leur fut aisé de le contenter, en lui disant que l'on venait de prendre la résolution de revenir à ce traité ; qu'il était venu tout à propos pour cela, et que le lendemain il en verrait les ef-

fets. Il vint souper avec madame de Bouillon, qu'il avait connue autrefois, lorsqu'elle était dame du palais de l'infante ; et il lui dit en confidence que l'archiduc lui serait obligé, si elle pouvait faire en sorte que je reçusse dix mille pistoles que le roi d'Espagne l'avait chargé de me donner de sa part. Madame de Bouillon n'oublia rien pour me le persuader, mais elle n'y réussit pas ; je m'en démêlai avec beaucoup de respect, mais d'une manière qui fit connaître aux Espagnols que je ne prendrais pas aisément de leur argent. Ce refus m'a coûté cher depuis, non par lui-même en cette occasion, mais par l'habitude qu'il me donna à prendre la même conduite dans des conjonctures où il eût été du bon sens de recevoir ce qu'on m'offrait, quand même je l'eusse dû jeter dans la rivière. *Ce n'est pas toujours jeu sûr de refuser de plus grand que soi.* Comme nous étions en conversation après souper dans le cabinet de madame de Bouillon, Briquemaut y entra avec un visage consterné. Il la tira à part, et ne lui dit qu'un mot à l'oreille. Elle fondit d'abord en pleurs, et en se retournant vers D. Gabriel de Tolède et vers moi : Hélas ! s'écria-t-elle, nous sommes perdus ! M. de Turenne est abandonné. Le courrier entra au même instant, qui nous conta

succinctement la chose. Tous les corps avaient été gagnés par l'argent de la cour, et toutes les troupes lui avaient manqué, à la réserve de deux ou trois régimens. M. de Turenne avait fait beaucoup que de n'être point arrêté, et il s'était retiré, lui cinq ou sixième, chez madame la landgrave de Hesse (1), sa parente et son amie.

M. de Bouillon fut atterré de cette nouvelle, et j'en fus presque aussi touché que lui. Je ne sais si je me trompai, mais il me parut que D. Gabriel de Tolède n'en fut pas trop affligé; soit qu'il crût que nous n'en serions que plus dépendans de l'Espagne, soit que son humeur gaie et enjouée l'emportât sur l'intérêt du parti. M. de Bouillon pensa un demi-quart d'heure après aux expédiens de réparer cela, et nous envoyâmes chercher le président de Bellièvre, qui venait de recevoir un billet de M. le maréchal de Villeroy qui lui mandait cette nouvelle. Ce billet portait que le premier président et le président de Mesmes avaient dit

(1) Amélie-Élisabeth, femme de Guillaume, landgrave de Hesse. Elle était cousine germaine de M. de Turenne, étant petite-fille de Charlotte de Bourbon, femme de Guillaume, premier prince d'Orange, grand'mère de M. de Turenne.

que, si les affaires ne s'accommodaient pas, ils ne retourneraient plus à Paris. M. de Bouillon, qui, en perdant sa principale considération dans la perte de l'armée de M. de Turenne, jugeait bien que les espérances qu'il avait conçues d'être l'arbitre du parti n'étaient plus fondées, revint tout à coup à la première disposition de porter les choses à l'extrémité, et il prit sujet de ce billet du maréchal de Villeroy, pour nous dire que nous pouvions juger, par ce que le premier président et le président de Mesmes avaient dit, que ce que nous avions projeté la veille ne recevrait pas grande difficulté dans son exécution.

Je reconnais de bonne foi que je manquai beaucoup, en cet endroit, de la présence d'esprit qui y était nécessaire; car, au lieu de garder le silence devant D. Gabriel de Tolède, et de me réserver à m'ouvrir à M. de Bouillon, quand nous serions demeurés, le président de Bellièvre et moi, seuls avec lui, je lui répondis que les choses étaient bien changées, et que la désertion de l'armée de M. de Turenne faisait que ce qui la veille était facile dans le parlement, y serait le lendemain impossible et même ruineux. Je m'étendis sur cette matière, et cette imprudence me jeta dans des

embarras dont j'eus bien de la peine à me démêler.

D. Gabriel de Tolède qui avait ordre de s'ouvrir avec moi, s'en cacha au contraire avec soin, dès qu'il me vit changé sur la nouvelle de M. de Turenne; et il fit, parmi les généraux, des cabales qui me donnèrent beaucoup de peine, comme je le dirai.

M. de Bouillon, qui se sentait, et qui ne pouvait nier que ces délais n'eussent mis les affaires dans l'état où elles étaient, coula dans les commencemens d'un discours qu'il adressait à D. Gabriel, comme pour lui expliquer le passé, il coula, dis-je, que c'était au moins une espèce de bonheur, que la nouvelle de la défection des troupes de M. de Turenne fût arrivée avant que l'on eût exécuté ce qu'on avait résolu de proposer au parlement : parce que, ajouta-t-il, le parlement, voyant que le fondement sur lequel on l'eût engagé lui eût manqué, aurait tourné tout à coup contre nous, au lieu que nous sommes en état de fonder de nouveau la proposition, et c'est sur quoi nous avons ce me semble à délibérer. Ce raisonnement me parut d'abord faux, parce qu'il supposait qu'il y eût une nouvelle proposition à faire, ce qui était pourtant le

fond de la question. Je n'ai jamais vu homme qui entendît cette figure comme M. de Bouillon. Il m'avait souvent dit que le comte Maurice (1) avait accoutumé de reprocher à Barnevelt (2), à qui après il fit trancher la tête, *qu'il renverserait la Hollande*, *en donnant toujours le change aux États par la supposition certaine de ce qui faisait la question.* J'en fis ressouvenir en riant M. de Bouillon au moment dont il s'agit, et je lui soutins qu'il n'y avait plus rien qui pût empêcher le parlement de faire la paix; que tous les efforts par lesquels on prétendait l'arrêter l'y précipiteraient, et qu'il fallait délibérer sur ce principe. La contestation s'échauffant, M. de Bellièvre proposa d'écrire ce qui s'y dirait de part et d'autre. Voici ce que je lui dictai, et ce que j'avais encore de sa main cinq ou six jours avant que je fusse arrêté. Il en eut quelque scrupule; il me le demanda; je le lui ren-

---

(1) M. le prince d'Orange, Maurice de Nassau, capitaine-général et stathouder des sept provinces unies, mort en 1625. C'est lui qui prit sa devise, *tandem fit surculus arbor*, pour dire qu'enfin la Hollande s'éleverait à l'état de souveraineté malgré l'Espagne.

(2) Barnevelt, pensionnaire de Hollande, condamné et exécuté en 1619, à l'âge de 76 ans.

dis ; et ce fut un grand bonheur pour lui ; car je ne sais si cette paperasse, qui eût été prise, ne lui aurait point nui quand on le fit premier président.

« Je vous ai dit plusieurs fois que *toute compagnie est peuple, et qu'ainsi tout y dépend des instans:* vous l'avez éprouvé peut-être plus de cent fois depuis deux mois ; et si vous aviez assisté aux assemblées du parlement, vous l'auriez observé plus de mille. Ce que j'y ai remarqué de plus, c'est que les propositions n'y ont qu'une fleur, et que telle qui y plaît fort aujourd'hui y déplaît demain à proportion. Ces raisons m'ont obligé jusqu'ici à vous presser de ne pas manquer l'occasion de la déclaration de M. de Turenne, pour engager le parlement d'une manière qui le puisse fixer. Rien ne pouvait produire cet effet que la proposition de la paix générale, qui nous donnait lieu de demeurer armés dans le temps de la négociation.

» Quoique D. Gabriel ne soit pas Français, il sait assez nos manières pour ne pas ignorer qu'une proposition de cette nature, qui va à faire faire la paix à son roi, malgré son consentement, demande de grands préalables dans un parlement, au moins quand on la

» veut porter jusqu'à l'effet. Lorsqu'on ne
» l'avance que pour amuser les auditeurs, ou
» pour donner un prétexte aux particuliers
» d'agir avec plus de liberté, comme nous le
» fîmes dernièrement lorsque D. Joseph de
» Illescas eut son audience du parlement, on
» la peut hasarder plus légèrement, parce que
» le pis est qu'elle ne fasse point son effet.
» Mais quand on pense à la faire effectivement
» réussir, et quand même on s'en veut servir,
» en attendant qu'elle réussisse, à fixer une
» compagnie, je mets en fait qu'il y a encore
» plus de perte à la manquer en la proposant
» légèrement, qu'il n'y a d'avantage à l'em-
» porter en la proposant à propos. Le seul nom
» de l'armée de Weymar était capable d'éblouir,
» dès le premier jour, le parlement. Je vous le
» dis, vous eûtes vos raisons de différer; je
» m'y suis soumis. Le nom et l'armée de M. de
» Turenne l'eût encore apparemment emporté,
» il n'y a que trois ou quatre jours. Je vous le
» répétai; vous eûtes vos considérations pour
» attendre. Je les crois justes; je m'y suis rendu.
» Vous revîntes hier à mon sentiment, et je ne
» m'en départis pas, quoique je connusse que
» la proposition dont il s'agissait avait déjà
» beaucoup perdu de sa fleur: mais je crus que

» nous l'eussions fait réussir, si l'armée de M. de
» Turenne ne lui eût pas manqué, non pas
» peut-être avec autant de facilité que les pre-
» miers jours, mais au moins avec la meilleure
» partie de l'effet qui nous était nécessaire.
» Cela n'est plus. Qu'est-ce que nous avons
» pour appuyer dans le parlement la propo-
» sition de la paix générale ? Nos troupes ?
» Vous voyez ce qu'elles nous en ont dit elles-
» mêmes aujourd'hui dans la grand'chambre.
» L'armée de M. de Longueville ? Vous savez ce
» que c'est; nous la disons de sept mille hommes
» de pied et de trois mille chevaux, et nous
» ne disons pas vrai de plus de la moitié; et vous
» n'ignorez pas que nous l'avons tant promise,
» et que nous l'avons si peu tenue, que nous
» n'en oserions plus parler. A quoi nous servira
» donc de faire au parlement la proposition de
» la paix générale, qu'à lui faire croire et dire
» que nous n'en parlerons que pour rompre la
» paix particulière, ce qui sera le vrai moyen
» de la faire désirer à ceux qui n'en veulent
» point. Voilà l'esprit des compagnies, et plus
» de celle-là que de toute autre. Si nous exé-
» cutons ce que nous avions résolu, nous n'au-
» rons pas quarante voix qui aillent à ordon-
» ner aux députés de revenir à Paris, en cas

» que la cour refuse ce que nous lui proposerons. Tout le reste n'est que paroles qui n'engageront à rien le parlement, dont la cour sortira aussi par des paroles ; et nous ferons croire à tout Paris et à Saint-Germain que nous avons un très-grand concert avec l'Espagne. »

Le président de Bellièvre ayant lu notre écrit en présence de M. et de madame de Bouillon, et de M. de Brissac qui revenait du camp, nous nous aperçûmes en moins de rien que D. Gabriel, qui était aussi présent, n'avait pas plus de connaissance de nos affaires que nous en pouvions avoir de celles de Tartarie. De l'esprit, de l'enjouement, de l'agrément, peut-être même de la capacité ; mais je n'ai guère vu d'ignorance plus crasse, au moins par rapport aux matières dont il s'agissait. C'est une grande faute que d'envoyer de tels négociateurs. Il nous parut que M. de Bouillon ne contesta notre écrit qu'autant qu'il fut nécessaire pour faire voir à D. Gabriel qu'il n'était pas de notre avis, dont je ne suis pas en effet, me dit-il à l'oreille ; je vous en dirai demain la raison.

Il était deux heures après minuit sonnées quand je retournai chez moi ; et je trouvai, pour

rafraîchissement, une lettre de Laigues, où il n'y avait que deux ou trois lignes en lettres ordinaires et dix-sept pages de chiffre. Je passai le reste de la nuit à la déchiffrer, et je ne rencontrai pas une syllabe qui ne me donnât une nouvelle douleur. La lettre était écrite de la main de Laigues, mais elle était en commun de Noirmoutier et de lui. La substance était, que nous avions eu tout le tort du monde de souhaiter que les Espagnols ne s'avançassent pas dans le royaume; que tous les peuples étaient si animés contre Mazarin et si bien intentionnés pour le parti et pour la défense de Paris, qu'ils venaient de toutes parts au-devant d'eux; que nous ne devions point appréhender que leur marche nous fît tort dans le public; que M. l'archiduc était un saint, qui mourrait plutôt de dix mille morts, que de prendre des avantages desquels on ne serait pas convenu; que M. de Fuensaldagne était un homme net, de qui dans le fond il n'y avait rien à craindre. La conclusion était que le gros de l'armée d'Espagne serait tel jour à Vadoncourt, l'avant-garde tel jour à Pont-à-Verre; qu'elle y séjournerait quelques autres jours, après lesquels M. l'archiduc faisait état de se venir poster à Dammartin; que le comte de Fuensaldagne leur avait donné des

raisons si solides pour cette marche, qu'ils ne s'étaient pas pu défendre d'y donner les mains, et même de l'approuver; qu'il les avait priés de m'en donner part en mon particulier, et de m'assurer qu'il ne ferait rien que de concert avec moi. Il n'était plus heure de se coucher quand j'eus déchiffré cette lettre; mais quand j'eusse été dans le lit, je n'y aurais pas reposé, dans la cruelle agitation qu'elle me donna, et qui était aigrie par toutes les circonstances qui la pouvaient envenimer. Je voyais le parlement plus éloigné que jamais de s'engager dans la guerre, à cause de la désertion de l'armée de M. de Turenne; je voyais les députés à Ruel plus hardis que la première fois par le succès de leur prévarication; je voyais le peuple de Paris aussi disposé à faire entrer l'archiduc, qu'il l'eût pu être à recevoir M. le duc d'Orléans; je voyais que ce prince, avec son chapelet toujours à la main, et Fuensaldagne avec son argent, y auraient en huit jours plus de pouvoir que nous tous. Je voyais que le dernier, qui était un des plus habiles hommes, avait tellement mis la main sur Noirmoutier et sur Laigues, qui les avait comme enchantés. Je voyais que M. de Bouillon retombait dans ses premières dispositions de porter toutes les choses à l'extrémité. Je voyais que la

cour, qui se croyait assurée du parlement, y précipitait nos généraux par le mépris qu'elle recommençait d'en faire. Je voyais que toutes ces dispositions nous conduisaient à une sédition populaire qui étranglerait le parlement, qui mettrait les Espagnols dans le Louvre, qui renverserait peut-être l'état; et je voyais sur le tout que le crédit que j'avais chez le peuple, et par M. de Beaufort et par moi-même, et les noms de Noirmoutier et de Laigues qui savaient mon caractère, me donneraient le triste et le funeste honneur de ces fameux exploits, dans lesquels le premier soin du comte de Fuensaldagne serait de m'anéantir moi-même.

Je fus tout le matin dans ces pensées, et je me résolus de les aller communiquer à mon père, qui, depuis plus de vingt ans, était retiré dans l'Oratoire, et qui n'avait jamais voulu entendre parler de mes intrigues. Il me vint une pensée entre la porte Saint-Jacques et Saint-Magloire, qui fut de contribuer sous main, de tout ce qui serait en moi, à la paix, pour assurer l'état, qui me paraissait sur le penchant de sa ruine, et de m'y opposer en apparence pour me maintenir avec le peuple, et pour demeurer toujours à la tête d'un parti non armé, que je pourrais armer ou ne pas armer dans la suite,

selon les occasions. Cette imagination, quoique non digérée, plut à mon père, qui était naturellement fort modéré, et cela commença à me faire croire qu'elle n'était pas si extrême qu'elle me l'avait paru d'abord. Après l'avoir discutée, elle ne nous parut pas même si hasardeuse à beaucoup près, et je me ressouvins de ce que j'avais observé quelquefois : *Que tout ce qui paraît hasardeux et ne l'est pas, est presque toujours sage.* Ce qui me confirma encore dans mon opinion, fut que mon père, qui avait reçu deux jours auparavant des offres avantageuses pour moi de la cour, par la voix de M. de Liancourt, qui était à Saint-Germain, convenait que je n'y pourrais trouver aucune sûreté. Nous dégrossîmes, pour ainsi dire, notre proposition, nous la revêtîmes de ce qui pouvait lui donner et de la couleur et de la force, et je me résolus de prendre ce parti, et de l'inspirer dès l'après-dînée, s'il était possible, à MM. de Bouillon, de Beaufort et de la Mothe-Houdancourt.

M. de Bouillon remit l'assemblée jusqu'au lendemain. Je confesse que je ne me doutai point de son dessein, et que je ne m'en aperçus que le soir, où je trouvai M. de Beaufort très-persuadé que nous n'avions plus rien à faire qu'à fermer les portes de Paris aux députés de

Ruel, qu'à chasser le parlement, qu'à nous rendre maîtres de l'hôtel de ville, et qu'à faire avancer l'armée d'Espagne dans les faubourgs.

Comme le président de Bellièvre venait de m'avertir que madame de Montbazon lui avait parlé dans les mêmes termes, je me le tins pour dit, et je commençai là à connaître la sottise que j'avais faite de m'ouvrir au point que je m'étais ouvert en présence de D. Gabriel de Tolède chez M. de Bouillon. J'ai su depuis, par lui-même, qu'il avait été quatre ou cinq heures la nuit suivante chez madame de Montbazon, à qui il avait promis vingt mille écus comptant et une pension de six mille, en cas qu'elle portât M. de Beaufort à ce que M. l'archiduc désirait de lui. Il n'oublia pas les autres. Il eut bon marché de M. d'Elbeuf; il donna des lueurs au maréchal de la Mothe de lui faire trouver des accommodemens touchant le duché de Cardone. Enfin je connus, le jour que nous nous assemblâmes, M. de Beaufort, M. de Bouillon, le maréchal de la Mothe et moi, que le catholicon d'Espagne (1) n'avait pas été épargné dans les drogues qui se débitèrent dans cette conversa-

(1) Le *catholicon* d'Espagne signifie particulièrement l'*argent d'Espagne*.

tion. Tout le monde m'y parut persuadé que la désertion des troupes de M. de Turenne ne nous laissait plus de choix pour le parti qu'il avait à prendre, et que l'unique était de se rendre, par le moyen du peuple, les maîtres du parlement et de l'hôtel de ville. Je vous ennuierais, si je rebattais ici les raisons que j'alléguai contre ce sentiment. M. de Bouillon ayant perdu l'armée d'Allemagne, et ne se voyant plus par conséquent assez de considération pour tirer de grands avantages du côté de la cour, ne craignait plus de s'engager pleinement avec l'Espagne. Il ne voulut point concevoir ce que je disais; mais j'emportai MM. de Beaufort et de la Mothe, auxquels je fis comprendre qu'ils ne trouveraient pas une bonne place dans le parti qui serait réduit dans quinze jours à dépendre du conseil d'Espagne. Le maréchal de la Mothe n'eut aucune peine à se rendre à mon sentiment; mais comme il savait que D. Francisco Pizarro était parti la veille pour aller trouver M. de Longueville, avec qui il était intimement lié, il ne s'expliquait pas tout-à-fait décisivement. M. de Beaufort ne balança pas, quoique je reconnusse à mille choses qu'il avait été bien catéchisé par madame de Montbazon, dont je remarquai certaines expressions toutes copiées.

M. de Bouillon me dit avec émotion : « Mais
» si nous eussions ravagé le parlement, comme
» vous le vouliez dernièrement, et que l'armée
» d'Allemagne nous eût manqué comme elle a
» fait, n'aurions-nous pas été dans le même
» état où nous sommes ? Vous faisiez pourtant
» votre compte, en ce cas, de soutenir la guerre
» avec nos troupes, avec celles de M. de Lon-
» gueville, avec celles qui se font à présent pour
» nous dans toutes les provinces du royaume. »
« Ajoutez, monsieur, lui dis-je, *avec le parle-*
» *ment de Paris, déclaré et engagé pour la paix*
» *générale;* car si ce même parlement, qui ne
» s'engagera pas sans M. de Turenne, avait une
» fois été engagé, il serait aussi judicieux de
» fonder sur lui, qu'il l'est, à mon avis, à cette
» heure de n'y rien compter. Les compagnies
» vont toujours devant elles, quand elles ont été
» jusqu'à un certain point, et leur retour n'est
» point à craindre quand elles sont fixées. La
» proposition de la paix générale l'eût fait, à
» mon avis, dans le moment de la déclaration
» de M. de Turenne. Nous avons manqué ce
» moment; je suis convaincu qu'il n'y a plus
» rien à faire de ce côté-là, et je crois même,
» monsieur, que vous en êtes persuadé comme
» moi. La seule différence est que vous croyez

» que nous pouvons soutenir l'affaire par le
» peuple, et je crois que nous ne le devons
» pas; c'est la vieille question qui a déjà été
» agitée plusieurs fois. »

M. de Bouillon, qui ne la voulut point remettre sur le tapis, parce qu'il avait reconnu de bonne foi, en deux ou trois occasions, que mes sentimens étaient raisonnables sur ce sujet, tourna tout court, et il me dit : « Ne contes-
» tons point. Supposé qu'il ne faille point se
» servir du peuple dans cette conjoncture, que
» faut-il faire? quel est votre avis? » « Il est
» bizarre et extraordinaire, lui répliquai-je. Le
» voici : Nous ne pouvons empêcher la paix,
» sans miner le parlement par le peuple, sans
» nous mettre dans la dépendance de l'Es-
» pagne; nous ne saurions avoir la paix avec
» Saint-Germain que nous ne consentions à
» voir le Mazarin dans le ministère. » M. de Bouillon, qui, avec la physionomie d'un bœuf, avait la perspicacité d'un aigle, ne me laissa pas achever. « Je vous entends, me dit-il, vous voulez
» laisser faire la paix et vous voulez en même
» temps n'en pas être. » Je veux faire plus, lui répondis-je, car je veux m'y opposer, mais de ma voix seulement et de celle des gens qui voudront bien hasarder la même chose. Je vous

entends encore, reprit M. de Bouillon; voilà une belle et grande pensée. Elle vous convient, elle peut même convenir à M. de Beaufort, mais elle ne convient qu'à vous deux. Si elle ne convenait qu'à nous deux, lui repartis-je, je me couperais plutôt la langue que de la proposer. Si vous voulez jouer le même personnage que nous, et si vous ne croyez pas le devoir, celui que nous jouerons ne vous conviendra pas moins, parce que vous pourrez vous en accommoder. Je suis persuadé que ceux qui persisteront à demander, pour condition de l'accommodement, l'exclusion du Mazarin, demeureront les maîtres du peuple encore assez longtemps, pour profiter de l'occasion que la fortune fait toujours naître dans des temps qui ne sont pas encore remis et assurés. Qui peut jouer ce rôle avec plus de dignité que vous, monsieur, et par votre réputation et par votre capacité? Nous avons déjà la faveur du peuple, M. de Beaufort et moi; vous l'aurez demain comme nous, par une déclaration de cette nature. Nous serons regardés comme les seuls sur qui l'espérance publique pourra se fonder: toutes les fautes du ministre tourneront à notre compte; notre considération en sauvera quelques-unes au public, et les Espagnols en auront

une très-grande pour nous. Le cardinal ne pourra s'empêcher de nous en donner, parce que la pente qu'il a toujours à négocier fera qu'il ne pourra s'empêcher de nous rechercher. Tous ces avantages ne me persuadent pas que ce parti que je vous propose soit fort bon : j'en vois tous les inconvéniens, et je n'ignore pas que, dans le chapitre des accidens auxquels je conviens qu'il faut s'abandonner en suivant ce chemin-là, nous pouvons trouver des abîmes. Mais, à mon opinion, il est nécessaire de se hasarder, quand on est assuré de rencontrer encore plus de précipices dans les voies ordinaires. Nous n'avons déjà que trop rebattu ceux qui sont inévitables dans la guerre ; et ne voyons-nous pas d'un clin d'œil ceux de la paix, sous un ministre outragé et dont le rétablissement parfait ne dépendra que de notre ruine ? Ces considérations me font croire que ce parti convient à vous tous, pour le moins aussi justement qu'à moi ; mais je maintiens que quand il ne vous conviendrait pas de le prendre, il vous convient toujours que je le prenne, parce qu'il facilitera votre accommodement, en vous donnant plus de temps pour le traiter avant que la paix se conclue, et en tenant, après qu'elle le sera, le Mazarin en état d'avoir plus d'égard

pour ceux dont il pourra appréhender la réunion avec moi.

M. de Bouillon, qui avait toujours dans la tête qu'il pourrait trouver sa place dans l'extrémité, sourit à ces dernières paroles. Il me dit : Vous m'avez tantôt fait la guerre de la figure de rhétorique de Barnevelt. Je vous le rends ; car vous supposez, par votre raisonnement, qu'il faut laisser faire la paix, et c'est ce qui est en question, parce que nous pouvons soutenir la guerre en nous rendant maîtres du parlement par le peuple. Je ne vous ai parlé, monsieur, lui répondis-je, que sur ce que vous m'avez dit qu'il ne fallait plus contester sur ce point, et que vous désiriez simplement d'être éclairci du détail de mes vues sur la proposition que je vous faisais; vous revenez présentement au gros de la question. Nous n'en sommes pas persuadés, reprit-il, et voulez-vous bien vous en rapporter au plus de voix? De tout mon cœur, lui répondis-je. Il n'y a rien de plus juste, nous sommes dans le même vaisseau ; il faut périr ou se sauver tous ensemble. Voilà M. de Beaufort qui est dans le même sentiment; et quand lui et moi serions encore plus maîtres du peuple que nous le sommes, je crois que lui et moi mériterions d'être déshonorés, si nous nous servions

de notre crédit, je ne dis pas pour abandonner, mais pour forcer le moindre homme du parti à ce qui ne serait pas de son avantage. Je me conformerai à l'avis commun, je le signerai, à condition que vous ne sérez pas dans la liste de ceux à qui je m'engagerai : car je suis assez engagé, comme vous savez, par le respect et par l'amitié que j'ai pour vous. M. de Beaufort nous réjouit sur cela de quelques *apophthegmes* qui ne manquaient jamais dans les occasions où ils étaient le moins requis.

M. de Bouillon, qui savait que son avis ne passerait pas à la pluralité, et qui ne m'avait proposé de l'y mettre que parce qu'il croyait que j'en appréhenderais la commission, me dit sagement : Vous savez que ce ne serait ni votre compte ni le mien de discuter ce détail en ce moment où nous sommes en présence de gens qui en pourraient abuser. Vous êtes trop sage et je ne suis pas assez fou pour leur porter cette matière aussi peu digérée qu'elle l'est encore. Approfondissons-la avant qu'ils puissent seulement s'imaginer que nous la traitons. Votre intérêt n'est pas de vous rendre maître de Paris par le peuple, le mien n'est pas de laisser faire la paix sans m'accommoder. Demandez, ajouta-t-il, à M. le maréchal de la Mothe si mademoiselle de

Touci y consentirait pour lui? (M. de la Mothe était amoureux de mademoiselle de Touci; on croyait alors qu'il l'épouserait plus tôt qu'il ne fit.) M. de Bouillon, qui voulait me marquer que la considération de madame sa femme ne lui permettait pas de prendre pour lui le parti que je lui avais proposé, et ne voulait pas le marquer aux autres, se servit de cette manière pour me l'insinuer. Il me l'expliqua ainsi un moment après, qu'il eut le moyen de me parler seul, et me dit que je ne devais pas avoir au moins seul les gants de ma proposition; qu'elle lui était venue dans l'esprit dès qu'il eut appris la désertion de l'armée de M. son frère; qu'il avait même le moyen de l'améliorer en la faisant goûter aux Espagnols; qu'il avait été sur le point, cinq ou six fois en un jour, de me la communiquer; mais que madame sa femme s'y était toujours opposée avec une telle fermeté, et avec tant de larmes, qu'enfin elle lui avait fait donner parole de n'y plus penser, et de s'accommoder avec la cour, ou de prendre parti avec l'Espagne. Je vois bien, me dit-il, que vous ne voulez pas du second; aidez-moi au premier, je vous en conjure. Vous voyez la confiance que j'ai en vous.

Comme MM. de Beaufort et de la Mothe nous

rejoignirent avec le président de Bellièvre, je n'eus que le temps de serrer la main à M. de Bouillon, qui ensuite expliqua en peu de mots à M. de Bellièvre le commencement de notre conversation, et lui témoigna qu'il ne pouvait prendre le parti que je lui avais proposé, parce qu'il risquait pour jamais toute sa maison, à laquelle il serait responsable de sa ruine. Il n'oublia rien pour lui persuader qu'il jouait le droit du jeu, de ne pas entrer dans ma proposition (je le remarquai, et je vous en dirai tantôt la raison); et se tournant ensuite vers M. de Beaufort et vers moi : Mais entendons-nous, dit-il, comme vous l'avez tantôt proposé. Ne consentez à la paix, au moins par votre voix au parlement, que sous la condition de l'exclusion du Mazarin; je me joindrai à vous, et je tiendrai le même langage : peut-être que notre fermeté donnera plus de force que nous ne croyons au parlement. Si cela n'arrive pas, agréez que je cherche à sauver ma maison par les accommodemens, qui ne sauraient être fort bons en l'état où sont les choses, mais qui pourront le devenir avec le temps.

Je n'ai guère eu en ma vie de plus sensible joie que celle que je reçus à cet instant. Je répondis à M. de Bouillon que j'avais tant d'im-

patience de lui faire connaître à quel point j'étais son serviteur, que je ne pouvais m'empêcher de manquer même au respect que je devais à M. de Beaufort, en prenant la parole avant lui, pour l'assurer qu'en mon particulier je lui rendais toutes les paroles d'engagement qu'il avait prises avec moi, et que je lui donnais de plus la mienne, que je ferais pour faciliter son accommodement tout ce qu'il lui plairait; qu'il pouvait se servir de moi et de mon nom pour donner à la cour toutes les offres qui lui pourraient être bonnes, et que comme dans le fond je ne voulais pas m'accommoder avec Mazarin, je le rendais maître de toutes les apparences de ma conduite, dont il se pourrait servir pour ses avantages.

M. de Beaufort, dont le naturel était de renchérir toujours sur celui qui avait parlé le dernier, lui sacrifia en même temps avec emphase tous les intérêts, passés, présens et à venir de la maison de Vendôme. Le maréchal de la Mothe lui fit son compliment, et le président de Bellièvre lui fit éloge. Nous convînmes en un quart d'heure de tous nos faits; M. de Bouillon se chargea de faire agréer aux Espagnols cette conduite, pourvu que nous lui donnassions parole de ne leur point témoigner

qu'elle eût été concertée auparavant avec nous. Nous prîmes le soin, le maréchal de la Mothe et moi, de proposer à M. de Longueville en son nom, en celui de M. de Beaufort et au mien, le parti que M. de Bouillon prenait pour lui, et nous ne doutâmes point qu'il ne l'acceptât, parce que *les gens irrésolus prennent toujours avec facilité toutes les ouvertures qui les mènent à deux chemins*, *et qui par conséquent ne les pressent pas d'opter.* Nous crûmes que pour cette raison M. de la Rochefoucault ne nous ferait point d'obstacle, ni auprès de M. le prince de Conti, ni auprès de madame de Longueville; ainsi nous résolûmes que M. de Bouillon ferait dès ce soir même la proposition à M. le prince de Conti en présence de tous les généraux. Cette conférence fut curieuse, en ce que M. de Bouillon n'y proféra pas un mot par lequel on pût se plaindre qu'il eût seulement songé à tromper, et qu'il n'en omit pas un seul qui pût couvrir son véritable dessein. Je vous rapporterai son discours syllabe à syllabe et tel que je l'écrivis une heure après qu'il l'eut fait, après que je vous aurai rendu compte de ce qu'il me dit en sortant de la conférence dont je viens de vous parler.

« Ne me plaignez-vous pas, me dit-il, de me

» voir dans la nécessité de ne pouvoir prendre
» l'unique parti où il y ait de la réputation
» pour l'avenir et de la sûreté pour le pré-
» sent? Je conviens que c'est celui que vous
» avez choisi ; et s'il était en mon pouvoir de
» le suivre, je crois sans vanité que j'y met-
» trais un grain qui ajouterait un peu au poids.
» Vous avez remarqué que j'avais peine à m'ou-
» vrir tout-à-fait sur les raisons que j'ai d'agir
» comme je fais devant le président de Belliè-
» vre, et il est vrai, et vous avouerez que je
» n'ai pas tort, quand je vous aurai dit que ce
» bourgeois me prêcha avant-hier une heure
» durant sur la déférence que j'ai pour les
» sentimens de ma femme. Je veux bien vous
» l'avouer à vous, qui ne me blâmerez pas de
» ne pas exposer une femme que j'aime ten-
» drement, et huit enfans qu'elle aime plus
» que soi-même, à un parti aussi hasardeux
» que celui que vous prenez, et que je pren-
» drais avec vous si j'étais seul. »

Je fus touché du sentiment de M. de Bouillon et de sa confiance ; et je lui répondis que j'étais si éloigné de le blâmer, qu'au contraire je l'en honorais davantage, et que la tendresse pour madame sa femme, qu'il venait d'appeler une faiblesse, était une de ces sortes de

choses que la politique condamne, mais que la morale justifie, parce qu'elles sont une marque de la bonté d'un cœur, qui ne peut être supérieur à la politique, qu'il ne le soit en même temps à l'intérêt.

Nous entrâmes un moment après chez M. le prince de Conti, qui soupait. M. de Bouillon le pria de permettre qu'il lui pût parler devant madame de Longueville, MM. les généraux et les principales personnes du parti. Comme il fallait du temps pour rassembler ces gens, on remit la conversation à onze heures du soir; et M. de Bouillon alla en attendant chez les envoyés d'Espagne, auxquels il persuada que la conduite que nous venions de résoudre ensemble, et qu'il ne leur disait pourtant pas avoir été concertée avec nous, leur pourrait être très-utile, parce que la fermeté que nous conservions contre le Mazarin pourrait peut-être rompre la paix, et aussi parce que, supposé même qu'elle se fît, ils pourraient toujours tirer dans la suite un grand avantage du personnage que j'avais résolu de jouer. Il assaisonna ceci de tout ce qui pouvait les persuader que l'accommodement de M. d'Elbeuf avec Saint-Germain leur était fort bon, parce qu'il les déchargeait d'un homme qui leur coûterait de

l'argent et qui leur serait fort inutile ; que le sien particulier, supposé même qu'il le fît, dont il doutait fort, leur pouvait être utile, parce que le peu de foi du Mazarin lui donnait lieu par avance de garder avec eux ses anciennes mesures ; qu'il n'y avait aucune sûreté en tout ce qu'ils négocieraient avec M. le prince de Conti, qui n'était qu'une girouette ; qu'il n'y en avait qu'une médiocre en M. de Longueville, qui traitait toujours avec les deux partis ; que MM. de Beaufort, de la Mothe, de Brissac et de Vitri ne se sépareraient pas de moi, et qu'ainsi la pensée de se rendre maîtres du parlement était devenue impraticable par l'opposition que j'y avais. Ces considérations, jointes à l'ordre que les envoyés avaient de se rapporter en tout au sentiment de M. de Bouillon, les obligèrent de donner les mains à tout ce qu'il voulut. Il n'eut pas plus de peine à persuader, à son retour à l'hôtel de ville, MM. les généraux, qui furent charmés d'un parti qui leur ferait faire tous les matins les braves au parlement, et qui leur laisserait la liberté de traiter tous les soirs avec la cour. Ce que je trouvai de plus habile dans son discours est qu'il y mêla des circonstances dont les divers tours qu'il pouvait leur donner en cas de

besoin, ôteraient, quand il serait nécessaire, toute créance au mauvais usage que l'on en pourrait faire du côté des Espagnols et du côté de la cour. Tout le monde sortit content de cette conférence, qui ne dura pas plus d'une heure et demie. M. le prince de Conti nous assura même que M. de Longueville l'agréait au dernier point. Je retournai avec M. de Bouillon chez lui, et je trouvai les envoyés d'Espagne qui l'y attendaient. J'aperçus aisément, et à leurs manières et à leurs paroles, que M. de Bouillon leur avait fait valoir, et pour lui et pour moi, la résolution que j'avais prise de ne me pas accommoder; aussi me firent-ils toutes les honnêtetés et toutes les offres imaginables. Nous convînmes de tous nos faits; ce qui fut bien aisé, parce qu'ils approuvaient tout ce que M. de Bouillon proposait. Il leur fit un pont d'or pour retirer leurs troupes avec bienséance, et sans qu'il parût qu'ils le fissent par nécessité. Il leur fit goûter tout ce que les occasions lui pourraient inspirer de leur proposer; il prit vingt dates différentes, et quelquefois même contraires, pour pouvoir les appliquer dans la suite comme il le jugerait à propos. Je lui dis, aussitôt qu'ils furent sortis, que je n'avais jamais vu personne qui fût si éloquent que lui

pour persuader aux gens que les *fièvres quartes leur étaient bonnes*. Le malheur est, me répondit-il, qu'il faut, pour cette fois, que je me le persuade aussi à moi-même.

Comme je fus retourné chez moi, je trouvai Varicarville qui venait de Rouen de la part de M. de Longueville. Je crois être obligé de vous faire excuse ici de ce que, vous rendant compte de la guerre civile, je n'ai encore touché que légèrement un des principaux actes qui se joua, ou plutôt qui dut se jouer en Normandie. Je n'ai fait récit dès le commencement de cet ouvrage que de ce que j'ai vu moi-même; mais puisque je trouve en cet endroit Varicarville, qui a été, à mon sens, le gentilhomme le plus véritable du royaume, je crois devoir vous faire un récit succinct de ce qui se passa de ce côté-là depuis le 20 janvier, que M. de Longueville partit de Paris pour y aller.

Vous avez vu que le parlement et la ville de Rouen se déclarèrent pour lui. MM. de Matignon (1) et de Beuvron firent de même avec tout le corps de la noblesse. Les châteaux et les villes de Dieppe et de Caen étaient en sa dis-

(1) François de Matignon, comte de Torigny, mort le 29 janvier 1675.

position : Lisieux le suivit avec son évêque (1), et tous les peuples passionnés pour lui contribuèrent avec joie à la cause commune. Tous les deniers du roi furent saisis dans toutes les recettes. On fit des levées jusqu'au nombre, à ce que l'on publiait, de sept mille hommes de pied et de trois mille chevaux ; mais, dans la vérité, ces levées n'allaient qu'au nombre de quatre mille hommes de pied et de quinze cents chevaux. Le comte d'Harcourt, que le roi y envoya avec un petit camp volant, tint toutes ces villes, toutes ces troupes et tous ces peuples en haleine, et les resserra presque toujours dans les murailles de Rouen. L'unique exploit qu'ils firent à la campagne, fut la prise de Harfleur, place non tenable, et de deux ou trois petits châteaux qui ne furent point défendus. Varicarville, qui était mon ami et qui me parlait confidemment, n'attribuait cette pauvre et misérable conduite ni au défaut de cœur de M. de Longueville, qui était très-bon soldat, ni même au défaut d'expérience, quoiqu'il ne fût pas capitaine. Il en accusait uniquement son incertitude naturelle, qui lui fai-

(1) Cet évêque de Lisieux s'appelait Léonor de Matignon. Il mourut le 14 février 1680.

sait chercher continuellement des ménagemens. Antonville, qui commandait sa compagnie des gendarmes, était son négociateur en titre d'office, et j'avais été averti de Saint-Germain, par madame de Lesdiguières, que, dès le second mois de la guerre, il avait fait un voyage secret à Saint-Germain; mais comme je connaissais M. de Longueville pour un esprit qui ne se pouvait empêcher de *traitailler*, dans le temps même où il avait le moins d'intention de s'accommoder, je ne fus pas ému de cet avis, d'autant moins que Varicarville, à qui j'en écrivis, me manda que je devais connaître le terrain qui n'était jamais ferme; mais que je serais informé à point nommé, lorsqu'il s'amollirait davantage.

Dès que je connus que Paris penchait à la paix, au point de nous y emporter nous-mêmes, je crus être obligé de le faire savoir à M. de Longueville, en quoi Varicarville soutenait que j'avais fait une faute, parce qu'il disait à M. de Longueville même qu'il fallait que ses amis le traitassent comme un malade, et le servissent en beaucoup de choses sans lui. Je ne crus pas devoir user de cette liberté dans une conjoncture où les contre-temps du parlement pouvaient faire une paix fourrée à tous les quarts

d'heure, et je m'imaginai que je remédierais à l'inconvénient que je voyais bien qu'un avis de cette nature pouvait produire dans un esprit aussi vacillant que celui de M. de Longueville. J'avertis Varicarville de le tenir de près, afin de l'empêcher au moins de faire de méchans traités particuliers ; mais je me trompai en ce point, parce que M. de Longueville avait autant de facilité à croire Antonville dans la fin des affaires, qu'il en avait à croire Varicarville dans les commencemens. Le premier le portait continuellement dans les sentimens de la cour, et le second qui aimait la personne du duc, et qui le voulait faire vivre à l'égard des ministres avec dignité, l'engageait dans les occasions qui pouvaient flatter un cœur où tout était bon, et un esprit où rien n'était mauvais que le défaut de fermeté.

Il y avait six semaines qu'il était dans la guerre civile, quand je lui donnai l'avis dont je vous ai parlé. Je vis, par la réponse de Varicarville, qu'Antonville était sur le point de servir son quartier; il fit quelque temps après un voyage à Saint-Germain, comme je l'ai dit, et Varicarville m'assura depuis qu'il n'y trouva ni son compte ni celui de son maître ; ce qui obligea M. de Longueville de reprendre la grande

voie, et de se servir de l'occasion de la conférence de Ruel pour entrer dans un traité. Comme il n'approuvait pas mes pensées sur tout le détail dont je lui avais toujours fait part, il m'envoya Varicarville pour me faire agréer les siennes, sous prétexte de me faire savoir les tentatives que D. Francisco Pizarro était allé lui faire de la part de l'archiduc. Nous connûmes, M. de Bouillon et moi, que le gentilhomme que nous venions de dépêcher à Rouen, y donnerait la nouvelle la plus agréable à M. de Longueville, en lui apprenant que l'on ne prétendait plus le contraindre sur la matière des traités ; et Varicarville, qui était un des hommes de France les plus fermes, me témoigna même de l'impatience que l'on obtînt des passe-ports pour Antonville, destiné par M. de Longueville à la conférence, tant il était persuadé que son maître ferait autant de faiblesses qu'il demeurerait de momens dans un parti qu'il n'avait pas la force de soutenir. Je reviens à ce qui se passa et au parlement et à la conférence.

Je vous ai dit que les députés retournèrent à Ruel le 16 mars; ils allèrent le lendemain à Saint-Germain, où la seconde conférence devait se tenir à la chancellerie. Ils ne manquèrent pas de lire d'abord les propositions que ceux du

parti avaient faites, avec un empressement merveilleux pour leurs intérêts particuliers, propositions que MM. les généraux, qui ne s'y étaient pas oubliés, avaient toujours stipulé ne devoir être faites qu'après que les intérêts du parlement seraient ajustés. Le premier président fit tout le contraire, sous prétexte de leur témoigner que leurs intérêts étaient plus chers à la compagnie que les siens propres, mais dans la vérité pour les décrier dans le public. Je l'avais prévu et j'avais insisté par cette considération, qu'ils ne donnassent leurs mémoires qu'après que l'on serait demeuré d'accord des articles dont le parlement demandait la réformation; mais le premier président les enchanta tellement, que, lorsqu'on sut que MM. les généraux se faisaient entendre sur leurs intérêts, il n'y eut pas un officier dans l'armée qui ne crût être en droit de s'adresser au premier président pour ses prétentions. M. de Bouillon m'avoua qu'il n'avait pas assez pesé cet inconvénient, qui jeta un grand air de ridicule sur tout le parti. Je fis des efforts inconcevables pour obliger M. de Beaufort et M. de la Mothe à ne pas donner dans le panneau. L'un et l'autre me l'avaient promis; mais le premier président et Viole gagnèrent le second par des espérances

frivoles. M. de Vendôme envoya en forme sa malédiction à son fils, s'il n'obtenait au moins la surintendance des mers (1), qui lui avait été promise à la régence, pour récompense du gouvernement de Bretagne. Les plus désintéressés s'imaginèrent qu'ils seraient les dupes des autres, s'ils ne se mettaient aussi sur les rangs. M. de Retz, qui sut que M. de la Trimouille, son voisin, y était pour le comté de Roussillon, et qu'il avait même envie d'y être pour le royaume de Naples, ne m'a pas encore pardonné de ce que je n'entrepris pas de lui faire rendre la généralité des galères. Enfin je ne trouvai que M. de Brissac qui voulut bien ne point entrer en prétention; et encore Matha, qui n'avait guère de cervelle, lui ayant dit qu'il se faisait tort, il se mit dans l'esprit qu'il fallait le réparer par un emploi tel que vous verrez dans la suite. Toutes ces démarches me firent résoudre à me tirer du pair, et à me servir de l'occasion de la déclaration que M. le prince de

(1) Cette charge fut créée en 1627, en faveur du cardinal de Richelieu, à la place de la dignité de grand-amiral, qui fut supprimée par un édit de la même année, avec celle de connétable. Louis XIV supprima, en 1669, cette surintendance des mers et de la navigation, et rétablit la charge de grand-amiral, qui fut donnée à Louis, comte de Vermandois.

Conti fit au parlement, qu'il avait nommé pour son député à la conférence le comte de Maure, pour y faire une pareille déclaration en mon nom le même jour, qui fut le 19 mars. Je suppliai la compagnie, par cette déclaration, de ne me comprendre en rien de tout ce qui pourrait regarder directement ou indirectement aucun intérêt. Ce pas, auquel je fus forcé pour n'être pas chargé dans le public de la *glissade* de M. de Beaufort, joint au mauvais effet que cette nuée de prétentions ridicules y avait produit, avança de quelques jours la proposition que les généraux n'avaient résolu de faire, contre la personne de Mazarin, que dans les momens où ils jugeaient qu'elle leur pourrait servir à donner chaleur, par la crainte qui lui était fort naturelle, aux négociations qu'il avait par différens canaux avec chacun d'eux.

M. de Bouillon nous assembla le même soir du 19 chez le prince de Conti, et il y fit résoudre que ce prince lui-même dirait le lendemain au parlement, qu'il n'avait donné, ni lui ni les autres généraux, les mémoires de leurs prétentions que par la nécessité où ils s'étaient trouvés de chercher leur sûreté, en cas que le cardinal Mazarin demeurât dans le ministère; mais qu'il protestait, et en son nom et en celui

de toutes les personnes de qualité qui étaient entrées dans le parti, qu'aussitôt qu'il en serait exclus, ils renonceraient à toutes sortes d'intérêts sans exception.

Le 20, cette déclaration se fit en beaux termes. Je suis persuadé que, si elle eût été faite avant que les généraux et les subalternes eussent fait éclore cette fourmilière de prétentions, comme il avait été concerté entre M. de Bouillon et moi, elle aurait sauvé plus de réputation au parti, et donné plus d'appréhension à la cour que je ne m'étais imaginé; car Paris et Saint-Germain eussent eu lieu de croire que la résolution prise par les généraux, de parler pour leurs intérêts et d'envoyer des députés pour en traiter, n'était que la suite du dessein qu'ils avaient formé de sacrifier ces mêmes intérêts à l'exclusion du ministre. Cette faute est la plus grande, à mon sens, que M. d'Elbeuf avait eue de mettre ses mémoires entre les mains du premier président; mais M. de Bouillon était toujours la première cause de cette faute, parce qu'il avait le premier donné les mains à cette conduite. *Celui qui dans les grandes affaires donne lieu au manquement des autres est souvent plus coupable qu'eux.* Voilà donc une grande faute de M. de Bouillon.

Voici une des plus signalées sottises que j'aie jamais faites. J'ai dit que M. de Bouillon avait promis aux envoyés de l'archiduc un pont d'or pour se retirer dans leur pays, en cas que nous fissions la paix. Ces envoyés, qui n'entendaient parler que de députation et de conférence, ne laissaient pas, à travers toute la confiance qu'ils avaient en M. de Bouillon, de me sommer de temps en temps de la parole que je leur avais donnée de ne les pas laisser surprendre. J'avais de ma part une raison particulière pour cela, outre mon engagement, par l'amitié que j'avais pour Noirmoutier et pour Laigues, qui auraient trouvé mauvais que je n'eusse pas approuvé leurs raisons pour me faire consentir à l'approche des Espagnols. Mais comme cet engagement ne me paraissait plus honnête en l'état où étaient les affaires, je n'oubliai rien pour faire que M. de Bouillon trouvât bon que nous ne différassions pas davantage à leur faire ce pont d'or, duquel il s'était ouvert à moi. Il remettait de jour à autre, parce que, négociant comme il faisait avec la cour, par l'entremise de M. le Prince, pour la récompense de Sedan, il lui était très-bon que l'armée d'Espagne ne se retirât pas encore. Sa probité et mes raisons l'emportèrent, après quelques jours de délais,

sur son intérêt. Je dépêchai un courrier à Noirmoutier. Nous parlâmes décisivement aux envoyés de l'archiduc; nous leur fîmes voir que la paix se pouvait faire en un quart d'heure, et que M. le Prince pourrait être à portée de leur armée en quatre jours; que celle de M. de Turenne s'avançait sous le commandement d'Erlac, dépendant en tout et partout du cardinal. M. de Bouillon acheva de construire dans cette conversation le pont d'or qu'il leur avait promis. Il leur dit que son sentiment était qu'ils eussent à remplir un blanc de l'archiduc; qu'ils en fissent une lettre de lui à M. le prince de Conti, par laquelle il lui mandât que, pour faire voir qu'il n'était entré en France que pour procurer à la chrétienté la paix générale, et non pas pour profiter de la division qui était dans le royaume, il offrait d'en retirer ses troupes dès le moment qu'il aurait plu au roi de nommer un lieu d'assemblée pour la paix, et des députés pour en traiter. Cette proposition, qui ne pouvait plus avoir d'effet solide dans la conjoncture, était assez d'usage pour ce que M. de Bouillon s'y proposait, et il n'y avait pas lieu de douter que la cour, qui verrait aisément que dans le fond de la chose cette offre ne pourrait plus aller à rien qu'au-

tant qu'il lui plairait, n'y donnât les mains au moins en apparence, et en même temps un prétexte honnête aux Espagnols pour se retirer sans déchet de leur réputation.

Le bernardin ne fut pas si satisfait de ce pont d'or, qu'il ne me dît après en particulier qu'il en eût beaucoup mieux aimé un de bois sur la Marne ou sur la Seine. Ils firent toutefois les uns et les autres tout ce que M. de Bouillon désira d'eux, parce que leur ordre le portait, et ils écrivirent, sans contradiction, la lettre que je leur dictai. M. le prince de Conti, qui était indisposé, me chargea d'aller de sa part au parlement faire le rapport de cette prétendue lettre, que les envoyés de l'archiduc lui portèrent en grande cérémonie. Je fus assez innocent pour recevoir cette commission, qui donnait lieu à mes ennemis de me faire passer pour un homme tout-à-fait concerté avec l'Espagne dans le moment que j'en refusais toutes les offres qu'elle me faisait pour mes avantages particuliers, et que je lui rompais toutes ses mesures, pour ne point blesser le véritable intérêt de l'état. Il n'y a jamais eu de bêtise plus complète. M. de Bouillon en fut fâché pour l'amour de moi, quoiqu'il y trouvât assez son compte. Cependant je la réparai en quelque manière de con-

cert avec lui, en ajoutant au rapport que je fis dans le parlement le 22, qu'en cas que l'archiduc ne tînt pas exactement ce qu'il promettait, M. le prince de Conti et MM. les généraux m'avaient chargé d'assurer la compagnie qu'ils joindraient sans délai et sans condition toutes leurs troupes à celles du roi.

J'ai dit que M. de Bouillon trouvait assez son compte à ce que cette proposition eût été faite par moi, parce que le cardinal, qui me croyait tout-à-fait contraire à la paix, voyant que j'en avais pris la commission presque en même temps que le comte de Maure avait porté à la conférence celle de son exclusion, ne douta point que ce ne fût une partie que j'eusse liée. Il l'appréhenda plus qu'il ne devait. Il fit réponse aux députés du parlement, et ceux-ci la firent à la conférence d'une manière qui marqua que le cardinal en avait l'alarme. Comme ses frayeurs ne guérissaient d'ordinaire que par la négociation qu'il aimait fort, il donna plus de jour à celle que M. le Prince avait entamée pour M. de Bouillon, parce qu'il le crut de concert avec moi dans la démarche que je venais de faire au parlement. Quand il vit qu'elle n'avait point de suite, il crut que nous avions manqué notre coup, et que la compagnie n'ayant pas

pris feu comme nous l'avions voulu, il n'avait qu'à nous pousser.

M. le Prince, qui était bien intentionné pour l'accommodement de M. de Bouillon et de M. de Turenne, manda au premier, par un billet, qu'il avait trouvé le cardinal changé absolument sur son sujet du soir au matin. Nous en conçûmes fort aisément la raison, M. de Bouillon et moi, et nous résolûmes de donner au Mazarin ce que M. de Bouillon appelait un hausse-pied, c'est-à-dire, de l'attaquer encore personnellement, ce qui le mettrait au désespoir dans un temps où le bon sens lui eût pu donner assez d'insensibilité pour ces tentatives, qui au fond ne lui faisaient pas grand mal : mais elles nous étaient bonnes, à M. de Bouillon et à moi, quoiqu'en différentes manières. M. de Bouillon croyait qu'on en avancerait toutes les négociations, et il était de mon intérêt de me signaler contre la personne du Mazarin à la veille de la conclusion d'un traité qui donnerait peut-être la paix à tout le monde, hors à moi. Nous travaillâmes donc sur ce fondement, M. de Bouillon et moi, avec tant de succès, que nous obligeâmes M. le prince de Conti, qui n'en avait aucune envie, de proposer au parlement d'ordonner à ses députés qu'ils se joignissent au comte de Maure tou-

chant l'expulsion du Mazarin. M. le prince de Conti fit cette proposition le 27, et, comme nous avions eu deux ou trois jours pour tourner les esprits, il passa, de quatre-vingt-deux voix contre quarante, que l'on manderait le même jour aux députés d'insister (j'ajoutai en opinant) *et persister;* en quoi je ne fus suivi que de vingt-cinq voix, et je n'en fus pas surpris. Vous avez vu les raisons de me distinguer sur cette matière.

J'avais failli à me décréditer dans le peuple et à passer pour Mazarin, parce que le 13 mars j'avais empêché que l'on ne massacrât le premier président; et que le 23 et le 24 je m'étais opposé à la vente de la bibliothèque du cardinal. Je me remis en honneur dans la salle du Palais et parmi les emportés du parlement, en prônant fortement contre le comte de Grancei, qui avait été assez insolent pour piller une maison de M. Coulon; en insistant, le 24, pour que l'on donnât permission au prince d'Harcourt de prendre les deniers royaux dans les recettes de Picardie; en pestant, le 25, contre une trêve, qu'il était ridicule de refuser dans le temps d'une conférence; et en m'opposant, le 30, à celle que l'on fit, quoique je susse que la paix était faite. Je reviens à la conférence de Saint-Germain.

Vous avez vu que les députés la commencèrent malignement par les prétentions particulières. La cour les entretint adroitement par des négociations secrètes avec les plus considérables, jusqu'à ce que se voyant assurée de la paix, elle en éluda la meilleure partie par une réponse habile. Elle distingua ces prétentions sous le titre de celles de *justice* et de celles de *grâce :* elle expliqua cette distinction à sa mode; et comme le premier président et le président de Mesmes s'entendaient avec elle contre les députés des généraux, quoiqu'ils fissent mine de les appuyer, elle en fut quitte à bon marché, et il ne lui en coûta presque rien de comptant : il n'y eut presque que des paroles, que le Mazarin comptait pour rien. Il se faisait un grand mérite de ce qu'il avait fait évanouir (c'étaient ses termes), avec un peu de poudre d'alchimie, cette nuée de prétentions : mais vous verrez par la suite qu'il eût fait sagement d'y mêler un peu d'or.

La cour sortit encore plus aisément de la proposition faite par l'archiduc sur le sujet de la paix générale. Elle répondit qu'elle l'acceptait avec joie, et elle envoya, dès le jour même, M. de Brienne (1) au nonce et à l'ambassadeur

(1) Henri-Auguste de Loménie de la Ville-aux-Clercs,

de Venise, pour conférer avec eux, comme médiateurs, de la manière de la traiter.

Pour ce qui regardait l'exclusion du Mazarin, que le comte de Maure demanda d'abord, que M. de Brissac pressa conjointement avec MM. de Barrière et de Créci, députés des généraux, et sur laquelle les députés du parlement insistèrent de nouveau, au moins en apparence, comme il leur avait été ordonné par leur compagnie, la reine, M. le duc d'Orléans et M. le Prince déclarèrent qu'ils n'y consentiraient jamais.

On contesta quelque temps touchant les intérêts du parlement de Rouen, qui avait encore ses députés à la conférence avec Antonville, député de M. de Longueville; mais enfin l'on convint.

On n'eut presque point de difficulté sur les articles dont le parlement de Paris avait demandé la réformation; la reine se relâcha de faire tenir un lit de justice à Saint-Germain; elle consentit que la défense au parlement de s'assembler le reste de l'année 1649 ne fût pas insérée dans la déclaration, à condition que les

---

comte de Brienne, mort le 5 novembre 1666, âgé de 71 ans. Il était secrétaire d'état.

députés en donnassent leur parole, sur celle que la reine leur donnait aussi, que telles et telles déclarations accordées ci-devant, seraient inviolablement observées. La cour promit de ne point presser la restitution de la Bastille, elle s'engagea même de parole à la laisser entre les mains de Louvières, fils de M. de Broussel, qui y fut établi gouverneur par le parlement lorsqu'elle fut prise par M. d'Elbeuf.

L'amnistie fut accordée dans tous les termes que l'on demandait. On y comprit expressément M. le prince de Conti, MM. de Longueville, de Beaufort, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de Lillebonne, de Bouillon, de Turenne, de Brissac, de Duras, de Matignon, de Beuvron, de Noirmoutier, de Sévigny, de la Trimouille, de la Rochefoucault, de Retz, d'Estissac, de Montresor, de Matha, de Saint-Germain-d'Apchon, de Sauvebeuf, de Saint-Ibal, de Lauretat, de Laigues, de Chavagnac, de Chaumont, de Caumesnil, de Cugnac, de Créci, d'Allici et de Barrière.

Il y eut quelques difficultés touchant Noirmoutier et Laigues, la cour ayant affecté de leur vouloir donner une abolition, comme étant plus criminels que les autres, parce qu'ils étaient encore publiquement dans l'armée d'Espagne,

M. le chancelier même fit voir aux députés du parlement un ordre par lequel le premier ordonnait, comme lieutenant-général de l'armée du roi, commandée par M. le prince de Conti, aux communautés de Picardie d'apporter des vivres au camp de l'archiduc, et une lettre du second, qui sollicitait Bridieu, gouverneur de Guise, de remettre la place aux Espagnols, sous promesse de la liberté de M. de Guise, qui avait été pris à Naples. M. de Brissac soutint que toutes ces paperasses étaient supposées ; et le premier président se joignant à lui, il fut dit que l'un et l'autre seraient compris dans l'amnistie sans distinction. Le président de Mesmes, qui eût été ravi de me pouvoir noter, affecta de dire alors qu'il ne concevait pas pourquoi on ne me nommait pas expressément dans cette amnistie, et qu'un homme de ma dignité ne devait pas être compris dans le commun. M. de Brissac, qui était plus homme du monde que de négociations, n'eut pas l'esprit assez présent; il répondit qu'il fallait savoir sur cela mes intentions. Il m'envoya un gentilhomme, à qui je donnai un billet en ces termes : « Comme je » n'ai rien fait dans le mouvement présent » que ce que j'ai cru être du service du roi et » du veritable intérêt de l'état, j'ai trop de rai-

» sons de souhaiter que S. M. en soit bien in-
» formée à sa majorité, pour ne pas supplier
» MM. les députés de ne point souffrir que l'on
» me comprenne dans l'amnistie. » Je signai le billet, et je priai M. de Brissac de le donner à MM. les députés du parlement et des généraux, en présence de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince. Il ne le fit pas, à la prière de M. de Liancourt, qui crut que cette circonstance aigrirait encore plus la reine contre moi; mais il en dit la substance, et on ne me nomma point dans la déclaration. Vous ne pourriez croire à quel point cette bagatelle aida à me soutenir dans le public.

Le 30, les députés du parlement retournèrent à Paris.

Le 31, ils firent leur relation au parlement, sur laquelle M. de Bouillon eut des paroles assez fâcheuses avec MM. les présidens. Les négociations particulières lui avaient manqué; celles que le parlement avait faites pour lui ne le satisfaisaient pas, parce que ce n'était que la confirmation du traité fait autrefois avec lui pour la récompense de Sedan, dont il ne voyait pas de garantie bien certaine. Il lui revint le soir quelque pensée de troubler la fête, par une sédition qu'il croyait aisée à émouvoir dans la

disposition où il voyait le peuple; mais il la perdit aussitôt qu'il eut fait réflexion sur mille circonstances, qui faisaient que, même selon ses principes, elle ne pouvait être de saison. Une des moindres fut que l'armée d'Espagne s'était déjà retirée.

Madame de Bouillon me fit pitié ce soir-là; elle versa un torrent de larmes. Il y a eu des momens où M. de Bouillon a manqué des coups décisifs par lui-même et par le pur esprit de négociation. Ce défaut, qui m'a paru en lui un peu trop naturel, m'a fait quelquefois douter qu'il eût été capable de tout ce que ses grandes qualités ont fait croire de lui.

Le 1er avril, qui fut le jeudi saint de l'année 1649, la déclaration de la paix fut vérifiée au parlement. Comme je fus averti la nuit précédente que le peuple s'était attroupé en quelques endroits pour s'y opposer, et qu'il menaçait même de forcer les gardes qui étaient au Palais, j'affectai de finir un peu tard la cérémonie des saintes huiles que je faisais à Notre-Dame, pour me tenir en état de marcher au secours du parlement, s'il était attaqué. On vint me dire, comme je sortais de l'église, que l'émotion commençait sur le quai des Orfévres, et, comme j'étais en chemin pour y aller, je

trouvai un page de M. de Bouillon qui me donna un billet par lequel il me conjurait d'aller prendre ma place au parlement, parce qu'il craignait que le peuple ne m'y voyant pas, n'en prît sujet de se soulever, en disant que c'était une marque que je n'approuvais pas la paix. Je ne trouvai dans les rues que des gens qui criaient: *Point de Mazarin! point de paix!* Je dissipai ce que je trouvai d'assemblé au Marché-Neuf et sur le quai des Orfévres, en leur disant que les Mazarins voulaient diviser le peuple du parlement, qu'il fallait se garder de donner dans le panneau, que le parlement avait ses raisons d'agir comme il faisait; mais qu'il n'en fallait rien craindre à l'égard du Mazarin, et qu'ils pouvaient m'en croire, puisque je leur donnais ma foi de ne point m'accorder avec lui. Cette protestation rassura tout le monde. J'entrai dans le Palais, où je trouvai les gardes aussi échauffés que le reste du peuple. M. de Vitri me dit qu'ils lui avaient offert de massacrer ceux qu'il leur nommerait comme Mazarins. Je leur parlai comme j'avais fait aux autres; et la délibération n'était pas encore achevée, lorsque je pris ma place dans la grand'chambre. Le premier président, en me voyant entrer, dit: *Il vient de faire des huiles qui ne sont pas sans*

salpêtre. Je l'entendis, et je n'en fis pas semblant; car si j'eusse relevé cette parole, et qu'elle eût été portée dans la grand'salle, il n'eût pas été en mon pouvoir de sauver peut-être un seul homme du parlement. M. de Bouillon, à qui je la dis, en fit honte, dès l'après-dînée, à ce qu'il me dit, au premier président.

Cette paix, que le cardinal se vantait d'avoir achetée à fort bon marché, ne lui valut pas tout ce qu'il en espérait. Il me laissa un levain de mécontentement qu'il m'eût pu ôter avec assez de facilité, et je me trouvai très-bien de son reste. M. le prince de Conti et madame de Longueville allèrent faire leur cour à Saint-Germain, après avoir vu M. le Prince à Chaillot pour la première fois de la manière la plus froide de part et d'autre. M. de Bouillon, à qui, le jour de l'enregistrement de la déclaration, le premier président avait donné des assurances nouvelles d'une récompense pour Sedan, fut présenté au roi par M. le Prince, qui affecta de le protéger dans ses prétentions, et le cardinal n'oublia rien de toutes les honnêtetés possibles à son égard. Comme je m'aperçus que l'exemple commençait à opérer, je m'expliquai plus tôt que je n'avais résolu de le faire, sur le peu de sûreté que je trouvais

à aller à la cour, où mon ennemi capital était encore le maître. Je m'en déclarai ainsi à M. le Prince, qui fit un petit tour à Paris huit ou dix jours après la paix, et que je vis chez madame de Longueville. M. de Beaufort et M. le maréchal de la Mothe parlèrent de même. M. d'Elbeuf en eut envie, mais la cour le gagna par je ne sais quel intérêt. MM. de Brissac, de Retz, de Vitri, de Fiesque, de Fontrailles, de Montresor, de Noirmoutier, de Matha, de la Boulaie, Caumesnil, de Moreul, de Laigues et d'Anneri, demeurèrent unis avec nous, et nous fîmes une espèce de corps qui, avec la faveur du peuple, n'était pas un fantôme. Le cardinal l'en traita toutefois d'abord, et avec tant de hauteur, que M. de Beaufort, MM. de Brissac, de la Mothe et moi, ayant prié chacun un de nos amis d'assurer la reine de nos très-humbles obéissances, elle nous répondit qu'elle en recevrait les assurances quand nous aurions rendu nos devoirs à M. le cardinal.

Madame de Chevreuse revint dans ce temps-là à Paris. Laigues, qui l'avait précédée de huit ou dix jours, nous avait préparés à son retour. Il avait fort bien suivi son instruction, et s'était attaché à elle, quoiqu'elle n'eût pas d'abord d'inclination pour lui. Mademoiselle de

Chevreuse m'a dit depuis qu'elle disait qu'il ressemblait à Bellerose, qui était un comédien qui avait la mine fade, qu'elle changea de sentiment avant que de partir de Bruxelles, et qu'elle en fut contente en toutes manières à Cambrai. Il l'était aussi d'elle. Il nous la prôna comme une héroïne à qui nous eussions eu l'obligation de la déclaration de M. de Lorraine en notre faveur, si la guerre eût continué, et à qui nous avions celle de la marche de l'armée d'Espagne. Montresor, qui avait été pour ses intérêts quinze mois à la Bastille, faisait ses éloges, et j'y donnais avec joie, dans la vue d'enlever à madame de Montbazon M. de Beaufort, par le moyen de mademoiselle de Chevreuse (du mariage de laquelle avec lui on avait parlé autrefois), et de m'ouvrir un nouveau chemin pour aller aux Espagnols en cas de besoin. Madame de Chevreuse en fit plus de la moitié pour venir à moi. Noirmoutier et Laigues, qui ne doutaient pas que je ne lui fusse nécessaire, et qui craignaient que madame de Guimené, qui la haïssait mortellement, quoiqu'elle fût sa belle-sœur, ne m'empêchât d'être autant de ses amis qu'ils le souhaitaient, me tendirent un panneau pour m'y engager, et j'y donnai. Le jour qu'elle arriva,

ils me firent tenir avec mademoiselle sa fille un enfant qui vint au monde tout à propos. Mademoiselle de Chevreuse s'était parée de tout ce qu'elle avait de pierreries ; elle était belle ; j'étais en colère contre madame de Guimené qui, dès le second jour du siége de Paris, s'en était allée d'effroi en Anjou. Il arriva le lendemain du baptême une occasion qui lui donna de la reconnaissance pour moi, et qui commença à m'en faire espérer de l'amitié. Madame de Chevreuse venait de Bruxelles, et elle en venait sans permission. La reine s'en fâcha, et lui envoya un ordre de sortir de Paris dans vingt-quatre heures. Laigues vint me le dire aussitôt; j'allai avec lui à l'hôtel de Chevreuse, et je trouvai la belle à sa toilette dans les pleurs. J'eus le cœur tendre, et je priai madame de Chevreuse de ne point obéir que je n'eusse eu l'honneur de la revoir. Je sortis en même temps pour chercher M. de Beaufort, à qui je persuadai qu'il n'était ni de notre honneur ni de notre intérêt de souffrir le rétablissement des lettres de cachet, qui n'était pas le moins odieux des moyens dont on s'était servi pour opprimer la liberté publique. Je jugeai bien que nous n'étions pas trop bons, lui et moi, pour relever une affaire

de cette nature, qui, bien que dans les lois, et vraiment importante à la sûreté, ne laissait pas d'être délicate le lendemain d'une paix, et par rapport à cette dame, la personne du royaume la plus convaincue de factions et d'intrigues. Je croyais, par cette raison, qu'il était de la bonne conduite que cette escarmouche, que nous ne pouvions ni ne devions éviter, quoiqu'elle eût ses inconvéniens, se fît plutôt par M. de Beaufort que par moi. Il s'en défendit avec opiniâtreté, et il fallut me charger de cette commission, parce qu'elle devait être exécutée au moins par l'un de nous deux pour faire quelque effet dans l'esprit du premier président. J'y allai en sortant de chez M. de Beaufort; et comme je commençais à lui représenter la nécessité qu'il y avait à ne pas aigrir les esprits par l'infraction des déclarations si solennelles, il m'arrêta tout court, en me disant : *C'est assez, mon bon seigneur; vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas.* A quoi il ajouta, en s'approchant de mon oreille : *Elle a les yeux très-beaux.* La vérité est que, quoiqu'il eût exécuté son ordre, il avait écrit dès la veille à Saint-Germain que les tentatives en seraient inutiles, et que l'on commettait trop légèrement l'autorité du roi.

Je retournai à l'hôtel de Chevreuse, et je n'y fus pas mal reçu. J'y trouvai mademoiselle de Chevreuse aimable. Je me liai intimement avec madame de Rhodes, bâtarde du feu cardinal de Guise, qui était bien avec elle. Je ruinai dans son esprit le duc de Brunswick-Zell, avec qui elle était comme accordée. Laigues me fit quelques obstacles au commencement, mais la résolution de la fille et la facilité de la mère les levèrent bientôt. Je la voyais tous les jours chez elle, et très-souvent chez madame de Rhodes, qui nous laissait en toute liberté. Nous nous en servîmes. Je l'aimai, ou plutôt je crus l'aimer; car je ne laissais pas de continuer mon commerce avec madame de Pommereux.

La société de MM. de Brissac, de Vitri, de Matha et de Fontrailles, qui étaient demeurés en union avec moi, n'était pas un bénéfice sans charge. Il étaient cruellement débauchés; et la licence publique leur donnant encore plus de liberté, ils s'emportaient tous les jours dans des excès qui allaient jusqu'au scandale. Ils revenaient un jour d'un dîner qu'ils avaient fait chez Coulon; ils virent venir un convoi funèbre, et ils le chargèrent l'épée à la main, en criant au crucifix : *Voici l'ennemi.* Une autre fois ils maltraitèrent en pleine rue un valet de

de cette nature, qui, bien que dans les lois, et vraiment importante à la sûreté, ne laissait pas d'être délicate le lendemain d'une paix, et par rapport à cette dame, la personne du royaume la plus convaincue de factions et d'intrigues. Je croyais, par cette raison, qu'il était de la bonne conduite que cette escarmouche, que nous ne pouvions ni ne devions éviter, quoiqu'elle eût ses inconvéniens, se fît plutôt par M. de Beaufort que par moi. Il s'en défendit avec opiniâtreté, et il fallut me charger de cette commission, parce qu'elle devait être exécutée au moins par l'un de nous deux pour faire quelque effet dans l'esprit du premier président. J'y allai en sortant de chez M. de Beaufort; et comme je commençais à lui représenter la nécessité qu'il y avait à ne pas aigrir les esprits par l'infraction des déclarations si solennelles, il m'arrêta tout court, en me disant: *C'est assez, mon bon seigneur; vous ne voulez pas qu'elle sorte, elle ne sortira pas.* A quoi il ajouta, en s'approchant de mon oreille : *Elle a les yeux très-beaux.* La vérité est que, quoiqu'il eût exécuté son ordre, il avait écrit dès la veille à Saint-Germain que les tentatives en seraient inutiles, et que l'on commettait trop légèrement l'autorité du roi.

Je retournai à l'hôtel de Chevreuse, et je n'y fus pas mal reçu. J'y trouvai mademoiselle de Chevreuse aimable. Je me liai intimement avec madame de Rhodes, bâtarde du feu cardinal de Guise, qui était bien avec elle. Je ruinai dans son esprit le duc de Brunswick-Zell, avec qui elle était comme accordée. Laigues me fit quelques obstacles au commencement, mais la résolution de la fille et la facilité de la mère les levèrent bientôt. Je la voyais tous les jours chez elle, et très-souvent chez madame de Rhodes, qui nous laissait en toute liberté. Nous nous en servîmes. Je l'aimai, ou plutôt je crus l'aimer; car je ne laissais pas de continuer mon commerce avec madame de Pommereux.

La société de MM. de Brissac, de Vitri, de Matha et de Fontrailles, qui étaient demeurés en union avec moi, n'était pas un bénéfice sans charge. Il étaient cruellement débauchés; et la licence publique leur donnant encore plus de liberté, ils s'emportaient tous les jours dans des excès qui allaient jusqu'au scandale. Ils revenaient un jour d'un dîner qu'ils avaient fait chez Coulon; ils virent venir un convoi funèbre, et ils le chargèrent l'épée à la main, en criant au crucifix : *Voici l'ennemi.* Une autre fois ils maltraitèrent en pleine rue un valet de

pied du roi. Les chansons de table n'épargnaient pas toujours Dieu. Ces folies me faisaient de la peine. Le premier président savait bien les relever. Les ecclésiastiques s'en scandalisaient, le peuple ne les trouvait nullement bonnes : je ne les pouvais ni couvrir ni excuser, et elles retombaient nécessairement sur la fronde. Voici l'étymologie du mot *fronde*, que j'avais omis dans le premier livre de cet ouvrage.

Quand le parlement commença à s'assembler pour les affaires publiques, M. le duc d'Orléans et M. le Prince y vinrent assez souvent, comme vous avez vu, et y adoucirent même les esprits. Ce calme n'y était que par intervalle, la chaleur revenait au bout de deux jours.

Bachaumont s'avisa de dire un jour, en badinant, que le parlement faisait comme les écoliers qui frondent dans les fossés de Paris, qui se séparent dès qu'ils voient le lieutenant civil, et qui se rassemblent dès qu'il ne paraît plus. Cette comparaison fut trouvée assez plaisante. Elle fut célébrée par les chansons, et elle refleurit particulièrement lorsque la paix étant faite entre le roi et le parlement, on trouva lieu de l'appliquer à la faction particulière de ceux qui ne s'étaient pas accommodés avec la cour. Nous y donnâmes nous-mêmes

assez de cours parce que nous remarquâmes que cette distinction de nom échauffait les esprits, et nous résolûmes dès le soir de prendre des cordons de chapeaux qui eussent quelque forme de fronde. Un marchand affidé nous en fit quantité qu'il débita à une infinité de gens qui n'y entendaient aucune finesse, et nous n'en portâmes que les derniers; pour n'y point faire paraître d'affectation qui en eût gâté tout le mystère. L'effet de cette bagatelle fut incroyable : tout fut à la mode de la fronde, le pain, les chapeaux, les gants, les mouchoirs, les éventails, les garnitures; et nous fûmes nous-mêmes encore plus à la mode par cette sottise que par l'essentiel. Nous avions besoin de tout pour nous soutenir, ayant toute la maison royale sur les bras; car, quoique j'eusse vu M. le Prince chez madame de Longueville, je ne me croyais que médiocrement raccommodé. Il m'avait traité civilement, mais froidement; et je savais même qu'il était persuadé que je m'étais plaint de lui, comme ayant manqué aux paroles qu'il m'avait fait porter à des particuliers du parlement. Comme je ne l'avais pas fait, j'avais sujet de croire que l'on eût affecté de me brouiller avec lui. Je trouvais que la chose venait apparemment de M. le prince

de Conti, qui était naturellement très-malin, et qui me haïssait sans savoir pourquoi, ni que je le pusse deviner moi-même. Madame de Longueville ne m'aimait guère davantage, et j'en découvris peu après la raison. Je me défiais de madame de Montbazon, qui n'avait pas à beaucoup près tant de pouvoir que moi sur l'esprit de M. de Beaufort, mais qui en avait plus qu'il n'en fallait pour lui tirer tous ses secrets. Elle ne me pouvait pas aimer, parce qu'elle savait que je lui ôtais la meilleure partie de la considération qu'elle en eût pu tirer à la cour. Cependant j'eusse pu m'accorder avec elle; car jamais femme n'a été de si facile composition : mais comment accommoder cet accommodement avec mes autres engagemens qui me plaisaient davantage, et où j'avais plus de sûreté? Vous voyez assez que je n'étais pas sans embarras. Il ne tint pas au comte de Fuensaldagne de me soulager. Il n'était pas content de M. de Bouillon, qui, à la vérité, avait manqué le point décisif de la paix générale. Il l'était beaucoup moins de ses envoyés, qu'il appelait des taupes, et il était fort satisfait de moi, parce que j'avais toujours insisté pour la paix des couronnes, et que je n'avais eu aucun intérêt dans la paix particulière. Il m'envoya

D. Antonio Pimentel pour m'offrir tout ce qui était au pouvoir du roi son maître, et pour me dire que, sachant l'état où j'étais avec le ministre, il ne doutait point que je n'eusse besoin d'assistance; qu'il me priait de recevoir cent mille écus que D. Antonio Pimentel m'apportait en trois lettres de change, dont l'une était pour Bâle, la seconde pour Strasbourg, et la troisième pour Francfort; qu'il ne me demandait pour cela aucun engagement, et que le roi catholique serait très-satisfait de n'en tirer aucun avantage que celui de me protéger. Je reçus avec un profond respect cette honnêteté, j'en témoignai ma reconnaissance, je n'éloignai point du tout les vues de l'avenir; mais je refusai pour le présent, en disant à D. Antonio que je me croirais absolument indigne de la protection du roi catholique, si je recevais des gratifications de lui, n'étant pas en état de le servir; que j'étais né Français, et attaché, encore plus particulièrement qu'un autre, par ma dignité, à la capitale du royaume; que mon malheur m'avait porté à me brouiller avec le premier ministre de mon roi, mais que mon ressentiment ne me porterait jamais à chercher de l'appui parmi les ennemis, que lorsque la nécessité de la défense naturelle m'y



obligerait ; que Dieu, qui connaissait la pureté de mes intentions, m'avait mis dans Paris en un état où je me soutiendrais apparemment par moi-même ; que si j'avais besoin d'une protection, je savais que je n'en pourrais jamais trouver de si puissante ni de si glorieuse que sa majesté catholique, à laquelle je tiendrais toujours à gloire de recourir. Fuensaldagne fut très-content de ma réponse, qui lui parut, à ce qu'il dit depuis à Saint-Ibal, d'un homme qui se croyait assez de force, qui n'était point âpre à l'argent, et qui, avec le temps, pourrait en recevoir. Il me renvoya D. Antonio Pimentel sur-le-champ même avec une grande lettre pleine d'honnêtetés, et un petit billet de l'archiduc, qui me mandait qu'il marchait, sur un mot de ma main, *con todas las fuerças del rey el senor.*

Le lendemain du départ de D. Antonio Pimentel, il m'arriva une petite intrigue qui me fâcha plus qu'une grande. Laigues me vint dire que M. le prince de Conti était dans une colère terrible contre moi ; qu'il disait que je lui avais manqué de respect ; qu'il périrait lui et toute sa maison, ou qu'il s'en vengerait. Sarrazin (1),

(1) Jean-François Sarrazin, bel esprit de ce temps-là, connu par divers ouvrages, et mort en 1657.

que je lui avais donné pour secrétaire, entra un moment après, qui me confirma la même chose. Jugez à quel point un homme, qui ne se sent rien sur le cœur, est surpris d'un éclat de cette espèce. Je n'en fus en récompense que très-peu touché, parce qu'il s'en fallait beaucoup que j'eusse autant de respect pour la personne de M. le prince de Conti, que j'en avais pour sa qualité. Je priai Laigues de lui aller rendre de ma part ce que je lui devais, de lui demander avec respect le sujet de sa colère, et de l'assurer qu'il n'en pouvait avoir aucun qui fût fondé à mon égard. Laigues revint très-persuadé qu'il n'y avait point eu de colère effective; qu'elle était tout affectée, à dessein d'avoir une manière d'éclaircissement qui fît, ou qui fît paraître un raccommodement; et ce qui lui donna cette pensée fut qu'aussitôt qu'il eut fait son compliment à M. le prince de Conti, il fut reçu avec joie, et remis pourtant pour la réponse à madame de Longueville comme à la principale intéressée. Elle fit beaucoup d'honnêtetés à Laigues pour moi, et le pria de me mener le soir chez elle. Elle me reçut admirablement bien, en disant toutefois qu'elle avait de grands sujets de se plaindre de moi, et que c'étaient de ces choses qui ne se disaient point, mais que je les

savais bien. Voilà tout ce que j'en pus tirer pour le fond ; car j'en eus toutes les honnêtetés possibles, et toutes les avances même pour rentrer en union avec moi, disait-elle, et avec mes amis. En disant cette dernière parole, elle me donna sur le visage d'un de ses gants, et elle me dit en sortant : *M'entendez-vous bien?* Elle avait raison; et voici ce que j'en dis : M. de la Rochefoucault avait beaucoup négocié avec la cour ; mais, comme il n'y avait point d'assurance aux paroles du cardinal Mazarin, il crut qu'il ne serait pas mal à propos de le solliciter, ou de le fixer, par un renouvellement de considération, à M. le prince de Conti, à qui M. le Prince en donnait peu, et parce que l'on savait qu'il le méprisait, et parce qu'il paraissait en toutes choses que leur réconciliation n'était pas sincère. Il eût souhaité par cette raison de se remettre à la tête de la fronde, de laquelle il s'était assez séparé dès les premiers jours de la paix par des railleries dont il n'était pas maître, et par un rapprochement à la cour, qui, contre tout bon sens, avait encore été plus apparent qu'effectif. M. de la Rochefoucault s'imagina que l'on ne pourrait revenir plus naturellement du refroidissement qui avait paru, que par un raccommodement qui d'ailleurs ferait éclat, et

donnerait par conséquent ombrage à la cour, ce qui allait à ses fins. Je lui ai demandé depuis, une fois ou deux, la vérité de cette intrigue. Il me dit seulement, en général, qu'ils étaient en ce temps-là persuadés dans leurs cabales que je rendais de mauvais services sur son sujet, à madame de Longueville, auprès de son mari. C'est de toutes les choses du monde celle dont j'ai été toute ma vie le moins capable, et je ne crois pas que ce soupçon fut la cause de l'éclat que M. le prince de Conti fit contre moi, parce qu'aussitôt que j'eus fait faire par Laigues mon premier compliment, je fus reçu à bras ouverts, et qu'aussitôt que madame de Longueville s'aperçut que je ne répondais qu'en termes généraux à ce qu'elle me dit de mes amis, elle retomba dans une froideur qui passa en haine. Comme je savais que je n'avais rien fait qui me pût attirer l'éclat que M. le prince de Conti avait fait contre moi, et que je m'imaginai être affecté, pour en faire servir l'accommodement à des intérêts particuliers, je demeurai fort froid à ce mot de mes amis. Elle se le tint pour dit, et cela, joint au passé, eut des suites qui nous ont dû apprendre *qu'il n'y a point de petits pas dans les grandes affaires.*

FIN DU TOME PREMIER.

